

SÉNAT
DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION,
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15.



TÉLÉPHONE :
Rens. (1) 45-75-62-31 Adm. (1) 45-78-61-39
TELEX 201176 F DIR JO PARIS

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

COMPTE RENDU INTÉGRAL

25^e SÉANCE

Séance du samedi 22 novembre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT

1. **Procès-verbal** (p. 5035).
2. **Loi de finances pour 1987.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5035).

Équipement, logement, aménagement du territoire et transports

III. - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

MM. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports ; Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial de la commission des finances ; Jean Puech, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Bernard Legrand, André Delelis, Daniel Hoeffel, Jean Puech, Jean-Luc Bécart, Lucien Delmas, Marc Lauriol.

Vote des crédits réservé.

Départements et territoires d'outre-mer

MM. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer ; Henri Goetschy, rapporteur spécial de la commission des finances ; Lucien Delmas, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (départements d'outre-mer) ; Pierre Lacour, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (territoires d'outre-mer).

Suspension et reprise de la séance (p. 5051).

MM. Roger Lise, rapporteur pour avis de la commission

des affaires sociales ; Louis Virapoullé, rapporteur pour avis de la commission des lois (départements d'outre-mer) ; Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis de la commission des lois (territoires d'outre-mer) ; Jacques Thyraud, Albert Pen, Louis Virapoullé, Jean-Luc Bécart, Sosefo Makapé Papilio, François Louisy, Daniel Millaud, Henri Bangou, Raymond Tarcy, Marcel Henry, Albert Ramassamy.

Suspension et reprise de la séance (p. 5066).

MM. le ministre, Henri Bangou, Rodolphe Désiré.

Crédits des titres III à VI. - Adoption (p. 5073).

Article 67. - Adoption (p. 5073).

PRÉSIDENTE DE M. JEAN CHÉRIOUX

Coopération (p. 5073)

MM. Michel Aurillac, ministre de la coopération ; André-Georges Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances ; Paul d'Ornano, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères ; Jean-Pierre Bayle, Jacques Habert, Jean Colin, Jean-Luc Bécart, Jean-Marie Girault, Michel Giraud.

Crédits des titres III à VI. - Adoption (p. 5091)

Renvoi de la suite de la discussion.

3. **Ordre du jour** (p. 5091).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT, vice-président

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

LOI DE FINANCES POUR 1987

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1987, adopté par l'Assemblée nationale. [nos 66 et 67 (1986-1987)].

Équipement, logement, aménagement du territoire et transports

III. - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports : III. Aménagement du territoire.

La parole est à M. le ministre.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Monsieur le président, hier, lors de la présentation générale du budget du ministère dont j'ai la charge, j'ai abordé l'ensemble des domaines qui relèvent de ma responsabilité, y compris les questions ayant trait à l'aménagement du territoire. Celles-ci sont, en effet, de plus en plus intimement liées aux infrastructures de communication, notamment routières.

C'est la raison pour laquelle je souhaite écouter les rapporteurs et les divers orateurs qui interviendront ensuite avant de leur répondre de manière plus détaillée.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je m'efforcerai d'être aussi bref que possible.

Ce que vous venez de dire, monsieur le ministre, sur l'aménagement du territoire rencontre tout à fait mon assentiment.

Au fond, cette année, ce débat n'a pas beaucoup de sens. Pourquoi ? Parce qu'il y a eu des changements, auxquels il faut que nous nous adaptions.

A l'origine, l'aménagement du territoire était dominé par le principe de la solidarité nationale, au nom duquel la collectivité intervenait afin de compenser les difficultés des régions les moins bien dotées et d'atténuer les déséquilibres existant entre Paris et la province. Il est nécessaire de rappeler cela si l'on veut bien entrer dans le sujet.

Au cours des années 1965 à 1970, le développement économique incita les entreprises à rechercher en province de nouveaux terrains d'expansion, et cela au moindre coût. L'Etat les y encouragea en contrôlant toute implantation nouvelle d'activité, afin de limiter le développement de la région parisienne, et en accordant des primes à l'installation dans les zones prioritaires.

A partir des années soixante-dix, lorsque l'accélération des mutations technologiques se conjugua avec le ralentissement de la croissance, la politique d'aménagement du territoire subit fatalement un changement, et un changement très important.

La raréfaction des projets rendit difficiles les orientations prioritaires, et les moyens traditionnels d'incitation furent remis en cause : allègement des agréments, réduction des crédits de primes.

Cette tendance à la réduction des moyens directs explique le contexte dans lequel se présente aujourd'hui le budget que je rapporte, et les quelques mots d'introduction que vient de prononcer M. le ministre confirment bien ce que je dis.

Ce budget - je suis contraint de vous donner quelques chiffres, même si c'est toujours très ennuyeux - s'élève à un peu plus de deux milliards de francs, soit une baisse de 12,6 p. 100 par rapport à 1986, il faut bien le reconnaître. Quand les crédits n'augmentent pas, un rapporteur est toujours tenté de dire qu'il s'agit d'un mauvais budget ; c'est presque une déformation. C'est pour cela que je vous explique, peut-être un peu longuement, ma philosophie pour juger ce budget, qui, je le répète, n'est pas comme les autres.

Cette diminution de crédits s'explique non seulement par le souci de contribuer - c'est la politique générale - à la réduction du déficit budgétaire de la nation, mais aussi par la suppression de la prime régionale d'aménagement du territoire.

Il faut noter également que 60 p. 100 du budget sont contractualisés ; à s'en tenir aux chiffres, le budget pour 1987 confirme une tendance amorcée en 1985-1986, après la forte croissance de 1984.

Un examen plus approfondi de ce budget fait apparaître, pour les moyens de fonctionnement, une stabilité des moyens des services, qui sont reconduits en francs constants. Il montre aussi que les interventions publiques diminuent de 15 p. 100 - et c'est bien là le signe de la nouveauté.

Les moyens d'investissement baissent sensiblement : 12 p. 100 pour les crédits de paiement et 22 p. 100 pour les autorisations de programme. Cela s'explique, étant donné ce que je vous ai dit voilà un instant.

Pour la deuxième année consécutive, cette baisse affecte les investissements directs, c'est-à-dire l'aide à la décentralisation administrative et les missions interministérielles d'aménagement touristique ; elle affecte également les subventions d'équipement, c'est-à-dire les aides à la localisation des activités et les primes d'aménagement du territoire. Ces dernières sont passées de 960 millions de francs en 1985 à 600 millions de francs en 1986, pour « tomber », dans le budget pour 1987, à 300 millions de francs.

Les autres chapitres budgétaires - fonds interministériel de développement et d'aménagement rural et fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire - ont été reconduits ou n'ont baissé que modérément.

Pour obtenir plus de précisions sur ce budget, je me permets, mes chers collègues, de vous renvoyer au rapport écrit, où vous trouverez tous les renseignements que vous pouvez souhaiter. Je sais que vous le ferez, car vous êtes consciencieux. Ainsi, j'éviterai les redites. Je reste toutefois à votre disposition pour vous répondre sur les points qui pourraient particulièrement vous troubler.

Permettez maintenant à votre rapporteur d'attirer votre attention sur le renouveau de la politique d'aménagement du territoire.

Si la prime décentralisée, sur l'efficacité de laquelle les pouvoirs publics s'étaient interrogés, est supprimée dans ce budget, je ne pense pas me tromper, monsieur le ministre, en disant que, en contrepartie, la prime d'Etat est maintenue, afin d'encourager les investissements internationaux mobiles. Je suis toujours un peu étonné des termes que l'on emploie aujourd'hui.

« Investissements internationaux mobiles » : il me faut un léger temps de réflexion pour savoir ce que cela peut vouloir dire. J'ai cru comprendre qu'il s'agissait d'augmenter le potentiel industriel par des investissements dynamiques, producteurs d'emplois.

M. Marc Lauriol. Quel jargon !

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial. Le maintien de la prime d'Etat vise aussi à encourager la décentralisation d'opérations par les provinces, en développant les notions de productivité et de compétitivité, en tenant compte des coûts fixes liés aux transports.

Désormais, si j'ai bien compris, intégré dans un grand ministère de l'urbanisme, du logement et des transports et non plus rattaché au Plan, l'aménagement du territoire s'oriente vers une priorité nouvelle, celle qui est liée aux transports.

Le budget de la direction des routes augmentera de 8 p. 100 en 1987 à l'échelle européenne.

Nous changeons de dimension. Je ne crois pas que la France doit devenir une province de l'Europe, mais - le vote émis par l'Assemblée nationale avant-hier le montre bien - nous entrons dans une situation tout à fait nouvelle, il faut l'admettre.

Face à cela, à quoi correspond notre petit aménagement du territoire ? Il n'a plus rien à voir avec ce qu'il devrait être pour l'avenir. Comme le disait le général de Gaulle, « il faut épouser son temps ».

Je ferai une petite digression à cet égard : il est merveilleux d'avoir déjà vu tant de choses et de pouvoir vous dire à mon âge que l'avenir sera différent (*Sourires*). Cela me rappelle une phrase que j'ai lue récemment : « Il faut vieillir beaucoup pour apprendre à rester jeune. » C'est vrai ! (*M. Desacres Desacres applaudit.*)

L'aménagement du territoire est un réconfort pour moi et je vous dirai même, monsieur le ministre - ne prenez pas cela mal, car vous n'avez aucune inquiétude à avoir - que j'aimerais être à votre place. En effet, il est exaltant et très attrayant de bien aménager, dans une situation internationale si difficile, son pays, qui donnera ensuite l'exemple à cette Europe que nous voudrions voir naître enfin réellement.

Je reviens aux transports. La mise en service du T.G.V. Atlantique en 1989, l'extension du réseau autoroutier, le désenclavement routier de l'Ouest - je me tourne vers l'éminent représentant de la commission des finances, mon collègue et ami de la Normandie, dite « Basse » et qui ne l'est pas du tout, croyez-le bien, par rapport à la « Haute » (*Sourires*) - le désenclavement routier du Massif central, avec des projets de grandes liaisons transversales Est-Ouest, la mise en chantier, prévue à la mi-1987, du double tunnel ferroviaire Manche-Channel devraient permettre à la France de devenir une plaque tournante dans une Communauté économique européenne élargie. Voilà l'idéal et voilà ce vers quoi nous amène cet aménagement du territoire encore mal défini.

Le 18 novembre dernier, le rapport que M. Olivier Guichard a remis à M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire, et que j'ai eu l'honneur de recevoir hier, confirme

la nécessité d'une politique vigoureuse et sélective de l'aménagement du territoire, prévoit le recentrage des pôles de croissance de dimension internationale et le développement des infrastructures et des transports. Il prévoit également de mieux répartir les tâches entre l'Etat, les régions et les communautés européennes avec, en particulier, un renforcement du rôle et de la liberté d'action des régions.

Voilà, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues - n'est-il pas vrai ? - de quoi alimenter ce grand débat sur l'aménagement du territoire que j'ai l'honneur de proposer à la commission des finances, débat semblable à celui que je vous avais proposé voilà une dizaine d'années à l'initiative de la commission des finances.

M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, qui m'avait invité à la présentation de son rapport en commission, semble partager mon avis. Pourquoi, ensemble, ne pas proposer prochainement, monsieur le rapporteur pour avis, ce grand débat au cours duquel nous pourrions épuiser le sujet ? Je suis sûr, monsieur le ministre, que cette proposition recevra votre agrément.

Mes chers collègues, votre commission des finances m'a chargé de vous dire qu'elle a donné un avis favorable à ce budget. Je ne peux faire autrement que de vous inviter à faire de même en l'approuvant sans arrière-pensée. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean Puech, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur l'évolution des crédits de l'aménagement du territoire que M. Geoffroy de Montalembert vient de nous exposer avec sa compétence habituelle, tout en soulignant la grave diminution des moyens mis en œuvre.

En revanche, je centrerai mon exposé sur ce qui est, à mon avis, l'un des points essentiels du budget que nous examinons, à savoir la révision de la politique d'aménagement du territoire et, par voie de conséquence, l'avenir de cette politique.

Qu'une révision de la politique d'aménagement du territoire soit aujourd'hui nécessaire, nul ne saurait le contester, mais cette révision ne doit pas être un prétexte pour réduire des moyens financiers qui demeurent indispensables.

En effet, la question de fond qui transparaît à travers le débat sur l'efficacité des primes est celle de la répartition des financements entre les entreprises et l'Etat ou les collectivités locales en matière d'effort de développement.

On peut admettre qu'il ne soit pas sain que les financements publics interviennent directement dans les comptes d'exploitation des entreprises pour les inciter à créer des emplois. De nombreux inconvénients apparaissent derrière cette méthode.

Si les entreprises n'embauchent pas, parce que leurs charges d'exploitation sont trop lourdes, il est préférable de traiter le mal lui-même plutôt que de le masquer artificiellement.

Il y a évidemment un autre cas de figure qui peut justifier le financement direct d'entreprises. Il s'agit alors de l'arsenal des moyens dont il faut disposer dans la compétition internationale pour rétablir une égalité de chances entre les nations concurrentes pour accueillir une entreprise en quête de la meilleure localisation.

Mais tout cela ne doit pas pour autant conduire à nier l'intérêt et la nécessité d'une véritable politique d'aménagement du territoire, car le constat qui est porté aujourd'hui est celui d'une nécessaire poursuite de l'effort de modernisation de l'instrument qu'est notamment la D.A.T.A.R. Il n'est pas celui de sa condamnation.

C'est pourquoi on aurait compris un redéploiement des crédits en matière d'aménagement du territoire. On admet difficilement leur diminution globale de 11 p. 100.

En effet, on peut comprendre que, pour d'autres lignes d'action, les impératifs de maîtrise des dépenses publiques se traduisent par une limitation de leur progression.

Mais la diminution des moyens affectés à l'aménagement du territoire et la menace qui pèse sur la D.A.T.A.R. nous obligent à nous demander si, sous le couvert d'une moderni-

sation de l'instrument, ne se profile pas une remise en cause plus fondamentale. Cela serait très grave, car la modernisation du système économique et social français, les difficultés auxquelles nous avons à faire face, les bassins d'emplois en reconversion ne sont pas des questions qu'on peut éluder. Monsieur le ministre, nous en connaissons tous. J'en connais un particulièrement. Je me demande comment, avec les moyens que vous avez à votre disposition, vous pourrez faire face aux difficiles périodes de transition qu'il faudra organiser dans les régions en difficulté.

Votre commission estime donc qu'il est nécessaire d'ouvrir un débat de fond sur l'objectif d'aménagement du territoire.

Certes, le budget qui fait l'objet du présent avis ne regroupe pas toutes les interventions qui concourent à la satisfaction de cet objectif. Mais le problème soulevé n'est pas déplacé, au contraire.

Dans la réflexion engagée depuis plusieurs mois pour mettre notre économie en état d'affronter la compétition internationale dans de bonnes conditions, la question de la politique d'aménagement du territoire est au coeur du débat, mais pour des raisons qui peuvent être diamétralement opposées selon les points de vue.

Pour ceux qui portent leur attention uniquement sur la concurrence internationale, il s'agit avant tout de favoriser la préparation au combat des champions nationaux, c'est-à-dire les secteurs de pointe et les entreprises les plus performantes. La thèse repose sur le postulat de l'effet d'entraînement exercé par des pôles actifs et d'avant-garde. Le développement d'un pays résulte dans cette optique des retombées engendrées par quelques « locomotives ».

Pour ceux qui se penchent sur les déséquilibres engendrés par l'application dans toute leur rigueur des lois de la compétition avec la sélection parfois impitoyable qui en résulte, les coûts économiques et sociaux d'une trop grande disparité sectorielle et géographique dans le développement freinent et même neutralisent les effets bénéfiques attendus des plus performants.

Il est à craindre qu'une analyse trop superficielle des choses ou en tout cas exagérément simplificatrice ne nous conduise à un débat trop manichéen pour être réaliste.

En effet, une politique d'aménagement du territoire n'a pas à trancher entre deux visions diamétralement opposées dans l'analyse. Elle doit s'appuyer sur quelques lignes directrices très simples.

Si le développement économique repose sur la compétence des hommes et la productivité, la combinaison de tous les facteurs de production resterait stérile s'il n'y avait pas une intense circulation des hommes, des idées, des produits. Les communications sous toutes leurs formes sont des facteurs indispensables du développement à quelque stade que ce soit.

La réalisation des infrastructures, mais aussi leur entretien et leur renouvellement, demeureront toujours le domaine fondamental de l'aménagement du territoire, en ce qui concerne aussi bien les infrastructures classiques, routes, aéroports, voies ferrées, que les infrastructures nouvelles, réseaux hertziens, câbles, etc.

La création d'un milieu favorable à l'activité économique est une obligation nationale. Or cette obligation est loin d'être satisfaite alors qu'elle conditionne le succès des efforts de chaque acteur économique, alors qu'elle ne vise qu'à permettre à chacun de développer son propre dynamisme.

Une métaphore médicale exprime bien cette réalité.

Après une époque où le traitement des agressions microbiennes faisait appel aux antibiotiques - elle y fait encore largement appel - la médecine s'oriente vers la mise au point de substances qui valorisent la capacité d'autodéfense de l'organisme. A un traitement qui, certes, soigne, mais aussi affaiblit le malade et auquel finissent par s'adapter les agents microbiens, se substitue de plus en plus un traitement permettant à l'organisme de mobiliser efficacement ses propres capacités, de dynamiser son potentiel personnel.

Voilà ce que doit être la philosophie profonde de l'aménagement du territoire. La médecine moderne, qui permet un développement harmonieux de l'économie, doit recourir à des thérapeutiques qui ne sont ni des dopants ni des tranquillisants.

Il est certain qu'un consensus pourrait se dégager sur cette fonction d'aménagement du territoire, qui consisterait à privilégier les investissements susceptibles de libérer les initiatives.

Or, il faut savoir qu'il existe encore de vastes zones en France qui sont fortes de potentialités d'entreprendre, mais dans lesquelles le réseau de communication n'atteint pas le minimum nécessaire pour que soient libérées ces énergies créatrices.

C'est le cas, en particulier, du Massif central, dont les problèmes de désenclavement sont totalement anachroniques et donnent un aspect irréal à une interrogation sur le sens d'une politique d'aménagement du territoire. S'il faut penser à la liaison trans-Manche, il faut aussi réaliser la liaison trans-Massif central. C'est le cas également, je le sais, d'autres régions de notre pays.

Il y a toute une partie importante du pays qui constitue encore une grande tache blanche sur la carte des grands réseaux de communication en France. Il faut tout de même, au-delà des aspects économiques, évoquer à ce sujet la véritable dimension politique.

En effet, au moment où la politique d'aménagement du territoire découvre l'importance de la dimension internationale qui doit la marquer, ne convient-il pas qu'elle donne aussi une nouvelle rigueur à son empreinte politique intérieure ? N'est-ce pas en donnant à ce plan toute l'importance qui lui revient que l'inspiration libérale montrera toute sa richesse et apportera la démonstration qu'elle peut être aussi un ciment d'intégration et de cohésion nationale ?

Libérer les initiatives, libérer les entraves exige d'un côté un allègement des contraintes, une déréglementation, mais appelle aussi un aménagement de l'espace sans « ségrégation ». On s'accorde facilement pour déclarer intolérable une ségrégation religieuse ou raciale. Mais la frontière est fragile entre cette ségrégation-là et celle qui, plus sournoisement, condamne au dépérissement certains départements ou certaines parties de régions, non pas parce qu'il s'y pratiquerait des activités obsolètes, mais tout simplement parce qu'ils seraient oubliés dans les circuits de communication.

Tout le monde est aujourd'hui mobilisé sur le caractère implacable de la compétition commerciale à l'échelle internationale. N'oublions pas que le ressort le plus puissant est celui de la volonté politique de gagner. Pour qu'elle puisse donner toute sa puissance, il faut que toutes les forces vives soient mobilisées, à quelque endroit qu'elles se situent sur le territoire national.

Dans ses mémoires, Jean Monnet rappelle une conversation qu'il eut avec le général de Gaulle, où celui-ci affirmait sa certitude qu'on ne pouvait pas transformer l'économie française sans que le peuple français tout entier participe à cette transformation. « Quand je dis le peuple, ce n'est pas une entité abstraite, ce sont les syndicats, les industriels, l'administration, tous les hommes qui seraient associés à un plan d'équipement et de modernisation » disait le général de Gaulle.

Cette ambition doit alimenter aujourd'hui comme hier et comme demain notre énergie commune. Son application peut être variable. La définition de l'aménagement du territoire peut varier et recouvrir, selon les moments, des aspects différents. Mais il y a un noyau dur qui demeure intangible, c'est celui de l'aménagement des communications, depuis les infrastructures classiques jusqu'aux plus modernes, qui concernent les réseaux de télécommunications.

Cet impératif est lui-même très lié à la réalité politique la plus profonde qui constitue le ciment de la collectivité nationale même et donne finalement son sens ultime à la notion d'aménagement du territoire. Celui-ci n'aurait aucun sens s'il ne s'attachait pas à ce « vouloir vivre collectif ». En effet, si le développement économique ne devait suivre que la loi de la rentabilité et de la productivité, il n'est pas certain qu'il resterait de nombreux pays européens capables d'affronter avec succès la compétition de demain, avec l'Asie par exemple.

Aussi, monsieur le ministre, prenons garde qu'à oublier une dimension politique et tout simplement humaine de l'aménagement du territoire, on n'aboutisse à la condamnation de grandes zones de notre territoire. Notre situation démographique et certains phénomènes d'exode des cerveaux devraient nous permettre de comprendre que, derrière l'expression d'aménagement, se profile tout simplement celle de sa défense. Cette politique mérite donc qu'on y consacre tout de même quelques crédits.

Mes chers collègues, votre commission des affaires économiques et du Plan a donné un avis favorable à l'adoption du budget de l'aménagement du territoire, mais avec l'espoir ferme que la transition de l'année 1987 sera mise à profit pour dégager les lignes de force et les moyens financiers d'une politique renouvelée, ce qui nous permettra ainsi d'aller plus loin et d'écarter ce que je qualifierai de « scénario de l'inacceptable ». (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 6 novembre 1986 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, sept minutes ;

Groupe de l'union centriste, douze minutes ;

Groupe socialiste, six minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, quinze minutes ;

Groupe de la gauche démocratique, cinq minutes ;

Groupe communiste, cinq minutes.

La parole est à M. Puech.

M. Jean Puech. Monsieur le président, je souhaitais en effet intervenir dans ce débat pour présenter les problèmes plus spécifiques à ma région. Mais, venant de m'exprimer en tant que rapporteur pour avis, je céderais volontiers ma place à l'orateur suivant pour ne prendre la parole qu'ultérieurement.

M. le président. Monsieur Puech, l'ordre d'intervention des orateurs est déterminé par la conférence des présidents. Néanmoins, toute règle comprend des exceptions...

Je donne donc la parole à M. Bernard Legrand.

M. Bernard Legrand. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, Georges Mouly souhaitait intervenir sur ce sujet mais, rappelé dans son département, il m'a demandé de le remplacer. A partir de maintenant, c'est donc Georges Mouly qui parle.

Le 24 avril 1986, constatant que la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, qui dépendait jusque-là du Premier ministre, était désormais rattachée au ministère de l'équipement, j'interrogeais le Gouvernement sur l'avenir de la D.A.T.A.R. Il me fut répondu que « les grands objectifs d'aménagement du territoire destinés à corriger les déséquilibres régionaux et à mobiliser les capacités de développement de toutes les régions françaises doivent être maintenus ». Plus récemment, le 13 novembre, répondant à une autre question que je vous posais, monsieur le ministre, vous précisiez : « Le Gouvernement est très attaché à une politique d'aménagement du territoire qui reste tout aussi importante qu'il y a dix ou vingt ans. » Cette politique a peut-être vieilli ; un rapport a été demandé à M. Guichard. Il n'en reste pas moins que demeure - les réponses sont sans équivoque - la volonté d'aménagement du territoire ; je m'en réjouis.

Cette poursuite est nécessaire pour deux raisons au moins.

Tout d'abord, si des régions durement touchées par la crise de certains secteurs industriels exigent un traitement spécial, il en est d'autres qui souffrent de handicaps naturels et structurels qui vont s'accroissant.

En outre, la décentralisation, qui n'a pas comblé ces handicaps, risque, au contraire, de les aggraver.

Pour illustrer ces handicaps structurels, qu'il me soit permis de prendre l'exemple de ma région. Le Limousin souffre d'un enclavement qui interdit tout espoir de développement. « Chacun sait que l'abaissement des coûts de transport est la base d'une compétitivité durable des entreprises », disiez-vous, monsieur le ministre. Encore faut-il que les transports soient au moins possibles, les liaisons faciles et rapides ; l'implantation d'industries, la bonne exploitation des ressources naturelles et agricoles en dépendent. C'est une vérité plus évidente et une nécessité plus absolue encore dans une région où la décadence démographique et économique se poursuit. Le Limousin est la seule région où les investisseurs étrangers n'ont créé ou maintenu aucun emploi.

En matière de route, l'état des lieux est ... déconcertant. Qu'on en juge ! Le réseau autoroutier évite le Limousin qui se trouve contourné au Nord et à l'Est par l'axe Paris-Montpellier via Clermont-Ferrand, à l'Ouest et au Sud par les artères Paris-Bordeaux-Toulouse. On ne peut dire que rien ne se fait, certes. Le plan routier Massif central existe bien. Les travaux ont été, sont et seront réalisés.

Mais il faut savoir que, au rythme actuel, la liaison Vierzon-Brive à deux fois deux voies se terminera en impasse vers la fin du siècle ! Dans le sens Ouest-Est, Limoges et Clermont-Ferrand sont reliées par un chemin départemental. La route transeuropéenne et la route centre-Europe-atlantique sont, elles, appelées à tenir un rôle de première importance avec l'entrée du Portugal et de l'Espagne dans le marché commun. Ce sont actuellement deux axes qui ne permettent qu'un trafic lent et dangereux.

La voie ferrée apporte-t-elle, du moins, la solution à l'enclavement du Limousin ? Que non ! Bien au contraire ! La réalisation du T.G.V.-Atlantique crée pour ma région - c'est toujours Georges Mouly qui parle - une situation tout à fait nouvelle et grave. Demain, Poitiers sera à une heure trente de Paris, Nantes et Rennes à deux heures. On pourrait mettre Limoges à deux heures cinquante de la capitale, nous a récemment laissés espérer M. Essig, alors que Limoges devrait être à deux heures et Brive à trois heures de Paris.

J'ai bien noté que la « suppression de la prime régionale à l'aménagement du territoire permettra de réorienter les moyens libérés vers la modernisation des moyens de transport et du réseau routier ». Excellente idée, mais que pourra-t-on faire avec les moyens libérés ? J'ai bien noté encore que la prime nationale serait localisée sur des opérations de décentralisation. Mais qui acceptera de se décentraliser dans une région enclavée ? Ah ! si le Limousin pouvait organiser les jeux Olympiques !

Qu'on me pardonne de m'être ainsi trop longuement arrêté sur la situation de ma région. Je le fais parce qu'elle illustre, hélas pour elle ! la nécessité de poursuivre l'aménagement du territoire, qui doit participer plus activement à la suppression des handicaps naturels les plus lourds, handicaps que la décentralisation et la planification contractualisée n'ont fait qu'accentuer.

J'ai dit ici même, dès l'examen de la première loi de décentralisation, qu'il existait un risque pour les plus pauvres de s'appauvrir encore, alors que les plus riches continueraient à creuser l'écart. J'ai dit ici même que si les contrats de plan Etat-régions devaient être conclus dans les mêmes conditions partout, il y aurait accentuation de cet écart. C'est bien ce que provoque en fait l'application du principe du cofinancement : la région pauvre, qui ne peut que mettre moins au « pot commun », reçoit moins...

En fait, doit jouer ici - n'est-ce pas l'essence même de l'aménagement du territoire ? - la solidarité nationale. J'y ai cru un instant. Ce fut lorsqu'un de vos prédécesseurs, monsieur le ministre, m'écrivait : « pour parvenir à une équitable répartition régionale des crédits consacrés aux contrats de plan, la D.A.T.A.R. a pour mission de solliciter les contributions financières des régions en fonction de leurs possibilités... Aussi, les contrats de plan ne seront pas financés de façon identique dans toutes les régions, les régions les plus riches devant faire des efforts financiers supérieurs à ceux que pourraient fournir les régions moins favorisées ». Puisse enfin l'aménagement du territoire maintenu - revu et corrigé dans doute - se faire dans la solidarité nationale.

Nous voici loin du budget, me direz-vous. Je n'en ai point le sentiment. Je pense que ce budget pour 1987, marqué par des insuffisances et des diminutions, ne saurait être apprécié hors du contexte actuel marqué, lui, par la transition. Je voterai ce budget parce que je veux encore espérer en une réelle politique d'aménagement du territoire par le jeu de la solidarité nationale.

Je crois que, par ma voix de breton, Georges Mouly a bien défendu le Limousin. J'espère que, par mes oreilles, il entendra une bonne réponse. (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Delelis.

M. André Delelis. Désormais, monsieur le ministre, vous gérez les crédits de restructuration des zones minières. Vous nous proposez à cet effet 100 millions de francs en 1987, alors que votre prédécesseur a disposé - et vous en partie -

de 174 millions de francs, parmi lesquels 134 millions de francs ont été affectés au bassin minier du Nord - Pas-de-Calais, que je représente ici, aujourd'hui, au nom du groupe socialiste. Par conséquent, nous n'aurons, l'an prochain, que la moitié des crédits dont nous avons disposé au cours de la présente année. Il s'agit d'une situation qui nous ramène avant 1981. En effet, en 1980, la majorité d'alors avait inscrit 100 millions de francs au budget et, sept ans après, nous restons dans les mêmes limites.

Ce qui est dramatique, c'est que, sans tenir compte de l'inflation, nous sommes aujourd'hui dans une situation telle, monsieur le ministre, que nous reportons à vingt-cinq ans, désormais, la durée prévue pour l'achèvement de la rénovation du bassin minier. Songez que le Premier ministre d'aujourd'hui avait promis, en 1974, de terminer cette rénovation en vingt ans. Vingt-cinq ans plus douze ans, cela fait trente-sept ans ! Vous pensez bien qu'un tel délai n'est pas envisageable. Démographiquement parlant, il est prouvé que la population de cette région ne pourra pas attendre au-delà de l'an 2015, compte tenu de l'âge des retraités mineurs qui, vous le savez, ont bien mérité de la nation.

Il faut donc faire quelque chose. Les entreprises du bâtiment et des travaux publics de notre région ne pourront pas, alors que le taux de chômage y est déjà compris dans une fourchette de 15 à 17 p. 100, supporter de nouveaux licenciements consécutifs aux commandes qui ne viendront pas.

Il s'agit d'un problème sur lequel, depuis longtemps, il existe une sorte d'unanimité, à défaut de consensus. Celle-ci est née des grandes catastrophes minières : dans les cimetières, on ne fait pas de politique - de politique partisane, en tout cas - mais on s'incline devant les cercueils des malheureux mineurs, comme ce fut le cas lors de la dernière catastrophe de Liévin ; c'est le jour des engagements.

Le gouvernement de M. Chaban-Delmas avait été le premier à lancer des opérations en 1972. Celui de M. Pierre Mauroy, auquel j'avais l'honneur d'appartenir, a eu l'avantage de tripler les crédits pour les bassins miniers, notamment par l'instauration du Fonds d'industrialisation du bassin minier et de la Financière Nord - Pas-de-Calais, que l'on appelle plus couramment la Finorpa.

Il reste maintenant que le Premier ministre, qui rend les arbitrages sur le budget, connaît bien le problème puisque nous lui avons exposé en long et en large à la préfecture d'Arras, voilà douze ans, les problèmes qui m'appellent à intervenir aujourd'hui devant vous et à vous dire que cette situation est impossible à tenir pour nous.

J'ai vu les engagements que vous avez bien voulu prendre à l'Assemblée nationale après les interventions de MM. Royer et Le Garrec et de mon ami M. Marcel Wacheux. Je vous demande donc aujourd'hui comment nous allons sortir de cette situation. Pourrez-vous ressusciter le fonds spécial de grands travaux ? Pourrez-vous donner, sur le fonds d'intervention et d'aménagement du territoire - comme ce fut le cas en 1986 - une enveloppe qui nous permette au moins d'obtenir les 50 millions de francs nécessaires dont nous avons déjà bénéficié cette année de manière à ce que nous puissions poursuivre les travaux ? Il s'agit de 100 000 logements, de 1 000 kilomètres de voirie, d'une quarantaine de stades, d'églises, de salles de loisirs. C'est un patrimoine auquel l'exploitant, par souci de paternalisme, a voulu conserver un caractère privé qui apparaît aujourd'hui quelque peu ridicule, mais qu'il n'a pas entretenu comme il le devait.

Aujourd'hui, les pouvoirs publics - vous, nous puisque nous sommes associés dans une concertation avec les préfets de région à cet égard - doivent trouver les solutions qui sortiront notre bassin des difficultés dans lesquelles il s'enlise aujourd'hui. (M. Delmas applaudit.)

M. le président. La parole est à M. Hoeffel.

M. Daniel Hoeffel. Monsieur le ministre, vous avez déclaré, en juillet dernier, que « l'aménagement du territoire cantonné à l'Hexagone n'a plus de sens ». Je ne puis qu'approuver cette conception réaliste, qui s'inscrit dans la logique de la construction européenne dans le domaine économique et dans celui des voies de communication notamment. Elle rompt heureusement avec une vision trop longtemps admise et qui a conduit à un certain nombre d'orientations erronées, dont nous subissons encore les conséquences.

La façade rhénane de la France doit, dans le cadre d'une conception plus européenne de l'aménagement du territoire, être considérée comme une priorité. Cela ne veut pas dire

que je sous-estime les problèmes qui existent dans un certain nombre d'autres régions, comme ceux qu'a rappelés tout à l'heure notre collègue M. Puech à propos du Massif central.

L'Alsace se trouve confrontée à la partie la plus dynamique et la plus prospère de la République fédérale d'Allemagne et nous devons éviter qu'il y ait, dans la région du Rhin supérieur, un décalage trop marqué entre le développement du Bade-Wurtemberg et celui de l'Alsace. Cela dépend, pour une part importante, de l'irrigation et non du contournement de l'Alsace par les grandes voies de communication.

Nous avons, à cet égard, des priorités et des interrogations. Je ne sous-estime pas, monsieur le ministre de l'aménagement du territoire et des transports, les contraintes et les servitudes budgétaires qui sont les vôtres et je tiens à rendre hommage à l'action que vous menez à la tête de votre ministère.

Je sais aussi qu'on ne peut s'occuper à la fois des quatre modes de transport avec une égale efficacité. Mais les choix à opérer ne dépendent pas des moyens financiers de l'Etat, d'ailleurs déjà relayés d'une manière importante par les collectivités locales. Des sources de financement diversifiées, publiques et privées, sont de nature à alléger la part de l'Etat et doivent donc conduire à une vision moins restrictive de certains projets que j'évoquerai rapidement sur le plan routier, ferroviaire et fluvial.

En ce qui concerne les liaisons routières, l'accent doit être mis sur les raccordements entre notre réseau national et les réseaux qui bordent la France. Le rapport « Les maillons manquants », entériné fin 1984 par la table ronde des industriels européens, constate que le système routier est généralement bon à l'intérieur des frontières nationales, à l'exception d'un certain nombre de zones dans notre territoire, mais que les connexions entre les liaisons des différents pays restent trop souvent le fruit du hasard et sont à bien des égards peu satisfaisantes.

L'exemple de l'Alsace en est une illustration parmi d'autres. Deux raccordements y sont indispensables et urgents : d'abord, celui qui est en voie de réalisation par la mise à deux fois deux voies de l'axe nord-sud Lauterbourg - Bâle et Belfort. Il est urgent que la mise à deux fois deux voies du C.D. 300 et le contournement de Colmar, puis l'autoroute Piémont des Vosges permettent de faire le joint entre l'autoroute allemande de la rive gauche du Rhin au nord et l'autoroute Mulhouse - Lyon au sud, afin de réaliser une liaison à caractéristique autoroutière continue sur la rive gauche du Rhin.

Dans le même ordre d'idées, il est indispensable que soit réalisée au cours du prochain Plan - en dehors des deux ou trois voies transvosgiennes - la liaison entre l'autoroute Paris - Strasbourg et l'autoroute Hambourg - Bâle par la construction de la rocade sud de Strasbourg et du deuxième pont sur le Rhin. C'est grâce à ces liaisons que notre région se verra confirmée dans sa position de carrefour des liaisons entre le nord et le sud de l'Europe et entre la région parisienne et la partie la plus dynamique de la République fédérale d'Allemagne.

Du point de vue ferroviaire, nous savons que tout ne peut être réalisé en même temps. Mais nous demandons que, dans la conjoncture actuelle, le projet de T.G.V. Est soit examiné objectivement, dans l'optique d'un aménagement du territoire allant au-delà de l'Hexagone.

Avec un T.G.V. Est, l'Alsace ne serait pas un terminus, mais une étape vers l'Allemagne du Sud et la Suisse allemande, deux régions à forte densité démographique dont le dynamisme économique est certain et où se développe le réseau Inter-city allemand. Ce serait un T.G.V. tourné vers l'un des centres de gravité de l'Europe. Il est indispensable, dans cette optique, qu'à titre conservatoire le tracé du T.G.V. Nord prévienne un tronçon Paris-Soissons qui serait, le moment venu, l'amorce du futur T.G.V. Est.

Sur le plan fluvial, enfin, le problème de la liaison Rhin-Rhône ne date pas d'aujourd'hui. Tous les Présidents de la Ve République ont affirmé publiquement leur attachement à cette liaison. Des engagements clairs et précis ont été pris. Mais nous ne faisons rien pour les concrétiser. Même le modeste tronçon Mulhouse - Niffer s'est vu retirer les crédits qui étaient pourtant expressément prévus. Le problème n'est pas d'abord financier - je le ressens ainsi - puisque la renégociation du contrat entre la compagnie nationale du Rhône et E.D.F. sur les ressources tirées de l'hydro-électricité rhodanienne permettrait de dégager un autofinancement important.

Le problème se situe au niveau de la volonté politique et il faudra savoir si oui ou non le dossier de la liaison Rhin-Rhône reste ouvert.

A l'heure actuelle la France est coupée de l'Europe fluviale. L'arrière-pays de Rotterdam et d'Anvers s'étend déjà sur l'est de la France et s'étendra demain, grâce à la liaison Rhin-Main-Danube, jusqu'à la mer Noire, alors que le hinterland de Marseille, Rouen, Le Havre et Dunkerque est limité à des vallées sans liens entre elles. Ces données doivent être présentes à l'esprit de ceux qui auront à se prononcer, le plus rapidement et le plus clairement possible, en sachant que, dès le début des années 1990, le canal Rhin-Main-Danube drainera vers l'Est de l'Europe des courants de trafic considérables venant de l'Europe du Nord.

Le développement économique et social de l'Europe est entravé par les lacunes des systèmes de transport terrestre. Ce sont de bonnes liaisons dans le domaine des transports qui permettront à l'Europe de fonctionner efficacement comme un marché unifié de marchandises et de services. Il faut que la priorité soit accordée à cet égard aux liaisons aériennes, fluviales, ferroviaires et routières qui concrétisent les raccourcissements nécessaires. L'Alsace doit y tenir la place que la géographie lui assigne, une place qui comporte incontestablement à la fois des avantages et des risques, comme pour toutes les régions situées aux avant-postes.

Pour pouvoir valoriser nos atouts et réduire nos risques, la réalisation des grandes liaisons aériennes, routières, ferroviaires et fluviales nous apparaît comme une nécessité absolue pour l'Alsace. Nous sommes persuadés qu'une vision de l'aménagement du territoire plus orientée vers l'Europe - je rejoins totalement, en cela, nos deux excellents rapporteurs - vers l'Europe qui se construit, nous permettra d'escompter à bref délai leur concrétisation. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Puech.

M. Jean Puech. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si je reprends la parole, en cet instant, c'est parce qu'il ne m'était pas possible, en tant que rapporteur, de souligner les difficultés que rencontre une région, le Massif central, qui a toute sa place dans la vie économique et sociale de notre pays et qui est confrontée aujourd'hui à un défi qui m'interpelle particulièrement.

N'est-il pas vrai que l'Aveyron forme notamment avec le Cantal, la Lozère et la Haute-Loire cette « île entourée de terre » qui ne connaîtra apparemment jamais le T.G.V., qui ne comporte aucun kilomètre d'autoroute et dont l'accès par voie aérienne a le triste privilège d'être le plus onéreux de France ?

Si cette situation peut s'accommoder d'une certaine forme de vie, non dénuée de charme, elle ne pèse pas lourd dans un contexte économique fait de compétition et pour lequel l'importance des infrastructures de communication figure parmi les éléments déterminants.

Dès lors, par rapport à l'ensemble géographique très certainement le plus isolé de France, la notion d'aménagement du territoire prend tout son sens, sa pleine dimension.

Dans le débat qui est ouvert, elle peut y puiser des références et des évidences qui confèrent d'ailleurs bien cet aspect quasi irréel à toute interrogation sur le sens d'une politique d'aménagement.

En effet, n'est-ce pas le grand mérite d'une politique d'aménagement du territoire que d'apporter cette relative égalité des chances par une juste compensation des difficultés inhérentes à la géographie ?

N'est-ce pas, d'ailleurs, un objectif majeur pour l'Etat que de favoriser le développement de la vie et de l'exploitation des ressources sur tout le territoire national ?

Quand on pense aux efforts des grands peuples pour maintenir ou établir leur présence sur les terres ingrates et excentrées par rapport à leur territoire national, pourrait-on imaginer que la France accepte de sacrifier l'avenir du Massif central ?

Je ne veux pas dramatiser la situation. Mais je veux fortement insister sur le risque que ferait courir à notre région le rejet d'une nouvelle et véritable ambition en matière d'aménagement du territoire.

Nous pourrions redouter que le débat sur ce qui serait un interventionnisme abusif de l'Etat ne fasse oublier à ce dernier ses responsabilités dans le domaine du désenclavement des régions isolées.

L'aménagement de l'espace est du ressort de la puissance publique, même si elle peut y associer, dans certains cas, des financements privés, par exemple pour des autoroutes.

Au sein d'une communauté nationale, il ne saurait y avoir d'harmonie sans compensation des déséquilibres naturels. Ne peut-on pas affirmer que c'est même là la grandeur du service public que d'élargir les communications entre tous les citoyens ? C'est ainsi que le tarif de la lettre est le même pour tous les Français, quelle que soit leur adresse sur le territoire national, qu'ils vivent dans un chalet isolé de montagne ou dans un appartement urbain ; il en va de même de la fourniture et de la tarification de l'énergie électrique.

C'est cela l'aménagement du territoire : il y a compensation, il doit y avoir péréquation. Il me semble aussi très important de souligner que les ressources affectées à cet aménagement doivent être ventilées en tenant compte de cette compensation et de cette péréquation. Qu'il s'agisse de péréquation dans les tarifs ou dans la modulation des subventions, ce ne sont que des modalités différentes d'une même réalité qui est la traduction financière de la politique d'aménagement du territoire.

Pour la construction des infrastructures, les participations directes de la puissance publique sont indispensables. Pour l'exploitation des communications, c'est-à-dire des transports, c'est la péréquation tarifaire qui devient l'instrument de l'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre, pour revenir à l'Aveyron et au Massif central, bouleversons ensemble le scénario qui, voilà une trentaine d'années, commençait à se développer et nous faisait parler de Paris, capitale du désert français ; faisons en sorte que, dans les années 1990, on ne puisse parler du Massif central, désert de la France.

A vous, à nous de tirer de ce champ d'expérience tous les enseignements. Pour ce qui me concerne, dans l'immédiat, je me bornerai à développer trois volets qui peuvent démontrer les effets bénéfiques d'une politique volontariste d'aménagement.

D'abord, le volet aérien. C'est le premier parce qu'il pourrait être d'effet immédiat, psychologiquement déterminant. Cela est reconnu, la plate-forme de Rodez-Marcillac s'avère vitale pour tous les départements des contreforts sud du Massif central.

Or, aucune plate-forme existant en France et présentant les mêmes potentialités de trafic pour une radiale vers Paris ne se trouve aussi éloignée cumulativement à deux heures et demie d'un aéroport desservi par Air Inter, d'une ligne T.G.V. et d'une autoroute.

Devant une telle addition de difficultés, très certainement unique en France, peut-on estimer en toute objectivité que serait conféré un caractère de précédent à une décision politique prise en faveur d'un département ou d'une région et exprimée sous forme de continuité territoriale, c'est-à-dire tout simplement de solidarité et d'équité ?

Vous connaissez ma position : seule la compagnie Air Inter, selon des modalités à définir, paraît à même d'apporter la dynamique commerciale qui fait défaut et surtout la péréquation tarifaire qui s'impose.

Monsieur le ministre, la Bretagne sait ce que signifie la péréquation tarifaire pour la desserte de tous ses aéroports assurée par la grande compagnie nationale.

Sans développer davantage ces points, j'ajouterai simplement que notre souhait - entendez par là celui d'une clientèle aveyronnaise, mais aussi lozérienne, cantalienne, lotoise et tarnaise - de bénéficier de l'arrivée de la compagnie Air Inter se trouve, précisément, partagé par cette entreprise, dont l'analyse se fonde sur une notion d'aménagement du territoire perçue sous l'angle de la complémentarité de Rodez par rapport aux aéroports de Toulouse, de Montpellier et Clermont-Ferrand.

De la réponse qui sera apportée avec effet immédiat, c'est-à-dire de la décision quant aux droits de trafic, pourra être appréciée une volonté d'offrir à cette région son premier véritable atout économique en matière de communications.

Mon deuxième volet concerne le réseau ferroviaire. Il est un fait que le rôle économique du chemin de fer se mesure en termes d'aménagement du territoire.

Il n'est que de constater, de ce point de vue, la transformation fondamentale du paysage des transports au fur et à mesure que le T.G.V. trouve de nouveaux champs d'action. Après le T.G.V. Sud-Est, en attendant le T.G.V. Atlantique, puis le T.G.V. Nord et, à plus long terme, le T.G.V. Est, c'est un vaste réseau qui se dessine. Sa traduction sur une carte donne la dimension de l'emprise sur le territoire national.

Mais ce remarquable édifice, aussi savamment élaboré soit-il, délaisse totalement, là aussi, une vaste région au cœur de la France, dont les contours épousent peu ou prou le Massif central.

Il ne saurait, bien évidemment, être question d'ignorer les contraintes géographiques et économiques du Massif central. Elles donnent, j'en conviens, à la fois les limites d'une évolution possible et d'une ambition raisonnable. Mais, ne convient-il pas de puiser dans ces handicaps cumulés la volonté politique qui s'impose ?

Une modification profonde du régime d'exploitation de Paris-Brive-Toulouse est inévitable. Le Capitole constituait une desserte tout à fait remarquable voilà quelques années, mais Toulouse est maintenant desservie depuis Paris via Bordeaux. Que va devenir l'ancienne ligne ? L'électrification en cours de Paris-Clermont peut également être l'occasion de redéfinir une nouvelle donne.

Plus que des investissements lourds, qui pourraient rester relativement limités et faire l'objet d'une démarche contractuelle avec les collectivités territoriales - nous en sommes là - c'est, en fait, avant tout à une redéfinition des liaisons longue distance qu'il faudrait procéder.

Mais il y a des inerties, des pesanteurs et des certitudes à la S.N.C.F. que seule une volonté politique d'aménagement doit pouvoir quelque peu secouer.

Le troisième volet de ma réflexion concerne la route. C'est très certainement le plus vaste et le plus lourd financièrement. C'est pourquoi, paradoxalement, je m'y attarderai moins.

Pour un département comme l'Aveyron, qui doit aménager et entretenir, dans son réseau routier départemental, vingt et un mètres par habitant quand la moyenne régionale de Midi-Pyrénées se situe à treize mètres et la moyenne nationale à 7 mètres, vous comprendrez qu'il s'agisse d'une grande affaire budgétaire.

C'est une grande affaire, également, quand aucun kilomètre d'autoroute ne le sillonne et que sont apparemment nuls les espoirs en ce domaine.

On peut comprendre, dès lors, l'intérêt porté à l'aménagement progressif et accéléré des seuls 220 kilomètres de routes nationales qui nous intéressent.

Cette approche s'avère identique pour les autres départements du Massif central. Le plan routier Massif central, lancé en 1975, véritable acte politique d'aménagement, visait à répondre aux besoins. Malheureusement, il s'est enlisé dans des difficultés financières, conjoncturelles qui font qu'au rythme actuel des crédits budgétaires, trente années seraient encore nécessaires pour achever les grandes liaisons routières. Nous serions alors en l'an 2020.

En termes d'aménagement du territoire et de dimension européenne des échanges - comme cela a été souligné - cette perspective peut-elle raisonnablement s'admettre ? De ce point de vue, l'accélération des travaux sur la nationale 9 pourrait traduire une volonté politique de solidarité et d'aménagement.

Comme je viens d'essayer d'en faire la démonstration, monsieur le ministre, s'il doit y avoir réflexion sur l'avenir de la politique d'aménagement du territoire, celle-ci ne peut ignorer la dimension politique et humaine qui doit l'animer.

Si l'Etat doit être le garant du libre jeu des responsabilités, ce rôle ne signifie pas passivité. Il doit veiller à rééquilibrer les distorsions naturelles qui pourraient conduire à de mauvaises répartitions des activités sur l'ensemble du territoire.

Certes, il ne s'agit pas *a contrario* de nourrir une ambition démesurée sur la possibilité de faire n'importe quoi n'importe où. Mais l'histoire de l'humanité n'est-elle pas d'abord celle de la victoire sur les handicaps plutôt que celle de la descente de la pente et de la facilité ?

Alors, plus de routes et moins de primes, avez-vous dit. Oui ! Mais attention à ces zones de notre territoire qui risquent de se retrouver sans primes alors qu'elles sont déjà sans routes.

Monsieur le ministre, vous savez que, malheureusement, nous reprendrons ce débat très prochainement, compte tenu de la situation très difficile que connaît le bassin d'emploi de Decazeville, M. le ministre de l'industrie ayant nommé une mission dans la région pour préparer la phase de transition. Que signifie d'ailleurs l'expression : « phase de transition » ? Cela montre bien que des risques très lourds pèsent sur les entreprises sidérurgiques.

Dès lors, au travers de votre budget, de celui de la D.A.T.A.R., monsieur le ministre, comment pourrez-vous répondre aux problèmes concrets qui vous seront posés dans quelques jours, sachant que la région de Decazeville, que mon département ne sont pas les seuls, sur le territoire national, à connaître de grandes difficultés.

Ce serait aller vers un enrichissement des plus riches et un appauvrissement inéluctable des plus pauvres, une négation de l'aménagement du territoire national.

Face à cette exigence de solidarité, la présence même d'un ministre de l'aménagement du territoire, qui peut puiser, par ailleurs, dans l'expérience de ses responsabilités locales les enseignements d'un réseau de communications profondément bouleversé et modernisé, me paraît être un gage d'espoir et de volonté.

C'est, en tout cas, mon intime conviction. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Bécart.

M. Jean-Luc Bécart. Monsieur le ministre, votre budget a été quelque peu malmené. En effet, les propos tenus à l'Assemblée nationale par le rapporteur spécial et par un rapporteur pour avis, ainsi que ceux qui ont été émis au Sénat par un certain nombre d'orateurs et par le président de la commission des affaires économiques et du Plan lui-même, voilà quelque jours, sont sévères à divers titres vis-à-vis d'un budget qui connaît une régression sensible de ses crédits par rapport aux précédents et qui contient une remise en cause de ses actions.

Ramenés à 2 085 millions de francs, les crédits de ce budget chutent de 18 p. 100 par rapport à 1985.

Ce sont, d'abord, les crédits d'investissement de la D.A.T.A.R. qui sont les plus touchés : moins 29,8 p. 100 en autorisations de programme et moins 18,4 p. 100 en crédits de paiement, le point de recul le plus évident - cela a été dit tout à l'heure - étant la réduction de moitié des crédits de prime d'aménagement du territoire qui passent de 600 à 300 millions de francs en autorisations de programme, la procédure régionale d'attribution de la P.A.T. étant supprimée.

Vous allez me rétorquer, monsieur le ministre, que le Gouvernement ne peut à la fois faire de gros cadeaux fiscaux et continuer comme auparavant la politique des primes.

La prime d'aménagement du territoire et le système, parfois compliqué, des autres primes ne constituent certes pas la panacée ; il y aurait encore beaucoup à dire - les parlementaires communistes n'ont pas manqué de donner leur sentiment sur cette question - notamment pour assurer la participation des élus locaux et des syndicats ouvriers au contrôle de l'utilisation de ces primes, pour une orientation plus favorable aux petites unités de production...

Mais, au-delà de ces problèmes, il existait une procédure régionale de « coup de pouce » à la création d'emplois qui n'avait pas que des défauts et qui, de toute façon, était plus conforme à l'intérêt national que les cadeaux fiscaux, lesquels - nous en sommes persuadés - ne créeront pas d'emploi à l'échelon du pays et conduiront à une nouvelle diminution des dépenses sociales et d'équipement.

Nous relèverons également la suppression des crédits de l'agence pour la maîtrise de l'énergie. C'est là une regrettable remise en cause d'une politique d'économie d'énergie qui avait permis de développer des projets créateurs d'emplois artisanaux, aidant à la réhabilitation de logements sociaux et donnant la possibilité aux communes d'améliorer leurs bâtiments et équipements.

Nous relèverons encore la baisse des fonds consacrés à l'Anvar, ainsi qu'une diminution des crédits de fonds de la recherche et de la technologie.

S'agissant du F.I.A.T., si les crédits de paiement sont en hausse de 6 p. 100, les autorisations de programme chutent de 14 p. 100. Par ailleurs, monsieur le ministre, l'essentiel des moyens du F.I.A.T. continue d'être absorbé par les contrats de plan Etat-région. La marge de manœuvre du fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire est très mince pour des actions spécifiques ou pour aider au démarrage d'opérations qui n'ont pas pu trouver place dans des contrats de plan. C'est dommage !

Votre politique risque d'aggraver les déséquilibres dans le pays entre régions et entre zones d'activité. Plus que jamais, la nécessité d'une politique d'aménagement du territoire, décentralisée, planificatrice et démocratique s'impose fondamentalement.

Ce qui me reste du temps qui m'est imparti ne me permet d'aborder qu'un seul sujet : vous comprendrez qu'élus du Pas-de-Calais et maire d'une commune minière j'exprime à mon tour mon opposition à la coupe claire que vous allez faire subir aux crédits de restructuration des zones minières. Ces crédits auront diminué de moitié en deux ans pour le Nord - Pas-de-Calais.

Cela veut dire que, prévu pour être terminé dans quinze ans, le travail de rénovation des cités et du patrimoine miniers durera encore vingt-cinq ou trente ans, avec toutes les conséquences que l'on sait sur l'emploi des entreprises locales de bâtiment et de travaux publics dans des régions qui enregistrent déjà - il faut le répéter - des taux de chômage supérieurs, et de loin, à la moyenne nationale.

La plupart des zones minières, monsieur le ministre, sont des zones économiquement sinistrées. Votre budget va encore aggraver l'autre sinistre que constitue le cadre de vie de bon nombre de secteurs miniers.

Retarder encore et toujours, pour des dizaines de milliers de mineurs, de retraités, de veuves, la rénovation de leur rue, de leur logement, et l'amélioration - fût-elle modeste ! - de leur environnement est, sachez-le, inacceptable pour les élus des communes minières.

Monsieur le ministre, les sénateurs communistes voient dans ce projet de budget un facteur de répression et ils ne peuvent l'approuver. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Delmas.

M. Lucien Delmas. Monsieur le ministre, l'examen de votre projet de budget et l'analyse des déclarations gouvernementales m'amènent à vous dire que la politique qui nous est proposée ne peut pas être vraiment qualifiée de politique d'aménagement du territoire, même si vous affirmez être favorable - et nous en sommes convaincus - à une telle politique et même si vous avez sauvé la D.A.T.A.R. en avril 1986, ce dont nous vous donnons acte.

Aménager, c'est prévoir. Or, les choix du Gouvernement ne prévoient pas les conséquences pour l'économie nationale et régionale des cinq graves défis auxquels la France est confrontée : le marché unique européen, la réforme de la politique agricole commune, l'élargissement de la C.E.E., la désindustrialisation de vastes zones géographiques, les mutations technologiques industrielles et agricoles.

Aménager, c'est impulser et corriger. Or, la politique que vous mettez en œuvre ne permettra pas d'accompagner l'étonnante germination des initiatives de développement local. Elle ne permettra pas non plus de revitaliser les zones industrielles et agricoles en crise ni les zones rurales fragiles.

Aménager, c'est être cohérent. Or, vos propositions ne portent pas la marque d'une stratégie globale de développement, seule susceptible de nous permettre de répondre efficacement aux défis lancés.

Vous me permettrez, monsieur le ministre, de citer quelques exemples qui illustreront mon propos.

La déconnexion entre l'aménagement du territoire et le Plan est inquiétante, car les incohérences qui pourraient résulter de la concrétisation des intentions de M. de Charette apparaissent paradoxales au moment où des voix autorisées, à droite et à gauche, souhaitent la mise en place d'une planification et d'une stratégie européennes d'aménagement du territoire.

Le désengagement de l'Etat dans l'aide à la localisation des entreprises compromettra la création, l'extension ou la reprise d'activités dans les zones défavorisées. En effet, la

suppression de la P.A.T. régionalisée et celle des P.R.E. dans la plupart des régions ne permettront pas de compenser les handicaps liés à l'enclavement ou à la surcharge fiscale résultant de la crise ou de la pauvreté, et tout effort de revitalisation sera voué à l'échec.

Le désengagement de l'Etat en matière d'infrastructures existe aussi, monsieur le ministre : je viens de le rencontrer. Il concerne la R.N. 89, cette grande transversale nationale et européenne dont vous souhaitiez hier un aménagement plus rapide au cours des prochaines années.

En effet, au terme du contrat de plan que j'avais négocié lorsque j'étais vice-président du conseil régional d'Aquitaine, l'Etat, la région, la Gironde et la Dordogne devaient apporter ensemble 350 millions de francs pendant la durée du plan, et la Communauté devait y ajouter 170 millions de francs que l'ensemble des partenaires s'engageaient à réaffecter immédiatement pour accélérer les travaux. Or l'Etat a conservé cette année les premiers versements européens, ce qui aura pour effet de porter de dix à quinze ans le temps nécessaire à la mise à quatre voies de la route reliant Bordeaux à Périgueux.

Vous avez parlé hier de passer la vitesse supérieure et de multiplier les cofinancements Feder. J'espère donc que l'Aquitaine pourra bénéficier de la réaffectation des crédits Feder versés au titre du 9^e Plan, mais aussi des 40 millions de francs par an, correspondant au doublement de la dotation P.A.T. régionalisée de 1985. Peut-on espérer, monsieur le ministre, une révision du contrat de plan sur ces bases ? Votre réponse nous intéresse et - j'en suis sûr - intéresse beaucoup tous les membres de la Haute Assemblée. C'est pour vous une excellente occasion de prouver que l'Etat ne fait preuve d'aucune volonté de désengagement en matière d'infrastructures.

Le schéma national des transports routiers et ferroviaires, qui oublie résolument une douzaine de départements - et non pas quatre - comme l'a dit notre collègue M. Puech, du centre et du sud de la France, condamne à un déclin irrémédiable ce quadrilatère délaissé par les réseaux autoroutiers et le T.G.V.

Etes-vous prêt, monsieur le ministre, pour concrétiser vos déclarations, à classer la R.N. 20 en liaison autoroutière et la R.N. 89 en prolongement d'autoroute ?

Quid des programmes intégrés méditerranéens, les P.I.M. ? Peut-on espérer leur mise en œuvre l'an prochain ? L'absence de crédits de cofinancement au budget de 1987 est inquiétante.

La libération de l'économie, la déréglementation et la privatisation imposent à l'Etat certaines obligations impérieuses pour préserver les grands équilibres et garantir l'unité nationale.

Je le disais hier, citant le rapport Salmon-Legagneur : en matière de transports, le libéralisme ne saurait être que bien tempéré. Je vous le dis aujourd'hui, monsieur le ministre : en matière d'aménagement du territoire, il ne peut y avoir de véritable politique libérale, car aucun pays au monde n'a pu se passer d'une politique active d'aménagement du territoire traduisant la force d'une solidarité nationale au profit des zones les moins favorisées et les plus menacées.

C'est parce que votre budget ne vous donne pas les moyens de cette politique que nous sommes conduits à le rejeter. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Lauriol.

M. Marc Lauriol. Comme mes amis du R.P.R., notamment M. de Montalembert, je suis parfaitement ouvert à une conception nouvelle et plus souple de l'aménagement du territoire orientée vers l'Europe. Il est incontestable que nombre de financements de grands équipements intéressent l'ensemble de nos pays.

M. Hoeffel évoquait tout à l'heure la liaison Lyon-Mulhouse-basse vallée du Rhin, qui s'ouvre naturellement sur Rotterdam. Qui peut contester l'intérêt européen d'un équipement d'une telle envergure, d'une telle richesse ? Il n'est pas douteux. Il est assez anachronique de penser que les pays intéressés - la France d'un côté, la République fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas de l'autre - puissent s'occuper seuls des tronçons de cette liaison commune.

Qui peut encore contester l'intérêt continental évident du tunnel sous la Manche dont on parle beaucoup, intérêt qui dépasse celui de la France et celui de la Grande-Bretagne ?

La Communauté économique européenne, elle-même, paraît petite eu égard à un tel équipement. La liaison fluviale Rhin-Manche bien aménagée et donc plus rationnelle présente également un intérêt qui est non pas seulement français, mais européen.

C'est sur des problèmes de cette envergure qu'une solidarité européenne élémentaire devrait pouvoir se manifester. Mais alors il faut être logique. Si l'ensemble de ces équipements présente un intérêt commun, il est normal que les investissements le soient aussi. Il faudrait donc prévoir un financement rationnel européen des travaux d'intérêt européen. Les institutions financières de Bruxelles accordent certes des prêts, préférentiels bien souvent, pour financer certains types d'équipements, nous en convenons. Mais il s'agit de mécanismes purement bancaires.

La véritable innovation serait que fût instituée, au niveau naturellement des institutions de Bruxelles, une véritable caisse d'équipement européenne. Elle serait alimentée par des emprunts nationaux, voire européens par la suite - tout cela pourrait évoluer - et, au besoin, par des contributions budgétaires des Etats membres. Elle permettrait de rationaliser les besoins au fur et à mesure du déroulement des travaux. On accorderait des priorités ensemble et on les réaliserait ensemble. Il n'est pas normal que la liaison Lyon-Mulhouse-Rotterdam, évoquée tout à l'heure par notre collègue le président Hoeffel, soit réalisée à l'aide de trois financements séparés et non coordonnés.

A partir du moment où l'on s'engage dans cette voie, il faut aller jusqu'au bout. Nous prêcherons peut-être dans le désert, mais nous aurons au moins notre conscience et notre logique avec nous. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Je suis très heureux de ce débat sur la politique d'aménagement du territoire, que j'ai déjà abordé hier. Je tiens à répondre aux différents intervenants, bien que deux questions orales assez détaillées sur ce sujet, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, m'en aient déjà donné l'occasion.

Je partage l'optimisme de M. de Montalembert : il faut en effet aborder ces questions avec un esprit offensif plutôt que défensif, faute de quoi nous risquerions de régresser, alors que les arguments pour une politique d'aménagement du territoire sont, au niveau français comme au niveau européen, extraordinairement percutants.

Dans le pays, au Parlement, au sein des gouvernements d'hier et d'aujourd'hui, les positions prises étaient contradictoires. De plus, la politique d'aménagement du territoire a vieilli dans la mesure où elle s'appuyait, dans les années 1970, sur la redistribution de la croissance. J'estimais donc nécessaire que nous ayons dans le pays, au Parlement et dans d'autres enceintes, un débat approfondi sur la nécessité d'un nouvel élan de cette politique d'aménagement du territoire, d'une « nouvelle génération » mieux adaptée au contexte économique international, européen et français de la croissance. C'est dans cette perspective que j'avais demandé à M. Guichard, assisté de quelques personnes, en particulier de chefs d'entreprise, de réfléchir et de transmettre un rapport qui m'a été remis mardi. Il servira de base à la réflexion au niveau tant régional que national.

Il faut, à mon avis, avoir un esprit novateur pour adapter les moyens ; en effet, mon objectif est de redonner un nouvel élan à la politique d'aménagement du territoire.

Je dirai à M. Puech, dont j'ai partagé les mêmes passions, que cette politique d'aménagement du territoire n'a pas été, pour l'année 1987, uniquement une question de mots. Je ne voudrais pas que la baisse des primes, qui avait commencé l'année dernière, monsieur Delmas, puisque nous étions passés de 900 millions de francs à 600 millions de francs - le débat sur l'aménagement du territoire avait d'ailleurs déjà eu lieu sous le gouvernement précédent - cache un abandon de la politique d'aménagement du territoire.

Le redéploiement dont vous avez parlé doit bien se faire dans les limites de cette politique d'aménagement du territoire, même s'il ne porte pas seulement sur ce budget. Les

fonds d'intervention et les crédits de paiement augmentent de 7 p. 100, que ce soit le F.I.D.A.R. - fonds interministériel de développement et d'aménagement rural - ou le F.I.A.M. - fonds d'intervention pour l'autodéveloppement en montagne. L'utilisation de ces fonds a besoin, elle aussi, d'être reconcentrée sur les objectifs essentiels.

S'agissant des routes, le budget, en augmentant de près de 700 millions de francs en comparaison d'une diminution de 300 millions de francs pour les primes régionales d'aménagement du territoire, est le meilleur instrument d'une politique d'aménagement du territoire en 1987. La solution des problèmes de communication et de raccourcissement des distances est aujourd'hui - je le constate lorsque je vais dans les régions - vraiment attendue par les populations et les élus qui les représentent.

L'autre élément d'une politique d'aménagement du territoire aussi vitale, c'est quand même le retour de la croissance et de l'emploi.

A cet égard, il faut voir que les 11 milliards de francs correspondant aux réductions de charges pour les entreprises sont en fait 11 milliards de francs de plus au profit de ces entreprises. Cela signifie, monsieur Delmas, que la politique d'aménagement du territoire est plus forte et plus concentrée que dans le budget de 1986. En effet, si nous perdons 300 millions de francs, nous gagnons par ailleurs, outre l'effort de compétitivité pour les entreprises, qui constitue l'un des éléments de succès de cette politique d'aménagement du territoire, 7 millions de francs supplémentaires en matière d'infrastructure routière, alors que le budget des routes baisait l'année dernière.

Par conséquent, je ne peux pas accepter, parce qu'il existe 300 millions de francs de moins sur les primes, que l'on parle d'absence ou de dépérissement de la politique d'aménagement du territoire. Ce serait contraire non seulement à la réalité des chiffres, mais à la vérité des engagements du Gouvernement sur ce point. Il est exact, toutefois - je l'admets parfaitement - que des positions différentes exigent un véritable débat national.

Après cet exposé général, permettez-moi de répondre maintenant aux questions qui m'ont été posées.

Je voudrais indiquer aux différents intervenants, et d'abord à M. Hoeffel, que le C.D. 300, qui relie Strasbourg à Lauterbourg et qui constitue le maillon nord de l'axe Nord-Sud alsacien, est extrêmement important en termes d'aménagement du territoire et de politique routière. Ce doublement, estimé à 460 millions de francs, pourrait constituer un objectif pour l'après-IX^e Plan, à condition, toutefois, de le préparer dès maintenant ; j'en suis conscient. Pour ce faire, et dans le souci d'accélérer l'aménagement de cette importante affaire régionale, j'ai décidé d'ajouter au financement du contrat de plan un montant de 20 millions de francs qui permettront la mise à deux fois deux voies du C.D. 300 entre l'autoroute A 4 et le C.D. 37 et, en 1988, entre le C.D. 37 et le C.D. 223.

Enfin, toujours dans le souci d'accélérer les réalisations, j'ai décidé de mettre en œuvre un financement supplémentaire de 5 millions de francs pour la construction de l'échangeur avec le C.D. 29.

M. Hoeffel a abordé aussi le problème de l'ensemble des quatre moyens de transport : voies navigables, voies ferrées, voies autoroutières, voies aériennes.

Avec une démographie qui n'augmente plus et une croissance qui, au cours des cinq dernières années, a été en moyenne de 1,5 p. 100, aucun pays au monde ne peut poursuivre avec énergie des efforts d'investissements sur l'ensemble des quatre voies dans le même temps, sauf à aggraver le déficit de l'ensemble de ces voies.

L'effort important fait en faveur du T.G.V. et des infrastructures routières - sans oublier le renforcement des voies aériennes, c'est vrai - pose un problème de fond pour la liaison fluviale, problème qu'il faut aborder dans le contexte du niveau de croissance.

La tentation est grande d'augmenter fortement les emprunts pour améliorer à la fois les quatre voies essentielles de communication, mais cela risquerait de se faire au détriment de la compétitivité des entreprises. Nous prendrions alors le risque de détériorer un peu plus la croissance. Cette appréciation est partagée par M. Hoeffel. Je lui confirme que nous sommes extrêmement attentifs à donner à l'Alsace le moyen de faire face au dynamisme des régions voisines et de la République fédérale d'Allemagne.

Monsieur Puech, je crois vous avoir répondu très nettement. Il n'est nullement besoin de me convaincre du fait que le scénario de l'inacceptable n'est pas possible. Le redressement économique engagé par le Gouvernement doit être accompagné d'une dimension humaine et par conséquent d'une solidarité géographique, afin que les régions n'arrachent pas des privilèges à l'Etat, mais mobilisent mieux leurs atouts.

Quand on examine l'évolution de la France dans les trente ou trente-cinq dernières années, on constate que certaines régions, avec une même politique nationale, ont mieux valorisé leurs atouts que d'autres. Dans cette politique d'aménagement du territoire, les ressources humaines et le dynamisme des hommes comptent autant que les moyens financiers. Non seulement c'est un élément important, mais c'est encore le meilleur moyen de présenter le visage dynamique d'une région.

Le problème du Massif central a été abordé à la fois par M. Puech et par M. Delmas. Ma conviction personnelle est la suivante : on ne peut pas attendre vingt-cinq ans pour obtenir la traversée du Massif central avec la liaison Paris-Clermont-Ferrand-Béziers-Méditerranée et la transversale européenne Lyon-Bordeaux, vitale non seulement pour ces régions, mais encore au plan européen, la politique d'aménagement du territoire doit valoriser la plaque centrale de la France, qui est aussi le centre de l'Europe.

Pour ce faire, nous devons à tout prix aller plus loin que les moyens budgétaires consacrés cette année aux routes. C'est la raison pour laquelle il faut imaginer d'autres solutions, un meilleur financement des fonds européens par exemple.

Sur ce point, je m'associe aux propos de M. Lauriol : le système actuel rend incompréhensibles les mécanismes de financement européen. Dans les mois à venir, avec nos partenaires européens, il nous faudra trouver le moyen de rendre plus efficace l'utilisation de ces fonds et plus rapides leurs mécanismes d'intervention, sinon nous allons faire perdre patience et espoir à des régions qui méritent, en effet, de bénéficier desdits fonds et particulièrement des fonds régionaux et du Feder - fonds européen de développement régional.

L'autre point évoqué par M. Puech - je le connais pour l'avoir vécu sur le terrain - concerne l'existence de ce qu'il appelle, bien qu'il ne l'ait pas redit aujourd'hui à la tribune, le « triangle mort » d'une partie du Massif central, qui n'est atteinte ni par le T.G.V. ni par une autoroute ou est mal desservie par la voie aérienne, dont les tarifs paraissent élevés eu égard aux tarifs aériens d'une grande capitale régionale proche de l'Aveyron.

Je suis sensible à ce problème. Il me semble que, faute d'autoroute ou de T.G.V., le seul moyen efficace pour mettre en valeur le potentiel régional serait, en effet, d'améliorer la desserte aérienne de Rodez. Mais je pense que l'on ne peut pas généraliser l'amélioration de la desserte aérienne pour des régions qui ont soit l'autoroute, soit le T.G.V.

Actuellement, il est vrai que la desserte par la compagnie T.A.T. souffre d'un handicap. Mes services recherchent comment favoriser une baisse des tarifs. Je crois, pour ma part, qu'une solution à base de péréquation - dans certains cas tout à fait exceptionnels - est possible. Je m'efforcerai de faire aboutir rapidement cette étude.

Monsieur Delmas, il faut beaucoup d'imagination, je l'ai dit tout à l'heure, pour croire que l'Etat se désengage dans le domaine des routes. Globalement, l'augmentation est de 8 p. 100 - après réintégration du F.S.G.T. - avec un doublement pour les autoroutes.

A ce propos, je suis tout à fait conscient que la nationale 89, dont vous avez parlé, est un axe important pour le développement des régions d'Aquitaine et du Massif central, et pour la valorisation des deux grandes capitales régionales et internationales que sont Bordeaux et Lyon. L'intérêt du pays est effectivement d'avoir, à côté du point fort que représente la région parisienne, d'autres points forts, qui servent d'ancrage au développement de l'ensemble des régions concernées.

En ce qui concerne le Feder et les conditions d'une meilleure utilisation de ce fonds, je crois vous avoir répondu.

M. Bernard Legrand, au nom de M. Mouly, à qui j'avais d'ailleurs déjà répondu, a posé le problème du Limousin.

Compte tenu des perspectives routières et d'une meilleure utilisation des cofinancements européens, l'effort sera concentré, dans cette région, sur la section Vierzon-Limoges-Brive de la R.N. 20, avec la mise à deux fois deux voies aux abords de Limoges et la réalisation de la déviation de Limoges et de Brive, ainsi que sur la section Périgueux-Brive-Tulle-Clermont-Ferrand de la route nationale n° 89, avec la déviation de Tulle, l'aménagement de Brive-Tulle, de l'axe Centre-Europe-Atlantique.

Bien que la programmation ne soit pas encore arrêtée, il est possible d'indiquer que l'effort que l'Etat consacrera au Limousin, en 1987, dépassera de beaucoup l'effort consenti au cours de l'année 1986 ; là encore, il fera plus que compenser la disparition du système des primes.

M. Delélis, comme M. Bécart, a posé le problème, toujours difficile, des zones minières. Il y a effectivement toujours des problèmes plus délicats que d'autres dans un budget.

En ce qui concerne la politique de l'aménagement du territoire, le budget, si l'on veut bien le situer en relation avec les autres budgets, particulièrement celui des routes, est un budget offensif et non pas régressif. En revanche, je reconnais volontiers qu'en ce qui concerne les friches industrielles et les crédits affectés au Girzom - groupement interministériel pour la restructuration des zones minières - certains points m'ont amené à demander à une personnalité qualifiée de faire un bilan des actions engagées et de proposer la mise à jour des modalités d'intervention de cet organisme.

Je porte en effet un intérêt tout particulier à ces régions, dont la reconversion est particulièrement difficile.

Comme je l'ai déjà dit à l'Assemblée nationale, il n'est pas possible de ressusciter le F.S.G.T. ; il a été réintégré dans le budget de mon ministère - et même pour un montant plus important.

D'abord - vous le savez parfaitement - de nombreux rapports ont montré les dangers de la débudétisation, notamment le rapport extrêmement sévère de la Cour des comptes sur le F.S.G.T. Par ailleurs, augmenter sans arrêt le prix de l'essence - 12,5 centimes déjà au titre du F.S.G.T. - n'est pas possible sans augmenter également le montant des frais généraux de la nation.

Dès que j'aurai pris connaissance du rapport et rencontré les responsables et les élus des régions concernées, j'examinerai, au sein de mon ministère, les moyens complémentaires qui pourraient être accordés, compte tenu de l'intérêt que représente la conversion réussie, mais difficile, de ces régions.

Telles sont les quelques réflexions que je voulais faire.

Je reste convaincu, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, qu'un débat important doit avoir lieu au cours des semaines à venir, comme l'ont demandé MM. de Montalembert et Puech.

Je voudrais que vous reteniez la volonté du ministre de donner un nouvel élan à la politique d'aménagement du territoire, ce que M. Guichard appelle une « nouvelle génération », dans la mesure où, désormais, la politique d'aménagement du territoire se joue sur plusieurs scènes : non plus seulement la scène nationale, unique, de l'Etat, mais aussi la scène européenne et la scène régionale. S'agissant des régions, j'ai tenu à ce que celles-ci gardent leur liberté d'action ; elles conservent la totalité des moyens qu'elles consacraient à la prime régionale en faveur de la création d'emplois. J'ajoute même que le décret modifiant les procédures de distribution de la P.A.T. donnera plus de souplesse dans l'utilisation des primes régionales à l'emploi. Sans transfert de ressources, les régions auront ainsi une plus grande marge de manœuvre. Je le répète encore une fois : ce que les régions perdront en primes sera largement compensé par ce qu'elles gagneront sur d'autres moyens de la politique d'aménagement du territoire, particulièrement sur les infrastructures. Je ne pouvais pas ne pas tenir compte des rapports qui m'ont été présentés sur ces problèmes, depuis le rapport Martin jusqu'à celui de la Cour des comptes, et des nombreuses critiques émanant de nombreuses régions.

J'en tiens donc compte, en trouvant des dispositifs plus efficaces que la prime et en laissant aux régions toute liberté pour l'utilisation des outils dont elles disposent, car, d'une région à l'autre, les situations sont différentes.

Les piliers de cette nouvelle politique d'aménagement du territoire sont, d'abord, le retour de la croissance dans le respect de certaines disciplines - c'est le plus important.

Le deuxième pilier est constitué par le développement des infrastructures de communication, que ce soit la route, la voie ferrée ou les systèmes de tarification du téléphone ; faire payer moins cher la distance et plus cher le temps est un des meilleurs outils d'une politique d'aménagement du territoire.

Le troisième pilier est la valorisation des ressources propres, particulièrement des ressources humaines, des régions.

Les autres piliers, ce sont des primes pour les régions qui le souhaitent - l'outil reste - et, enfin, la décentralisation administrative et l'effort de formation. Décentralisation administrative, car, si le pôle de l'Île-de-France est un atout pour la France et si nous devons renforcer ce pôle au niveau international, en essayant d'accueillir les grandes firmes internationales ou les sièges sociaux des grandes compagnies financières, et maintenir une certaine qualité de vie dans la région parisienne, il n'y a aucune raison d'y maintenir des structures administratives qui n'ont rien à y faire et qui, par exemple, seraient mieux à Toulouse - je pense à la météorologie - ou dans le Nord - je pense à d'autres structures. Il faudra poursuivre les efforts du comité de décentralisation, dans l'intérêt de la région parisienne et de la politique d'aménagement du territoire.

Voilà, dans un débat qui n'est pas clos et que je souhaite fructueux, les quelques réflexions que m'ont inspiré les interventions de qualité qui ont été faites.

Si la politique d'aménagement du territoire qui a été menée dans les années 1960-1970 avait été plus développée, avait eu plus de moyens, nous n'aurions peut-être pas connu les problèmes d'immigration rencontrés aujourd'hui par certaines régions. Nous aurions mieux résolu les problèmes de politique agricole. Nous aurions peut-être évité le déracinement, pas toujours réussi, dans certaines banlieues, des hommes, et particulièrement des salariés peu rémunérés.

J'estime que notre devoir est d'anticiper les mutations. Parmi celles-ci, le retour à la concentration urbaine se développe. Dans la mesure où les services et le secteur tertiaire ont besoin d'un environnement technologique et de formation de qualité, on assiste, dans toute l'Europe, à un retour vers le centre des villes, au moment même où les problèmes de politique agricole risquent de relancer l'exode rural ou de l'accroître.

Nous devons donc anticiper les mutations et conduire une politique d'aménagement du territoire permettant de mieux répondre aux aspirations des hommes. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. Je rappelle que les crédits concernant l'aménagement du territoire seront mis aux voix avec l'ensemble des crédits du ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, dont le vote est réservé jusqu'après l'examen des crédits relatifs à l'environnement.

Départements et territoires d'outre-mer

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère des départements et territoires d'outre-mer.

La parole est à M. le ministre.

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, présenter devant vous le projet de budget de mon département ministériel m'est particulièrement agréable car, lors des débats sur la loi relative à la Nouvelle-Calédonie et au cours de l'examen récent de la loi de programme pour les D.O.M., vous m'avez éclairé de vos conseils avisés et vous avez marqué une attention toute particulière pour l'action que je mène. De plus - je n'ai pas de fausse pudeur - le projet de budget que je présente est un excellent projet de budget.

Que l'action en faveur de l'outre-mer soit une priorité du Gouvernement, c'est maintenant chose évidente. Que les moyens financiers nécessaires à mener à bien cette action soient accordés, c'est évident aussi.

En effet, le projet de budget pour mon département ministériel progressera en 1987 de plus de 25 p. 100 par rapport à 1986. Pour mesurer l'importance de cet accroissement, je

vous rappellerai que le budget du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer avait diminué de près de 1 p. 100 en 1986 par rapport à 1985. Dans la conjoncture actuelle de réduction des dépenses budgétaires, un tel accroissement est véritablement exceptionnel, mais il prend toute sa signification lorsqu'on l'examine dans le détail.

Je limiterai mon analyse aux trois lignes de force de ce projet de budget, qui sont un renforcement des moyens de l'administration, un accroissement significatif de la capacité d'intervention du ministère et une augmentation exceptionnelle de l'aide aux investissements.

Le renforcement des moyens de l'administration est illustré par la progression de plus de 5 p. 100 des crédits du titre III. Cela signifie, en effet, que, pour l'essentiel, le projet de budget de mon département a heureusement été épargné par le mouvement général d'économie qui vise l'ensemble des dépenses de fonctionnement, à l'exception d'un seul point sensible, celui qui a trait aux réductions d'effectifs.

A cet égard, je me suis conformé à la directive de M. le Premier ministre relative à la suppression de 1,5 p. 100 des emplois. Pour l'administration centrale, cela s'est traduit par la réduction de cinq emplois sur 301.

Au total, si l'on excepte la suppression de cinquante-six emplois de militaires du rang, ce sont dix-sept emplois en métropole et outre-mer qui ont été supprimés sur un effectif total de 1 286 emplois civils.

Mais j'ai tenu, constatant dès mon arrivée les conditions de travail souvent très difficiles du personnel, des moyens désuets, des locaux trop fréquemment en mauvais état, à ce qu'un effort soit fait pour améliorer les moyens de fonctionnement et de matériel.

Ce renforcement se monte à environ dix millions de francs pour l'administration centrale et à six millions de francs pour les hauts-commissariats.

Dans le même esprit, j'ai insisté pour que la réfection des locaux du ministère soit accélérée ; c'est ainsi que les crédits nécessaires au financement de ces travaux ont presque doublé par rapport à 1986.

Je tiens à vous indiquer que, prochainement, un nouveau haut-commissariat sera construit à Papeete.

Je considère que l'image du ministère, l'effort accru que j'ai demandé au personnel doivent trouver leur expression dans une amélioration des moyens de fonctionnement de l'administration, en particulier dans une amélioration du niveau des rémunérations accessoires pour les rapprocher de celles des autres ministères.

Augmentation de la capacité d'intervention du ministère, ai-je dit. En effet, les dépenses d'intervention, celles dont la nature permet de conduire une action en faveur des collectivités locales et des populations dans les domaines sociaux et culturels - notamment à travers le S.M.A., service militaire adapté, et l'A.N.T., l'agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer - n'ont pas été frappées d'économies, mais au contraire ont bénéficié de mesures nouvelles.

Ainsi, l'A.N.T. pourra de nouveau pleinement exercer sa tâche et assurer une aide financière aux jeunes des départements d'outre-mer qui souhaitent venir en métropole y recevoir une formation professionnelle, ou qui désirent s'y établir.

Globalement, le titre IV progresse de près de 30 p. 100, c'est-à-dire que je dispose des financements nécessaires pour apporter un concours efficace au développement des collectivités et des populations des départements concernés.

Enfin, le projet de budget pour 1987 est caractérisé par un accroissement sans précédent de la capacité d'investissement outre-mer.

Les crédits nécessaires à la réalisation des grands équipements indispensables à nos départements et territoires d'outre-mer font un bond de près de 50 p. 100.

Nous pourrions ainsi doter notre outre-mer des instruments nécessaires à la croissance économique et à une amélioration sociale significative. Ces crédits nouveaux seront, pour la plus grande partie, consacrés à la mise en œuvre de la loi de programme pour les départements d'outre-mer, pour un montant de 180 millions de francs, et au financement du plan de développement de Nouvelle-Calédonie pour près de 150 mil-

lions de francs, auxquels - je le rappelle - viennent s'ajouter les 117 millions de francs inscrits dans le collectif de milieu d'année.

Le fonds d'investissement des départements d'outre-mer, F.I.D.O.M., et le fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer, F.I.D.E.S., constitueront les instruments financiers de ces actions. Sans vouloir trop citer de chiffres, je vous ferai simplement remarquer que le F.I.D.O.M. - section générale - fera plus que doubler en 1987, puisqu'il passera de 160 millions de francs pour les autorisations de programme en 1986 à 344 millions de francs en 1987.

Je viens de vous résumer à très grands traits les caractéristiques du projet de budget de mon département ministériel, qui est - je ne crains pas de le rappeler - un très bon projet de budget.

Il appartient à mes services et à moi-même de répondre à la confiance qui m'est ainsi marquée par M. le Premier ministre et que, j'espère, vous voudrez bien me confirmer.

Toutefois, vous comprendrez sans doute que, dans les circonstances actuelles, je ne veuille pas limiter mon propos à une simple présentation comptable des moyens financiers qui sont mis à ma disposition.

Comme vous le savez, voilà quelques jours, la Nouvelle-Calédonie de nouveau a été mise au premier plan de l'actualité. A cet égard, il est de mon devoir de vous apporter quelques précisions.

Depuis la fin du mois de mars 1986, la Nouvelle-Calédonie connaissait une situation totalement différente de la situation précédente.

En l'espace de quelques jours, sur instruction du Gouvernement, du Premier ministre et de moi-même, l'ancien haut-commissaire délégué du Gouvernement, M. Wibaux, avait rétabli l'autorité de l'Etat et fait comprendre que la loi républicaine devait intégralement s'appliquer sur le territoire.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Il avait pris les premières dispositions pour que la sécurité des personnes et des biens soit assurée. Dans cette ligne, l'action de son successeur, M. Jean Montpezat, s'est consolidée.

M. Montpezat, haut-commissaire en Nouvelle-Calédonie, délégué du Gouvernement, a toute la confiance du Premier ministre et du ministre des départements et territoires d'outre-mer. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.*)

Voilà quelques jours, des événements dramatiques se sont déroulés dans la commune de Thio. Or, l'ensemble des interprétations reproduites par la presse n'a pas toujours reflété l'exacte vérité. Bon nombre de journalistes, et en toute bonne foi, ont interprété la manifestation qui s'est déroulée à Thio comme une provocation.

A cet égard, je me dois de vous indiquer dans quelles conditions la manifestation de Thio s'est déroulée. Depuis plusieurs mois, un très grand nombre de Mélanésiens vivant essentiellement sur la côte est et dans les tribus demandent d'une manière insistante aux élus du R.P.C.R. - rassemblement pour la Calédonie dans la République - qu'ils soient élus locaux dans les communes ou dans les régions ou parlementaires appartenant au R.P.C.R., comme votre collègue M. le sénateur Dick Ukeiwé ou comme les deux députés MM. Jacques Lafleur et Maurice Nenou-Pwataho, de venir dans les communes, dans les tribus ou dans les régions pour informer la population.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Car cette population ne reçoit qu'une information à sens unique, et elle en a assez d'une espèce de pression, d'un terrorisme intellectuel que le F.L.N.K.S. fait peser en permanence sur elle.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Comme c'est la règle dans tout pays démocratique - la Nouvelle-Calédonie appartient à la République

française, aussi les règles démocratiques peuvent librement s'y exercer - il était donc normal que le R.P.C.R. y réponde favorablement.

C'est ainsi que des Mélanésiens de la commune de Thio ont demandé au R.P.C.R. de venir tenir une réunion d'information. Tout le monde sur le territoire en était largement informé. Le maire de la commune de Thio, qui appartient au F.L.N.K.S., avait donné son autorisation écrite. Donc, on ne peut pas, sans vouloir déformer les faits, parler de provocation.

La meilleure des preuves en est que cette réunion, qui a commencé dès neuf heures le matin, s'est déroulée dans une atmosphère tout à fait ouverte, cordiale et sympathique, que le député Jacques Lafleur, arrivé dans la commune à dix heures trente, a été accueilli par le grand chef coutumier, que les règles de la coutume entre le député et le grand chef coutumier se sont déroulées normalement et amicalement, que le meeting s'est terminé vers midi.

M. Jacques Lafleur est reparti à cette heure-là. Il n'est pas resté avec l'ensemble des élus et des responsables puisque, vous le savez, il a eu malheureusement un accident de santé, qui lui impose de prendre des précautions. Un déjeuner pris en commun a réuni tous les participants à cette manifestation, qui avait donc été un succès.

Ce n'est qu'au moment de la dislocation, vers quinze heures, que les quatre premières voitures qui quittaient la commune ont été prises dans une embuscade délibérément organisée et qu'il y a eu les premiers blessés.

Un certain nombre de personnes qui avaient été agressées se sont repliées sur la commune de Thio. Leurs protestations ont entraîné un mouvement important. Les choses ont dégénéré : une boulangerie a été incendiée, des coups de feu ont été tirés, un jeune garçon de quatorze ans a été tué et un adulte a été blessé par balles.

Le garçon de quatorze ans qui a été tué était un sympathisant du R.P.C.R., ainsi que les douze blessés. A aucun moment, il n'y a eu d'affrontement. Il y a eu agression délibérée. Tel est le rétablissement des faits.

C'est à la suite de ces événements graves, qui ont été sanctionnés comme il convenait - je tiens à cet égard à rendre hommage au haut-commissaire de la République, délégué du Gouvernement, à l'ensemble des forces de gendarmerie et de police, qui, en moins de vingt-quatre heures, ont procédé à trente interpellations se traduisant par dix-huit inculpations - que l'auteur présumé du coup de feu mortel a été arrêté. Il a avoué.

C'est donc dans un délai très bref que l'ordre a été rétabli dans la commune de Thio et que celles et ceux qui s'étaient rendus coupables de ces exactions ont été déférés à la justice.

A la suite de ces événements, M. le Premier ministre, qui devait recevoir le responsable du F.L.N.K.S., a estimé qu'il ne devait plus répondre à cette demande, afin de bien marquer sa réprobation.

On a dit que c'était une « volonté de non-dialogue » de la part du Premier ministre. Il n'en est rien ! Celui-ci a établi le dialogue avec toutes les composantes de la communauté calédonienne : lorsqu'il s'est rendu sur le territoire, il a vu longuement des membres du R.C.P.R., des membres du Front calédonien, des membres du L.K.S. et des membres du F.L.N.K.S., ces différentes organisations représentant les principaux courants politiques présents en Nouvelle-Calédonie.

Par la suite, le Premier ministre m'a donné des instructions pour continuer cette ouverture et ce dialogue. Dialoguer, cela veut dire entendre tout le monde, recevoir tout le monde, écouter tout le monde, sans aucune exclusive.

A cet égard, je tiens à porter devant vous témoignage de l'attention très stricte que le Premier ministre met à la réalisation de ce dialogue, avec, je le répète, toutes les composantes de la communauté calédonienne.

J'ai donc indiqué à M. Tjibaou que nous continuerions dans cette voie, que nous considérons que, dans les événements graves de Thio, c'est le F.L.N.K.S., et lui seul, qui portait la responsabilité. Je me rendrai à nouveau dans quelques jours sur le territoire pour reprendre et développer la négociation dans le cadre du projet de loi qui sera soumis au Parlement à la session de printemps pour préparer le référendum prévu par la loi du 17 juillet 1986, référendum qui normalement doit avoir lieu au plus tard au mois de juillet 1987. Les choses sont donc bien claires.

En conclusion, j'indiquerai à la Haute Assemblée que, s'il est très attentif au maintien de l'ordre, à l'application de la loi républicaine, à la sécurité des personnes et des biens - sur ces points, il ne transigera jamais - le Gouvernement reste, comme il l'a toujours indiqué, décidé à poursuivre le dialogue, dans l'intérêt de l'ensemble de nos compatriotes de Nouvelle-Calédonie. Il faut bien comprendre qu'il n'y aura d'issue au problème calédonien que lorsque chacune des composantes de la communauté calédonienne comprendra que la solution passe par le respect de l'autre, de tous les autres. Il n'y aura pas de solution au problème calédonien à sens unique. Nos compatriotes qui vivaient sur ce territoire depuis de nombreuses années dans la paix et la fraternité doivent réapprendre ce qu'est la paix et ce que doit être la fraternité.

Le Gouvernement veillera, dans la préparation du statut définitif qui sera soumis au référendum, à ce que chacune des composantes de la communauté calédonienne ait le sentiment de ne subir aucune humiliation et se retrouve avec sa dignité préservée.

M. Roger Romani. Très bien !

M. Marc Lauriol. Bravo !

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, un certain nombre d'informations que je tenais à vous apporter sur ce dossier difficile de la Nouvelle-Calédonie, à l'occasion de la présentation du budget des départements et territoires d'outre-mer. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Henri Goetschy, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget des départements et territoires d'outre-mer est la claire traduction financière de l'ambition du Gouvernement dans ce domaine.

Pendant deux années, j'ai indiqué à la commission combien l'effort de développement des D.O.M. et des T.O.M. était nécessaire, tant au regard de leurs difficultés propres qu'au regard de l'activité - j'allais dire de la frénésie - législative. En effet, nous pouvions tous constater la contradiction qui existait entre le poids des réformes institutionnelles et le piétinement des moyens économiques et financiers consacrés aux D.O.M.-T.O.M.

Dès le départ, le nouveau gouvernement avait clairement annoncé ses orientations. Déjà le collectif pour 1986 et la nouvelle loi pour la Nouvelle-Calédonie contenaient d'importantes mesures de rattrapage. Le projet de budget pour 1987 constitue une seconde étape de ce rattrapage.

On a pu craindre, un peu avant l'été, que cette priorité ne serait pas, qu'il n'y aurait pas, ou pas suffisamment, de moyens pour cela. Le budget pour 1987 dissipe tout malentendu ou toute crainte. Il témoigne avec éclat que le développement des D.O.M.-T.O.M. constitue l'une des toutes premières priorités du Gouvernement.

Le budget atteint un peu plus de 1 700 millions de francs ; il croît de plus du quart par rapport à 1986. Les dépenses d'intervention augmentent de 28,8 p. 100, les dépenses en capital de près de 50 p. 100. Il s'agit là d'un effort sans précédent. Je rappelle, en outre, que cette somme ne représente qu'une toute petite partie - 9 p. 100 - des dépenses totales du Gouvernement en direction de l'outre-mer.

Je vous renvoie, mes chers collègues, à mon rapport écrit pour les données chiffrées. Je rappelle que la présentation de ce budget a été normalisée, par titre et par action, comme pour les autres budgets ; certains sénateurs ont regretté cette présentation. Je leur indique que la répartition par département et par territoire figure en annexe de mon rapport et est détaillée dans la présentation du budget sous forme de « budget de programmes ».

J'en viens aux observations. Ce budget m'impose trois réflexions : c'est un budget de rupture ; c'est un budget équilibré ; c'est un budget de réorganisation.

Première réflexion : c'est un budget de rupture.

L'année dernière, j'avais fait établir l'évolution du budget des D.O.M.-T.O.M. sur cinq ans, en francs courants et en francs constants. Les chiffres parlaient d'eux-mêmes. En francs constants, le budget avait régressé de 3 p. 100 entre 1982 et 1986. Les dépenses en capital n'avaient progressé que de 1 p. 100. Cette stagnation était évidemment sans rapport avec les difficultés croissantes que connaissaient les D.O.M.-T.O.M. avec, notamment, un taux de chômage record de 27 p. 100 en moyenne, allant jusqu'à 35 p. 100 pour la Réunion.

L'année 1987 marque, de toute évidence, une nette rupture. Le budget progresse de 25 p. 100. Les dépenses en capital augmentent de près de 50 p. 100. Cet effort sans précédent profite surtout à l'action économique qui atteint près de 43 p. 100 du budget.

Presque tous les indicateurs montrent cette volonté de rupture. Je vous renvoie aux chiffres de mon rapport.

Encore faut-il que le bond spectaculaire soit justement réparti. D'où ma deuxième réflexion : il s'agit d'un budget équilibré.

Certes, la Nouvelle-Calédonie bénéficie d'une attention privilégiée, mais les autres territoires et collectivités ne sont pas négligés, notamment au titre de la loi de programme relative aux D.O.M.

La Nouvelle-Calédonie se taille la part du lion. Cela était prévu, cela était souhaitable afin de remédier à une situation économique et politique particulièrement détériorée.

Ainsi, 512 millions de francs ont été votés dans le collectif de 1986 pour permettre le redémarrage économique du territoire. Le projet de budget pour 1987 renforce cette orientation avec 200 millions de francs supplémentaires venant alimenter un chapitre pour l'action économique de 149 millions de francs et un chapitre pour l'action sociale de 50 millions de francs soit, respectivement, trois fois et onze fois plus que les crédits de 1986.

Ce volet financier est complété par une série de mesures annoncées, telles que la réorganisation de l'office foncier, la relance du service militaire adapté et la promotion du tourisme, notamment en direction du Japon et de l'Australie.

Les autres territoires et collectivités ne sont pas négligés et la nomination d'un secrétaire d'Etat chargé du Pacifique Sud montre l'importance attachée à la présence française dans cette partie du monde.

Mais l'essentiel de la progression des dépenses en capital est consacré à la mise en œuvre de la loi de programme dans les D.O.M. qui a été récemment examinée par le Sénat. Cette loi de programme concerne au premier chef le ministère des D.O.M.-T.O.M. Je rappelle, à ce propos, que les crédits du ministère ne représentent que 6 p. 100 de l'effort des D.O.M. mais 25 p. 100 des crédits prévus par la loi de programme. Cette loi de programme a donc un effet direct sur le budget pour 1987.

La subvention au F.I.D.O.M., fonds d'investissement des départements d'outre-mer, section générale, a plus que doublé avec 344 millions de francs. Une part croissante des crédits du F.I.D.O.M. est déléguée au niveau local, ce qui permet d'accélérer la mise en œuvre des opérations.

L'effort accompli sur le plan économique est également relayé par l'action sociale. Les moyens de l'A.N.T. - agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer - sont mis à niveau, après avoir régressé de 14 p. 100 en francs constants entre 1982 et 1986. Je dirai deux mots également pour noter le succès des T.U.C. qui s'adressent aux jeunes et des « chantiers de développement » qui concernent les chômeurs adultes. Les crédits de ces derniers progressent de 23 p. 100.

A noter également la nouvelle orientation du Gouvernement pour mettre en œuvre une politique visant à instaurer un transport aérien large et bon marché. Les nouvelles dispositions ont permis à des compagnies de transport aérien - Minerve aux Antilles et Point Air-Mulhouse à la Réunion - d'ouvrir de nouvelles liaisons dans des conditions de participation équitables à la mission de service public, auparavant assurée par la seule compagnie Air France. Ces nouvelles dispositions qui permettront l'introduction sur le marché de capacités accrues et de produits commerciaux nouveaux ne peuvent que profiter aux usagers.

Troisième réflexion : c'est un budget de réorganisation. Les mesures prises à cet égard concernent les dispositions fiscales et les dépenses.

Le collectif pour 1986 a modifié et pérennisé le système d'incitation fiscale aux investissements.

Le projet de loi de programme relatif aux D.O.M. prolonge cet effort par des dispositions nouvelles dont les incidences fiscales sont importantes. Est ainsi prévue la création de zones appelées zones franches dans lesquelles seront suspendus les droits de douane et les taxes et droits indirects - nationaux et locaux - et dont les entreprises bénéficieront d'une exonération de la taxe professionnelle.

Ce projet de loi de programme a été examiné par le Sénat.

Par ailleurs, les règles de fonctionnement des fonds interministériels, F.I.D.O.M. pour les départements d'outre-mer, F.I.D.E.S. pour les territoires d'outre-mer, semblent en voie d'amélioration. Le taux de consommation des crédits est meilleur. La contractualisation des crédits par les contrats de plan et une plus forte délégation au niveau local accélèrent la mise en œuvre de ces crédits. S'agissant de la Nouvelle-Calédonie, le fonds d'aide et de développement créé au sein du F.I.D.E.S. par la loi du 17 juillet 1986 permet une globalisation des crédits et une grande souplesse d'utilisation.

Je ferai deux réserves à ce budget par ailleurs très positif : d'une part, la question de la révision des conditions de rémunération des fonctionnaires n'est plus à l'ordre du jour ; vous n'êtes pas sans savoir qu'un certain nombre de sénateurs s'interrogent sur cette question, et je vous demande donc d'être vigilant à cet égard ; d'autre part, les règles de fonctionnement de l'I.E.D.O.M. - institut d'émission des départements d'outre-mer - ne sont pas clarifiées. L'Etat retire sur les bénéfices de cet institut une part croissante de prélèvements dits « exceptionnels », et, si vous me permettez cet euphémisme, la situation financière et comptable de cet établissement « manque de clarté »...

Enfin, je voudrais que vous me précisiez le rôle exact et les actions envisagées par le secrétariat d'Etat au Pacifique-Sud : quatorze millions de francs pour les seuls frais de fonctionnement, trois millions de francs d'interventions. Quelles interventions sont envisagées ?

J'indique, pour terminer, que le projet de loi de finances prévoit, dans son article 67, la prise en charge des frais de fonctionnement de la préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon. J'ai d'ailleurs effectué une mission dans ce territoire en janvier dernier. Cette disposition, qui avait alors été évoquée devant moi, n'est en réalité qu'une application du droit commun.

Par ailleurs, lors de cette mission, au moment où sévissent les frimas d'un hiver de brumes qui m'a salué d'un moins quatorze degrés centigrades, j'ai pu constater combien il faut de courage et de ténacité pour vivre - on dirait mieux « pour s'accrocher » - dans une région que l'on peut qualifier de subarctique.

On mesure alors combien la pêche, unique possibilité d'existence de ces six mille habitants, revêt une importance capitale, et combien il est indispensable que ce moyen de vie, voire de survie, soit assuré par des accords équitables avec le Canada, accords dans lesquels la spécificité de ce territoire soit affirmée et aux négociations desquels les responsables de Saint-Pierre-et-Miquelon soient étroitement associés.

Le congrès des présidents de conseil général de France, qui se tenait à la Réunion, m'a permis de me rendre à Mayotte, où le département du Haut-Rhin mène d'ailleurs une action de solidarité en association avec vous, monsieur le ministre, ce dont je vous remercie.

Je ne saurais insister assez fortement pour vous dire combien il est essentiel que soit réalisé au plus vite le prolongement de la piste de l'aéroport de Pamandzi, condition essentielle du développement de cette île.

En conclusion, après un examen attentif de ce budget, la commission des finances a décidé de proposer au Sénat d'adopter le budget des D.O.M.-T.O.M. pour 1987. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Delmas, rapporteur pour avis.

M. Lucien Delmas, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (départements d'outre-mer). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention portera sur quatre points : les

grandes masses du budget, le cadre général de la loi de programme - qui est indissociable de ce budget - les problèmes agricoles et les problèmes industriels.

Le projet de budget pour 1987 marque une progression importante. Les dotations aux collectivités locales enregistrent une hausse de 11,8 p. 100. L'action culturelle et sociale sera encouragée, avec plus 11,1 p. 100. Enfin, les dotations d'action économique connaissent une forte augmentation, aussi bien en crédits de paiement - plus 28,4 p. 100 - qu'en autorisations de programme, plus 51,6 p. 100.

Nous avons débattu, la semaine dernière, du projet de loi de programme présenté par le Gouvernement pour le développement des départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte.

Ce projet, je le rappelle, repose sur trois grands types d'action : l'encouragement à l'implantation d'activités industrielles et de services, la mise à niveau d'un certain nombre d'équipements économiques et sociaux et la recherche d'une parité sociale globale entre la métropole et ces collectivités.

Je voudrais reprendre, à ce sujet, les constatations faites par la commission des affaires économiques et du Plan lors de l'examen du budget des D.O.M., en ce qui concerne la loi de développement et ses incidences sur le budget pour 1987.

Les mesures d'incitation au développement économique sont importantes puisqu'elles comprennent une réforme du système d'aide à la création d'emplois, un doublement des exonérations de charges prévues par l'ordonnance de juillet dernier pour l'embauche des jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans et des dispositions permettant de favoriser l'implantation des zones franches dans les D.O.M.

Je rappelle que cette dernière mesure pourrait toutefois poser problème en ce qui concerne les risques de concurrence au niveau local et la compensation des pertes de ressources pour les collectivités locales, notamment en matière de taxe professionnelle et d'octroi de mer.

La mise à niveau de certains équipements comprend, d'une part, l'amélioration de toute une série d'infrastructures insuffisamment développées, dont la nature varie selon les départements concernés, et un très important programme de construction, de logements et de restauration de l'habitat insalubre.

Au total, plus de 3 milliards de francs de crédits supplémentaires seront dégagés d'ici à 1994 en vue de cette action, dont 3 milliards de francs pour le logement.

Ces actions apparaissent dès maintenant dans l'augmentation des crédits du F.I.D.O.M. et de la ligne unique. Elles seront complétées par celles qui ont été prévues par les opérations intégrées de développement, qui seront mises en œuvre avec l'aide financière de la C.E.E.

Enfin, un plan de cinq ans prévoit l'instauration de la parité sociale globale, dont je rappelle qu'elle ne correspond pas à l'égalité sociale. Le coût en année terminale de cette mesure est évalué à 2,5 milliards de francs.

La commission s'est montrée également très sensible à l'évolution de l'agriculture dans les D.O.M.

L'agriculture et les industries agro-alimentaires constituent, en effet, un élément essentiel de l'activité des départements d'outre-mer. Des efforts budgétaires importants ont été consentis au cours des dernières années dans ce domaine et le seront vraisemblablement à l'avenir, même si l'agriculture n'a pas la place qui aurait dû lui être consacrée dans le projet de loi de programme.

Nous souhaitons présenter plusieurs observations sur l'orientation donnée à ces efforts.

Premièrement, les départements d'outre-mer n'ont pas bénéficié de la modernisation de l'agriculture que notre pays a connue depuis quarante ans au même rythme que la métropole. C'est dire qu'en amont comme en aval de la production d'importantes mesures sont à prendre.

En amont, il faut amplifier l'effort d'aménagement hydraulique déjà entrepris, encourager la politique de restructuration foncière qui existe déjà et mettre en place une véritable politique de formation, dont l'implantation et le niveau sont actuellement insuffisants.

En aval de la production, les pouvoirs publics doivent favoriser, en coopération avec les organisations professionnelles, toutes les initiatives tendant à améliorer l'organisation de la commercialisation à l'échelon local et à l'exportation.

Deuxièmement, la politique de diversification des cultures, entreprise depuis plusieurs années, sans être un total échec, se heurte à quelques problèmes. Il est à craindre que le développement des accords avec les pays de l'A.C.P. et les conséquences de l'entrée dans la Communauté de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce n'amplifient ces difficultés.

Dans ces conditions, on peut s'interroger sur le point de savoir s'il ne convient pas de réorienter cette politique.

Sur ce point, trois évidences semblent s'imposer : le soutien aux productions traditionnelles, qui constituent l'épine dorsale de l'agriculture outre-mer, doit être maintenu, et dans certains cas amplifié dans le cadre communautaire.

La recherche d'une autosuffisance alimentaire dans les D.O.M. doit être poursuivie, notamment dans le domaine de la viande, et surtout de la viande bovine, secteur dans lequel la production reste encore insuffisante puisque le pourcentage d'auto-provisionnement en viande bovine n'est que de 49 p. 100 en Guadeloupe, de 45 p. 100 en Martinique, de 30 p. 100 à la Réunion et de 16 p. 100 en Guyane, et que les viandes importées de métropole n'occupent qu'une faible place dans les importations faites par les D.O.M. De même, la recherche d'un meilleur approvisionnement local en produits laitiers est une nécessité économique.

Enfin, la politique de diversification des cultures pourrait être orientée par la recherche de productions « à contre-courant » qui permettent d'alimenter les grands marchés mondiaux en fonction des cycles climatiques des pays concurrents. Le succès de l'avocat de Martinique et les potentialités de ces cultures à la Réunion offrent un exemple de ce qui pourrait être fait dans ce domaine. Il serait souhaitable, à ce sujet, qu'une conférence tripartite regroupant les producteurs, les transporteurs, les mandataires et les grands distributeurs soit réunie à l'initiative du Gouvernement pour garantir l'écoulement des productions nouvelles, un volume suffisant de fret, et la régularité et la qualité des approvisionnements.

S'agissant, enfin, des problèmes industriels et sociaux, je souhaiterais présenter plusieurs remarques.

L'injection d'une quinzaine de milliards de francs supplémentaires dans les D.O.M., d'ici à 1994, ne pourra s'effectuer qu'avec une grande vigilance sur les prix. En effet, dans certains de ces départements, l'absence d'une réduction de l'inflation proportionnelle à ce qu'elle a été en métropole est déjà préoccupante et il est à craindre que l'augmentation de la demande et le caractère quasi monopolistique de certains secteurs de l'économie locale ne soient de nature à créer une reprise sensible de l'inflation si les prix ne sont plus réglementés ni contrôlés.

Le projet de loi de programme contient bien des points positifs en matière industrielle, de même que votre actuel projet de budget, monsieur le ministre ; mais ils ont peut-être le défaut d'ignorer le problème de l'incitation à la création des entreprises.

Enfin, le projet de loi ne traite pas des problèmes d'accumulation du capital dans les D.O.M. Or, chacun sait que ces départements souffrent de sorties de capitaux vers la métropole ou l'étranger. C'est pourquoi on aurait pu envisager d'assurer des transferts de capitaux dans ces départements, en concertation avec des groupes industriels qui, rappelons-le, pourraient, à cette occasion, bénéficier d'avantages fiscaux et douaniers extrêmement importants.

Avant de conclure, je dirai que les mesures successives qui ont été prises pour favoriser le développement des transports aériens entre les D.O.M. et la métropole, avec la remise en cause du monopole reconnu à Air France, devraient permettre un renforcement des liens existants entre l'hexagone et ces départements, mais aussi favoriser le développement du tourisme et des échanges commerciaux. Il serait souhaitable qu'il en soit de même pour les transports maritimes.

En conclusion, mes chers collègues, la commission des affaires économiques et du Plan vous propose d'adopter les crédits des D.O.M. pour 1987, tout en soulignant qu'en dépit de l'accroissement très réel des moyens de ce budget tout n'a peut-être pas été fait pour que ces départements deviennent ce qu'ils auraient dû être depuis longtemps : des plateformes du développement économique français et des exemples de développement local dans des régions qui sont très éloignées de la métropole. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Lacour, rapporteur pour avis.

M. Pierre Lacour, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (territoires d'outre-mer). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, votre commission des affaires économiques et du Plan avait été amenée, l'an dernier, à donner un avis défavorable à l'adoption des crédits des T.O.M. en 1986, car elle avait estimé que les mesures nécessaires en matière d'essor économique ne pourraient être prises compte tenu de l'insuffisance des dotations prévues, qui enregistraient au total une régression en francs courants de 0,3 p. 100 par rapport au budget précédent.

La situation est tout à fait différente aujourd'hui et nous constatons avec satisfaction que les dépenses ordinaires sont en progression de 25,8 p. 100 par rapport à 1986, tandis que les autorisations de programme augmentent, elles, de 49,5 p. 100. C'est bien là la traduction sur le terrain de la priorité accordée par le Gouvernement à ces territoires, traduction qui se manifeste également par la transformation d'un simple secrétariat d'Etat en ministère à part entière.

Cette évolution est d'autant plus heureuse qu'elle survient à un moment où paraît s'affirmer un regain d'intérêt pour l'outre-mer français, en particulier pour le Pacifique.

Le scepticisme diffus que la crise calédonienne avait pu faire naître non seulement en ce qui concerne l'avenir de la Nouvelle-Calédonie elle-même, mais d'une manière plus générale celui de ce que certains appelaient volontiers, de manière quelque peu péjorative, les « confettis de l'empire français » n'est plus de mise ; au contraire, l'importance que nos territoires d'outre-mer peuvent avoir dans les années à venir est mieux perçue et chacun pressent la chance extraordinaire dont peut bénéficier la France si elle sait s'insérer dans ce mouvement de déplacement des centres d'intérêt économique vers le Pacifique, premier océan du monde par sa superficie et déjà en voie de devenir la première puissance économique.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Pierre Lacour, rapporteur pour avis. Tout récemment, d'ailleurs, dans un rapport présenté au nom de la section des relations extérieures du Conseil économique et social, M. Jacques Machizaud a étudié le rôle de la France dans le Pacifique nord en perspective de l'horizon 2000, estimant que « notre pays doit sans tarder renforcer sa présence dans ce qu'il est permis d'envisager comme la "zone de demain", zone dont le rôle sera d'autant plus déterminant que prévaudront des conditions favorables à la liberté et à la modernisation des échanges. »

L'intérêt de la France pour ces territoires d'outre-mer, c'est d'abord la présence française dans des régions du monde en pleine mutation, présence résultant de l'attachement de populations sans doute diverses, mais toutes francophones et fortement attachées à notre pays et à ses valeurs, ce qui conduit la France à participer aux organismes du Pacifique et de l'océan Indien et à bénéficier ainsi d'une présence internationale et d'une influence mondiale.

C'est également l'intérêt stratégique qui permet à nos forces armées de disposer de points d'appui dans des régions où de nombreuses puissances étrangères sont aux aguets et souvent prêtes à profiter des perturbations qu'un effacement ou un retrait de la présence française ne manquerait pas de provoquer.

Mais c'est aussi l'intérêt économique avec, d'une part, les retombées directes et indirectes de l'action du centre d'expérimentations du Pacifique et du commissariat à l'énergie atomique et, d'autre part, les conséquences découlant de la nouvelle convention de 1982 sur le droit de la mer, et tout particulièrement la consécration de la zone économique exclusive à 200 milles marins où la puissance côtière - faut-il le rappeler ? - exerce des droits souverains de caractère économique, notamment en matière de pêche et d'exploitation des fonds marins.

Je n'entrerai pas dans le détail des spécificités économiques de chacun de ces territoires, car elles sont développées dans mon rapport écrit. Je me contenterai de souligner globalement quelques aspects pour le grand intérêt qu'ils présentent économiquement.

Il s'agit, par exemple, du nickel de Nouvelle-Calédonie. Mais nos établissements de recherche poursuivent leurs efforts dans d'autres voies. J'y reviendrai tout à l'heure. Il

n'est pas interdit de penser que les fonds marins, dont je tiens à souligner l'importance, n'ont pas encore livré tous leurs secrets. Il est donc essentiel que la France veille au respect de ses droits en matière d'exploitation des ressources tant marines que sous-marines.

S'agissant de la pêche, les territoires d'outre-mer sont entourés de zones riches en poissons. Les activités de pêche devraient donc y être développées et encouragées.

La pêche locale présente un caractère essentiellement artisanal, la pêche industrielle étant pratiquée principalement par des navires battant pavillon japonais ou coréen, voire par des bateaux russes, les Soviétiques commençant à percevoir l'intérêt économique des deux cents milles marins.

En ce qui concerne la zone économique entourant la Nouvelle-Calédonie, nous avons signé un accord de pêche avec le Japon - faut-il le rappeler ? - qui est renouvelé chaque année. Pour la période 1985-1986, 36 navires japonais - 25 palangriers et 11 canneurs - ont été autorisés à pêcher, les captures ne pouvant excéder 2 650 tonnes de thonidés et de poissons porte-épée.

En ce qui concerne la Polynésie, les accords de pêche sont négociés chaque année par le territoire avec le Japon et la Corée, qui manifestent un très grand intérêt pour cette zone. L'accord avec le Japon pour 1985-1986 prévoyait la révision des rémunérations versées au territoire ; les accords de pêche franco-japonais donnent cependant la priorité au développement du volet « coopération économique et assistance technique ».

Au titre de la campagne 1985-1986, les contreparties obtenues par le territoire dans le cadre de cette coopération technique se composaient de la fourniture de trois conteneurs frigorifiques, de plans et de documents nécessaires à la construction de bateaux de lagon et à l'envoi en stage au Japon de deux spécialistes polynésiens. C'est encore peu.

De plus - il faut le dire - pour la même période, les clauses financières de l'accord ont revalorisé les droits par kilo de poisson pêché de 8 p. 100. Là encore, c'est peu.

Quant à la renégociation des accords avec la Corée, elle s'est essentiellement traduite par une revalorisation de la redevance au kilo de poisson pêché et par l'augmentation des tonnages et du nombre de navires autorisés.

Il est permis de s'interroger sur la valeur de ces contreparties, car les redevances versées sont fort modestes, d'autant que l'on peut se demander si les quotas accordés aux pêcheurs étrangers - sans pour autant mettre leur bonne foi en doute - sont vraiment respectés.

En tout cas, il serait certainement souhaitable d'essayer de développer les activités de pêche industrielle dans ces territoires et de profiter ainsi pleinement des avantages qu'offre - je me plais à le souligner - cette zone économique des 200 milles.

Mon second sujet de préoccupation concerne le tourisme, qui a connu ces derniers temps - pour les raisons que l'on sait - un fléchissement très net. Or, en Nouvelle-Calédonie, c'est le second secteur d'activité après celui des mines ; en effet, il représente environ 2 000 emplois et 10 p. 100 du produit intérieur brut de ce territoire.

L'effondrement de la fréquentation touristique a entraîné une grave crise financière pour de nombreux établissements. Je n'ai pas encore les statistiques pour 1986, mais, en 1985, on avait enregistré une chute de près de moitié du nombre de touristes accueillis sur ce territoire, ce qui est évidemment très préoccupant.

Fort heureusement, la Polynésie a connu, en 1985, de meilleurs résultats puisqu'on y a enregistré un accroissement de la fréquentation touristique de 20 p. 100. Mais la clientèle européenne ne retrouve toujours pas le niveau de 1983, et l'on peut regretter aussi que les touristes japonais demeurent assez peu nombreux, compte tenu du potentiel que représente le Japon. Sans doute y a-t-il, là encore, un effort à faire.

Si nous examinons maintenant, territoire par territoire, les quelques points plus particulièrement intéressants sur le plan économique, nous notons, s'agissant de la Nouvelle-Calédonie, que les perspectives de production de ce minerai essentiel qu'est le minerai de nickel s'établissent à 44 000 tonnes, soit approximativement le même résultat qu'en 1985, supérieur de près de 30 p. 100 à celui de 1984, où la production était descendue à 34 000 tonnes. Les exportations sont cependant en progression de 8 p. 100.

Je n'insisterai pas sur le secteur de l'agriculture calédonienne, qui connaît et qui hélas ! connaîtra peut-être longtemps encore les difficultés d'application sur le terrain de la réforme agraire. J'indiquerai simplement que l'élevage ressent encore les événements de 1984, qui avaient incité les éleveurs de Nouvelle-Calédonie à multiplier les abattages par crainte de l'avenir. De même, la production de coprah a régressé pour un ensemble de raisons semblables. Cependant, la production de café a progressé par suite de l'entrée en production de nouvelles caféières.

En Polynésie, en revanche, où planent toujours les conséquences et la menace des cyclones, la production de coprah s'est accrue par suite de la régénération des cocoteraies, tandis que les productions animales progressent, mais restent confrontées à des problèmes de rentabilité.

L'activité perlière, quant à elle, se développe favorablement. C'est la première source de recettes d'exportation de l'économie polynésienne. Il s'agit d'un secteur particulièrement porteur, puisque la perle noire, très spécifique, devrait connaître un essor prodigieux grâce aux efforts qui sont développés pour en assurer la maîtrise technique, laquelle demeure encore, malheureusement, le monopole des Japonais.

Je ne voudrais pas terminer ce bref exposé sans évoquer avec insistance - cela a été rappelé tout à l'heure - l'évolution des travaux de construction de la piste d'atterrissage en terre Adélie, ce territoire antarctique dont il ne faudrait pas parler sans cesse comme on parlait autrefois du Canada à savoir de « quelques arpents de terre ». C'est autre chose que des arpents de glace !

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Pierre Lacour, rapporteur pour avis. Ce projet devrait permettre, en premier lieu, d'assurer le maintien de la souveraineté française en terre Adélie.

Etat possessionné, la France est reconnue comme une puissance antarctique. Toute hésitation sur le projet de piste, monsieur le ministre, diminuerait d'autant son autorité sur les organes diplomatiques concernés et serait considérée comme un renoncement à son statut privilégié en Antarctique - mais je suis persuadé de prêcher un converti. Ce serait particulièrement regrettable au moment où s'amorce la renégociation du traité de l'Antarctique.

Ce projet devrait également permettre le maintien de la recherche française. Et lorsque l'on sait que les programmes de recherche française bénéficient d'une notoriété mondiale incontestée, l'on mesure la nécessité de cet accès sur l'Antarctique non limité au seul mode maritime. En effet, un accès aérien permettrait, en particulier, de prolonger la période de recherche de soixante-quinze jours à cinq mois.

Les premiers travaux de terrassement avaient été suspendus à la suite d'une campagne menée par quelques écologistes, sans doute désinformés eu égard à l'intérêt de la recherche relevant, précisément, de cette piste.

En tout cas, il est vivement souhaitable de relancer ce projet dont je suis persuadé, pour ma part, qu'il n'est absolument pas antinomique avec le respect de l'environnement local.

En conclusion, le budget que nous examinons traduit la volonté claire et incontestable du Gouvernement de relancer l'action de développement en faveur des T.O.M. Il va ainsi dans le sens de la politique ambitieuse qui doit être celle de notre pays à l'approche du XXI^e siècle. Tout abandon, toute renonciation en ce qui concerne le rôle de la France vis-à-vis de ses territoires d'outre-mer serait assurément une source de déclin non seulement pour ces territoires eux-mêmes, mais aussi pour notre propre pays.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Pierre Lacour, rapporteur pour avis. Consciente de cette situation et de la volonté du Gouvernement que j'évoquais en commençant, la commission des affaires économiques et du Plan a donné un avis favorable aux crédits des territoires d'outre-mer, en l'occurrence largement abondés en ce sens pour 1987. Elle demande, par conséquent, au Sénat de les adopter. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à quinze heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quinze heures.)

M. le président. La séance est reprise.

Dans la suite de l'examen des dispositions du projet de loi de finances pour 1987 relatives aux départements et territoires d'outre-mer, la parole est à M. Lise, rapporteur pour avis.

M. Roger Lise, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans l'actuel contexte de freinage des dépenses publiques, la progression de plus de 25 p. 100 des dotations du ministère des départements et territoires d'outre-mer démontre que, conformément à ses engagements, le Gouvernement fait figurer l'outre-mer parmi ses priorités essentielles.

Déjà manifestée dans la loi de finances rectificative, cette volonté se trouve donc doublement confirmée par le dépôt d'un projet de loi de programme et par le projet de budget.

Nous devons donc nous réjouir que l'un et l'autre de ces textes comportent un important volet social. En effet, l'orientation nouvelle que le Gouvernement entend promouvoir correspond à une urgente nécessité.

Dans son avis budgétaire, l'an dernier, votre rapporteur avait souligné la gravité de la situation sociale outre-mer et l'ampleur du rattrapage à réaliser. Nous devons donc nous féliciter aujourd'hui que les premières mesures prises par le Gouvernement concernent l'emploi et l'amélioration de la protection sociale outre-mer.

L'ampleur de l'effort dégagé en faveur de l'outre-mer, dans un contexte difficile, constitue certainement le trait marquant du projet de budget. Il trouve son application sur deux points principaux : la priorité donnée aux mesures en faveur de l'emploi, d'une part, et la réduction des disparités avec la métropole dans les domaines de la protection sociale et du logement social, d'autre part.

Premier point, l'emploi constitue l'objectif prioritaire des orientations définies par le Gouvernement pour l'outre-mer.

Je rappellerai tout d'abord et très brièvement la gravité de la situation de l'emploi outre-mer et les éléments qui la sous-tendent.

Les économies d'outre-mer connaissent des difficultés propres tant conjoncturelles que structurelles, mais l'un des facteurs déterminants de l'aggravation rapide du chômage réside dans l'évolution démographique de ces départements, l'autre étant la sous-industrialisation de ces régions.

L'accroissement naturel de la population, plus rapide qu'en métropole, est variable selon les départements ; il n'est plus tempéré, comme dans le passé, par les migrations vers la métropole. En effet, depuis 1981, ces dernières ont été fortement freinées, au moment même où les départements d'outre-mer devaient faire face à une importante immigration étrangère, bien souvent clandestine. Le marché du travail s'est donc rapidement trouvé saturé devant l'arrivée à l'âge adulte des classes les plus nombreuses.

Le chômage, dans les départements d'outre-mer, n'est pas facile à mesurer. Le nombre de demandeurs d'emploi enregistrés par l'A.N.P.E. est inférieur de 60 p. 100 environ à la réalité. Pour ce qui est du chômage enregistré par l'A.N.P.E., il s'est accru de 50 p. 100 en trois ans et de 12 p. 100 entre juin 1985 et juin 1986 ; il touche désormais 30 p. 100 de la population active.

Ainsi, par son ampleur et son accélération rapide, le chômage outre-mer n'a pas la même nature que celui que connaît la métropole. Il appelle donc, d'urgence, des mesures spécifiques.

Face à cette situation critique, on doit constater le caractère volontariste des orientations d'ores et déjà définies par le Gouvernement. Ce dernier entend mener une politique active en faveur du développement économique et social de l'outre-mer. La défiscalisation des investissements outre-mer, réalisée par la loi de finances rectificative pour 1986, et les mesures contenues dans le projet de loi de programme confirment cette volonté et sont tournées vers un objectif : la création d'emplois.

Pour ce qui est de l'effort strictement budgétaire, deux priorités se dégagent : l'emploi et la formation des jeunes d'une part, la mobilité professionnelle, d'autre part.

L'emploi et la formation des jeunes constituent en effet deux enjeux majeurs pour l'avenir, lorsque l'on sait que la moitié de la population de l'outre-mer est aujourd'hui âgée de moins de vingt ans.

En dehors de l'élargissement des exonérations de charges sociales pour l'embauche des jeunes de seize à vingt-cinq ans prévu par le projet de loi de programme, trois formes d'action méritent d'être soulignées.

Les travaux d'utilité collective tout d'abord, qui ont dans l'ensemble donné de bons résultats. Le nombre des bénéficiaires a été non seulement maintenu mais augmenté et le ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer n'a pas exclu d'assouplir les conditions d'accès aux T.U.C., les conditions d'âge, notamment par une suppression des quotas. Il faut signaler également qu'une action similaire aux T.U.C., le programme « jeunes stagiaires pour le développement », a pu être mise en œuvre en Nouvelle-Calédonie grâce aux crédits d'action sociale du budget des départements et territoires d'outre-mer.

Les chantiers de développement dits « chantiers de chômage » font l'objet d'une mesure nouvelle de dix-huit millions de francs, ce qui accroît leurs dotations de plus de 20 p. 100 en un an. Ce rattrapage s'imposait après plusieurs années de stagnation.

Enfin, les crédits consacrés à la formation professionnelle connaissent une revalorisation sensible. Je rappelle que le projet de loi de programme prévoit pour 1987 une mesure nouvelle de cinquante millions de francs. L'Etat accentue donc son rôle d'impulsion et d'accompagnement de la politique menée par les régions, ce qui doit, me semble-t-il, rassurer certains de mes collègues.

J'en viens maintenant au second aspect de la politique de l'emploi, à savoir la mobilité professionnelle.

Créée en 1982, l'agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer - A.N.T. - a été mise en place dans un contexte d'arrêt de la politique de migration entreprise durant vingt ans. Ses missions ont donc été recentrées dans deux directions : l'insertion sociale et l'insertion professionnelle.

Mais les restrictions budgétaires qui ont affecté ces derniers temps l'A.N.T. ont limité l'efficacité de ses actions. L'actuel Gouvernement entend, quant à lui, redéfinir le rôle de l'A.N.T., en revalorisant la mobilité professionnelle car il ne s'agit pas de transplanter des chômeurs d'outre-mer en métropole, mais de donner à tous une égalité de chances, par le biais de la formation et de l'insertion dans le monde du travail. Afin que cette orientation nouvelle prenne tout son sens, une revalorisation de 23 p. 100 des dotations de l'A.N.T. a été décidée.

Nous assistons donc à une accentuation très significative de l'effort budgétaire qui traduit une réelle prise de conscience de l'acuité des problèmes posés par le chômage dans les départements d'outre-mer.

Cette priorité accordée à l'emploi ne remet pas pour autant en cause les engagements pris dans d'autres domaines.

La commission des affaires sociales s'est toujours montrée attentive aux décalages persistant entre le niveau social des départements d'outre-mer et celui de la métropole dans deux secteurs importants : la protection sociale et le logement social. Sur ces deux points, la réduction progressive des disparités semble bien engagée.

En matière de protection sociale, un pas décisif vers la parité vient d'être franchi. Toutefois, la consécration de la notion de parité sociale globale marque une rupture avec la politique antérieure et mérite d'être soulignée.

Comme je l'avais indiqué l'an dernier, la disparité majeure provient, en grande partie, du maintien de la condition d'activité professionnelle pour le droit aux prestations familiales. La montée du chômage rend cette condition de moins en moins supportable dans nos départements. Dès 1986, elle a été supprimée pour le droit à l'allocation de logement. Pour les autres prestations familiales, elle l'a été dans certains cas particuliers : les invalides, les adultes handicapés, les assistantes maternelles et les veuves. La suppression totale de la condition d'activité professionnelle interviendra progressivement, à partir de 1987.

Deux autres mesures entreront en vigueur également dès 1987 : l'extension aux D.O.M. de l'allocation spéciale vieillesse versée aux personnes ne relevant d'aucun régime vieillesse et la mise en place d'un nouveau régime de retraite à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Enfin, l'allocation compensatrice aux adultes handicapés sera étendue au 1^{er} janvier 1988.

S'agissant du logement social, un retard considérable reste à combler. Plus de la moitié des logements existants sont considérés comme insalubres. Ce simple fait permet de prendre conscience de l'ampleur du problème. Dans de telles conditions, les politiques publiques ne peuvent avoir un impact important qu'à moyen terme.

Le financement des constructions neuves est réalisé par le biais des crédits inscrits à la ligne budgétaire unique du ministère de l'équipement. Signalons que ceux-ci ont stagné entre 1983 et 1985.

On doit donc se réjouir de la forte progression de ces dotations, prévue par ce projet de budget. En effet, pour 1987, les autorisations de programme s'élèveront à 822 millions de francs et les crédits de paiement à 366 millions de francs. Je rappelle qu'ils n'étaient respectivement que de 592 millions et 222 millions de francs pour 1986.

Parallèlement, il faut souligner que l'effort de résorption de l'habitat insalubre dans les D.O.M., en accroissement sensible ces trois dernières années, sera maintenu et accentué en 1987, puisque le quart des crédits nationaux, répartis par le comité interministériel des villes, sera alloué aux départements d'outre-mer.

Les besoins restant à couvrir demeurent considérables, mais ces orientations vont incontestablement dans le bon sens.

Au terme de cet exposé, il apparaît que des progrès sensibles peuvent être enregistrés sur trois points essentiels, que je rappelle : l'emploi et la formation des jeunes, la protection sociale et le logement social. Ces mesures, ces améliorations s'inscrivent dans une politique d'ensemble visant à favoriser le développement économique et social de l'outre-mer. Votre rapporteur vous invite donc, mes chers collègues, à émettre un avis favorable à l'adoption des crédits des départements et territoires d'outre-mer. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Virapoullé, rapporteur pour avis.

M. Louis Virapoullé, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (départements d'outre-mer). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous sommes en présence d'un budget sérieux et satisfaisant, qui se traduit par un effort sans précédent.

Votre projet de budget pour 1987, monsieur le ministre, démontre, après la loi de programme que nous avons longuement examinée, que le Gouvernement est fermement décidé à consentir en faveur des départements d'outre-mer, ainsi que des collectivités territoriales de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte, un effort exceptionnel.

Quelques chiffres, mes chers collègues, nous donnent une photographie exacte de ce budget : les crédits de paiement connaissent une expansion de plus de 25 p. 100 ; les autorisations de programme augmentent de 49,22 p. 100. Le F.I.D.O.M. enregistre une amélioration remarquable : il augmente de 55 p. 100 en autorisations de programme et de 27,07 p. 100 en crédits de paiement.

En mettant à votre disposition des crédits aussi importants pour réanimer une économie affaiblie, le Gouvernement de la République a fait de vous, monsieur le ministre, le « grand argentier » de l'outre-mer.

Soulignons, par ailleurs, que l'effort budgétaire des ministères techniques devrait atteindre, en 1987, 15 milliards de francs, soit une augmentation de plus de 2,1 p. 100.

Ce projet de budget a, en outre, un objet précis : rendre justice aux départements d'outre-mer, oubliés et délaissés au cours de la précédente législature.

Certains tentent ou tenteront de l'ignorer les bienfaits de la départementalisation. Cette ignorance, estime la commission des lois, constitue une hérésie à la fois politique et sociale.

Grâce à la solidarité nationale, les départements d'outre-mer connaissent des progrès remarquables, dans tous les domaines, par rapport aux terres qui les entourent : l'état sanitaire est satisfaisant ; par ailleurs, le taux de scolarisation atteint pratiquement celui de la métropole, et ce grâce à la multiplication des écoles, des collèges et des lycées. Des étudiants étrangers sont heureux de pouvoir bénéficier de la culture française qui est dispensée tant par l'université des Antilles que par celle de la Réunion. Les infrastructures portuaires et aéroportuaires ainsi que le réseau routier sont l'objet d'améliorations constantes.

Ces terres connaissent - il est vrai - une situation économique difficile.

En sacrifiant sur l'autel de l'idéologie les crédits auxquels elles avaient droit, le précédent gouvernement a anéanti et paralysé le développement, pourtant tant utile, des départements d'outre-mer.

Cette situation difficile apparaît à la lumière des exemples suivants. Le taux d'inflation, qui a tendance à se ralentir, reste plus élevé qu'en métropole. Par ailleurs, le chômage demeure préoccupant ; il atteint, en moyenne, 24,7 p. 100, contre 9,62 p. 100, pour l'hexagone.

Ces départements connaissent, dans le domaine de la production, ce que l'on pourrait appeler un véritable déséquilibre.

S'il est vrai qu'en treize ans la production des départements d'outre-mer a augmenté de 535 p. 100 contre 388 p. 100 en métropole, ces taux sont loin de traduire la réalité. En effet, nous sommes en présence d'une activité économique essentiellement orientée vers l'importation des produits de consommation.

L'examen de ce projet de budget permet d'affirmer que le Gouvernement entend mettre en place une politique centrée autour de trois axes : donner aux départements d'outre-mer la place qui leur revient au sein de la communauté française ; faire en sorte que l'Europe accentue son action en faveur de ces zones défavorisées ; enfin, la commission des lois s'est interrogée sur le point de savoir si la pause institutionnelle, observée jusqu'alors, ne sera pas remise en cause.

La mise en place d'un véritable moteur de production constitue la grande priorité du Gouvernement.

L'article 22 du projet de loi de finances rectificative pour 1986, le projet de loi de programme, comme le présent projet de loi de budget, stimulent l'ensemble des secteurs de production qui sont générateurs d'emploi.

Les secteurs de l'industrie, de la pêche, de l'hôtellerie, du tourisme, des énergies nouvelles, de l'agriculture, des travaux publics, des transports et de l'artisanat bénéficient de la possibilité de connaître une meilleure productivité.

L'industrie du bâtiment, oubliée hier, se voit dotée de crédits importants afin d'enrayer la crise du logement et faire disparaître les bidonvilles.

La situation des départements d'outre-mer au sein de l'Europe - vous l'avez dit vous-même, monsieur le ministre - devient également une priorité.

C'est à bon droit que le Gouvernement mène une action énergique pour que les différents fonds européens concourent à la mise en place d'opérations intégrées de développement en faveur des départements d'outre-mer.

L'organisation d'une table ronde entre l'Europe et les départements d'outre-mer apparaît indispensable. En effet, un contentieux tant économique que juridique existe, qu'il convient de régler dans les meilleurs délais.

L'économie des départements d'outre-mer est lourdement hypothéquée au sein de la Communauté économique européenne par la concurrence des produits des Etats A.C.P. Il n'est pas possible d'admettre que, dans de nombreux cas, ces Etats soient mieux considérés que les départements d'outre-mer.

A cet égard, un grave problème se pose auquel il convient d'apporter une solution équitable dans les meilleurs délais. J'attends de vous, monsieur le ministre, une réponse sur ce point.

L'octroi de mer, qui représente une ressource essentielle pour ces collectivités locales, est-il vraiment menacé de suppression ?

Le journal *Le Monde* du 24 avril 1986 écrit : « Les autorités de la Communauté économique européenne viennent de demander à la France de supprimer la taxe, dite "octroi de mer", frappant les produits pénétrant dans un département français d'outre-mer, quelle que soit sa provenance : France métropolitaine, Communauté économique européenne, pays tiers, autres départements d'outre-mer. »

La suppression d'une telle taxe aurait des conséquences économiques irréparables pour l'ensemble des collectivités locales. La commission des lois espère que le Gouvernement mettra tout en œuvre pour que les départements d'outre-mer ne soient pas si injustement pénalisés. Il vous appartient, par conséquent, d'organiser sans tarder cette table ronde à laquelle je viens de faire allusion.

Ce projet de budget, satisfaisant au point de vue financier, devrait permettre de mettre un terme à la guerre institutionnelle.

Dans le département de la Guadeloupe, une minorité indépendantiste existe encore. Protégée par quelques loups, aujourd'hui recouverts de la peau de brebis, elle n'hésite pas à faire appel à la haine et à la violence.

La commission des lois, monsieur le ministre, vous rappelle, avec toute la courtoisie qui s'impose, qu'il est de votre devoir d'affirmer que l'autorité de l'Etat sera respectée dans tous les départements d'outre-mer. Des poursuites judiciaires devront être engagées contre tous ceux qui violent les lois de la République. J'attends de vous, au nom de la commission des lois, une réponse précise sur ce point.

J'en arrive maintenant au problème institutionnel proprement dit.

Tout devra être fait pour que les départements d'outre-mer, hier encore déchirés, retrouvent le calme, la sécurité et la cohésion. En effet, ces départements ont connu au cours des années qui viennent de s'écouler une véritable guerre institutionnelle.

L'ancien gouvernement avait estimé pouvoir remplacer le conseil général par une assemblée régionale. Cette tentative de bouleverser les institutions a instauré une véritable lutte entre, d'une part, les départementalistes, et, d'autre part, les régionalistes, laquelle querelle a fait perdre à ces terres un temps précieux pour leur développement.

La politique d'hier a malheureusement donné la priorité à l'idéologie et ce, au détriment de l'intérêt des populations.

Deux assemblées, d'une part, le conseil général, d'autre part, le conseil régional, existent sur un même territoire. Elles cohabitent actuellement de façon pacifique. Personne, par conséquent, ne devrait se servir de l'unicité ou de la configuration géographique pour « guillotiner » l'assemblée régionale.

Les deux assemblées doivent pouvoir coexister et ce, si deux conditions sont remplies, car autrement la guerre institutionnelle, qui sera gravement préjudiciable à l'intérêt de tous, risque de se déclencher à nouveau.

Première condition : il est du devoir du Gouvernement de prendre les décrets, pourtant prévus, dont l'objet est de bien définir les compétences de la région.

Seconde condition : la coexistence pacifique entre ces deux assemblées dépend de la volonté même des hommes qui les représentent.

La décentralisation, aux échelons tant départemental que régional, ne doit pas être la source de satisfactions personnelles et de rivalités inutiles. Elle doit provoquer le consensus autour de l'essentiel. Elle doit permettre aux hommes politiques de l'outre-mer, plus grandement responsabilisés aujourd'hui grâce à l'effort sans précédent accompli par votre Gouvernement, d'agir avec réflexion pour que ces terres s'engagent sur la route de la prospérité, de la justice sociale et de l'épanouissement économique.

Le département de la Réunion a une chance exceptionnelle : il peut devenir la terre où sera construit le plus grand télescope du monde. Tout devra être mis en œuvre pour qu'il ne perde pas cette chance. Je voudrais vous poser une question sur ce point fondamental, monsieur le ministre :

Comme vous le savez, huit pays européens s'approprient à construire le plus grand télescope du monde. Le coût de cette opération s'élève à un milliard de francs, qui devront être complétés par environ 160 millions de francs pour l'instrumentation du télescope. Plusieurs terres sont en concurrence,

à savoir le Chili, les îles Hawaï, les îles Canaries et l'île de la Réunion. Qu'entend faire le Gouvernement pour que ce dernier département, compte tenu de sa situation géographique, de son infrastructure et surtout de son appartenance à l'Europe, soit retenue comme terre d'élection ?

Je reste persuadé que les assemblées départementales et régionale n'hésiteront pas à apporter leur concours financier à la réalisation de ce grand projet européen. La Réunion entend ne pas laisser échapper une telle chance et espère que le Gouvernement mettra tout en œuvre pour que le plus grand télescope du monde soit installé sur cette terre que vous avez visitée et qui est si fidèlement attachée à la République.

Mes chers collègues, le moment est maintenant venu pour moi de conclure.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous poser deux questions.

Vous avez pris, à l'occasion de la défiscalisation, des mesures importantes. Une harmonisation s'impose : il convient de rectifier l'article 217 *bis* du code général des impôts. Vous avez également pris, ici même, un engagement relatif à la taxe de conditionnement qui frappe les huiles essentielles et la vanille. J'attends de vous des réponses sur ce point et je reste persuadé que vous pourriez prendre ces mesures lors du prochain collectif budgétaire.

S'il est vrai qu'il est facile de critiquer, en revanche, il est beaucoup plus difficile de construire. La commission des lois estime que l'actuel Gouvernement a mesuré avec conscience l'ampleur des problèmes que posent les départements d'outre-mer. Il est toutefois de son devoir de rappeler une nouvelle fois au Gouvernement le sous-développement économique dans lequel se trouve la collectivité territoriale de Mayotte.

Mayotte est, en effet, la terre outre-mer la plus déshéritée. Elle souffre d'un vide juridique et institutionnel qui paralyse son développement. Il faut mettre l'accent sur la pauvreté de cette terre française sans négliger pour autant son aspiration à devenir un département français. J'attends de vous, monsieur le ministre, des explications sur ce point. L'effort que vous avez fait en faveur de Mayotte est, il est vrai, déjà substantiel.

La commission des lois a noté avec satisfaction que les mesures de redressement décidées par l'actuel Gouvernement étaient justifiées et qu'elles devraient permettre à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique, à la Réunion et à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon de connaître un avenir meilleur.

Sous le bénéfice de ces explications, mes chers collègues, votre commission des lois a émis un avis favorable sur ce projet de budget et elle vous demande de l'adopter pour encourager l'actuel Gouvernement, qui mène une politique énergique en faveur des départements d'outre-mer. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis.

M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (territoires d'outre-mer). Monsieur le ministre, décidément, votre budget est un bon budget. Tout le monde le dit et, si l'on en croit l'énoncé des chiffres, on en est évidemment tout à fait convaincu.

Depuis quelques années, ayant succédé à mon ancien collègue Lionel Cherrier, je rapporte pour avis, au nom de la commission des lois, le budget des territoires d'outre-mer. J'ai alors été amené à regretter la diminution progressive de l'engagement de la métropole à l'égard de ces territoires que l'on qualifie de lointains, mais qui sont en réalité très liés à la métropole et réciproquement.

C'est un bon budget sur le plan financier, et la commission des lois sait compter. Aujourd'hui, tandis que notre collègue M. Goetschy rapportait au nom de la commission des finances, je me disais qu'il était extraordinaire que cette dernière - qui est un censeur, quelquefois rigoureux, des dépenses publiques - approuvât l'augmentation massive du budget des départements et territoires d'outre-mer.

Ce n'est pas par hasard. Les chiffres - pour peu que leur application soit conforme à la volonté du Gouvernement telle qu'elle se dessine à l'égard de tel ou tel territoire d'outre-mer - manifestent cette volonté. Encore faut-il que cette dernière soit bien précisée et qu'un accord soit trouvé, au sein du Parlement, sur la façon d'appliquer des augmentations de crédits, qui sont en effet considérables. Il n'est pas de politique possible sans argent, dit-on. C'est vrai, surtout lorsqu'il s'agit d'investissements, ce qui est le cas pour les territoires d'outre-mer. Mais, lorsque l'on dispose de fonds publics, encore faut-il se mettre d'accord sur la façon la plus efficace dont on va les utiliser.

Dans cet ordre de réflexions, je traiterai, monsieur le ministre, de deux sujets : d'une part, les terres antarctiques, déjà évoquées par M. Lacour, qui se voient affecter des crédits relativement médiocres, tout au moins en l'état, et, d'autre part, la Nouvelle-Calédonie, qui va recevoir des fonds très importants par rapport aux années précédentes.

S'agissant des terres antarctiques, M. Lacour a eu tout à fait raison de tirer la sonnette d'alarme. M. Thyraud, ici présent, qui connaît bien ce sujet, rappelle toujours très régulièrement à la commission des lois la nécessité pour la France de définir une politique dans ces régions d'extrême sud difficilement accessibles, où plus d'une douzaine de nations étrangères, amies en principe, se partagent les zones d'influence et de recherche.

Nous devons être attentifs à l'expiration, en 1991, du traité international qui lie ces nations. En effet, des négociations vont avoir lieu dans trois ou quatre ans. La question va se poser de savoir ce que la France a fait dans ces territoires lointains, alors que les nations qui sont nos voisines y exercent des activités souvent très importantes. Je ne dis pas qu'elles le font au détriment de telle ou telle nation, toutefois un constat s'impose : il semble que la France n'ait pas encore pris suffisamment conscience de l'intérêt que représente cette partie du globe. De plus, lors de la renégociation du traité de 1961, qui a été conclu pour une durée de trente ans, nous savons que le mouvement qui se dessine à l'organisation des Nations unies voudra faire de ces territoires lointains un bien commun à l'humanité, avec tout ce que cela peut comporter d'imprécisions, d'ambiguïtés et d'équivoques.

La France entend-elle demeurer en terre Adélie ? Pourquoi ? Depuis quelques années, j'entends parler d'un important projet de piste aérienne en terre Adélie. La décision de principe a été prise, mais des mouvements divers - Greenpeace, que l'on connaît, n'était pas le moindre - en ont retardé la réalisation. Pour la défense du manchot empereur ou plus généralement de l'environnement, le Gouvernement français a connu, à l'époque, des difficultés auxquelles se sont probablement, insidieusement, mais certainement alliées les nations qui se trouvent dans ces mêmes secteurs et qui ne sont pas forcément enthousiasmées par la présence française.

On me dit, au ministère des départements et territoires d'outre-mer, que le dossier relatif à la piste aérienne est grand ouvert. Pourtant, dans le projet de budget pour l'année 1987, je ne vois aucun crédit qui permette de réaliser cette volonté politique. Ma question, monsieur le ministre, est alors la suivante : nous avons compris qu'en 1987 la construction de la piste ne ferait guère de progrès ; quelles dispositions le Gouvernement envisage-t-il de prendre pour faire en sorte que cette piste devienne bientôt réalité ? C'est une affaire de volonté politique, celle du Gouvernement.

On peut discuter pour savoir si elle ressortit à la seule compétence du ministre des départements et territoires d'outre-mer. Peu importe les arbitrages qui sont nécessaires au sein du Gouvernement ! La France doit se donner les moyens de l'infrastructure dont elle a besoin pour marquer sa présence là-bas et envisager toutes les recherches de nature scientifique qui pourraient aboutir à la découverte de richesses inestimables. Nos voisins, nous le savons, sont extrêmement actifs. Allons-nous, nous, rester passifs ? Ce n'est pas possible !

A la différence des autres pistes plus ou moins précaires qui ont été aménagées par nos voisins étrangers, celle qui est envisagée par la France est à l'image de celles que l'on voit partout dans le monde où il existe des trafics aériens. Elle pourrait recevoir confortablement des avions de tous tonnages et servir aussi à des trafics au profit de nos voisins étrangers. Cela permettrait à la France non seulement de réaliser ses propres objectifs, mais encore d'être un lien entre les

différentes nations concernées par cette partie du monde. Souhaitons qu'à partir de 1988 soit repris résolument le chemin de la terre Adélie.

J'en arrive à la seconde partie du budget, qui bénéficie de crédits publics importants : la Nouvelle-Calédonie. Monsieur le ministre, je vous sais gré de les avoir dégagés dès le collectif de 1986, en même temps que le Parlement qui, au vu du rapport pour lequel j'avais eu l'honneur d'être désigné, adoptait la loi du 17 juillet 1986. Quoiqu'on en ait dit, elle a été un élément d'apaisement sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie, du moins jusqu'à ces derniers jours, avant que ne se produisent les événements de Thio qui ont été rapportés ce matin par vos soins.

Nous avons décidé d'accorder notre confiance au Gouvernement en votant les crédits demandés, qu'il s'agisse de ceux du collectif de l'été dernier ou de ceux que nous allons adopter aujourd'hui. Pour quoi faire ? La commission des lois, intéressée par les chiffres, a une vocation de nature plus particulièrement politique et institutionnelle ; voilà pourquoi la Nouvelle-Calédonie retient profondément son attention.

Nous nous approchons de l'échéance du référendum d'autodétermination décidé par la loi du 17 juillet 1986. On connaît la question qui sera posée : les Calédoniens veulent-ils leur indépendance ou souhaitent-ils conserver la souveraineté française, accompagnée d'un cadre d'autonomie large à base de régionalisation, dont les principes seront préalablement déterminés par le Parlement ? Nous voyons très bien quel est le souci du Gouvernement et, pour ma part, je le partage, comme je l'ai toujours fait.

Mais, monsieur le ministre, vous êtes confronté à un problème que vous n'avez pas créé, qui est le même depuis des années, c'est celui de la composition du corps électoral.

Apparemment, Jean-Marie Tjibaou, leader du F.L.N.K.S., était venu en discuter à Paris avec le Premier ministre. La rencontre n'a pas eu lieu pour les raisons que l'on sait. Peut-être la question a-t-elle été évoquée avec vous-même ? C'est un problème fondamental car la lettre de la Constitution de la République rend constitutionnellement difficile une restriction du corps électoral conforme aux prétentions de Jean-Marie Tjibaou. Il y a là un vrai problème qu'il faudra essayer de résoudre et sans doute négocier la marge est étroite. Négociation difficile car Jean-Marie Tjibaou connaît déjà le résultat du scrutin d'autodétermination si le corps électoral est strictement conforme à la Constitution de la Ve République.

Ce que nous pouvons redouter, à défaut d'un accord ou d'un consensus implicite, c'est un boycottage - c'est déjà arrivé - fût-il passif, différant en cela du précédent qui, lui, fut actif. Nous risquons également de nous heurter à un refus implicite d'admettre les nouvelles institutions du territoire de la Nouvelle-Calédonie. Il faut donc que tout soit mis en œuvre pour éviter ce qui pourrait être une nouvelle tragédie. Le contenu du statut d'autonomie pourra je l'espère, entraîner un effet bénéfique.

Monsieur le ministre, je voudrais non pas vous donner des conseils, mais vous faire part des sentiments que j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer ici, notamment lorsqu'en 1985 nous discutons de ce qu'il a été communément convenu d'appeler le « statut Fabius-Pisani ».

Je constate que, pendant des décennies, toutes les ethnies qui vivent sur le territoire de la Calédonie y ont cohabité sans difficulté majeure, même si certaines ont pu, à juste titre, se sentir frustrées. En effet, la République a commis là-bas des erreurs, il faut le reconnaître. Ce qui importe, c'est de ne pas les répéter et, depuis quelque temps, tout le monde semble en avoir pris conscience.

La communauté calédonienne est ethnologiquement diversifiée et elle doit, dans l'ensemble, souhaiter le maintien de la souveraineté française.

Toutefois, ce consensus que nous recherchons, qui est de nature à faire progresser la Nouvelle-Calédonie et à éviter les affrontements, passe par un rééquilibrage de la vie sur le territoire, notamment sur le plan de la démographie, de l'économie et des infrastructures.

Veillez m'excuser, mes chers collègues, si je me répète, mais je dois dire encore une fois qu'en dehors de Nouméa, en Nouvelle-Calédonie, qui est une île de 400 kilomètres de long sur 50 à 60 kilomètres de large, il n'existe aucun lycée. C'est un symbole. Pendant cent vingt ans, nous n'avons probablement pas su assurer la formation, l'éducation et le

progrès des habitants les moins favorisés, spécialement ceux de la brousse qui occupe 98 p. 100 de la superficie du territoire.

Il est indispensable que le poids de la région Sud n'empêche pas le développement des trois autres régions.

A cet égard, le Gouvernement de la République a une responsabilité majeure. Il doit l'exercer et il a d'ailleurs commencé à le faire avec la loi du 17 juillet 1986 qui, en matière de dotations aux régions de Nouvelle-Calédonie, a admis leur répartition d'une façon favorable à l'épanouissement des régions Loyauté, Nord et Centre.

Monsieur le ministre, le statut d'autonomie, que vous proposerez au vote du Parlement, doit entraîner autant qu'il est possible l'acceptation, fût-elle tacite, de Jean-Marie Tjibaou et du F.L.N.K.S. Je n'ai pas trop d'illusions sur ce point, mais encore faut-il que la République montre quand même la voie de ce qui peut être la conciliation et l'accord entre les ethnies.

Le rendez-vous du mois de mars, désormais proche, sera important à cet égard car le statut d'autonomie que vous envisagez doit comporter en lui-même les garanties objectives du rééquilibrage de l'île.

A long terme, le partage devra entraîner l'acceptation de la part des Européens d'aller vivre en brousse, non pas parce que la sécurité y aura été rétablie, mais parce qu'une meilleure répartition des biens, des structures et des richesses incitera les habitants de la Nouvelle-Calédonie à aller découvrir la brousse.

Savez-vous, mes chers collègues, que plus des deux tiers de la population de Nouméa ne savent pas vraiment en profondeur ce qu'est la brousse ?

Il existe de fait un cloisonnement qu'il faut faire éclater. Si, à Nouméa, il se pose finalement peu de problèmes, ce dont je me félicite, c'est parce que les ethnies qui y vivent ne se sont jamais affrontées et ont appris naturellement la convivialité, une convivialité qui n'a jamais véritablement existé dans les trois autres régions qui couvrent la plus grande superficie du territoire. Il y a là une œuvre de compréhension, de rapprochement et de partage à engager.

Enfin, monsieur le ministre, je vous l'ai dit récemment au cours d'un entretien particulier, gardez-vous des extrêmes, pour autant que vous le puissiez ! Il ne faut compter ni sur l'un ni sur l'autre pour trouver la solution, et nous le savons depuis des années. Les événements récents le démontrent encore. Il faut que chacun garde raison.

De ce point de vue, je trouve bien que, dans l'affaire de Thio, les Calédoniens qui se sont trouvés tout à coup face à l'embuscade évoquée ce matin aient gardé leur sang-froid. Mais puisse-t-il en être toujours ainsi ! Et que l'état de droit soit respecté !

A ce propos, on a beaucoup disserté sur la décision du juge d'instruction, qui avait décidé le non-lieu à la suite de l'embuscade qui avait entraîné il y a bientôt deux ans la mort d'un certain nombre de Mélanésiens et, parmi eux, l'un des frères de Jean-Marie Tjibaou.

Ma conviction est que le pouvoir judiciaire doit rester indépendant dans ses appréciations. C'est tellement vrai que la chambre d'accusation de Nouméa a annulé avant-hier cette décision de non-lieu et, sous réserve d'un pourvoi en cassation qui sera déposé, ce qui est conforme aux lois de la République, la justice dira, éventuellement, en cour d'assises ce qu'elle pense de cette tragique affaire. C'est cela l'état de droit.

C'est pourquoi je n'ai pas apprécié la réaction de Jean-Marie Tjibaou, qui, à New York où il se trouve actuellement, a dit que la décision de la chambre d'accusation de Nouméa avait été prise « sous la pression du F.N.L.K.S. ». Un tel propos n'est pas acceptable. Le droit de la République, c'est celui auquel nous sommes tous soumis, sous la responsabilité de l'appréciation des seuls magistrats. Nous n'avons pas à suspecter, au nom de préoccupations politiciennes, les raisons, les motifs d'une décision judiciaire, celle de la chambre d'accusation, comme l'était aussi celle du juge d'instruction. Expliquer une décision de justice à partir d'une appréciation politique n'est pas acceptable. Nous devons, nous membres de la Haute Assemblée, en être bien conscients, quelles que soient nos convictions profondes.

La Nouvelle-Calédonie demeure pour nous un sujet de préoccupation, mais sachons demeurer objectifs, honnêtes au fond de nous-mêmes, conscients des responsabilités que nos prises de position peuvent avoir pour l'avenir de ce que l'on appelle « le Caillou ».

Parce que ce budget est bon sur le plan tant financier que politique, la commission m'a chargé d'émettre à son égard un avis favorable. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 6 novembre 1986 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, 41 minutes ;

Groupe de l'union centriste, 41 minutes ;

Groupe socialiste, 23 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, 12 minutes ;

Groupe communiste, 17 minutes.

J'invite les orateurs inscrits dans cette discussion à respecter ces temps de parole, pour me faciliter la tâche. En effet, pour le libéral que je suis, il serait difficile d'avoir à sévir, mais je serais contraint de le faire s'ils dépassaient par trop le temps qui leur est imparti.

La parole est à M. Thyraud.

M. Jacques Thyraud. Monsieur le ministre, le ministère dont vous avez la charge est de ceux qui concourent le plus activement à la réalisation du projet politique de la majorité. Les résultats seront portés au bilan de son action et ils sont déjà très positifs.

Le ministère des départements et territoires d'outre-mer est aussi, par son existence même, l'affirmation que la France ne se limite pas à l'Hexagone. C'est grâce à son outre-mer que notre pays reste une puissance mondiale. Il lui procure des points d'appui sur tous les continents et lui ouvre une partie non négligeable des océans.

Dans cet ensemble, marqué par la diversité, il existe des terres oubliées par les gouvernements successifs. Elles échappent aujourd'hui au bénéfice de la loi de programme et les crédits qui y sont affectés pour 1987 n'évoluent pas d'une année sur l'autre. Il s'agit des terres Australes et Antarctiques françaises.

Les rapporteurs spéciaux et pour avis de l'Assemblée nationale et du Sénat n'ont pas manqué de souligner leur intérêt à l'égard de ces terres ; ce fut le cas tout particulièrement de M. Lacour et de M. Jean-Marie Girault.

Mon intervention sera exclusivement consacrée à ce territoire d'outre-mer.

Ces terres sans hommes, sans représentation électorale, méritent d'être prises en considération, en raison de leurs vastes étendues terrestres et maritimes - l'espace est en soi une valeur - et aussi pour les espérances qu'elles autorisent.

J'insisterai brièvement sur deux points.

D'une part, une réflexion sur une nouvelle définition de l'appartenance des T.A.A.F. - terres Australes et Antarctiques françaises - à la République me paraît nécessaire. D'autre part, comme d'autres territoires d'outre-mer, les terres Australes et Antarctiques sont dans l'attente d'infrastructures portuaires et aéroportuaires permettant leur développement et améliorant leurs liaisons avec la métropole.

La loi du 6 août 1955 a fait des archipels des Kerguelen et de Crozet, et des îles Amsterdam et Saint-Paul un territoire d'outre-mer comprenant également la terre Adélie.

Depuis plus de trente ans, la formule d'administration directe qui y est appliquée n'a pas évolué. Les T.A.A.F. sont ainsi le seul territoire dont le siège de l'administration est situé à Paris. Cette structure centralisée est animée par des hommes de qualité, qui ont foi dans le destin de nos populations du bout du monde, mais un tel type d'administration est dépassé.

Il importe qu'un statut correspondant aux caractères spécifiques des îles subantarctiques de l'océan Indien soit élaboré. Leur population, il est vrai, est actuellement composée de fonctionnaires et de scientifiques qui assurent des fonctions et des services temporaires. Est-il trop ambitieux de souhaiter qu'une population permanente puisse y vivre ? Les îles

Falkland sont habitées depuis longtemps ; il y existe des petites villes et des villages. L'Argentine et le Chili enregistrent actuellement des mariages et des naissances dans leurs bases antarctiques situées à des latitudes moins favorables à l'installation de familles entières que celles de nos îles australes.

Si l'on veut ouvrir ces territoires actuellement stériles à l'aventure humaine, si l'on veut y favoriser la création de communautés vivantes, il faut des règles de droit et un plan de développement.

Une nouvelle définition des terres Australes permettrait d'affirmer aux yeux du monde la volonté de la France de garder ce que l'Histoire lui a légué.

Un avis de la marine nationale est intervenu récemment pour faire respecter notre souveraineté dans la zone économique exclusive. C'est bien. Mais la préservation de nos droits exige surtout que les îles ne soient pas laissées en déshérence.

En ce qui concerne la terre Adélie, la situation est différente, en raison du traité de Washington de 1959, dont MM. Lacour et Girault ont évoqué les échéances. Sans abandonner nos revendications territoriales, nous avons consenti à ne plus les formuler pendant le temps du traité, lequel arrivera bientôt à expiration. De nombreux appétits se manifestent pour l'exploitation du continent antarctique. Les pays du tiers monde, qui ne possèdent pas encore les moyens de son exploitation, prétendent qu'il appartient au patrimoine commun de l'humanité.

Cette situation internationale compliquée oblige à ne pas confondre le sort de la terre Adélie avec celui des terres Australes, qui ne constituent d'ailleurs pas avec elle un ensemble cohérent.

Il n'en reste pas moins que nous devons consolider notre implantation à Dumont d'Urville et installer une base sur le plateau antarctique lui-même.

Notre présence à proximité du pôle magnétique est le fruit d'efforts et de sacrifices, humains et matériels, qui ne doivent pas rester vains.

Il existe sur ce territoire des possibilités scientifiques innombrables, qui ont été évoquées lors du colloque de Grenoble sur la recherche française en Antarctique.

Par ailleurs, les vocations étrangères à s'installer dans l'Antarctique ne seraient pas aussi fermes ni aussi nombreuses si son sous-sol et celui des mers qui l'entourent n'étaient pas prometteurs.

Le problème le plus urgent à résoudre est celui des liaisons avec la métropole. Il a été évoqué par les rapporteurs pour avis.

A ce propos, je veux rappeler, monsieur le ministre, que vous avez répondu à une question écrite de M. le député Mesmin en ces termes : « Il paraît indispensable de procéder à nouveau à une étude approfondie de l'opportunité d'une desserte aérienne, notamment en comparaison d'une desserte maritime... »

Le stade des études est, me semble-t-il, révolu. Il faut une double desserte, aérienne et maritime. Les travaux préparatoires à la construction de la piste pour avions gros porteurs ont été commencés en 1983. Tout en reconnaissant l'existence de priorités concurrentes, je déplore que les crédits pour poursuivre les travaux durant la courte période où cela est possible, pendant l'été austral, ne soient pas inscrits au budget dont nous discutons. Il s'agit, nous le savons, de 100 millions de francs, ce qui n'est pas une somme considérable eu égard à l'objectif poursuivi, et je souhaite, monsieur le ministre, qu'une première tranche soit inscrite dans le budget pour 1988.

La liaison aérienne ne sera cependant pas une panacée. Indispensable pour le transport du personnel, elle ne pourra être utilisée pour le matériel et les approvisionnements les plus lourds. La France se doit donc de posséder un cargo polaire, dont elle aurait également l'usage dans l'Arctique, pour conduire des travaux scientifiques pendant l'hiver austral. De tels navires, désarmés et à vendre, existent. Il serait possible également d'en faire construire un par nos chantiers, qui ont un si pressant besoin de commandes.

Une telle ambition est à la mesure des moyens de notre pays. Sans évoquer les possibilités exceptionnelles des superpuissances - un pont aérien existe entre le Mozambique et les bases soviétiques - je souligne que la République fédérale

d'Allemagne dessert ses bases polaires au moyen d'avions et d'un navire brise-glace très sophistiqué. Des navires polaires plus modestes appartiennent au Chili, au Japon, au Brésil ; ce dernier pays a acquis le *Thala Dan*, affrété précédemment par la France.

Pour conclure, je voudrais souligner combien il serait regrettable que la France, qui a figuré parmi les pionniers de l'exploration de l'Antarctique, se situe aujourd'hui en retrait par rapport à d'autres nations, plus réalistes, avides d'espaces vierges et soucieuses de leur futur.

C'est avec l'espoir d'une prise en compte prochaine des problèmes que j'ai évoqués que je voterai le budget qui nous est présenté. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Albert Pen.

M. Albert Pen. Le débat sur votre loi de programme étant tout récent, je ne reviendrai naturellement pas sur des sujets déjà traités. Ayant l'habitude d'aller à l'essentiel, je me bornerai à vous poser des questions précises concernant les problèmes qui préoccupent actuellement mes compatriotes.

Je parlerai d'abord de la pêche, bien entendu.

Depuis la semaine dernière, nous connaissons l'échec de la énième négociation franco-canadienne de Saint-Jean de Terre-Neuve, à l'issue de laquelle la pêche locale se retrouve avec seulement 3 000 tonnes de quotas autorisés dans le golfe du Saint-Laurent.

Quand on sait qu'en 1986 nous disposions d'un quota global de 5 000 tonnes, soit 1 250 tonnes par chalutier - ni *Le Bretagne*, ni *Le Marmouset* n'ayant pu y pêcher - alors qu'en 1987, pour six bateaux, nous n'aurons donc que 500 tonnes par unité, on ne peut qu'être très inquiet.

Ces six bateaux ne pourront se rattraper que sur le 3 PS ; mais, là, ils se trouveront en concurrence avec les grandes unités métropolitaines, soit neuf chalutiers. Vous devinez, monsieur le ministre, que se repose la question du contrôle de l'exercice de cette pêche métropolitaine dans notre zone.

A Saint-Pierre-et-Miquelon, lors de votre récente visite, vous avez, à notre grande satisfaction, reconnu la priorité qui devait être accordée à la pêche locale. Reste à traduire cette volonté en actes ; c'est là que j'attends votre première réponse, monsieur le ministre.

Quelle réglementation sera appliquée pour limiter l'effort de pêche métropolitain dans ce 3 PS, qui nous est indispensable ? Cela concerne le nombre de chalutiers autorisés à y opérer, le temps pendant lequel ils pourront y pêcher, le contrôle par des observateurs embarqués, etc.

Cela dit, j'en reviens à nos démêlés avec le Canada, pour noter qu'en 1986 nos trois chalutiers ont ramené 3 700 tonnes de poisson du golfe du Saint-Laurent, ce qui signifie que, pour les dix chalutiers auxquels nous avons droit, du fait des accords de 1972, c'est un quota de 12 000 tonnes au minimum qui sera nécessaire.

Comment pensez-vous amener les Canadiens à montrer plus de souplesse ? N'oubliez pas d'utiliser le jugement arbitral rendu l'an dernier au sujet du chalutier *Le Bretagne*, jugement dont l'article 34 reconnaissait, par exemple, au profit des chalutiers locaux, un droit taxé à l'exploitation des ressources au même titre que les chalutiers canadiens, jugement dont l'article 63 n'excluait pas d'assigner à nos chalutiers une capacité de pêche totale au moins comparable à celle qu'auraient représenté dix chalutiers de pêche fraîche de moins de cinquante mètres.

Je voudrais vous dire tout de go ma déception, après vos fermes déclarations faites sur mon archipel et réitérées à cette tribune la semaine dernière vis-à-vis d'Ottawa, lorsque j'ai appris, vendredi 21 novembre, que le Quai d'Orsay venait de signer avec la Société nationale acadienne un accord portant, entre autres, sur une coopération renforcée avec le Canada en matière de pêche !

Pour éclairer mes collègues, je lirai tout simplement le texte - auquel je souscris entièrement - de la lettre qu'a adressée, le même jour, au préfet, le président du conseil général de mon archipel.

« Monsieur le préfet,

« D'après les informations diffusées ce matin par le correspondant de R.F.O. à Moncton, un accord de coopération culturelle et technique viendrait d'être signé à Paris entre la société nationale acadienne et la direction des affaires culturelles, scientifiques et techniques du ministère des affaires étrangères.

« Il y a seulement quarante-huit heures, j'avais attiré l'attention du ministre des départements et territoires d'outre-mer sur le caractère inopportun d'une telle démarche, laquelle intervenait juste après l'échec des négociations de Saint-Jean et allait à l'encontre des déclarations de M. Pons lors de sa visite dans l'archipel.

« Me refusant à mettre en doute la parole de notre ministre de tutelle, il me semble qu'il s'agit d'une nouvelle manifestation du manque de coordination des administrations métropolitaines.

« C'est un "loupé" de taille, qui donne des arguments supplémentaires à nos voisins.

« Cela étant, et compte tenu que certaines dispositions de cet accord concernent Saint-Pierre-et-Miquelon, j'ai l'honneur de vous faire part de mon intention de mettre en cause la validité de ce document devant le tribunal administratif en application des articles 25 et 26 de la loi 85-595 du 11 juin 1985.

« Je vous prie de bien vouloir agréer... »

Signé : Marc Plantegenest.

Je redis à cette tribune ce que j'ai maintes fois répété à vos prédécesseurs, monsieur le ministre, et aux deux précédents Premiers ministres : nos amis canadiens sont de redoutables négociateurs et il ne faut rien leur céder. Servons-nous des armes dont nous disposons, et nous en avons. Ne donnons rien sans compensation. Nous n'avons aucune raison de baisser le pavillon tricolore devant la feuille d'érable ! Saint-Pierre-et-Miquelon ne sont sans doute pas les Malouines, mais il m'arrive - je vous le confie - de rêver à Mme Thatcher... Je plaisante, mais à peine.

Mon collègue n'a pas eu tort de parler de « génocide » à la fin des entretiens de Saint-Jean de Terre-Neuve, car il est bien vrai que, sans espoir de pêche, l'économie de nos îles est vouée à l'asphyxie. Tous les beaux discours sur l'amitié franco-canadienne n'y changeront rien. Le Canada ne connaît qu'un langage : *business is business*. Tenons ce même langage au lieu de passer par-dessus nos îles - comme le font, hélas ! nos avions, sans jamais s'y poser, faute d'aéroport valable, et pas mal de nos ministres, plus soucieux de parler au Canada Airbus, métro de Montréal, uranium ou francophonie que de l'avenir des 6 000 Français accrochés à leurs cailloux.

Je me permettrai ici une parenthèse. J'ai tout à l'heure entendu avec intérêt notre collègue rapporteur M. Girault se pencher avec sollicitude sur le sort du pingouin empereur à propos d'une piste d'aviation. J'aurais aimé qu'il se penchât avec la même sollicitude et depuis longtemps sur le sort d'une piste d'aviation de 2 000 et quelques mètres promise en 1976, au moment de la départementalisation, par un président de la République qui s'appelait M. Valéry Giscard d'Estaing !

M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis. M'autorisez-vous à vous interrompre, monsieur Pen ?

M. Albert Pen. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Girault, rapporteur pour avis, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis. Je ne suis rapporteur pour avis que du budget des territoires d'outre-mer. Saint-Pierre-et-Miquelon est donc hors de mon champ d'intervention.

M. Albert Pen. En 1976, nous étions un territoire d'outre-mer !

M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis. Vous êtes un département.

M. Albert Pen. Vous êtes très mal informé, monsieur le rapporteur. Nous étions territoire en 1976, on nous a départementalisés, malgré nous, en nous promettant justement en cadeau une piste d'aviation, qu'on ne nous a jamais donnée. Et, de département, nous sommes devenus collectivité territoriale de la République.

M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis. Vos propos confirment que Saint-Pierre-et-Miquelon est bien hors de mon champ d'intervention.

M. Albert Pen. Ce reproche, vous le savez bien, ne s'adresse pas essentiellement à vous, monsieur le ministre, puisque, en votant seul de l'opposition votre loi de programme, je vous ai manifesté ma confiance.

J'effectuai ainsi la démarche inverse de celle que j'avais faite en novembre 1985 lorsque je manifestais à M. Georges Lemoine toute mon inquiétude devant la tournure que prenaient les événements et ma lassitude devant l'inertie du Gouvernement en la matière, qui date d'ailleurs, à mon sens, de 1977, année de l'extension de la zone canadienne des deux cents milles.

Je cite cette date à dessein pour bien montrer que, dans toute cette affaire, ce qui est en cause, ce n'est pas la couleur politique du Gouvernement, mais la plus ou moins grande affirmation par ces gouvernements de l'intérêt porté à notre dernière possession d'Amérique du Nord.

Cet intérêt, vous nous l'avez manifesté, monsieur le ministre. Prouvez-nous maintenant, par votre action, qu'il ne s'agissait pas seulement de bonnes paroles, en empêchant que des erreurs comme celle de la signature de l'accord mentionné plus avant ne se reproduisent.

À côté du problème de la pêche, tout ce dont je ferai état maintenant relève presque de l'anecdote. Toutefois, je ne saurais pour autant les passer sous silence.

Le problème des pensionnés de l'E.N.I.M. - établissement national des invalides de la marine - et de la C.N.R.A.C.L. - caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales - s'y rattache d'ailleurs indirectement, tout au moins pour la première catégorie. Je l'ai évoqué l'autre jour. Les intéressés vous ont tout dernièrement adressé une motion à ce sujet.

Vous connaissez donc la question. Elle relève de la simple justice sociale, mais, en y apportant une solution, il est bien vrai que vous donneriez, ce faisant, un nouvel encouragement à ceux qui entreprennent de pratiquer ce dur métier qu'est la grande pêche. Je n'insiste pas, confiant, là encore, dans votre volonté d'agir.

À Saint-Pierre, je vous avais également fait part de la nécessité de soulager le budget local en obtenant la prise en charge par l'équipement des derniers auxiliaires et contractuels laissés-pour-compte de l'étatisation. Pouvez-vous faire le point sur cette affaire, qui recevrait au surplus l'accord de votre collègue M. Méhaignerie ?

Je dois enfin vous demander si a été réglée l'autorisation d'ouverture d'une école d'infirmières à l'hôpital de Saint-Pierre. Il semble que, la D.R.A.S.S., direction régionale des affaires sanitaires et sociales, de la région Rhône-Alpes ayant donné son agrément, ne soit plus attendu par votre intermédiaire que l'accord du ministère des affaires sociales.

Je ne poursuivrai pas plus avant cette revue de détail. Satisfait d'autre part de l'indiscutable augmentation de votre part de budget - même si elle peut toujours être jugée insuffisante eu égard aux besoins - logique avec moi-même, sinon avec ma position politique dans cette assemblée, je voterai vos crédits. Que mes amis de la gauche ne s'en étonnent pas. J'ai voté l'an dernier, malgré de sévères critiques, le budget que M. Georges Lemoine nous avait présenté. Je ne vois pas comment je pourrais refuser ces crédits cette année alors qu'ils sont, de l'aveu même du rapporteur de notre groupe, en augmentation considérable. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Virapoullé.

M. Louis Virapoullé. Monsieur le ministre, je suis monté à cette tribune pour poser devant vous le problème de la Nouvelle-Calédonie et pour vous aider dans la tâche qui est la vôtre, car je sais le cœur et la passion que vous avez pour l'outre-mer.

Un garçon du quatorze ans, en pleine vie, a trouvé la mort dans des conditions détestables. Aujourd'hui, quoi qu'on en dise, c'est toute la Nouvelle-Calédonie qui est en deuil, monsieur le ministre.

L'homme de l'outre-mer que je suis peut vous donner brièvement quelques conseils.

Vous avez prévu en faveur de ce territoire des moyens financiers considérables. Je souhaite, monsieur le ministre, que vous puissiez instaurer ce que je me permets d'appeler l'équilibre économique en faveur de la Nouvelle-Calédonie. Telle est votre grande mission.

Cela veut dire que toutes les régions de la Nouvelle-Calédonie bénéficieront de cette somme importante que la France consent en faveur de ce territoire. A cet égard, je me permets de vous demander d'instaurer ce que j'appelle l'équilibre culturel et social.

Vous qui êtes venu à la Réunion, voilà quelques jours, je sais que vous avez pu admirer cette île et vous avez surtout pu constater que toutes les races s'entendent.

Le plus grand miracle de la France, dans ce département lointain, c'est d'avoir réussi à cimenter par le cœur et par le patriotisme des gens venant de continents divers.

Je me permets de vous donner mon sentiment sur le problème de la Nouvelle-Calédonie. On a comme l'impression que la population canaque s'enferme en quelque sorte dans une carapace culturelle. Cette communauté a une certaine tendance à vivre repliée sur elle-même. Tout cela me paraît très mauvais. Certes, il faut leur laisser leur culture. On cite beaucoup le général de Gaulle. Parlant un jour de l'outre-mer, cet homme remarquable disait : « L'école pour tous, ah, oui ! l'école pour tous, c'est cela la France, et c'est cela la grandeur de la France. »

Votre tâche, monsieur le ministre, serait de faire en sorte que tous les enfants de la Nouvelle-Calédonie puissent savoir qu'ils auront l'égalité des chances devant l'école. Il faudrait que votre ministère, très rapidement, puisse prendre cette disposition. La population se sentira plus rassurée.

Il existe un autre problème, celui de la terre. La population d'origine canaque vous dit son attachement à la terre. C'est vrai aussi pour les Réunionnais, pour la population d'origine métropolitaine. Il suffit d'aller dans une région de métropole pour constater que le paysan est attaché à sa terre.

Alors, monsieur le ministre, faites passer le message, faites passer le courant, faites comprendre à tous les Calédoniens que la terre appartient là-bas aux deux communautés.

La Nouvelle-Calédonie n'est pas la propriété d'une seule communauté, elle est la propriété de tous.

Vous avez déclaré que vous serez - je crois en effet que vous l'êtes - un homme de dialogue. Vous avez reçu M. Tjibaou et je ne vais pas vous demander ce qu'il vous a dit. Je pense que, pour l'instant, il recherche ce qui est impossible, ce qui n'entre pas dans le cadre de notre Constitution.

En effet, une consultation populaire se fait en rassemblant tous les électeurs. Tout le monde doit se prononcer sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Or, cet avenir, je le dis du fond du cœur, parce que je le pense, ne peut pas être l'indépendance.

L'indépendance-association promise par M. Pisani était une sorte de miroir aux alouettes, cela ne peut pas être l'indépendance. Hier encore, je lisais dans *Le Monde*, à propos de Madagascar, que la misère avait dans cette île un visage horrible ; que Tamatave était devenue une sorte de supermarché aux portes de la misère.

Voilà ce qu'est l'indépendance.

Certains croient pouvoir évoquer ce mot terrible et dangereux pour les terres d'outre-mer. Je leur laisse, pour ma part, cette responsabilité. Je vous demande, monsieur le ministre, de réconcilier les esprits.

Souvenez-vous de cette phrase de La Fontaine : « Les cœurs que l'on croyait de glace se fondent tous à leur abord. » Cela veut dire que vous pouvez - vous en avez les moyens - ouvrir le dialogue avec toutes les tendances politiques de la Nouvelle-Calédonie, leur faire comprendre que leur avenir est au sein de la République française, car seule la République française assure la liberté, la sécurité et la grandeur. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Bécart.

M. Jean-Luc Bécart. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avec 765 millions de francs de dépenses civiles pour la gestion des services et crédits affectés, ce budget ne représente que le quinzième des crédits consacrés à l'outre-mer. Ces interventions elles-mêmes représentent moins de 2 p. 100 du budget de l'Etat.

Ces chiffres, notamment le dernier, rappellent une réalité que nous n'avons jamais cessé de combattre, réalité de discrimination traduisant la situation de « demi-Français » des peuples d'outre-mer de notre République, réalité qui met à mal tous les discours sur la générosité gouvernementale, réa-

lité qui, certes, réapparaît en termes choisis pour ne pas dire prudents dans les propos du Gouvernement et de sa majorité, le temps d'une discussion d'un projet de loi relatif aux départements et territoires d'outre-mer. Le dernier en date n'a pas fait exception à la règle.

Nous avons eu l'occasion, ainsi que d'autres collègues élus d'outre-mer, de démontrer l'insuffisance et la nocivité de votre projet et, une fois de plus, de vous voir refuser tous nos amendements, toutes nos propositions tendant à aller vers la justice et vers le développement économique de ces terres lointaines.

Les quelques minutes qui me sont imparties ne me permettront pas, évidemment, de donner une analyse de tous les aspects du budget. Mais, monsieur le ministre, je voulais, en priorité, signaler le recul des crédits en faveur de l'équipement des collectivités locales et de l'amélioration de leur fonctionnement pour pallier leur insuffisance de recettes. Avec 64 452 000 francs, ces crédits sont inférieurs à ceux de 1985.

Dans le domaine de l'action sociale et culturelle, si les crédits augmentent en valeur absolue, leur part dans la masse du budget est ramenée de 23,2 p. 100 à 20,4 p. 100. Sachons que cette augmentation de crédits, en chiffres absolus, est destinée à la mobilité au détriment de l'action de promotion et d'insertion sociales en France des personnes originaires d'outre-mer et de la préservation de leur identité culturelle.

Concernant la mobilité, nous pensons, monsieur le ministre, que toute proposition sérieuse suppose que le jeune d'outre-mer dispose, si l'on peut dire, d'un billet aller-retour, et qu'il ait au départ des garanties quant à son logement, à son emploi ou à sa formation, à des milliers de kilomètres de sa famille.

Il était utile de parler d'un billet « aller-retour » quand on sait que vous ne prévoyez que cinq cents retours aidés au lieu de huit cents ces deux dernières années.

Monsieur le ministre, la situation vécue par les populations des départements et territoires d'outre-mer est des plus difficiles.

Le taux de chômage, qui avait déjà augmenté de 3 points et demi de juin 1981 à juin 1984, départements et territoires d'outre-mer confondus, a connu depuis lors une brutale accélération.

Pour prendre l'exemple de la Réunion, on dénombrait 46 000 personnes sans emploi en août 1985 ; elles sont près de 80 000 aujourd'hui. Au rythme actuel des fermetures d'entreprises et du recul de la production sucrière, le cap des 100 000 chômeurs sera atteint avant la fin de l'année 1987, pour une population totale de 550 000 habitants.

Le taux réel de chômage pour l'ensemble des départements et territoires d'outre-mer a dépassé les 30 p. 100 ; il approche les 40 p. 100 à la Réunion. Rapporté à l'hexagone, ce taux donnerait 9 millions de chômeurs !

Compte tenu des conditions précaires de versement des indemnités de chômage, de la baisse du pouvoir d'achat, notamment des revenus agricoles, du maintien des disparités sur le S.M.I.G., sur les prestations sociales, les allocations familiales, etc., la réalité des départements et territoires d'outre-mer signifie que des dizaines de milliers de familles vivent au seuil de la pauvreté.

Cette situation de sous-développement n'est pas le fruit du hasard ou de la malchance. Elle résulte de la persistance de rapports de dépendance et d'exploitation avec lesquels le capitalisme n'est pas prêt de rompre.

Ce sont les transferts financiers affectés depuis la métropole et destinés à soutenir, en priorité, un marché de consommation de produits venant de l'extérieur au lieu de servir à soutenir les activités productives locales.

C'est la priorité accordée aux intérêts des sociétés métropolitaines et à l'import-export.

C'est le recul planifié des activités traditionnelles et, singulièrement, de la culture de la canne à sucre et de la production sucrière.

C'est cette politique que vous entendrez poursuivre avec la loi de programme adoptée récemment par le Sénat, dans laquelle vous refusez l'égalité sociale au profit d'une autre notion, démocratique selon vous, la « parité sociale globale ». Dans cette loi de programme également, vous donnez un nouveau coup de pouce aux grandes sociétés d'import-export en affaiblissant les recettes fiscales locales, je veux parler de la création des zones franches.

Monsieur le ministre, la situation appelle une politique dynamique de décentralisation véritable permettant, dans le cadre d'une solidarité nationale bien comprise, aux populations et à leurs élus de gérer leurs affaires, de maîtriser leur vie sociale, d'être maîtres de leur destin dans le cadre de leur droit à l'autodétermination.

Depuis longtemps, les parlementaires communistes soulignent que les garanties de la paix et de la coexistence entre les différentes ethnies en Nouvelle-Calédonie résident dans la reconnaissance des droits historiques du peuple kanak. C'est dans ce sens que nous continuerons d'agir pour que s'engage un véritable processus de décolonisation. C'est dans ce sens également que nous condamnons le climat de tension entretenu en Nouvelle-Calédonie et de défiance envers le F.L.N.K.S. Ce climat a été ravivé, hélas ! par l'ordonnance de non-lieu dont ont, un temps, bénéficié les auteurs du massacre de Hienghène qui coûta la vie à dix jeunes Mélanésiens, en décembre 1984 ; non-lieu infirmé voilà moins de quarante-huit heures par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Nouméa. Les auteurs de la fusillade répondront donc de leurs actes devant les assises en février ou en mars prochain. D'ici là, ils vont profiter de la liberté provisoire.

Ce climat a également été ravivé, hélas ! par les incidents provoqués à Thio. Ces derniers se sont conclus par l'épisode dramatique de la mort d'un jeune Calédonien de quatorze ans. L'auteur présumé est arrêté. Il a avoué, si j'en juge par vos déclarations, et il sera jugé rapidement, de toute façon avant deux ans. Tant mieux !

Monsieur le ministre, vous n'empêchez personne de faire le parallèle entre ces deux affaires tragiques, parallèle qui nous donne à réfléchir.

Vous avez dit tout à l'heure que l'issue aux problèmes de la Nouvelle-Calédonie ne pourra jamais être trouvée avec des solutions à sens unique, bien évidemment. Mais tout votre propos et ce qui en découle est fondé sur une logique manichéenne qui sépare, d'un côté, les « bons » du R.P.C.R., et, de l'autre, les « méchants » du F.L.N.K.S. Tout ce qui peut se passer en Nouvelle-Calédonie se ramène, pour vous, à ce partage simpliste et intolérant qui mène à l'impasse et à l'affrontement.

Monsieur le ministre, j'aurais préféré que vous adoptiez un ton plus mesuré, comme celui de M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis. Je ne partage pas l'ensemble des thèses figurant dans son rapport, mais ses propos traduisent un progrès étant donné la manière dont il aborde les problèmes.

Un tel climat, une telle politique ne sont pas de nature à résoudre les graves problèmes posés et à créer les conditions d'une coexistence harmonieuse des différentes ethnies de la Nouvelle-Calédonie. Par une telle politique, vous continuez de tourner le dos à la reconnaissance des droits historiques du peuple kanak et à porter atteinte à l'image de la France dans cette région du monde.

Pour l'ensemble de ces raisons, les sénateurs communistes voteront contre votre projet de budget, monsieur le ministre. *(Applaudissements sur les travées communistes.)*

M. Louis Minetti. Très bon discours !

M. le président. La parole est à M. Papilio.

M. Sosefo Makapé Papilio. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, sénateur des îles Wallis et Futuna, je réserverai mon temps de parole à exposer les problèmes qui se posent à ce territoire.

Lors de chaque débat budgétaire, j'appelle l'attention du Gouvernement et, plus particulièrement, du ministre des départements et territoires d'outre-mer sur l'état d'abandon des îles Wallis et Futuna.

Depuis le 16 mars 1986 et, surtout, depuis le voyage effectué par M. le Premier ministre et par vous-même, monsieur Pons, un immense espoir renaît au sein de la population wallisienne et futunienne.

A cette occasion, nous avons pu apprécier l'intérêt porté à ce territoire par M. le Premier ministre, qui a bien voulu régler la plupart des dossiers en instance et prévoir, d'une part, un complément au budget pour 1986 et, d'autre part, une rallonge pour le budget de 1987.

Connaissant, monsieur le ministre, les réponses positives que vous avez données aux questions déjà soulevées par mon ami M. Benjamin Brial, député du territoire, je ne vous parlerai aujourd'hui que de trois problèmes d'ordre budgétaire.

S'agissant, tout d'abord, de la santé, sous l'empire du gouvernement socialiste, il était d'usage que les crédits affectés à ce secteur, comme d'ailleurs à l'enseignement, nous soient versés en deux fois.

Cependant, à la suite d'un entretien avec l'inspectrice de la santé et le médecin-chef du territoire lui-même, ce dernier m'avait fait part de la nécessité d'un montant de 4 000 000 francs pour faire fonctionner son service jusqu'à la fin de l'année. Comme vous avez déjà accordé 2 900 000 francs, je souhaiterais, monsieur le ministre, que soit octroyé un crédit complémentaire de 1 100 000 francs pour mon territoire, à seule fin de pourvoir aux dépenses faites au cours de l'année 1986.

Si le secteur de la santé est fondamental pour tous mes compatriotes, il en est un autre qui, à leurs yeux, n'est pas moins important : le domaine sportif.

Effectivement, prochainement, en décembre 1987 pour être précis, vont avoir lieu à Nouméa les jeux du Pacifique Sud, auxquels participeront les îles de Wallis et Futuna.

Monsieur le ministre, ces jeux sont un moyen, pour la France, de manifester sa présence et sa force dans le Pacifique Sud. Notre territoire, qui sera présent lors de ces jeux, ne pourra pas se passer de crédits. Ces crédits sont nécessaires à leur préparation, ainsi qu'au déplacement et à l'équipement de notre délégation sportive.

Par le passé, il était d'usage que le ministère des départements et territoires d'outre-mer assure le déplacement de la délégation sportive et que le ministère de la jeunesse et des sports prenne à sa charge l'équipement des sportifs.

Mais, monsieur le ministre, comme vous avez pu vous en rendre compte lors de votre passage à Wallis et Futuna et comme a pu s'en rendre compte le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, un problème bien plus profond se pose à notre territoire. Nos îles ne sont pas équipées en matériel sportif. Nous n'avons pas de stades dignes de ce nom. Nous n'avons aucun équipement performant qui permettrait à nos sportifs de s'entraîner sérieusement.

Monsieur le ministre, je souhaiterais que vous envoyiez sur le territoire une mission afin qu'un projet d'équipement soit élaboré.

Vous savez aussi que notre territoire est régi par un statut organique élaboré voilà vingt-cinq ans, c'est-à-dire en 1961, et signé par le général de Gaulle. Depuis cette date, les îles de Wallis et Futuna ont beaucoup évolué. Sans aller jusqu'à refaire entièrement ce statut, de nombreuses améliorations pourraient y être apportées. M. Benjamin Brial, député de notre territoire, vous en a déjà parlé en détail. Pour ma part, je vous le rappelle comme étant une réforme importante à laquelle il faudrait dès maintenant travailler.

Il est une autre particularité que je me dois d'évoquer devant vous. Sur notre territoire, il existe encore des « chefs traditionnels ». Ils sont nombreux et respectés, à Wallis comme à Futuna. Ils appliquent, à côté de la « législation », des règles coutumières.

Ces chefs ne sont pas, à proprement parler, des « salariés ». D'ailleurs, à Wallis-et-Futuna, sur 12 000 habitants, 1 000 seulement sont salariés. Or ces chefs coutumiers travaillent bien plus de trente-neuf heures par semaine, même s'il ne s'agit pas d'un travail de bureaucrate et ils n'ont droit qu'à une bien faible indemnité. Ils distribuent les tâches au sein des districts, des villages ; ils contrôlent la propreté du pays ; ils visitent et contrôlent l'entretien des plantations et ils n'hésitent pas à réprimander tel ou tel.

Monsieur le ministre, une augmentation de leur indemnité devrait être envisagée, augmentation indexée sur le coût de la vie afin d'éviter que ce problème ne se pose à nouveau chaque année.

Comme vous le savez, depuis quelques années, la France est critiquée pour sa politique menée dans la région du Pacifique Sud. Mais la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie ainsi que Wallis-et-Futuna vous soutiendront dans la politique que vous mettrez en œuvre dans cette zone du Pacifique Sud.

Nous vous soutiendrons toujours car cette politique nous assure la liberté et la paix. C'est pourquoi, tenant compte des efforts réels du Gouvernement en faveur des îles Wallis et Futuna, je me propose, monsieur le ministre, de voter votre projet de budget. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. Louisy.

M. François Louisy. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le cadre du bref temps de parole qui m'est imparti, j'interviens sur un sujet très important pour nos départements et territoires d'outre-mer, le projet de budget.

S'ajoutant aux mesures contenues dans la loi de programme pour le développement économique et social de l'outre-mer, le projet de budget pour 1987 est le symbole de l'attention que les pouvoirs publics accordent à nos départements.

Jusqu'à-là, rien à reprocher à l'intention, le projet de budget progresse de 25 p. 100 environ selon les uns et de 19 p. 100 selon les autres.

Nous souhaitons quant à nous que l'Etat intervienne en outre-mer pour relancer les activités qui ont un effet d'entraînement rapide sur l'emploi.

Ces interventions étant, bien sûr, sollicitées dans les domaines qui sont de la compétence de l'Etat depuis la répartition des compétences posée par les lois de décentralisation.

Je ne voudrais pas polémiquer. Je ne veux pas faire de procès d'intention. Je souhaiterais toutefois présenter quelques observations.

En ce qui concerne les interventions dans les D.O.M., il semblerait que, dans les actions prévues pour l'année 1987, rien n'a été prévu pour l'irrigation. Est-ce la conséquence d'un oubli ou d'une volonté de retarder et mettre fin à une opération aussi prometteuse pour nos paysans ?

De 1983 à 1986, il avait été prévu d'aider un programme d'irrigation à hauteur de 2 500 hectares de terre par an, pour l'ensemble des quatre départements.

Une première tranche de travaux effectués en Guadeloupe a permis l'irrigation de 2 000 hectares de terre dans la partie nord-est de la Grande-Terre.

La production cannière a connu un accroissement substantiel. De 30 tonnes par hectare, la récolte est passée à 80 tonnes. N'est-ce pas encourageant ? Cependant on constate un désengagement de l'Etat.

On a pu noter également que les autres productions ont été diversifiées, les cultures maraîchères par exemple.

Un vaste programme prévoyait l'irrigation du nord de la Grande-Terre et bientôt des côtes au vent et sous le vent de la Guadeloupe.

L'importance de cette opération pour ces zones déshéritées laissait espérer une aide spécifique de l'Etat surtout lorsqu'on sait que nos collectivités sont en butte à des problèmes budgétaires inquiétants, voire insurmontables du fait du désengagement de l'Etat.

Je regrette que pas un centime provenant des fonds de l'Etat, alors que nos deux assemblées régionale et départementale ont déjà investi plusieurs milliards de centimes, n'ait servi à la construction d'une retenue d'eau à gachette à Port-Louis. C'est en effet de cette retenue que doivent partir les réseaux d'irrigation du bassin cannier de Beauport comprenant une bonne partie du territoire des trois communes du nord, Anse Bertrand, Petit Canal, Port Louis.

Ces remarques sont importantes quand on connaît la situation géographique de ces trois communes, qui souffrent du manque d'eau.

Je formulerai une autre remarque à propos de l'action économique du F.I.D.O.M.

Les crédits au profit du F.I.D.O.M. régional et départemental ne progressent pas dans la même proportion que le F.I.D.O.M. Etat.

Dans le cadre de la décentralisation, les élus de l'outre-mer ont prouvé leur capacité à gérer les crédits mis à leur disposition.

En consultant l'indicateur de moyens, j'ai remarqué qu'un seul emploi industriel devait être créé pour l'année 1987, alors que le but poursuivi par le Gouvernement dans sa loi de programme des D.O.M.-T.O.M. est de développer économiquement ces régions.

On attend un soutien de la part de l'administration centrale en faveur de l'industrie locale, afin de relancer les activités et l'emploi.

Je vous rappelle que nous souffrons d'un chômage qui dépasse le taux de 30 p. 100, soit près de trois fois le taux métropolitain. Le silence sur la création d'emplois nouveaux dans l'industrie est préoccupant.

Monsieur le ministre, j'ai eu l'occasion d'attirer votre attention sur l'état de vétusté des collèges et des lycées qui ont été dévolus au département et à la région lors du partage des compétences entre l'Etat, les régions et les départements. Je souhaiterais qu'une dotation spécifique prenne en compte le coût de réfection de ces bâtiments.

Ma dernière remarque concerne l'action sociale et culturelle. Ce problème est important quand on sait que la population des D.O.M. est très jeune. Je m'interroge sur le sort qui sera réservé à nos jeunes, comme je m'inquiète pour nos travailleurs sociaux, en particulier pour nos travailleuses familiales.

La loi de programme pour l'année 1987 a pour objet d'engager l'Etat à un nouvel effort en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle. Or, je constate que, sur les 26 000 dossiers instruits pour l'année 1987, seule la formation de 4 000 jeunes est prévue pour les quatre départements. Je ne peux que m'interroger en souhaitant cependant que cette formation soit donnée sur place, c'est-à-dire dans le département respectif de chacun.

Telles sont les quelques observations que je tenais à formuler devant notre assemblée. Je souhaite qu'elles soient entendues. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Millaud.

M. Daniel Millaud. J'ai écouté les rapporteurs du Sénat ainsi que les orateurs qui m'ont précédé avec l'intérêt que méritent leurs interventions bien documentées ; j'ai suivi également votre exposé avec beaucoup d'attention, monsieur le ministre.

C'est le dixième budget des départements et territoires d'outre-mer dont j'ai à connaître depuis que je siège à la Haute Assemblée. Je ne sais pas si ce délai est suffisant pour acquérir l'expérience, sinon la science et la sagesse nécessaires en la matière. Mais cela devrait pouvoir m'autoriser à formuler un certain nombre d'observations, pas toujours conformistes certes, et dont je vous prie, à l'avance, de ne pas me tenir rigueur.

Voilà pourquoi je ne bâtirai pas mon intervention sur l'analyse et la critique des crédits que vous gérez directement, monsieur le ministre, et dont l'enveloppe Polynésie est, reconnaissez-le, bien modeste à l'égard des besoins de mon territoire, malgré les appels angoissés lancés l'autre jour à la tribune de l'Assemblée nationale. Je vous rassure cependant dès maintenant, je voterai votre budget car « on ne doit pas mordre la main qui vous nourrit », comme m'avait dit un jour votre prédécesseur M. Messmer.

Je crois que l'on ne peut porter un jugement de fond que dans la mesure où l'on prend conscience non seulement de la masse globale, mais aussi de l'importance des interventions des différents ministères dans nos collectivités d'outre-mer. C'est ainsi que le total des transferts publics en provenance de France dépassent largement le montant du budget du territoire de la Polynésie française.

Je me livrerai à trois observations liminaires.

En premier lieu, il n'est pas possible de connaître le volume précis des interventions de l'Etat. On constate, en effet, que les tableaux fournis par le haut-commissariat, l'institut d'émission d'outre-mer et le document annexe au projet de loi de finances, plus communément dénommé « le jaune », présentent entre eux des distorsions parfois considérables et qui ne concernent pas toujours les dépenses « militaires ». Bien entendu, la comptabilisation de celles-ci - en ce qui concerne mon territoire, et Dieu sait si les dépenses militaires sont importantes ! - dans les transferts du public gonfle artificiellement l'effort budgétaire réalisé au seul profit du territoire. Seule la création d'une balance des paiements Etat-Polynésie permettra de cerner l'aide réelle métropolitaine. Cela m'a été confirmé par les banquiers que j'ai consultés.

Monsieur le ministre, un de vos prédécesseurs - encore un - M. Billotte, avait établi en son temps un rapport qui portait son nom et qui avait conclu que plus de 80 p. 100 des transferts publics français étaient rapatriés.

En outre, les prises en charge successives, partielles ou totales, de secteurs qui devraient être supportés par le seul budget territorial induisent des procédures conventionnelles Etat-territoire parfois conflictuelles, qui m'amènent à penser

qu'une réflexion devrait s'engager sur une éventuelle globalisation des interventions de l'Etat mises à la disposition du territoire sous réserve - vous me comprendrez dans un instant - que les autorités de l'Etat assument leurs responsabilités, c'est-à-dire exercent la plénitude de leurs compétences. Et voici quelques exemples, mes chers collègues.

L'Etat, dans mon territoire, par inconscience ou encore pour des raisons sordides d'économies, n'assure pas l'administration de la justice dans des conditions acceptables par tous.

C'est ainsi que, par suite des congés qui durent plusieurs mois ou des nominations qui ne se font qu'en décembre, les magistrats voient leurs effectifs trop souvent réduits de 50 p. 100 et ne peuvent régler les affaires dans des délais raisonnables pour les justiciables, dont certains résident à plus de 1 000 kilomètres du chef-lieu !

Mais il y a plus grave, mes chers collègues. Le contrôle de la légalité s'exerce trop souvent dans la plus complète illégalité.

En effet, la loi du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française a prévu la création d'un tribunal administratif qui s'est mis en place très difficilement par manque de crédits.

L'article 106 de la loi précitée prévoit que « pendant le délai maximum de trois ans à compter de la publication de la présente loi, le tribunal administratif de la Polynésie française peut comprendre, à l'exception de son président et du commissaire de Gouvernement, à titre permanent, ou comme membres suppléants, des magistrats de l'ordre judiciaire et des fonctionnaires exerçant ou ayant exercé des fonctions équivalentes à celles de chef de service ».

Or, mes chers collègues, les magistrats, comme on l'a vu, sont peu nombreux et occupés par leurs propres dossiers, ils ne peuvent donc siéger au tribunal administratif. Le problème est identique au niveau des chefs de service. Il arrive donc que le président soit contraint de désigner des avocats pour compléter son tribunal. Je vous demande alors, monsieur le ministre, s'il est exact que ne soit pas prévue pour 1987 l'inscription budgétaire nécessaire à la création, avant le 1^{er} septembre prochain, de deux postes de juges administratifs à Papeete, création rendue impérative par la loi ? Si, comme je le crains, les crédits n'ont pas été inscrits, nous allons provoquer un phénomène de suspicion envers la régularité des actes des autorités locales, élues et administratives. Je croyais pourtant que la France était un Etat de droit. A-t-on la volonté de détruire ce caractère dans l'outre-mer, à tout le moins dans mon territoire ? Ce serait navrant.

Tutelle administrative moribonde, tutelle budgétaire inexistante. Celle-ci devait être exercée par la Cour des comptes mais, sans doute pour des raisons de simplification, l'article 97 de la loi précitée a prévu que la Cour peut déléguer à l'un de ses magistrats les compétences qui lui sont dévolues.

Il doit s'agir, monsieur le ministre, d'une mission ultra-secrète, car je ne me souviens pas avoir lu dans le *Journal officiel*, depuis 1984, la désignation du magistrat considéré.

Pourtant, pas plus tard que la semaine dernière, j'ai rencontré des magistrats municipaux qui m'ont affirmé signer, sous la contrainte politique, des certificats de sinistre total au bénéfice de personnes dont la maison n'a pas été détruite par les cyclones de 1983, pour la bonne raison qu'elles ne résidaient pas, à l'époque, dans mon territoire. Ces certificats permettent à l'agence territoriale de la reconstruction de fournir gratuitement les matériaux nécessaires à la reconstruction de maisons qui n'ont jamais été sinistrées. J'ai pu le constater.

Au fait, comment appelle-t-on, en droit français, ce type de gestion des fonds publics ?

Je peux vous dire également que ces faits sont connus même des représentants de la tutelle. Monsieur le ministre, en fermant les yeux, nous ne rendons pas service à la cause de la France dans l'opinion que se font d'elle mes compatriotes. Dans nos sociétés insulaires, dans ces microcosmes, où tout se sait et se chuchote, nous perdons confiance dans la justice républicaine.

C'est pourquoi j'insiste particulièrement pour que soit envisagée, dans les délais les plus brefs, l'installation en Polynésie française d'une Cour régionale des comptes, dont la création avait été refusée à l'époque pour des raisons, bien entendu, d'économies.

Au moment où le Gouvernement manifeste, avec ce projet de budget, l'intérêt qu'il porte à l'outre-mer, il est impératif de mettre en place les moyens de s'assurer d'une bonne utilisation des crédits.

Votre premier devoir, monsieur le ministre, n'est-il pas d'appliquer la loi républicaine ? Ne pensez-vous pas que le prix de revient de quelques magistrats supplémentaires est inférieur aux dépenses qui seraient nécessitées par le rétablissement de l'ordre républicain ?

Il est une autre compétence de l'Etat que celui-ci n'avait jamais voulu exercer dans nos territoires du Pacifique. Je veux parler de l'enseignement supérieur.

Il semble que la décision soit aujourd'hui prise de créer l'université française du Pacifique sans que soient encore déterminés ses structures et ses objectifs. Grande serait la déception s'il s'agissait d'une velléité politique. En effet, comment jeter les bases d'un enseignement universitaire crédible, qui devrait commencer à la rentrée de 1987, alors qu'il n'est pas prévu de crédits à cet effet, monsieur le ministre ?

Enfin, à cause de la carence de l'Etat, je veux dire au Sénat, dans la deuxième partie de mon propos, que notre territoire ne bénéficie pas, comme on pourrait le croire et comme on l'affirme ici et là, des interventions de la Communauté économique européenne, malgré les accords de Lomé.

C'est ainsi que le Stabex - système de stabilisation des recettes d'exportation - n'est jamais intervenu au profit de la Polynésie alors que, par exemple, le cours de l'huile de coprah s'est effondré depuis juillet 1984 : 1 500 dollars U.S. la tonne en juillet 1984 et 200 dollars U.S. la tonne en octobre 1986.

Bien plus - on croit rêver ! - à cause de dispositions réglementaires datant de 1954 et régissant les rapports douaniers entre la France et les territoires d'outre-mer, et sous réserve du paragraphe 5 de l'article 133 du traité de Rome, nous ne pouvons percevoir de droits de douane sur les produits des pays étrangers du marché commun, tant et si bien que nous subventionnons indirectement la Communauté économique européenne.

J'ai moi-même fait une étude sur les importations de 1985 et je la tiens à votre disposition, monsieur le ministre. En minorant à 10 p. 100 seulement les droits de douane moyens, le budget de mon territoire perd chaque année au moins 66 456 995 francs français, soit, pour cinq ans, 332 294 975 francs français. Pardonnez-moi ces détails, mes chers collègues, mais vous, vous avez des francs français et nous, des francs Pacifique.

Il faut savoir, mes chers collègues, que le montant prévu du V^e F.E.D. pour 1980-1985 au bénéfice de la Polynésie française s'est élevé à 6 millions d'ECU, soit 41 085 000 francs français environ, dont une moitié seulement sous forme de subvention et l'autre sous forme de prêts spéciaux.

Le Conseil économique et social, par la voix de son rapporteur, M. Michel Souplet, avait dénoncé cette incongruité le 13 décembre 1978.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai voulu, par quelques exemples qui s'inscrivent dans le cadre d'une discussion budgétaire, dire encore une fois - ce n'est pas la première - que la politique généreuse de la France à l'égard de l'outre-mer, traditionnelle quel que soit le gouvernement, ne procède pas toujours de la meilleure cohérence. Mais avouons, au demeurant, une véritable politique de l'outre-mer ?

Puisque votre rôle est un rôle de coordination, monsieur le ministre, je forme le vœu, puisque vous m'avez écouté, d'avoir également été entendu et je vous en remercie. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Bangou.

M. Henri Bangou. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, intervenant lors de la discussion sur le projet de loi de programme de développement économique des départements d'outre-mer, j'avais exprimé mes réserves sur ce qui me paraissait constituer davantage une stratégie électorale qu'un engagement fiable du Gouvernement à refuser de pérenniser la structure coloniale et traditionnelle de notre économie.

Ce faisant, je n'écartais pas l'hypothèse, en l'absence de chiffres comparatifs dont le Gouvernement était lui-même avare, qu'il ait consenti quelques efforts financiers pour

appuyer une propagande qui lui est si nécessaire à quelques mois de l'élection présidentielle et dans une conjoncture où les suffrages des électeurs de nos pays sont déterminants ; le banc du Gouvernement, cet après-midi, en est une illustration.

Maintenant que nous connaissons les chiffres qui sont inscrits dans votre projet de budget pour 1987, monsieur le ministre, nous nous apercevons que cette hypothèse, même retenue dans un souci d'objectivité, doit être repoussée et que, loin de vouloir asseoir leur propagande en direction de nos populations sur un réel effort financier, les formations politiques de l'actuelle majorité font de notre inaptitude à voir clair dans tout le maquis des textes, des chiffres et des habiles contournements des lois nous concernant leurs principaux objectif et stratégie.

Le projet de loi de programme pour les D.O.M. est « un plus », a-t-on clamé et proclamé dans les randonnées ultramarines, « un plus » destiné à faire de nous des « miraculés » des pôles de rayonnement de la France dans les océans !

Or, en jetant un coup d'œil sur les chiffres inscrits au budget pour 1987, on y fait des découvertes qui en disent long sur la réalité et sur son contenu d'illusions, à moins que le document à couverture jaune que j'ai attentivement parcouru ne soit pas le bon.

De 1986 à 1987, on constate une réduction de crédits de 197 430 000 francs, au chapitre des affaires sociales, consacrés aux D.O.M., une réduction de 25 562 000 francs au chapitre de l'agriculture, une autre de plus de 180 millions de francs d'une année à l'autre au chapitre de la culture, et le tout à l'avenant.

Au total, ce sont plus de 635 millions de francs en moins en 1987 par rapport à 1986, dans des domaines aussi importants de la vie économique, sociale et culturelle de nos pays.

Ces chiffres correspondent d'ailleurs au vécu actuel de nos compatriotes et expliquent qu'en Guadeloupe, par exemple, un lycée technique programmé à Basse-Terre et partiellement financé par le gouvernement précédent ait été purement et simplement supprimé par le gouvernement actuel.

Ainsi, pour en revenir aux chiffres du budget, à l'intérieur d'une masse de crédits quasiment inchangée - 1,48 p. 100 d'augmentation, soit une diminution en francs constants - avec 190 millions de francs de plus en 1987, exception faite des dépenses militaires, le Gouvernement a opéré des ponctions importantes sur certains chapitres et les a transférées sur d'autres chapitres.

Isolés de l'ensemble, les chapitres abondés serviront à rendre crédible la soudaine sollicitude des formations politiques de la majorité, qui ont occupé le pouvoir pendant plusieurs décennies et dont la philosophie en cette matière n'a pas changé, apparemment, depuis Jules Ferry, préférant l'amiral Thierry d'Argenlieu à Jean Sainteny, tous deux Français, monsieur Virapoullé.

Si l'on va dans le détail des choses, toujours à propos de ce budget, on s'aperçoit que, dans les domaines où les crédits ont augmenté de façon significative, la ventilation par département est plus qu'étonnante, comme s'il y avait, à l'intérieur d'une stratégie globale, une stratégie répartitive discriminatoire, pénalisant le logement à la Guadeloupe, donc, sans doute à son insu, le département du ministre de la francophonie.

Il se dégage d'ailleurs, tout au long de l'analyse de ce budget, une évidence que nous avions déjà énoncée à propos du projet de loi de programme, à savoir la déconcentration de crédits au détriment de leur décentralisation, comme l'a souligné le rapporteur de la commission des lois à propos des crédits du F.I.D.O.M., dont seule la section qui échappe à l'intervention des assemblées locales a été considérablement augmentée.

Nous en revenons, par conséquent, à la décentralisation, à ses débuts prometteurs pour le redressement économique de nos pays dans la mesure où les élus responsabilisés avaient commencé à explorer les solutions adaptées à leurs situations respectives dans un climat social tendant à l'apaisement. Il faut le souligner.

Nous déplorons que les orientations de ce budget pour 1987 ne soient pas venues conforter la mise en train de ces solutions, mais qu'elles tendent à les annihiler.

La création d'emplois en Guadeloupe passe par la survie de l'industrie sucrière, par la réforme agraire qui doit l'accompagner, par les travaux d'irrigation des terres sèches, par

la protection des productions d'exportations agricoles et industrielles, par le développement de la pêche et de l'élevage, tout cela favorisant de surcroît l'autosuffisance alimentaire dont l'absence conduit, dans un pays à vocation agricole, à importer un volume considérable de produits alimentaires.

La création d'emplois, avons-nous estimé, passe par une industrie touristique davantage orientée vers les bourses moyennes et vers un tourisme social, à la place des grands hôtels, produits de la spéculation et aujourd'hui fermés ou servant de caserne aux C.R.S., comme c'est le cas dans la commune de Deshaies en Guadeloupe.

La création d'emplois, c'est la formation professionnelle des jeunes leur permettant d'accéder à des emplois aujourd'hui occupés par des cadres venus de l'extérieur, dont le coût - traitement et avantages en nature - pèse défavorablement sur celui de la vie et réduit le pouvoir d'achat de la grande majorité des travailleurs, dont le Smic est inférieur de 22 p. 100 au Smic métropolitain.

Nous aurions aimé voir dans ce budget la traduction financière de la volonté gouvernementale d'aller dans le sens déjà arrêté par les assemblées locales, s'agissant notamment des terres de la S.A.F.E.R. et de leur répartition entre les jeunes agriculteurs encadrés techniquement ou de l'aide aux unités industrielles pour leur modernisation, du développement de la Côte-sous-le-Vent, du désenclavement des petites îles de l'archipel, de la construction des collèges et des lycées dont l'insuffisance est criante, ou encore du logement, dont le rythme de construction doit doubler pour combler son déficit, avec la création d'une caisse de garantie du logement social dont les recettes seraient des prélèvements opérés sur l'I.E.D.O.M. - institut d'émission des départements d'outre-mer - sur l'utilisation desquels nous souhaiterions avoir un compte rendu chaque année.

Au lieu de cela, il nous est proposé une « mobilité », des « zones franches » et une défiscalisation, autant de solutions qui ne sont d'ailleurs pas nouvelles chez nous et qui n'ont fait que creuser les écarts entre la fortune des gros possédants et la misère des travailleurs et des sans-emploi, dont le nombre s'accroît d'année en année.

Pour toutes ces raisons, c'est pour nous un impératif que de mettre en garde les populations que nous représentons ici contre les atteintes que porte ce budget à leurs droits et à leur légitime volonté de se construire un avenir autre que celui dont elles ont hérité du colonialisme et de ses structures économiques, sociales et culturelles.

Nous nous garderons donc bien, quant à nous, de voter un tel projet de budget.

Monsieur le ministre, j'aurais arrêté là mon propos si la mise au point que vous avez faite des événements récents de Nouvelle-Calédonie ainsi que le commentaire qui l'a suivie ne me poussaient à faire référence à un écrivain homme politique qui a souvent siégé au banc des gouvernements de la France et qui a eu, à ce titre, une longue expérience personnelle de la politique coloniale française.

M. François Mitterrand écrivait ceci : « La poussée révolutionnaire des peuples africains ne sera pas contenue par les procédés habituels de la colonisation. Une opération de police, une révolution de palais, qui se traduisent par quelques génuflexions de moins et quelques internements de plus, sont à la portée d'un sergent de ville. Pendant un temps, le silence se fait et la peur gagne. Puis, la poussée de tout un monde ébranle les murs épais où l'on a entassé pêle-mêle le criminel et le croyant, le syndicaliste et l'agitateur, l'agent double et le militant. Quand ils s'abattent, l'Afrique n'a pas gagné, mais la France a perdu. On tient dix ans avec des barbelés et des chars. Qui prétendra qu'on tient deux siècles ? ». Cette citation est tirée de l'ouvrage *Présence française et abandon*, édité chez Plon, en 1957.

M. François Mitterrand, en écrivant cela, devait avoir à l'esprit, entre autres choses, les événements de Dimbokro et l'emprisonnement de M. Houphouët-Boigny, devenu depuis chef d'Etat et que le Premier ministre, M. Jacques Chirac, vient d'aller saluer en Côte-d'Ivoire.

Si j'ai tenu à rappeler cela de cette tribune, c'est parce que je suis convaincu qu'à travers les événements que nous réproprons les uns et les autres - sans doute dans un esprit différent - il y a de plus en plus de Français pour approuver les propos de l'ouvrage cité. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Tarcy.

M. Raymond Tarcy. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat chargée de la francophonie, mes chers collègues, après le projet de loi de programme relatif au développement des départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte, voté voilà une semaine sans grandes modifications, nous sommes amenés aujourd'hui à débattre du projet de budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer pour 1987.

Second acte du Gouvernement actuel, ce budget, s'agissant plus particulièrement des départements d'outre-mer, fait état d'une progression assez importante des crédits : ainsi, les crédits de paiement s'élèvent à 955 millions de francs, soit une augmentation de 17 p. 100 ; les autorisations de programme s'élèvent à 596 millions de francs, soit une progression de 50 p. 100. S'y ajoute l'action menée par les ministères techniques, notamment les dotations de l'éducation nationale, de la défense, de l'économie, des P. et T, de l'équipement et du logement.

S'agissant du F.I.D.O.M., instrument d'impulsion et d'orientation des investissements publics devant contribuer à l'exécution des contrats de plan Etat-région, une part substantielle des crédits de la section générale et de la section régionale, destinés à financer le développement des infrastructures et des activités productives prévues dans le cadre de ces contrats, servira, en fait, à financer, à compter de 1987, la loi de programme.

Les crédits prévus s'élèvent à 76 860 millions de francs en 1987 contre 76 862 millions en 1986. Les régions, qui doivent assurer la réalisation du développement économique, social et culturel de la Guyane, voient leurs crédits figurant au F.I.D.O.M. régresser. Il en est de même des départements, dont les crédits de paiement s'élèvent à 95 020 millions de francs en 1987 contre 95 024 millions en 1986.

En revanche, l'Etat, avec 221 210 000 francs en 1987 contre 135 908 000 francs en 1986, enregistre une augmentation importante de ses crédits que ni la non-utilisation par les régions et départements des sommes attribuées les années précédentes, ni même le financement de la loi de programme ne semblent vraiment justifier.

En fait, l'Etat reprendra à partir de 1987 une partie des prérogatives que les lois de décentralisation avaient accordées aux régions et aux départements d'outre-mer. Il s'en donne donc les moyens, qui correspondent, au demeurant, à ceux qui sont prévus par l'administration.

Monsieur le ministre, nous sommes tous ici des hommes politiques viscéralement attachés au vieil adage selon lequel qui paie commande. Vous ne trompez donc personne. Cela étant, permettez-moi tout de même de vous exprimer quelques-unes de mes préoccupations.

Il ne me semble pas inutile de rappeler ici, monsieur le ministre, les décisions prises par le Gouvernement qui hypothèquent lourdement la gestion de nos collectivités locales : le maintien de la surcompensation et l'augmentation de la cotisation patronale, qui se traduiront par une augmentation des impôts locaux de 2,5 p. 100 à 3 p. 100 en 1987 ; l'absence de décision pour la mise en œuvre d'un rééchelonnement de la dette des communes ; la disparition, en 1987, de la dotation globale de fonctionnement ; enfin, l'allègement de 16 p. 100 des bases du fonds national de péréquation et de compensation de la taxe professionnelle.

Ces quatre mesures toucheront encore plus sérieusement l'outre-mer, surtout si on les rapproche de celles qui pourraient résulter de l'implantation des zones franches, à savoir la suspension de l'octroi de mer et la suppression de la taxe professionnelle. L'ensemble de ces mesures, si elles étaient appliquées, signifieraient la mort pour certaines de nos communes.

Dans le domaine de l'emploi, tout le monde s'accorde à penser que le chômage et le sous-emploi atteignent, outre-mer, un niveau dramatique. En Guyane, sur une population active de 32 000 habitants, on comptait, au premier semestre 1986, près de 5 000 chômeurs déclarés, soit une augmentation de 17 p. 100 par rapport au premier semestre de 1985. Dans ce département région aussi, il est donc nécessaire de renforcer les moyens de lutte contre le chômage.

A ce sujet, monsieur le ministre, je souhaiterais connaître les dispositions que vous envisagez de prendre en ce qui concerne le fonctionnement du groupement industriel forestier du Maroni - Gifom - qui, depuis plusieurs mois, semble-

l-il, est confronté à d'énormes difficultés qui risquent d'aboutir à sa fermeture et donc d'entraîner le chômage de près de 180 personnes employées dans la région de Saint-Laurent-du-Maroni.

Plus généralement, pourriez-vous me préciser la politique forestière que le Gouvernement entend appliquer en Guyane ?

Votre budget semble attacher une priorité à l'emploi et à la formation des jeunes, d'abord par le maintien des T.U.C. qui ont été étendus aux départements d'outre-mer en 1984. Pour que cette mesure soit pleinement efficace, il conviendrait de supprimer les quotas puisque aucune limitation n'existe en métropole, mais aussi d'aligner les conditions d'admission et de rémunération sur celles, plus avantageuses, de la métropole.

Vous avez décidé également de maintenir les centres de développement, les conventions passées entre l'Etat et le Fonds national pour l'emploi pour l'aide à la création d'entreprise et, enfin, les actions spécifiques d'insertion professionnelle. Ces deux dernières mesures devraient être renforcées pour toucher un plus grand nombre de jeunes.

Toujours à propos de la formation des jeunes, ayant enregistré l'augmentation des crédits affectés au service militaire adapté en 1987, je souhaite formuler une observation.

Actuellement, nous assistons à une nouvelle orientation des missions du S.M.A., qui forme les jeunes aux métiers de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'exploitation forestière ou de la construction de maisons individuelles, autant d'activités d'avenir en Guyane.

Il faut cependant noter que la faible participation des jeunes Guyanais à cette formation assurée en Guyane même, suppose une nouvelle approche de cette politique. Au moment où l'on se prépare à rendre hommage aux vingt-cinq années d'existence de cette structure, peut-être conviendrait-il de corriger ces anomalies.

En ce qui concerne le logement social, malgré les efforts importants réalisés ces cinq dernières années, des besoins considérables restent encore à couvrir.

Le projet de budget pour 1987 semble marquer la volonté de renforcer les crédits publics affectés aux H.L.M. locatives et aux logements très sociaux. La ligne budgétaire unique fait l'objet d'une mesure nouvelle de 230 millions de francs, ce qui porte les autorisations de programme à 822 millions de francs.

Pour ce qui est de l'amélioration des logements existants, si nous connaissons l'ampleur des besoins chiffrés pour le seul programme de réhabilitation du patrimoine ancien des sociétés immobilières, chiffré à 322 millions de francs sur cinq ans, nous ne voyons aucune trace des aides prévues en 1987.

De même, si, dans le cadre de la résorption de l'habitat insalubre, les départements d'outre-mer peuvent bénéficier des crédits inscrits au chapitre 65-47 du budget du ministère de l'équipement, seuls sont connus les crédits totaux figurant dans la loi de finances pour 1987. Il n'est pas possible de déterminer la part qui sera attribuée aux départements d'outre-mer.

Dans le domaine de l'éducation nationale, tout en rappelant ici les besoins immenses de la Guyane en ce qui concerne la construction des collèges, des lycées et des écoles maternelles, je me permettrai de signaler la nécessité urgente de faire éclater le rectorat des Antilles et de la Guyane, dans lequel aucun des trois départements concernés - surtout la Guyane - ne trouve son compte. Seule la compagnie nationale Air France semble être la grande bénéficiaire d'un tel dispositif qui entraîne des déplacements réguliers des fonctionnaires et des hauts responsables de cette académie.

J'en viens, monsieur le ministre, aux problèmes de la communication. Permettez-moi de renouveler mon inquiétude quant à la politique envisagée par votre Gouvernement à cet égard, inquiétude encore aggravée par les mesures qui ont été annoncées à l'Assemblée nationale par votre collègue.

En effet, s'agissant de R.F.O., plus particulièrement, on parle de transmissions par satellite de programmes télévisés en métropole ; on parle d'amélioration des conditions d'acheminement des programmes vers l'outre-mer ; on parle des dispositions devant permettre notamment d'accélérer très sensiblement les délais dans lesquels nos concitoyens d'outre-mer pourront bénéficier des images diffusées en métropole ; on parle d'installation d'émetteurs supplémentaires à Mont-

Sinéry, en Guyane, pour, entre autres, l'extension de la programmation du service mondial en français ; enfin, on parle du rayonnement de la France dans le monde.

Je note, pour confirmer mes propos de la semaine dernière, l'absence de toute volonté de mettre à la disposition des stations régionales les moyens financiers, matériels et humains permettant d'améliorer la production locale - c'est même le contraire, si l'on considère les réductions de personnel - de faire profiter la métropole des images prises, préparées et diffusées outre-mer, d'améliorer la qualité et la diffusion des images de R.F.O.

Sincèrement, si l'extension à Saint-Georges-de-l'Oyapoc doit se traduire par une télévision aussi capricieuse, trop souvent franchement mauvaise dans sa diffusion, peut-être vaut-il mieux encore laisser la population recevoir une très bonne télévision brésilienne !

Monsieur le ministre, il est un domaine sur lequel je voudrais appeler plus particulièrement votre attention : dans le cadre de la mobilité professionnelle prévue dans votre loi de programme, pourriez-vous intervenir auprès de votre collègue des P. et T. pour permettre le retour en Guyane des Guyanais qui, parfois depuis près de dix ans, sous prétexte d'une formation reçue, se trouvent bloqués en métropole avec l'obligation d'attendre leur tour ?

Par ailleurs, qu'en est-il du transfert en Martinique des services des télécommunications, jusqu'ici assurés en Guyane et pour les abonnés guyanais ? Pensez-vous qu'il soit cohérent de vouloir, d'un côté, réaliser le développement économique de la Guyane et, de l'autre, enlever les moyens de communication téléphonique indispensables à tout investisseur ?

Enfin, je me permettrai d'insister auprès de vous pour que soient mis en place en 1987 les crédits nécessaires à la réalisation d'un bureau de poste dans la commune de Rémiré-Montjoly, localité de 9 000 habitants en pleine expansion.

J'en arrive à ma conclusion. Dans sa déclaration de politique générale du 9 avril 1986 devant l'Assemblée nationale, M. le Premier ministre rappelait la place éminente qui revient à la France d'outre-mer dans la République. Il indiquait sa détermination d'assurer à nos concitoyens d'outre-mer qui en ont fait le choix, dans des conditions d'ordre et de sécurité, leur avenir dans la France. Il ajoutait enfin : « Une France qui, sans eux, serait loin d'être ce qu'elle est aujourd'hui. » Quel retour d'affection !

Ces déclarations, accompagnées de moyens exceptionnels, qui obéissent à une ambition sous-tendue par un alignement impressionnant de chiffres et de promesses alléchantes, me font un peu penser à ces époux infidèles qui, voulant se faire pardonner, utilisent tous les stratagèmes et font toutes les promesses pour retrouver la confiance perdue.

Tout de même, monsieur le ministre, avant 1981, vous étiez au pouvoir - et depuis longtemps ! - et vous n'avez jamais découvert que vivaient à des milliers de kilomètres de la métropole des hommes et des femmes, Français depuis plus de trois siècles - avant même certaines populations de la métropole...

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Très bien !

M. Raymond Tarcy. ... et qui aspiraient, comme les autres, à un développement économique, social et culturel faisant d'eux des hommes et des femmes responsables, dignes, et non pas des assistés.

Ne serait-ce que sur ce plan, les gouvernements de 1981 à 1986 vous ont permis enfin de les découvrir. (*M. le ministre sourit.*)

Cependant, monsieur le ministre, la confiance ne s'achète pas, elle se mérite. Vous disposez, semble-t-il, de la volonté et des moyens pour bouleverser la vie des ressortissants de l'outre-mer. Nous vous jugerons sur la concrétisation de cette volonté, non seulement avant mais également après 1988. Toutefois, nous resterons plus que jamais vigilants. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Henry.

M. Marcel Henry. Voilà que, peu après notre débat sur la loi de programme pour l'outre-mer, nous examinons aujourd'hui les dispositions du projet de loi de finances relatives aux départements et territoires d'outre-mer. Je me réjouis donc d'évoquer de nouveau devant vous, mes chers collègues,

et avec vous, monsieur le ministre, les problèmes de la collectivité territoriale de Mayotte dans une période cruciale pour son avenir.

Selon l'usage des débats budgétaires, je vous poserai, monsieur le ministre, plusieurs questions relatives au financement de nos actions de développement. Mais, auparavant, je reviendrai brièvement sur le problème du statut de Mayotte dont vous savez qu'il constitue, pour les Mahorais et leurs élus, le préalable à tout effort sérieux de développement économique et social.

J'ai étudié avec intérêt les réponses que vous avez apportées aux excellentes questions de M. de Rocca Serra, rapporteur spécial de ce budget à l'Assemblée nationale. J'y ai relevé deux arguments juridiques que vous avez opposés à la revendication mahoraise d'une départementalisation immédiate, arguments que je dois cependant réfuter ici afin que l'information de notre assemblée soit complète.

Tout d'abord, vous avez souligné le souci du Gouvernement de respecter la jurisprudence du Conseil constitutionnel s'agissant de la nécessaire homogénéité du statut départemental qui interdirait de s'écarter trop, pour l'organisation et pour les compétences d'un département d'outre-mer, du modèle métropolitain. Cette règle vous paraît faire obstacle à une large application de l'article 73 de la Constitution dans le sens de la prise en compte des particularismes mahorais.

Je dois rappeler au Sénat que la position du Conseil constitutionnel, arrêtée à l'occasion de l'affaire de l'assemblée unique et des lois sur l'organisation et sur les compétences des régions d'outre-mer, a été provoquée par une saisine qui, dans le mécanisme de l'article 61 de la Constitution, est avant tout un acte politique.

J'y insiste, l'opposition d'alors, aujourd'hui majoritaire, n'a saisi le Conseil constitutionnel que parce qu'il existait dans les départements d'outre-mer un très large et puissant courant d'opinion contre ces projets de réformes, en particulier contre le projet d'assemblée unique. La décision juridique, celle de la censure, résulte nécessairement d'une décision politique, celle de la saisine. Si une loi de départementalisation obtenait l'assentiment quasi unanime de la population mahoraise, personne peut-être ne prendrait la responsabilité politique d'en saisir le Conseil constitutionnel. En tout cas, il ne me semble pas que cet argument puisse être invoqué *a priori*.

Il en est de même, d'ailleurs, de votre second argument, monsieur le ministre, selon lequel il s'agirait d'éviter de mettre la France en infraction avec ses engagements internationaux, en particulier avec le Traité de Rome.

En d'autres termes, la départementalisation de Mayotte serait contraire aux règles communautaires ; je sens là que vous pensez au précédent de Saint-Pierre-et-Miquelon qui, pendant les neuf années de statut départemental, a toujours été en infraction par rapport à ces règles au point que nos partenaires de la C.E.E. nous ont, à plusieurs reprises, demandé de modifier le statut de l'archipel ou de lui appliquer directement toutes les directives communautaires.

Cependant, la raison fondamentale de cette difficulté tenait à l'inapplicabilité de fait du fameux T.E.C. - le tarif extérieur commun - à Saint-Pierre-et-Miquelon, dont la quasi-totalité des importations provient du Canada ou des Etats-Unis. Rien de tel à Mayotte qui importe presque tout de la Réunion, de la métropole ou des pays de la Communauté : aucun risque, par conséquent, d'un renchérissement du coût de la vie dont la perspective avait contribué à provoquer l'hostilité de la population de Saint-Pierre-et-Miquelon au statut départemental.

L'argument ne vaut rien : Mayotte s'engage par avance à appliquer sans rechigner toutes les réglementations européennes. Il ne faut donc comparer que ce qui est comparable.

Je retiens néanmoins un élément de cette comparaison pour rappeler, sous le contrôle de notre collègue Albert Pen, que, en 1976, le Gouvernement a imposé à Saint-Pierre-et-Miquelon, d'une part, à Mayotte, d'autre part, des statuts dont ne voulaient ni leurs habitants ni leurs élus. C'est un fait d'expérience : les solutions ainsi imposées n'ont jamais la vie longue ; on l'a vu à Saint-Pierre-et-Miquelon, j'espère qu'on le verra bientôt à Mayotte.

Telles sont les remarques relatives à notre statut que je souhaitais formuler, en vous priant de m'excuser, monsieur le ministre, de vous en entretenir trop souvent. Mais la départementalisation constitue l'objectif fondamental des Mahorais et je ne manquerai jamais une occasion de vous le rappeler.

S'agissant maintenant des crédits de votre ministère, je vous remercie tout d'abord de m'avoir annoncé l'affectation imminente à Mayotte de 12 millions de francs par redéploiement de vos moyens. Même si ce chiffre est bien loin de correspondre à celui qui permettrait de répondre à nos besoins les plus criants, il démontre la volonté gouvernementale de commencer à combler le retard pris par Mayotte et nous le notons avec satisfaction, en attendant, bien sûr, la mise en œuvre de la loi de programme.

Toutefois, l'essentiel des enjeux budgétaires ne se trouve pas pour nous dans les crédits de votre ministère, mais bien plutôt dans les budgets des ministères techniques : c'est à votre mission de coordonnateur et d'avocat de l'outre-mer que je ferai appel en posant cinq questions précises.

A votre collègue, ministre de l'agriculture, il conviendrait de rappeler que ses services n'ont pas fait grand-chose pour le développement agricole de Mayotte, qui devrait pourtant être considéré comme prioritaire puisque ce secteur occupe 80 p. 100 de la population active. Nous avons proposé, au début de 1986, un contrat d'objectifs et nous comptons aujourd'hui sur vous pour en relancer l'étude et en obtenir le financement, peut-être dans le cadre de la convention prévue dans la loi de programme.

Le ministère de l'éducation nationale, lui, s'est engagé beaucoup plus fermement à Mayotte, mais il abandonne encore à la charge de la collectivité territoriale une part importante du coût de l'enseignement primaire public qui devrait, selon nous, être intégralement pris en charge par l'Etat dès 1987. Sur ce point, je compte sur votre soutien.

Si nous n'obtenions pas satisfaction, il conviendrait, pour compenser cette charge financière ainsi que celles qui résultent d'autres compétences exercées par la collectivité territoriale - culture, formation professionnelle, santé, jeunesse et sports, etc. - de mettre à l'étude, en liaison avec le ministère de l'intérieur, l'allocation aux collectivités locales mahoraises d'une part de la dotation générale de décentralisation que nous ne percevons pas, alors que nous exerçons, en fait, des compétences décentralisées.

Par ailleurs, monsieur le ministre, je déplore le sort réservé par les lois de finances aux subventions accordées aux liaisons aériennes.

Vous savez combien est coûteux le voyage de la métropole vers Mayotte, via la Réunion, faute d'infrastructures aéroportuaires suffisantes chez nous.

L'Etat, dans des cas analogues, notamment à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Wallis, accorde des subventions d'équilibre pour les liaisons aériennes. Celles-ci sont désormais inscrites sur une seule ligne budgétaire : le nouveau chapitre 44-02 « Subventions à diverses compagnies aériennes ». Mais j'observe que les subventions pour les liaisons aériennes entre Mayotte et la Réunion ne figurent pas à ce chapitre ; cette dépense est encore imputée en ce qui nous concerne sur notre part du F.I.D.O.M., c'est-à-dire qu'elle vient en diminution de l'effort d'investissement productif qui nous est pourtant si nécessaire.

Un tel procédé revient à pénaliser doublement Mayotte et en particulier les usagers. Pourquoi la loi maintient-elle encore cette injustice au lieu d'assurer, comme partout ailleurs, le respect du principe de la continuité territoriale ?

Enfin, j'insisterai sur un cinquième dossier, celui de l'environnement et, plus précisément, sur la protection du lagon. Avec 1 000 kilomètres carrés de lagon fermé, nous possédons une richesse potentielle énorme, aussi bien pour la pêche que pour l'aquaculture ; c'est dans l'exploitation rationnelle et mesurée du lagon que résident sans doute certaines solutions pour l'avenir de Mayotte.

Or ce lagon est aujourd'hui menacé par une pollution qui résulte souvent du développement lui-même. Il mérite une protection qui n'ira pas sans des aménagements coûteux, notamment pour ce qui concerne le rejet des eaux usées. Une première mission exploratoire a eu lieu récemment et nous nous en félicitons. Il conviendrait maintenant d'étudier le problème dans son ensemble et donc d'obtenir du ministère de l'environnement, du secrétariat d'Etat à la mer et des organismes compétents, qu'ils financent les travaux d'inventaire des ressources naturelles du lagon de Mayotte afin de mieux assumer les perspectives d'exploitation rationnelle ainsi que les mesures de protection à court et à moyen terme.

Je connais votre intérêt pour ces questions et je sais que vous serez notre interprète auprès de toutes les autorités concernées par ce dossier.

Je vous ai présenté beaucoup de demandes, monsieur le ministre, mais je suis certain que vous avez une conscience très aigüe de la responsabilité de la métropole dans les retards qui affectent le développement de Mayotte. C'est pourquoi je sais que votre appui ne nous fera pas défaut.

Nous aurons l'occasion d'en reparler ici, mais aussi à Mayotte où nous souhaitons vous revoir très bientôt pour étudier, concrètement et sur le terrain, la solution des problèmes que j'ai cru devoir vous exposer, mais également pour la signature de la convention prévue par la loi de programme et dont nous attendons beaucoup.

C'est dans cet espoir, monsieur le ministre, que je voterai votre projet de budget pour 1987. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Ramassamy.

M. Albert Ramassamy. Monsieur le ministre, les aspects positifs et les insuffisances de votre budget ont déjà été largement soulignés. Imitant M. Jean-Marie Girault, je dirai que, dans une politique de développement, l'argent est indispensable, mais qu'il ne suffit pas.

Pour se convaincre que l'eau est indispensable à la vie d'une plante mais qu'elle ne suffit pas à la développer, un philosophe arrosa régulièrement un arbre malade jusqu'à ce que cet arbre meure. Pareils à lui, les gouvernements successifs arrosent financièrement les économies des départements d'outre-mer sans les soigner, non pour rechercher cette conviction, mais pour se donner bonne conscience.

Le procès des dix-neuf Guadeloupéens devant la Cour de sûreté de l'Etat, en 1968, a démontré que, dans le cas de la Nouvelle-Calédonie, les armes les plus efficaces dont dispose le Gouvernement s'appellent dialogue, persuasion et compréhension. En effet, lorsqu'un homme croit, à tort ou à raison, qu'il se bat pour réparer les blessures infligées à son âme, il a déjà fait le sacrifice de son corps, ce qui a inspiré à Gandhi cette pensée sur les non-violents : « Ils ont reçu des balles sans éprouver de ressentiment et sont morts une prière sur les lèvres pour le meurtrier ignorant. »

Ce débat budgétaire, monsieur le ministre, sera pour moi l'occasion d'appeler votre attention sur deux problèmes qui ne se posent peut-être que dans le département de la Réunion.

D'abord, le fait qu'à la Réunion 10 p. 100 seulement d'une classe d'âge atteignent le niveau du baccalauréat, contre 63 p. 100 en métropole, ne suffit-il pas à obtenir une dérogation à la décision prise par M. le ministre de l'éducation nationale tendant à exiger désormais le D.E.U.G. pour l'entrée en première année de l'école normale ? Pour s'y conformer, l'école normale de la Réunion sera obligée de compléter son effectif en faisant appel à la métropole, alors que, dans ce département d'outre-mer, des bacheliers sont chômeurs. Je vous en conjure, monsieur le ministre, faites le nécessaire pour que nous obtenions cette dérogation.

En réponse à une revendication d'autonomie, les gouvernements successifs ont fait de l'unicité des institutions et des lois un principe absolu qui n'exclut pas des adaptations. Il en résulte des effets pervers, qui appellent des décisions correctives. En voici un exemple qui concerne non pas les Antilles, mais la Réunion.

Pour l'accès aux emplois publics et aux promotions, le principe de l'unicité de la loi met en compétition la métropole et la Réunion. Or, dans ce département d'outre-mer, le système éducatif et les facultés sont d'installation récente. Aussi cette compétition profite-t-elle au plus fort, c'est-à-dire à la métropole.

En ce qui concerne l'éducation nationale, citée ici à titre d'exemple, les chiffres sont éloquentes. En effet, les Réunionnais détiennent un poste de proviseur de lycée polyvalent sur six, aucun poste de censeur de lycée sur les sept existants, un poste de proviseur de L.E.P. sur douze, dix postes de principaux de collèges sur cinquante et un. De plus, hormis au service départemental de lutte contre l'incendie, aucun Réunionnais n'est chef de service à la Réunion et le rythme de leur élimination va s'accéléralant. Ainsi, entre 1974 et 1982, d'après l'I.N.S.E.E., 48 p. 100 des emplois de cadres créés dans le département ont été attribués à des personnes nées hors du département. Si l'on n'y prend garde, la départementalisation qui devait assurer la promotion des originaires de l'île sera détournée de cet objectif à la Réunion.

Maintenant que la revendication d'autonomie est évacuée, le moment n'est-il pas venu, monsieur le ministre, de penser globalement le problème des départements d'outre-mer et de mener une politique qui soit fondée sur le discernement et non sur les réflexes anti-séparatistes ? Ce ne sera pas facile dans la fonction publique car, découragés, les originaires ont cessé de revendiquer les postes de responsabilité.

Si trois d'entre eux - qui sont inscrits sur la liste d'aptitude des principaux cette année - ne sont pas nommés à la rentrée de 1987, il n'y aura plus de candidat à cette fonction l'année suivante. Pourquoi ? J'emprunterai l'explication à Tagore.

Il raconte qu'un poisson conservé dans un bocal se rendit compte, à force de se heurter à la paroi, que l'eau n'était pas du verre. Placé dans un bassin plus grand, il continua à tourner en rond dans un espace réduit, parce qu'il était devenu incapable de se rendre compte que le verre n'était pas de l'eau...

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques observations que je tenais à vous présenter (*Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur quelques travées de l'union centriste.*)

M. le président. Mes chers collègues, avant que M. le ministre ne réponde aux différents intervenants, je vous propose de suspendre nos travaux pendant un quart d'heure. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures cinquante-cinq, est reprise à dix-huit heures dix.*)

M. le président. La séance est reprise.

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Je voudrais remercier les différents rapporteurs qui se sont succédé à cette tribune, et tout d'abord M. Goetschy, qui a fait, au nom de la commission des finances, une analyse tout à fait claire, précise et objective du projet de budget de mon département ministériel.

M. Goetschy m'a soumis diverses interrogations et m'a posé tout d'abord une question sur l'institut d'émission des départements d'outre-mer. Cet institut dispose dans les écritures du Trésor d'un compte d'opérations, qui fait l'objet d'une rémunération dont le taux est fixé par rapport au taux d'intervention de la Banque de France sur le marché des effets publics à court terme. Ce taux est actuellement de 8 p. 100. En raison de ce mécanisme, les profits de l'institut d'émission sont calculés et figurent au budget des charges communes du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation.

Les sommes ainsi dégagées sont utilisées pour des actions de caractère économique, en particulier pour l'approvisionnement financier de la S.I.D.O.M., organisme géré par la Socredom - Société de crédit pour le développement des départements d'outre-mer - et dont l'action concerne les entreprises en difficulté. Un mécanisme de même nature existe pour l'institut d'émission des territoires d'outre-mer. Il alimente la Société immobilière et de crédit de Nouvelle-Calédonie et la Société de développement de Polynésie.

Il n'y a rien là de particulièrement obscur, monsieur le rapporteur, et je souhaite que ces précisions répondent aux préoccupations que vous avez exprimées.

Il est bien prévu, à l'occasion de la loi de finances pour 1987, que l'Etat prenne en charge les frais de fonctionnement et l'équipement de la préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon ; cette précision s'adresse également à M. le sénateur Albert Pen. Un montant de 2,7 millions de francs de mesures nouvelles est inscrit à cet effet dans le projet de budget de mon département ministériel pour 1987.

M. Goetschy m'a demandé de lui indiquer l'affectation prévue des sommes figurant au chapitre 34-98, article 19-01, leur ventilation entre l'hôtel et le cabinet et toutes les indications utiles relatives à cet article.

Ces sommes sont affectées au secrétariat d'Etat chargé du Pacifique Sud. Sont prévus deux millions de francs pour la réfection de l'hôtel du secrétariat d'Etat à Paris, 2 millions de francs pour la réfection de l'hôtel du secrétariat d'Etat à

Papeete, et 2,897 millions de francs pour les dépenses de fonctionnement des secrétariats d'Etat implantés à Paris et à Papeete. Ce montant, qui peut paraître important, s'explique par la nécessité de liaisons constantes entre les deux implantations du secrétariat d'Etat chargé du Pacifique Sud : déplacements, liaisons téléphoniques ou de télécopie.

Des crédits d'intervention d'un montant de 3 millions de francs seront consacrés à l'aide aux équipements et à l'action culturelle et sociale auprès des pays de l'arc mélanésien et de la zone polynésienne, pour aider au développement de ces pays tout en les faisant mieux connaître à la France et en contribuant ainsi à mieux les insérer dans son environnement international.

M. Delmas, rapporteur pour avis, a abordé les problèmes de l'industrie et des transports. L'investissement productif et industriel, en particulier, constitue l'objectif que le Gouvernement a poursuivi en mettant en place un régime fiscal extrêmement favorable. La circulaire d'application est en place et un foisonnement d'initiatives se manifeste déjà dans les départements d'outre-mer. Nous comptons bien que cette mesure aura un effet très concret et sera la bonne réponse pour renverser les flux de capitaux et les orienter de la métropole vers l'outre-mer.

La politique du Gouvernement en matière de transports est cohérente. Elle consiste en l'organisation d'une concurrence favorable aux départements et territoires d'outre-mer. La politique de concurrence sera poursuivie pour les transports aériens.

Le projet de loi, qui fait partie du plan de rénovation de la marine marchande, va dans le même sens : monopole du pavillon et non de compagnies, concurrence organisée en vue d'un meilleur service et non concurrence sauvage.

M. Delmas a également fait allusion à l'agriculture. Je partage tout à fait les orientations qu'il a définies dans son rapport.

La production agricole de ces départements repose sur des grandes cultures qui doivent demeurer le pivot de ce secteur de leur économie : la canne et le sucre pour la Réunion et la Guadeloupe, la banane pour les Antilles.

Ces cultures doivent consolider leur position à l'égard de la politique agricole commune européenne ; c'est le cas pour le sucre, qui n'est pas menacé, et ce doit être le cas pour la banane, qui fera l'objet d'un certain nombre de propositions dans le cadre de la rencontre que je souhaite organiser entre l'Europe et la France sur le problème de l'outre-mer.

La diversification des cultures doit être poursuivie pour la satisfaction de la consommation locale. Des progrès ont déjà été accomplis de manière spectaculaire, notamment dans le département de la Réunion. Ils seront poursuivis, grâce à l'action persistante de l'O.D.E.A.D.O.M - office de développement de l'économie agricole dans les départements d'outre-mer - particulièrement par l'élevage bovin.

Les cultures de contre-saison qui ont été lancées ont connu des difficultés. Il en est ainsi de l'ananas, de l'aubergine, de la vanille et des plantes à parfum. Leur avenir est plus difficile à définir en raison de la concurrence qu'elles subissent de la part des pays méditerranéens et des pays A.C.P., avec lesquels la Communauté économique européenne a des accords. Un examen approfondi de ces problèmes sera fait dans le cadre de la rencontre européenne que je vous ai annoncée.

M. Lacour, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, a évoqué le problème des terres Australes et Antarctiques françaises, notamment la terre Adélie. Monsieur le rapporteur, je partage votre avis sur la nécessité de construire la piste aérienne de terre Adélie.

J'ai relancé la concertation interministérielle sur ce sujet et j'ai bon espoir d'aboutir, peut-être pas en totalité, mais en partie, c'est-à-dire dans le montage financier, et en particulier de mobiliser les crédits pour 1987 avant de me rendre moi-même en terre Adélie.

Je souhaite pouvoir réunir les financements nécessaires. Je vous indique d'ores et déjà que je doublerai les moyens qui avaient été prévus au titre de mon département ministériel.

M. Lise, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, a tracé le dessin général de la politique de l'outre-mer à travers le budget de mon département ministériel. Je le remercie très vivement de son appréciation positive sur ce projet de budget pour 1987, dans lequel, comme il l'a souligné, je dirai avec bonheur, apparaissent les premières

inscriptions budgétaires correspondant à la mise en œuvre de la première année de la loi de programme pour les départements d'outre-mer. Comme vous le voyez, monsieur le rapporteur, les engagements pris par le Gouvernement trouvent ainsi, dès 1987, leurs premières applications budgétaires.

Je vous remercie d'avoir, par votre intervention, confirmé votre soutien actif à la politique nouvelle engagée outre-mer par le Gouvernement.

M. Virapoullé, rapporteur pour avis de la commission des lois, s'est inquiété des déséquilibres qui peuvent résulter, pour les départements d'outre-mer, du traitement particulier fait par la Communauté économique européenne aux marchandises provenant des pays A.C.P. sur le marché communautaire.

Monsieur le rapporteur, je comprends vos inquiétudes, encore que, concrètement, les difficultés rencontrées par la plupart des pays A.C.P. pour mettre en œuvre des industries n'aient pas entraîné de véritable concurrence au détriment de nos départements. Je suis néanmoins très attentif à cette question, qui fera l'objet d'une large discussion avec les autorités communautaires de Bruxelles à l'occasion de la rencontre que j'ai organisée, avec M. Delors, pour le printemps prochain.

L'annexe 7 de la convention de Lomé prévoit expressément que des mécanismes de coopération régionale doivent être mis en place. Nous ferons des propositions à cet égard.

M. Virapoullé a évoqué l'autorité de l'Etat. Au-delà des considérations budgétaires, j'ai été particulièrement sensible au sens de l'Etat qu'il a manifesté dans son intervention. Oui, monsieur le rapporteur, il est vrai que l'Etat est facteur de paix civile. Oui, il est le garant du plus précieux des biens avec la liberté : la sécurité des personnes. Oui, le respect des décisions de justice est une condition essentielle à la survie de la démocratie.

Ce discours, monsieur le rapporteur, je l'ai tenu partout, sans exception et sans nuance, dans chacun des départements et des territoires d'outre-mer. Le Sénat comme le pays peuvent compter sur ma détermination, sereine mais totale, pour que soient respectés l'autorité de l'Etat, de ses représentants, et le maintien de la paix civile à tous nos horizons.

Monsieur Virapoullé, vous avez évoqué l'octroi de mer qui est une ressource essentielle des communes des départements d'outre-mer. Je puis vous assurer que cet octroi de mer est défendu par le Gouvernement de manière très ferme et déterminée. Le Premier ministre est intervenu lui-même auprès du président de la Commission ; je m'en suis également entretenu personnellement avec M. Delors. Plusieurs réunions ont eu lieu entre, d'une part, mes services et, d'autre part, les principales directions intéressées de la Commission. Au cours de la plus récente réunion, un accord a été trouvé et un calendrier a été fixé pour résoudre ce problème. Il a été convenu que, par une action concertée, on s'efforcera de régler au cas par cas les plaintes qui ont été déposées et les interventions qui ont été faites auprès de la Commission, dans certains départements.

Monsieur le rapporteur, j'ai bon espoir d'aboutir à un résultat avant même qu'ait lieu la rencontre entre les pays membres de la Communauté et la France sur l'outre-mer.

Monsieur Virapoullé, vous avez évoqué aussi les problèmes institutionnels nés de la mise en œuvre en outre-mer des lois de décentralisation. Je partage très largement votre analyse et je vous confirme, au nom du Gouvernement, la volonté de respecter maintenant une pause institutionnelle afin de ne pas porter atteinte aux équilibres qui se sont réalisés ou qui se mettent en place.

Dans cet esprit, il importe de tirer toutes les conséquences juridiques des lois de décentralisation et de mettre en place les divers organismes départementaux ou régionaux qui doivent apporter leur concours aux préfets comme aux assemblées régionales et départementales dans les domaines notamment de la formation professionnelle, du logement, de la recherche.

J'ai donc repris la mise en forme des divers décrets nécessaires qui doivent assurer à la fois la création de ces organismes consultatifs et leur adaptation au cadre juridique particulier des départements d'outre-mer. La procédure d'élaboration interministérielle qui suppose d'inévitables délais se poursuit - je ne dirai pas normalement mais hâtivement - et j'y veille personnellement.

A propos de l'autorité de l'Etat, vous avez fait allusion plus particulièrement au département de la Guadeloupe. Je vous ai indiqué quelle était la détermination générale et, pour ce département qui a connu effectivement des problèmes particuliers, j'ai donné instruction au préfet représentant du Gouvernement d'être deux ou trois fois plus vigilant.

Monsieur le rapporteur, vous avez évoqué encore les dispositions d'incitation fiscale de la loi de finances rectificative pour 1986. Pour être complet, je tiens à porter à votre information que, dans ce domaine, je poursuis mon action et je peux vous annoncer qu'à partir du 1^{er} janvier 1987 la taxe de conditionnement des plantes à parfum sera supprimée et que l'article 217 bis du code général des impôts sera modifié par la loi de finances pour 1987.

En effet, le Gouvernement, à ma demande, acceptera l'amendement ayant pour objet d'harmoniser les dispositions d'extension des domaines d'activité susceptibles de bénéficier de la défiscalisation et les règles régissant l'impôt sur les sociétés. La base d'imposition de l'impôt sur les sociétés des entreprises exerçant leur activité dans les domaines éligibles à la défiscalisation sera réduite d'un tiers, ce qui complète considérablement le dispositif incitatif à l'activité économique mis en place depuis huit mois par le Gouvernement.

Monsieur Virapoullé, vous avez fait état du projet européen de réalisation d'un télescope géant qui bénéficierait des derniers progrès techniques. Plusieurs sociétés participent à ce projet qui est étudié par l'observatoire européen de l'hémisphère austral. Le coût total du projet est évalué à 1 milliard de francs. La décision définitive de réalisation n'est toutefois pas encore prise.

Sous cette réserve, deux sites sont envisagés : celui de La Silla dans le Nord du Chili, où sont regroupés les treize télescopes actuels de l'organisation et un autre site à la Réunion.

Cette deuxième solution présenterait un très grand intérêt pour le développement de la recherche à la Réunion. Elle reste cependant avant tout subordonnée au résultat d'une étude exploratoire des conditions météorologiques qui est actuellement en cours. Ce facteur, vous le comprendrez aisément, est capital pour l'efficacité du télescope ; il aura donc un caractère primordial.

Si le résultat, qui ne sera connu que dans un an environ, est positif, le site de la Réunion pourra et devra être proposé par la France. Monsieur Virapoullé, vous pouvez compter sur ma détermination et celle de M. le Premier ministre pour défendre les intérêts nationaux en la matière, d'autant que, j'en suis sûr, nous pourrions également bénéficier du concours actif des collectivités territoriales de la Réunion pour la réalisation de cet important chantier.

MM. Jean-Marie Girault, Lacour et Thyraud ont évoqué le problème des terres Australes et Antarctiques françaises. La subvention à ce territoire a été reconduite en francs courants en 1987. Elle s'élève à près de 107 millions de francs. Elle correspond aux besoins exprimés par les autorités de ce territoire.

Il faut toutefois ajouter les crédits qui seront dégagés pour la construction de la piste aérienne. Je me suis exprimé à plusieurs reprises sur ce sujet. J'ai relancé la concertation interministérielle sur cette question. J'ai bon espoir - je vous l'ai indiqué tout à l'heure, je vous le confirme - que les financements nécessaires à la réalisation de cette piste, d'un montant total de 100 millions de francs, seront dégagés.

J'ai d'ailleurs prévu de doubler le montant des crédits qui avaient été initialement prévus par mes prédécesseurs au titre de mon département ministériel. La piste de la terre Adélie, gage de notre présence dans l'Antarctique, sera construite. Je m'y emploierai.

M. Jean-Marie Girault a longuement abordé le problème de la Nouvelle-Calédonie. Je l'ai écouté avec une très grande attention mais je ne partage pas totalement son analyse sur certains points qu'il a évoqués.

En ce qui concerne le corps électoral en Nouvelle-Calédonie, je suis tout à fait d'accord avec lui. Il s'agit d'un problème essentiel qui sera tranché par la loi puisque le Gouvernement déposera un projet de loi dans la perspective de l'organisation du référendum de 1987.

Ce sont donc l'Assemblée nationale et le Sénat qui seront amenés à désigner ce corps électoral ; ils ne pourront le faire que dans le cadre de la Constitution, la marge de manœuvre sera extrêmement faible.

Vous avez indiqué que certains représentants du F.L.N.K.S. souhaitaient, exigeaient même l'attribution du droit de vote au seul profit des Mélanésiens. Il s'agit là d'une demande non seulement inacceptable, mais absurde, car elle ne repose sur aucun fondement. La situation de la Nouvelle-Calédonie ne peut pas être comparée à d'autres. La Nouvelle-Calédonie pose, en elle-même, un problème spécifique ; il n'y a jamais eu dans l'histoire de notre pays de situation identique.

Comme je le disais récemment au président du F.L.N.K.S., monsieur le rapporteur, si la Nouvelle-Calédonie n'a pas accédé à l'indépendance entre 1981 et 1986, alors que les gouvernements de cette époque ont tout fait pour qu'elle y accède, c'est sans doute qu'il y a des blocages, des obstacles insurmontables, le plus important étant que, dans la communauté calédonienne, qui est une et non, comme on le dit, double, quoique véritable mosaïque de peuples, les Mélanésiens ne sont pas majoritaires. Le F.L.N.K.S. lui-même ne représente pas l'ensemble des Mélanésiens ; il est très largement minoritaire à l'intérieur de la communauté calédonienne. Tel est l'obstacle majeur.

C'est la raison pour laquelle ceux qui nous ont précédés au Gouvernement avaient essayé de trouver une formule d'indépendance-association. Ils savaient bien qu'un référendum d'autodétermination ne permettrait pas de dégager une majorité favorable à l'indépendance. Il fallait donc forcer les choses et substituer, en quelque sorte, l'Etat à la volonté populaire ; c'est ainsi que fut portée sur les fonts baptismaux une formule appelée pour la circonstance « indépendance-association ».

Le Parlement sera donc saisi de ce difficile problème du corps électoral. Comme M. le Premier ministre l'a indiqué, les populations de passage devront être exclues de ce collège électoral ; mais il faudra déterminer ces populations de passage, et les déterminer avec grand soin, en prenant garde d'aller à l'encontre des principes constitutionnels.

Vous m'avez dit, monsieur le sénateur : « S'il n'y a pas accord avec le F.L.N.K.S., vous risquez un boycottage. » Mais je voudrais que vous entendiez le langage du F.L.N.K.S. Vous avez appelé au dialogue, comme un certain nombre de sénateurs. Je m'y emploie tous les jours, et je suis sans doute le seul depuis longtemps à m'employer à un dialogue total ; le dialogue, en effet, ce n'est pas s'entretenir avec une seule partie de la communauté calédonienne ; pour dialoguer véritablement, il faut s'entretenir avec tout le monde, même si on n'est pas d'accord...

M. Amédée Bouquerel. Oui, absolument !

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer. ... c'est cela le dialogue.

Or, lorsqu'on essaie de dialoguer avec le président du F.L.N.K.S., celui-ci vous répond : « Vos arguments, je n'en ai rien à faire, parce que, moi, je ne suis pas français ; ce sont les arguments de la France » ; reçu par M. le Président de la République, il déclare, à l'issue de l'entretien, que cette rencontre fait partie des rencontres internationales auxquelles il procède. Cela ne facilite pas le dialogue.

Je crois qu'il faut faire comprendre au leader du F.L.N.K.S. que son rêve d'indépendance est un rêve absurde, car on ne peut pas aller contre la volonté d'une majorité de la population ; il faut lui faire comprendre que c'est un rêve irréalisable et dangereux, et que la seule solution réside dans le processus d'autodétermination. C'est dans une autonomie interne très large, qui permettra à toutes les composantes de la communauté calédonienne, dès lors qu'elles sortiront de cette impasse, sans humiliation et avec dignité, je le répète solennellement devant le Sénat, de participer à la gestion et à l'administration du futur territoire, qu'on trouvera une possibilité d'ouverture pour l'avenir. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)*

Vous avez dit, monsieur le sénateur : « Pendant cent vingt ans, nous n'avons pas su faire un minimum de choses. » Ce *mea culpa* est excessif. S'il est vrai qu'existent ici ou là en Nouvelle-Calédonie, comme dans l'ensemble de l'outre-mer, mais aussi de l'hexagone, des injustices, des retards, des difficultés, on constate néanmoins que, au cours de ce dernier siècle, des efforts ont été réalisés par les gouvernements successifs de la III^e, de la IV^e et de la V^e République, en fonction des réalités économiques, sociales, géographiques et politiques du moment. Je ne pense pas qu'il faille jeter la pierre aux hommes ni condamner ce qui a été fait dans le passé.

Vous avez dit : « Il ne faut pas que la région Sud empêche les trois autres régions de se développer. » Mais, monsieur le sénateur, dans la répartition des crédits exceptionnels qui ont été attribués au territoire de la Nouvelle-Calédonie, crédits sans commune mesure avec tout ce qui avait été mis jusqu'à présent à la disposition du territoire, les trois régions qui sont dirigées par des responsables appartenant au F.L.N.K.S. reçoivent proportionnellement les mêmes crédits que la région Sud, qui est dirigée par un président appartenant au R.P.C.R. Dernièrement, M. le haut commissaire, sur mon instruction, a passé des conventions avec plus d'une vingtaine de communes : dix conventions avec des communes dont le maire est R.P.C.R. et une douzaine de conventions avec des communes dont le maire appartient soit au F.L.N.K.S. soit au L.K.S.

Il n'y a donc pas de blocage de la part de la région Sud, au détriment des autres régions.

Vous avez dit : « Le statut d'autonomie interne doit entraîner l'accord, fût-il tacite, de M. Jean-Marie Tjibaou et du F.L.N.K.S. » Dieu puisse-t-il vous entendre, monsieur le sénateur !

Je vous indique que je dois me rendre en Nouvelle-Calédonie le 8 décembre prochain pour essayer de poursuivre cette discussion avec toutes les parties intéressées, car je reste convaincu que s'il n'y a pas consensus, même partiel, avant le référendum, nous risquons de nous trouver dans une situation difficile. Cela ne nous arrêterait d'ailleurs pas, puisque le référendum est inscrit dans la loi du 17 juillet 1986 et que le Gouvernement est fermement décidé à faire appliquer cette loi, que vous avez d'ailleurs, monsieur Girault, rapportée avec beaucoup de cœur.

Vous avez dit : « C'est une nouvelle structure qui doit permettre aux Calédoniens de s'installer en brousse. » Mais, monsieur le sénateur, cela ne correspond pas tout à fait à la vérité. Je pourrais, au nom du Gouvernement et par l'intermédiaire du haut-commissaire, développer toutes les structures et infrastructures en brousse que je n'arriverais pas à obtenir que des Calédoniens habitant Nouméa s'installent en brousse, où ils se sentiraient isolés. Le problème, aujourd'hui, c'est qu'un grand nombre de Calédoniens ont encore peur.

Il est donc nécessaire que la présence de l'Etat se manifeste de plus en plus, pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Il faut surtout développer dans la région de la côte Est un centre urbain, qui fera contrepoids à la ville de Nouméa, qui, vous le savez, déséquilibre complètement le territoire. C'est en faisant des efforts en direction, notamment, de la commune de Poindimié, en réalisant des équipements, que nous inciterons des Calédoniens qui habitent la région Sud à venir s'implanter dans ce qui est, à l'heure actuelle, la région Nord, sur la côte Est.

Vous avez dit : « Les deux tiers de la population de Nouméa ne savent pas ce qui se passe en brousse. » Votre jugement me paraît un peu excessif.

Je connais bien les habitants de Nouméa : un grand nombre d'entre eux sont parfaitement au courant des problèmes de la brousse. Toutefois, il est exact que, depuis les graves événements qu'a connus le territoire, est intervenue une espèce de coupure et qu'il y a peut-être une méconnaissance qui, en raison même des affrontements, a eu tendance à se développer.

Vous m'avez enfin exhorté, monsieur le sénateur, à me garder des extrêmes. Je peux vous indiquer que je me garde, par devant, par derrière, à droite et à gauche, de tous les extrêmes. J'ai donné instruction au haut commissaire afin que tous les actes qui tombent sous le coup de la loi, d'où qu'ils viennent et quels qu'en soient les auteurs, soient sanctionnés avec la même détermination et la même autorité.

M. Thyraud m'a parlé des terres australes.

Je voudrais lui dire que la France exerce sa souveraineté sur la terre Adélie depuis sa découverte par Dumont d'Urville en 1840.

La terre Adélie a été intégrée par la loi du 6 août 1955 dans le territoire des terres Australes et Antarctiques françaises.

En tant qu'Etat possessionné, c'est-à-dire exerçant sa souveraineté sur une portion du continent antarctique, la France a signé en 1959, avec onze autres nations, le traité de l'Antarctique. C'est dans le cadre de ce traité que la France exerce cette souveraineté. Le 1^{er} décembre 1991, toute partie consultative pourra demander une révision du traité.

Monsieur Thyraud, compte tenu de ses droits historiques et de sa participation au traité, la France joue un rôle actif dans les réunions des parties consultatives en vue d'établir un régime de recherche et d'exploitation des ressources minérales du continent avant la discussion à l'O.N.U.

Dans le domaine de la recherche, l'effort français soutenu depuis plus de trente ans a porté notre pays à une place prépondérante. Par sa présence en terre Adélie, la France occupe une place privilégiée et internationalement reconnue dans le domaine de la glaciologie, de la climatologie, de la biologie humaine, végétale et animale en milieu froid. Le Gouvernement s'attache à soutenir cet effort de recherche, qui contribue au rayonnement international de la France dans le cadre du traité de l'Antarctique.

Monsieur Pen, vous avez évoqué devant moi les problèmes très graves de la pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Lorsqu'on aborde ce sujet, il faut, en effet, comme vous l'avez fait, surtout parler du désaccord avec le Canada. Ce désaccord, vérifié tout dernièrement lors des rencontres d'experts à Terre-Neuve, auxquelles mon ministère était largement représenté, devient tout à fait préoccupant.

Sur le fond, il est évident que la France - tout particulièrement le ministère des départements et territoires d'outre-mer, comptable des intérêts de Saint-Pierre-et-Miquelon - ne peut se satisfaire des dernières propositions canadiennes, très éloignées des besoins des pêcheurs Saint-Pierrais et métropolitains et interdisant, de surcroît, tout développement de la flotte de Saint-Pierre-et-Miquelon, alors que sa légitimité avait été reconnue par le Canada lui-même.

Cette position canadienne est tout à fait contraire aux droits historiques de la France, confirmés par l'accord de 1972, qui vient maintenant à échéance. Elle n'est donc pas acceptable, monsieur le sénateur, et elle ne sera pas acceptée. Le Gouvernement l'a fait savoir aux responsables canadiens, notamment par une démarche personnelle et appuyée de mon collègue M. Raimond, ministre des affaires étrangères.

Monsieur le sénateur, je voudrais vous dire que le Premier ministre, M. Jacques Chirac, suit lui-même et avec la plus grande attention l'évolution de cette affaire. Il n'est pas douteux que les difficultés rencontrées avec le Canada pour conclure un accord de pêche convenable pèsent, et pèsent très lourd sur la perspective de son prochain voyage au Canada, à Ottawa et au Québec.

Les négociations se poursuivent donc, dans l'esprit que je viens de vous confirmer pour la partie française.

Ainsi, nous venons de proposer au Canada une nouvelle rencontre des experts en décembre prochain, afin d'explorer toutes les possibilités d'accord.

Pour la suite, soyez assuré, monsieur le sénateur, que M. Jacques Chirac, Premier ministre, continuera à défendre les justes droits des pêcheurs français face à la position canadienne, qui évoluera, je veux l'espérer, dans un sens plus conforme aux liens traditionnels et historiques entre nos deux pays.

A cet égard, vous avez évoqué le problème de l'Acadie et fait référence à une intervention de M. le président du conseil général de Saint-Pierre-et-Miquelon auprès de M. le préfet. Un accord aurait été signé ces jours derniers avec la Société nationale acadienne. Je me suis préoccupé de cette affaire, puisque vous aviez alerté mon ministère.

Il apparaît en fait que la rencontre entre le ministère des affaires étrangères et la Société nationale acadienne fait partie des rencontres annuelles et régulières dans le cadre des rapports de coopération culturelle et scientifique avec les Acadiens.

A l'occasion de la rencontre du 20 novembre dernier, les responsables acadiens ont exprimé le souhait que la France apporte une coopération technique à la création d'un centre de recherche sur les pêches par l'affectation d'un volontaire du service national pour 1987 et ultérieurement par le concours d'un agent de l'Ifremer, Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer. Il s'agit pour l'instant, monsieur le sénateur, d'une demande qui n'a pas encore reçu de réponse de la part des autorités françaises.

Même si, sur le principe, il est bon de développer notre coopération avec l'Acadie, il est par ailleurs tout à fait clair que la France ne peut envisager de renforcer sa coopération en matière de pêche avec le Canada au moment même où nous rencontrons les difficultés que vous connaissez pour conclure un accord de pêche équitable.

Monsieur le sénateur, j'ai fait part de cette position à mon collègue des affaires étrangères, qui vient de me consulter. Il partage mon analyse et fera connaître cette position aux responsables de la Société nationale acadienne. J'espère de tout cœur que cette difficulté, qui empêche pour l'instant de répondre favorablement à la demande des Acadiens, est passagère et qu'un bon accord de pêche permettra de régler ce problème dès 1987.

Monsieur Albert Pen, vous avez évoqué la prise en charge des auxiliaires de l'équipement. Comme je vous l'ai annoncé lors de mon récent voyage à Saint-Pierre-et-Miquelon, le problème de la prise en charge des auxiliaires de l'équipement de cet archipel est réglé dans son principe. Ses vingt et un agents seront pris en charge à partir de 1987 par le budget de l'Etat, au moyen d'un amendement au budget du ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports qui sera déposé en deuxième lecture à l'Assemblée nationale par le Gouvernement.

Vous avez évoqué l'amélioration de la desserte aérienne de Saint-Pierre-et-Miquelon. Elle est incluse dans la loi de programme. Sans attendre son vote, un nouvel appareil a été acquis basé à Saint-Pierre-et-Miquelon. Pour aller plus loin, une étude est indispensable sur la météorologie. Deux appareils scientifiques seront mis en place dans les prochaines semaines, l'un financé sur le budget des transports, l'autre sur celui de mon ministère. Cela permettra de transférer à Miquelon l'appareil de mesure qui est à Saint-Pierre. Lorsque nous disposerons des relevés nécessaires à la fin de 1987, d'autres décisions pourront être prises.

La perspective que j'ai ouverte lors de mon voyage à Saint-Pierre voilà à peine trois semaines s'est déjà concrétisée, comme vous pouvez le constater, lors du F.I.D.O.M. qui s'est réuni voilà quelques jours.

Monsieur Virapoullé, vous avez à votre tour évoqué la Nouvelle-Calédonie. J'ai longuement répondu tout à l'heure à M. Jean-Marie Girault sur cette affaire.

Évoquant le problème foncier, le problème de la terre, vous avez dit que la population mélanésienne était profondément attachée à la terre. Vous avez raison, mais il faut que le Sénat sache que le problème foncier a été, lui aussi, présenté avec un prisme déformant.

Les Européens détiennent à peu près 500 000 hectares en Nouvelle-Calédonie, les Mélanésiens 450 000 hectares. Il reste un million d'hectares de terres domaniales appartenant soit à l'Etat, soit au territoire. Il est vrai qu'il se pose un problème, car certaines propriétés en brousse, comme je le disais tout à l'heure à M. le sénateur Jean-Marie Girault, sont revendiquées, contestées parce qu'elles ont déjà été mises en valeur par le travail, la sueur et le sang des générations qui se sont succédé sur ces terres, souvent de taille modeste contrairement à ce que l'on croit.

A l'heure actuelle - le haut-commissaire m'en parlait encore ce matin au téléphone - trente et une propriétés sont contestées, mais nous sommes très vigilants et l'agence qui est prévue par la loi du 17 juillet 1986 a la responsabilité de s'occuper de l'ensemble de ces problèmes fonciers et veillera à s'en acquitter dans les meilleures conditions.

Vous m'avez demandé, monsieur le sénateur, de réconcilier les esprits. Que Dieu vous entende ! J'aurai d'ailleurs l'occasion de le dire en répondant tout à l'heure à M. Bangou, qui a, lui aussi, évoqué la Nouvelle-Calédonie.

Monsieur Bécart, je regrette de vous le dire, nous ne devons pas disposer des mêmes documents budgétaires, puisque les chiffres dont vous avez fait état dans votre intervention sont aux antipodes de ceux que j'ai. Nous ne devons pas lire les fascicules budgétaires avec les mêmes lunettes.

En vous écoutant, j'avais le sentiment que vous parliez des documents budgétaires de 1984, lorsque votre formation politique appartenait alors à la majorité et que des ministres communistes participaient au gouvernement.

Vous avez évoqué l'évolution des dotations aux collectivités locales en précisant qu'elles étaient insuffisantes. Dans les départements d'outre-mer, les principales dotations sont indexées dans les mêmes conditions qu'en métropole et elles progressent selon les mêmes taux.

Ainsi, la dotation globale de fonctionnement passe de 1 563 millions de francs en 1986 à près de 1 700 millions de francs en 1987 pour les départements d'outre-mer et de quelque 265 millions de francs en 1986 à 278 millions de

francs en 1987 pour les territoires d'outre-mer, les subventions facultatives aux collectivités locales progressant d'un million de francs en 1987.

Dans le cadre de la loi de programme, les principales dotations décentralisées sont majorées de crédits nouveaux. Ainsi, les dotations pour les collèges et les lycées seront augmentées de 40 millions de francs en autorisations de programme dès 1987. Les dotations régionales de formation professionnelle sont majorées de 50 millions de francs. Je réponds également ainsi à M. Bangou, qui a abordé ce problème.

Monsieur Bécart, vous avez évoqué la mobilité. Elle fait l'objet d'un crédit supplémentaire de 15 300 000 francs destiné à l'A.N.T. Le doublement des moyens d'intervention de cet organisme répond à un besoin reconnu face au chômage et à la démographie dans l'ensemble des départements d'outre-mer, spécialement à la Réunion.

La mobilité s'exercera notamment grâce à une convention tripartite, qui est sur le point d'être signée entre l'Etat, le conseil général et le conseil régional de la Réunion, lesquels y contribuent par d'importants moyens supplémentaires.

Cette convention organise à la fois la sélection, la préformation, le transport, la formation professionnelle et l'accueil des jeunes stagiaires, qui seront entièrement suivis et aucunement livrés à eux-mêmes.

Par ailleurs, les autres politiques menées par l'A.N.T. seront poursuivies. Je pense aux voyages-vacances, à l'aide au retour ou à la création d'entreprises. Il s'agit, monsieur Bécart, non pas d'un renversement de politique mais, contrairement peut-être aux souhaits de certains, d'une continuité et d'une réponse au vrai problème posé.

Monsieur Papilio, vous avez voulu attirer mon attention sur certains problèmes particuliers relatifs à votre merveilleux archipel de Wallis-et-Futuna.

A la suite du voyage du Premier ministre, M. Jacques Chirac, un plan exceptionnel d'un montant de 50 millions de francs vient d'être arrêté, plan lui aussi sans commune mesure avec ce qui a été fait ou plutôt avec ce qui n'a pas été fait depuis des années pour le territoire. Ce plan concerne l'ensemble des domaines que vous avez évoqués : la santé, les infrastructures routières et aéroportuaires, l'éducation, la jeunesse et les sports, ainsi que les transports aériens par l'acquisition d'un nouvel appareil que je vous remettrai dans quelques jours au nom du Premier ministre après qu'il aura été baptisé *Ville de Paris* pour bien affirmer les liens existant entre la métropole et votre territoire.

Ces crédits seront aussi consacrés à des actions dans les domaines de la télévision et du téléphone.

Ce plan sans précédent, monsieur le sénateur, dont le montant est supérieur à celui des aides accordées à Wallis-et-Futuna ces cinq dernières années, permettra de rattraper une grande partie du retard pris par le territoire que vous représentez.

Vous avez également évoqué, monsieur le sénateur, la revalorisation des indemnités versées par l'Etat à l'ensemble des chefs coutumiers. J'ai pris bonne note de votre souci à ce sujet, dont je mesure toute l'importance pour les responsables de Wallis-et-Futuna. Comme vous le savez, un effort significatif avait déjà été fait dans le budget de 1986. Je puis vous confirmer l'engagement, pris à Wallis-et-Futuna, par M. le Premier ministre de dégager en 1987 les moyens budgétaires permettant, cette année, une nouvelle revalorisation de l'ordre de 15 p. 100.

Enfin, vous avez évoqué l'amélioration du statut de Wallis-et-Futuna. Je pense comme vous, monsieur le sénateur, que le temps est venu d'y travailler en commun. Au retour de mon récent voyage dans le territoire, j'ai demandé à M. l'administrateur supérieur récemment nommé à Wallis d'établir un bilan précis du fonctionnement des institutions actuelles et de me proposer les améliorations souhaitables. Les services du ministère y réfléchissent sur mes instructions.

Ces analyses me permettront, dans les mois qui viennent, d'envisager en concertation avec les parlementaires et avec l'ensemble de responsables du territoire, les modifications du statut qui paraîtront adaptées aux problèmes qui se poseront.

Dans quelques jours, je serai chez vous et j'aurais l'occasion de voir tout le monde. Nous pourrions déjà, puisque les premières bases ont été jetées, regarder ensemble dans quelle voie nous devons nous engager. Je peux vous donner l'assurance que vos pensées et celles du Gouvernement seront en parfaite harmonie.

Monsieur Louisy, s'agissant des problèmes de l'irrigation, vous avez dit que nous abandonnions cette grande entreprise pour l'agriculture. Je vous précise cependant que le contrat de plan Etat-région de la Guadeloupe prévoit un programme d'irrigation d'un montant de 218 millions de francs et appelle, par ailleurs, une contribution du F.E.O.G.A. Cet engagement, monsieur le sénateur, sera respecté.

L'irrigation constitue, en effet, une priorité, car elle conditionne l'amélioration des rendements de la canne à sucre et permet la mise en œuvre de la diversification agricole remarquablement réalisée dans certains départements, en particulier, dans le département de la Réunion.

Attachant une très grande importance à cette question, j'ai demandé aux instances européennes la prolongation, pour deux ans, de la directive n° 81-527 du F.E.O.G.A., qui prévoit une contribution importante en matière d'irrigation.

Monsieur Louisy, vous avez évoqué le problème de R.F.O. au cours de ces dernières années. Il est exact que R.F.O. est loin d'avoir toujours rempli sa mission avec objectivité en matière d'information et, efficacité s'agissant de la qualité des émissions. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, les choses sont en train de changer et changeront davantage encore au cours des prochains mois.

D'abord, il n'est pas exact que les moyens de R.F.O. vont diminuer. Le programme d'équipement, qu'il s'agisse de l'aménagement de studios ou des moyens de diffusion, va se poursuivre et s'accélérer afin de permettre, en particulier, un accroissement sensible de la part de la production locale dont le développement est, selon moi, essentiel. Ensuite, la diffusion par satellite de trois heures supplémentaires de programmes des chaînes métropolitaines que j'ai décidée et pour laquelle nous avons trouvé les financements permet à nos compatriotes d'outre-mer, tout comme les téléspectateurs de la métropole, de recevoir les plus importantes émissions en direct. Ce n'est que la moindre justice, car il faut que le Sénat sache que la redevance de télévision outre-mer est la même qu'en métropole et que nos compatriotes d'outre-mer étaient soumis, depuis de nombreuses années, à la portion congrue, ce qui était absolument intolérable. (*MM. Virapoullé et Lise applaudissent.*)

J'ajoute que l'application de la loi sur la liberté de communication permettra le développement de chaînes de télévision privées qui viendront apporter le droit à la variété des programmes dans un domaine où la concurrence est de nature à constituer un stimulant très efficace, y compris en ce qui concerne la chaîne publique R.F.O.

Ce que souhaite pour les habitants d'outre-mer en matière d'audiovisuel, c'est toujours plus de liberté, plus d'égalité, y compris, je le répète, pour la production locale d'émissions. Je puis vous assurer que ce domaine particulièrement important et sensible est et sera l'objet d'une attention très privilégiée de ma part.

M. Louisy et M. Bangou ont évoqué les problèmes relatifs à la décentralisation et ceux du F.I.D.O.M. en général. Je leur signale que les crédits alloués au chapitre 68-03 - subvention au F.I.D.O.M., section régionale - et au chapitre 68-04 - subvention au F.I.D.O.M., section départementale - enregistrent des taux de consommation très insuffisants depuis plusieurs années : 25 p. 100 pour le F.I.D.O.M. régional en 1985. En revanche, les crédits inscrits à la section générale du F.I.D.O.M. sont consommés normalement.

Cette situation me préoccupe car elle n'est pas tolérable, dans un contexte budgétaire de rigueur. Elle nuit, en effet, à la bonne utilisation des crédits d'investissement de l'Etat. J'informe donc le Sénat qu'afin de remédier à cette situation le Gouvernement envisage, au cas où elle persisterait, une nouvelle répartition des crédits figurant dans le fascicule « bleu » au titre des différentes sections du F.I.D.O.M.

M. Rodolphe Désiré. Cela ne changera pas grand-chose !

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur Millaud, vous avez évoqué un certain nombre de problèmes, dont celui des tribunaux administratifs. Vous avez rappelé que la loi du 6 septembre 1984 prévoyait qu'avant le 6 septembre 1987 le tribunal administratif de Papeete, comme celui de Nouméa, devait, outre son président et le commissaire du gouvernement, magistrats administratifs déjà en place, être complété par deux magistrats de l'ordre administratif. Cette situation ne m'a pas échappé et j'ai demandé à mon collègue M. le ministre de

l'intérieur de prévoir que des magistrats supplémentaires soient affectés à Papeete, à Nouméa, mais aussi à Mayotte, où la loi nous fait obligation de créer une juridiction administrative.

Vous comprendrez cependant, monsieur le sénateur, que, vu l'état de l'effectif des magistrats administratifs, ma demande pose un véritable problème. Je m'emploierai à le résoudre avec la volonté que le contrôle de la légalité, conséquence de la décentralisation, soit pleinement et efficacement respecté.

Monsieur le sénateur, vous avez également déploré l'insuffisance des effectifs des magistrats de l'ordre judiciaire en Polynésie. Je ne partage pas votre pessimisme. Cependant, je considère, comme vous, que la responsabilité de l'Etat est d'assurer dans les territoires d'outre-mer, sans doute plus qu'ailleurs, un état de droit. Telle est, en effet, la garantie du bon fonctionnement des institutions démocratiques.

Je prends note, monsieur le sénateur, de l'insuffisance des effectifs des magistrats de l'ordre judiciaire et j'en saisisrai mon collègue M. le garde des sceaux. Mais cette difficulté est passagère ; elle résulte des départs qui ont eu lieu en cours d'année et dont le remplacement interviendra lors des nominations du mois de décembre. Cependant, n'oublions pas ce qui a été réalisé en Polynésie française avec - vous le savez très bien, monsieur le sénateur - la création d'une cour d'appel, l'extension du code pénal et du code de procédure pénale qui ont mis à niveau la Polynésie française et la métropole.

Monsieur Millaud, vous avez évoqué l'université du Pacifique Sud et l'absence de crédits inscrits pour assurer son financement. Comme vous le savez, c'est mon collègue et ami M. Gaston Flosse qui suit plus particulièrement ce dossier, et avec combien d'attention minutieuse, de fougue et de désir d'aboutir très vite. Avec lui, je me réjouis de la création de cette université dont le Parlement est saisi dans le cadre de la loi défendue par mon collègue M. Devaquet.

Enfin, monsieur le sénateur, la France trouve par cette université bicéphale - un siège se trouvera à Papeete et l'autre à Nouméa - le moyen d'avancer le rayonnement de la culture et du savoir-faire français dans le Pacifique Sud.

La vingt-sixième conférence de la commission du Pacifique Sud, qui s'est achevée à Papeete, au début du mois de novembre, a révélé l'intérêt voire l'attente des Etats et des territoires de cette région pour pouvoir bénéficier, à côté de la Polynésie française, de Wallis-et-Futuna et de la Nouvelle-Calédonie, de la formation technologique française dans les domaines les plus variés, depuis l'aquaculture jusqu'aux énergies nouvelles.

Non, monsieur le sénateur, je ne suis pas du tout pessimiste pour l'université du Pacifique Sud. Les moyens financiers seront dégagés, notamment grâce au redéploiement. Dès la rentrée universitaire de 1987, les structures polynésiennes seront mises en place suivies, quelques mois plus tard, par l'antenne de Nouméa.

Monsieur Millaud, vous avez aussi évoqué l'établissement en Polynésie française d'une cour des comptes. Je ne peux que partager avec vous le souci de voir en Polynésie française, comme ailleurs, un contrôle budgétaire assuré en toute indépendance. C'est la conséquence de la suppression du contrôle *a priori*, c'est le corollaire de la décentralisation budgétaire.

Mais je ne peux pas tout à fait vous suivre quand vous déplorez l'absence de contrôle budgétaire. S'il n'y a pas de cour des comptes territoriale en Polynésie française, il y a la Cour des comptes. Or, comme vous l'avez vous-même rappelé, celle-ci est compétente pour la Polynésie française, directement et en premier ressort.

Les comptes du territoire comme ceux de ses établissements publics relèvent du contrôle de la Cour des comptes. Celle-ci peut déléguer un de ses magistrats en Polynésie française pour vérifier sur place telle ou telle mesure prise par le territoire ou par l'un de ses établissements publics. Je ne suis pas sûr d'ailleurs que cette désignation soit nécessaire pour le contrôle que la Cour exerce sur les comptes de la Polynésie ; je fais confiance à la sagacité et à l'indépendance de la Cour des comptes. Mais soyez assuré, monsieur le sénateur, que je m'ouvrirai aux responsables de la Cour des comptes de votre souci.

Vous avez enfin observé, monsieur Millaud, que le territoire de la Polynésie ne bénéficiait pas pleinement des possibilités offertes par son appartenance à la Communauté éco-

nomique européenne. Je vous rappelle que la Polynésie appartient, au sein de l'ensemble français, au territoire communautaire et qu'à ce titre il ne peut appliquer aux marchandises en provenance des pays de la Communauté économique européenne un régime douanier différent de celui qu'elle applique aux marchandises provenant de la métropole. Il paraît difficile qu'il en soit autrement.

Par contre, la Polynésie bénéficie des fonds européens et en particulier du F.E.D. - fonds européen de développement - dont la répartition, au titre du sixième F.E.D. sera prochainement arrêtée par Bruxelles. Mes propositions marquent un accroissement par rapport à celles du cinquième.

Pour ce qui est du Stabex - système de stabilisation des recettes d'exportation - fonds européen destiné à compenser la baisse des ressources fournies par l'exportation des matières premières, son intervention en faveur de la Polynésie au titre de l'huile de coprah sera étudiée très attentivement avec la commission.

Monsieur Bangou, vous avez évoqué différents problèmes sur lesquels j'ai déjà répondu. S'agissant de la Nouvelle-Calédonie, vous avez cité un écrit de M. François Mitterrand, voulant ainsi sans doute magnifier l'indépendance ou montrer toutes les vertus dont l'indépendance est porteuse. Avant de vous répondre, je souhaite donner lecture de l'intervention d'une petite fille mélanésienne lors des obsèques du jeune garçon de quatorze ans qui a été tué lors des événements de Thio.

« Nous sommes tous tristes parce que notre condisciple de l'an dernier, James Fels-Tournier, est mort. A sa famille, les parents d'élèves, les professeurs, les élèves, tout le collège apportent leurs sympathies et leurs condoléances.

« Mais c'est nous, les enfants, qui parlons parce que les adultes sont gênés de n'avoir pu empêcher cela. Ils ont un peu honte, les adultes. Ils n'ont pas su nous protéger, les adultes.

« Nous aussi, les enfants, nous avons des différences d'opinions et des querelles qui nous paraissent importantes, mais nous ne nous entretuons pas pour cela, nous savons nous arrêter à temps. Nous disons « pouce » et nous ne nous faisons jamais vraiment du mal. C'est pourquoi il n'y a jamais de rancune durable entre nous.

« Hier déjà, nous avons travaillé ensemble et joué ensemble. Pourquoi vous les adultes n'essayeriez-vous pas de faire comme nous, de faire la paix avant que cela n'aille trop mal ? Si vous aviez su faire la paix avant, James ne serait pas mort.

« Nous allons maintenant vous donner un exemple tout simple, très humble, de paix. Enfants mélanésiens, européens, wallisiens, tahitiens et autres, nous observerons une minute de silence à la mémoire de James, en nous tenant par la main. Si vous voulez entrer dans notre chaîne de paix, adultes, vous y serez bienvenus. »

Ce témoignage que j'ai voulu citer dans son intégralité devant le Sénat constitue un appel extrêmement émouvant et important qui montre que, quelquefois, les adultes ont besoin de la sagesse des enfants.

M. Henri Bangou. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Bangou, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Henri Bangou. Je ne voudrais pas, monsieur le ministre, que, de façon systématique comme l'a fait il y a deux jours M. Virapoullé, l'on interprète ce que j'ai dit et que l'on donne à nos propos un contenu qu'ils n'ont pas.

Ainsi, si vous relisez attentivement la citation que j'ai faite, vous verrez qu'il n'y avait pas de ma part la volonté de magnifier quoi que ce soit ; vous n'y trouverez que la traduction d'un état d'esprit concernant les problèmes de la colonisation et de la décolonisation.

M. le président. Monsieur le ministre, veuillez poursuivre.

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Lorsque des problèmes de colonisation et de décolonisation se posent, le gaulliste que je suis est toujours présent. Le général de Gaulle nous a donné une leçon per-

manente dans ce domaine. Mais le problème de la Nouvelle-Calédonie - c'est ce qui fait d'ailleurs sans doute sa difficulté et justifie l'incompréhension qu'il suscite chez beaucoup - ne relève pas de la colonisation.

Monsieur Tarcy, vous avez évoqué la politique forestière en Guyane. La forêt est une richesse essentielle dans ce département et la constitution progressive d'une filière forêt-bois est une priorité. C'est la raison pour laquelle j'ai réservé à cette question une attention toute particulière dans la loi de programme en mettant sur pied un programme de construction de pistes forestières.

A propos des fonctionnaires du ministère des postes et télécommunications originaires de la Guyane qui souhaitent obtenir leur affectation dans leur département d'origine, je préciserai que cette affaire ne relève pas directement de ma compétence, mais de celle du ministre des P. et T. Cela dit, il est évident que le nombre de demandes est très supérieur à celui des postes offerts dans les départements d'outre-mer, particulièrement en Guyane. Afin d'éviter les injustices et les passe-droits, les règles d'affectation sont très strictes et tiennent compte pour l'essentiel de l'ancienneté, des notes obtenues et de la situation de famille. Les commissions paritaires donnent leur avis et veillent de très près au respect de ces règles, et ce n'est pas à vous, monsieur Tarcy, que j'prendrai que l'on doit en tenir compte.

Monsieur le sénateur Henry, lors de l'examen du projet de loi de programme pour les départements d'outre-mer comme aujourd'hui, vous avez appelé mon attention sur Mayotte, sur sa volonté d'être française et son désir de changer de statut.

Voilà quelques jours, je vous ai fait savoir que la volonté du Gouvernement est de tenir compte de la vocation de Mayotte à la départementalisation et de lui donner les moyens d'y parvenir. Ainsi, un plan particulier de développement de Mayotte, destiné pour l'essentiel à permettre à cette collectivité de combler ses handicaps par rapport aux autres collectivités d'outre-mer, vient d'être arrêté par M. le Premier ministre. Je développerai ce point, qui fera l'objet, à l'Assemblée nationale, d'un amendement du Gouvernement, comme je m'y étais engagé devant la Haute Assemblée lorsque vous m'aviez posé la question. Mais je peux vous dire dès à présent que, pour les cinq années à venir, ce sera près d'un milliard de francs qui sera mobilisé pour Mayotte, essentiellement dans le cadre de la loi de programme. Des mesures concernant les moyens de l'administration compléteront ces apports financiers.

A propos des problèmes institutionnels, vous avez évoqué ce que j'ai dit à M. Jean-Paul de Rocca Serra à la commission des finances de l'Assemblée nationale sur l'obstacle constitutionnel et l'obstacle constitué par les règles communautaires. Je ne faisais que lui notifier ces difficultés. Vous avez considéré qu'elles étaient mineures et qu'on pouvait les contourner. Je n'y vois pas d'inconvénient. Je reviendrai simplement à ce que vous avait dit M. le Premier ministre lors de sa visite à Mayotte. Il avait alors utilisé une expression profondément rurale et qu'il a apprise dans son département de la Corrèze : il vous a dit que l'on ne met pas la charrue devant les boeufs. Mon devoir et, a-t-il ajouté, mon rôle consistent à donner à Mayotte, s'agissant du droit, du développement de l'administration et des infrastructures, les moyens de parvenir à cette ambition d'être un département. Comme M. le Premier ministre vous l'a indiqué, Mayotte a vocation à la départementalisation et l'effort extraordinaire qui va être accompli lui permettra de réaliser, grâce à votre ténacité et à votre pugnacité, de grandes choses, et je rends hommage à l'obstination dont vous faites preuve parce que cette conviction est profondément enracinée en vous.

Monsieur Ramassamy, vous avez évoqué le recrutement de l'école normale de la Réunion. Ce problème relève bien évidemment du ministère de l'éducation nationale. On peut toutefois penser que celui-ci, une fois saisi du problème, sera réticent pour créer un régime dérogatoire de recrutement. Il existe, en effet, en la matière une réglementation nationale qui doit s'appliquer dans tous les départements. L'élaboration d'un régime dérogatoire serait de nature à créer un précédent et ne permettrait pas, de surcroît, de résoudre le problème de fond.

Il convient plutôt, selon moi, de rechercher une élévation du niveau général de formation que l'on peut déjà largement observer et qui permettrait d'aboutir à une solution durable et favorable tant pour les enseignants originaires de la Réunion que pour la qualité d'ensemble de l'enseignement dis-

pensé sur place. Mais, monsieur le sénateur, comme vous avez déjà évoqué ce problème lorsque M. le Premier ministre s'est rendu à la Réunion, et qu'il semble vous tenir à cœur, je suis tout disposé à m'entretenir de cette affaire avec vous, aidé de mes collaborateurs qui suivent ce dossier avec le ministère de l'éducation nationale. S'il nous est possible de trouver un biais qui, eu égard à cette circonstance exceptionnelle, car c'est ainsi que vous l'avez présentée, permette d'envisager une dérogation qui n'apparaîtrait pas comme une atteinte aux règles générales, je suis prêt à l'examiner.

Enfin, vous avez dit que la proportion de fonctionnaires métropolitains par rapport aux fonctionnaires réunionnais allait en augmentant. Je ne suis pas favorable, et vous non plus je pense, à ce genre de comptabilité, qui est choquante dans son principe. Comme cette comptabilité n'est pas tenue, on est en droit de douter des informations des uns ou des autres, non pas que je doute de vos affirmations, monsieur le sénateur, mais vous êtes en droit bien légitimement de considérer une situation donnée à un moment donné de considérer le problème dans son ensemble. Or, je le rappelle, sont fonctionnaires à la Réunion tous ceux qui ont réussi un concours, le plus souvent organisé, au moins en partie, sur place, et tous ceux qui obtiennent leur mutation, priorité, vous le savez, étant donnée aux agents originaires de l'île. D'ailleurs, je tiens à signaler que de très hauts fonctionnaires originaires de l'outre-mer sont fréquemment nommés. Ainsi, il y a quelques jours, un procureur général, originaire de la Martinique, a été nommé à la Guadeloupe.

C'est un homme de très grande qualité. Ce n'est pas à vous que je rappellerai que deux chefs de gouvernement prestigieux étaient originaires de votre département.

Dans le département de la Réunion, comme dans l'ensemble de l'outre-mer français, départements, collectivités territoriales, territoires, je vois des hommes et des femmes de plus en plus nombreux qui arrivent et qui, grâce à leur volonté, grâce à leurs efforts, deviennent une partie de ce que l'on peut appeler - je n'aime pas trop le terme - « l'élite de la nation », de ces jeunes générations montantes qui, demain, vont assumer dans tous les secteurs une grande partie de la responsabilité de la conduite de la nation.

Il ne faut pas considérer le problème sous un angle passéiste, peut-être trop limité. Il faut que, tous ensemble, nous essayions, par nos comportements, par nos propos, par nos actions, en particulier par nos moyens financiers dans le cadre de la loi de finances, de trouver un consensus pour que demain, justement, toutes ces jeunes générations de nos départements, de nos collectivités territoriales, de nos territoires d'outre-mer, puissent être au premier rang de la nation française. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. Rodolphe Désiré. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Désiré.

M. Rodolphe Désiré. La semaine dernière, j'ai lu dans un journal de gauche, *Liberation*, un article concernant le débat sur la loi de programme, article intitulé : « Les D.O.M. vont manger la banane par les deux bouts ». Autrement dit, votre loi de programme, vos mesures concernant la défiscalisation, votre budget pour 1987 apparaissent comme un véritable fleuve de moyens financiers mis à la disposition des départements d'outre-mer.

Après avoir écouté ce débat et consulté les documents de l'Assemblée nationale, j'avoue que je reste encore dans le doute. Vous avez fourni des documents budgétaires extrêmement précis mais mes collègues, MM. Bécart et Bangou, ont formulé des observations concernant la transparence des documents budgétaires mis à la disposition des élus. Je dois reconnaître que le jeune élu que je suis a eu la plus grande difficulté à voir clair et à se faire une opinion.

J'ai relevé un exemple sur un point particulier. Il s'agit du financement du stade omnisport de Fort-de-France, vieille opération qui a été programmée par la ville depuis quelques années et qui fait l'objet d'un contrat de plan Etat, région et ville de Fort-de-France.

Il s'agit d'une opération qui s'élèvera à 112 millions de francs : l'Etat interviendra pour 12,5 millions de francs, la région pour 10 millions de francs et la ville de Fort-de-France pour 89,5 millions de francs.

Voilà une opération qui pourrait être présentée au Feder - fonds européen de développement régional ; pour cela, il faudrait que la participation de l'Etat, qui est actuellement de 11,5 p. 100, passe à 22 p. 100, c'est-à-dire que votre dotation devrait être augmentée de 15 millions de francs.

D'après mes renseignements, de longs conciliabules ont eu lieu entre la ville de Fort-de-France et vos services, sans résultat positif jusqu'à présent ; nous risquons ainsi de perdre la participation de l'Europe ; cette dernière serait considérable puisqu'un dossier accepté par l'Europe peut être financé à un taux de 50 p. 100 ; dans le cas présent, l'apport s'élèverait à près de 56 millions de francs. Comment se fait-il, puisqu'il y a de l'argent, que l'on éprouve tant de difficultés pour trouver une somme de quinze millions de francs - non pas certes modeste, mais possible à trouver - qui permettrait la réalisation d'une opération se déroulant sur quatre ans, représentant trois cents emplois par an et permettant la création de soixante postes ?

Le Gouvernement devrait donc prêter attention à ce problème et nous répondre de façon précise afin d'effacer le doute que nous conservons quant aux bonnes intentions du budget.

Quant au F.I.D.O.M., il est mal utilisé parce que les autorisations de programme et les crédits de paiement arrivent beaucoup trop tard. Je crois que, plutôt que de recentraliser les crédits de cet organisme, il vaudrait mieux établir une meilleure concertation entre l'Etat et les collectivités locales.

Enfin, à propos de la Nouvelle-Calédonie, je citerai un proverbe chinois : « L'homme en colère sera vaincu par la douceur, le méchant par la bonté, l'avare par la générosité et le menteur par la vérité. » (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur Désiré, d'après les informations qui viennent de m'être communiquées par les services concernés, il semble bien qu'aucun dossier n'ait été déposé dans l'affaire que vous avez évoquée ; par ailleurs, vous devez rencontrer dans quelques jours l'un de mes collaborateurs.

S'il n'y a pas eu de dossier, la solution ne pouvait pas être trouvée ! Soyez cependant assuré que, si les éléments que vous avez fournis sont confirmés, nous pourrions trouver une solution allant dans le sens que vous souhaitez. Quoi qu'il en soit, les règles d'appel d'offre prévues par la Communauté économique européenne devront être respectées, mais je ne suis pas fermé à l'examen de ce dossier.

Cela étant, monsieur Désiré, vous êtes comme moi, me semble-t-il, médecin de formation. Je ne laisserai donc pas l'un de mes confrères dans le doute car ce serait la pire des attitudes pour un médecin de qualité.

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le ministère des départements et territoires d'outre-mer et figurant aux états B et C ainsi que l'article 67.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 27 481 458 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre IV, plus 86 810 848 francs. » - (*Adopté.*)

ETAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 60 520 000 francs. » - (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 34 900 000 francs. » - (*Adopté.*)

« Titre VI. - Autorisations de programme, 855 980 000 francs. » - (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 446 710 000 francs. » - (*Adopté.*)

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

M. le président. « Art. 67 - Le premier alinéa de l'article 29 de la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité est complété par les mots : « à l'exception de l'article 11 ».

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 67.

(*L'article 67 est adopté.*)

M. le président. Le Sénat a achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant les départements et territoires d'outre-mer.

Il voudra sans doute interrompre ses travaux pour les reprendre à vingt et une heures quarante-cinq. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(**La séance, suspendue à dix-neuf heures trente-cinq, est reprise à vingt et une heures quarante-cinq, sous la présidence de M. Jean Chérioux.**)

PRÉSIDENTE DE M. JEAN CHÉRIOUX,

vice-président

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1987, adopté par l'Assemblée nationale.

COOPÉRATION

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la coopération.

La parole est à M. le ministre.

M. Michel Aurillac, ministre de la coopération. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le projet de budget que je vais vous présenter traduit la volonté du Gouvernement de conduire une politique de coopération marquant une nette réorientation des priorités et une volonté de rupture dans les méthodes de gestion par rapport à ce qui a été fait au cours des dernières années.

J'ai trouvé en arrivant une situation confuse : des structures illogiques, une gestion négligente, des moyens peu efficaces. De quoi faire douter de la politique de coopération.

Mon souci immédiat a donc été de réinstaurer la clarté dans les comptes, dans les objectifs et dans les structures. Le projet de budget que je vous sou mets exprime très naturellement ce principe essentiel : économiser davantage par une meilleure gestion pour dépenser davantage en interventions.

Economiser, cela s'imposait. Le ministère de la coopération est un service public comme les autres. Comme les autres, il doit donc participer à la réduction des frais de fonctionnement de l'Etat. Il s'agit de rompre avec l'idée qu'il faut nécessairement plus d'argent pour faire mieux.

C'est pourquoi, en termes de crédits de paiement, mon budget global reste stable à environ 5 900 millions de francs, comme d'ailleurs reste stable l'ensemble du budget de l'Etat.

Je tiens toutefois à souligner que cet alignement global sur l'évolution moyenne du budget de l'Etat est déjà en soi un progrès par rapport aux années antérieures.

Vous remarquerez, en effet, que les moyens du ministère de la coopération n'ont cessé de se dégrader au cours de ces dernières années. Alors que, de 1980 à 1986, le budget global de l'Etat s'est accru de 96 p. 100, le budget du ministère de la coopération n'a augmenté que de 70 p. 100 en francs courants. Surtout, pour l'essentiel, cet accroissement n'a pas concerné les investissements directs dans des projets sur le terrain, puisque le fonds d'aide et de coopération - le F.A.C. - instrument privilégié d'intervention, ne s'est accru que de 17 p. 100 au cours de cette même période.

Songeons qu'il y a vingt ans le F.A.C. atteignait un montant trois fois plus élevé qu'aujourd'hui en francs constants !

Il est particulièrement désolant que la dégradation des moyens du F.A.C. se soit accompagnée d'une grande légèreté dans la gestion des sommes disponibles. Le saupoudrage a été pratiqué systématiquement au cours des dernières années et la notion d'autorisations de programme a été totalement vidée de son sens par un tronçonnage artificiel des projets en tranches, qui n'avait, naturellement, rien de fonctionnel, dans le seul but d'engager des opérations au-delà des moyens financiers disponibles.

De ce fait, notamment, je vais être contraint d'affecter pratiquement 1 milliard de francs d'autorisations de programme en 1987, soit à peu près le montant total du F.A.C. programmé par mon prédécesseur en 1986, à régulariser des opé-

rations qui ont été engagées, avant mon arrivée, au-delà des autorisations disponibles, en hypothéquant l'avenir et en éparpillant les crédits.

Des anomalies d'une telle ampleur - il y en a bien d'autres - ne pourront pas être corrigées au cours d'un seul exercice budgétaire. En effet, il est nécessaire de concilier ce besoin d'apurement du passé et d'économies nouvelles avec la volonté, que je crois nécessaire et légitime, d'accroître nos efforts financiers au profit des pays avec lesquels nous coopérons.

Mais j'ai commencé à le faire, aussi bien pour le F.A.C. que pour les autres titres de mon budget.

C'est d'ailleurs ce que traduit la comparaison entre les instructions globalement données à tous les ministères par le Premier ministre pour la mise au point du projet de budget et le traitement plus favorable dont a bénéficié le ministère de la coopération.

Ainsi, alors que, par exemple, les instructions budgétaires générales auraient dû entraîner une réduction de 20 p. 100 de la plupart des crédits du titre IV, l'application spécifique dont mon ministère a bénéficié n'a conduit qu'à une baisse moyenne de l'ensemble du titre IV de 2,8 p. 100.

En effet, j'ai pu faire reconnaître à la fois l'obligation d'accroître très fortement les aides destinées aux actions de coopération sur le terrain, comme nous le verrons tout à l'heure, la nécessité d'une réduction moins forte que prévue pour certaines autres actions sacrifiées par les gouvernements précédents, notamment l'assistance technique, et, en revanche, la possibilité d'aller bien au-delà des économies demandées sur d'autres chapitres, grâce à une suppression systématique de tous les gaspillages antérieurs.

C'est de ces évolutions très divergentes et de leur compensation globale que résulte la baisse moyenne de 2,8 p. 100 des crédits de ce titre.

Pour s'en tenir aux économies, on peut faire apparaître deux catégories de chapitres.

La première catégorie concerne les cas pour lesquels j'ai cherché à limiter au minimum l'application inévitable de la rigueur budgétaire. C'est ainsi, principalement, que les crédits d'assistance technique civile en personnel baissent de 5 p. 100 en 1987 par rapport à 1986. Mais cette baisse doit être clairement comprise. Elle est, essentiellement, la conséquence, en année pleine, des réductions d'effectifs décidées par mon prédécesseur à travers le budget de 1986 et qui n'étaient en général applicables, comme par hasard, qu'à compter du dernier trimestre de cette année.

Pour ma part, bien au contraire, je considère comme indispensable de procéder à une pause dans la réduction des effectifs d'assistance technique. Celle-ci a été, en effet, de l'avis de nos partenaires comme du Gouvernement français actuel, menée trop brutalement depuis cinq ans.

Pour les bourses - je l'avais regretté - les contraintes budgétaires m'avaient obligé à opérer une réduction de crédits de 9,5 p. 100.

J'avais signalé que, malheureusement, il m'avait été impossible de m'y opposer, lorsqu'il m'a été rétorqué, à ma stupéfaction, compte tenu des besoins en la matière, qu'au cours des exercices passés les crédits de bourses n'avaient jamais été intégralement consommés du fait d'une gestion passablement chaotique.

Fort heureusement, à la suite de l'insistance particulière du président du groupe du R.P.R. de l'Assemblée nationale, du rapporteur général et du rapporteur spécial, ainsi - je le sais - que des observations formulées devant la commission des affaires étrangères du Sénat par son président, son rapporteur et plusieurs sénateurs de la majorité, le Gouvernement a accepté qu'un amendement soit apporté, de façon à augmenter les crédits de bourses de 20 millions de francs. C'est ce qui figure dans le document que vous avez sous les yeux.

De ce fait, les crédits de bourses ne subiront aucune réduction en 1987 par rapport à 1986, et je tiens à en remercier le Parlement.

Quant aux crédits d'assistance militaire technique, ils sont - vous le savez - d'une nature particulière, en raison du caractère manifestement imprévisible d'une partie des besoins.

C'est pourquoi, traditionnellement - on peut le regretter, mais c'est ainsi - les montants des crédits sont fréquemment réduits dans le budget initial et accrus en cours d'année, par

collectif, en fonction des besoins réellement constatés. Hélas ! la situation en Afrique comporte suffisamment d'incidents de parcours pour qu'il soit difficile à la fois de les prévoir et de ne pas aider à les résoudre.

La détérioration de la sécurité dans certains pays d'Afrique, consécutive aux menaces extérieures, laisse d'ailleurs penser qu'il en ira de même cette année.

La seconde catégorie d'économies est différente. C'est celle qui concerne les chapitres pour lesquels il convenait de mettre un terme aux gaspillages et parfois aux scandales.

Il s'agit essentiellement des subventions de tous ordres, inscrites à plusieurs articles des chapitres 42-23 et 42-24.

Ainsi, j'ai d'ores et déjà dégagé des économies de l'ordre de 100 millions de francs sur ces chapitres. Des économies nouvelles importantes devraient résulter des audits internes que j'ai fait entreprendre.

Il faut, certes, faire preuve de discernement et ne pas casser les outils nécessaires à la coopération, mais la lutte contre le gaspillage doit être menée sans faiblesse.

Celui-ci peut résulter, selon les cas, de la récurrence de subventions « historiques » à de véritables abonnés, dont on a oublié la justification, de l'expansion bureaucratique de démembrements de l'administration, selon une loi bien connue, ou encore du coût de certains contrats d'études dont l'utilité est pour le moins discutable.

Ne sous-estimons pas les trésors ainsi cachés. Je rappelle, par exemple, qu'en trois ans Carrefour du développement a prélevé plus de 16 millions de francs sur ce type de crédits, sans parler des 65 millions de francs que cette association a obtenus du F.A.C.

En ce qui concerne les crédits alloués aux organisations non gouvernementales et à la coopération décentralisée, la situation est différente. En effet, la réduction des subventions octroyées à ce titre résulte surtout de l'objectif que je me suis assigné d'aider désormais le financement des opérations concrètes de développement sur le terrain et non plus directement les organismes qui les gèrent.

J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'exposer très clairement cette nouvelle politique devant la commission « Coopération et développement » où sont représentées les organisations non gouvernementales.

Cette volonté d'économies n'a d'ailleurs pas été appliquée seulement aux crédits du titre IV. C'est ainsi que, pour ce qui concerne le titre III, j'ai veillé à ce que mon administration soit allégée et réorganisée, afin de disposer d'une structure logique et capable de faire preuve de dynamisme et d'efficacité.

Telle est la raison pour laquelle une direction sur trois a été supprimée, de même que le nombre des bureaux a été réduit de moitié.

Parallèlement, je me suis engagé à réduire les effectifs de mon administration de 1,5 p. 100 par an pendant trois ans. De ce fait, 47 emplois budgétaires auront été supprimés à ma demande d'ici à la fin de 1987.

Les compensations entre les mouvements qui affectent les lignes budgétaires du titre III intègrent ces mesures d'économies et conduisent à un accroissement net de 1,32 p. 100.

Cette gestion rigoureuse, cette simplification de mon administration m'ont ainsi permis de dégager des crédits de paiement très importants et de les affecter à un renforcement considérable des moyens dont mon département va disposer pour des actions de coopération sur le terrain. Ce résultat dynamique est donc obtenu à crédits de paiement globalement constants. Mais tel n'est pas le cas pour les autorisations de programme, qui bénéficient d'une augmentation nette de près de 50 p. 100.

Stabilité des crédits de paiement et augmentation de moitié des autorisations de programme, tel est le résultat global des compensations entre économies et crédits supplémentaires qui caractérisent le projet de budget pour 1987 du ministère de la coopération.

Toutefois - j'insiste sur ce point - il ne servirait à rien de dégager des moyens d'action nouveaux, si c'était pour poursuivre les errements passés, au moment où nos partenaires préférentiels, ceux avec lesquels nous avons des accords de coopération, sont confrontés à des difficultés de plus en plus graves, particulièrement soulignées, en mai dernier, lors de la session spéciale sur l'Afrique de l'assemblée générale des Nations unies.

Le Gouvernement est convaincu que la coopération française doit être réorientée pour s'adapter à cette situation exceptionnelle.

J'ai utilisé les huit mois qui viennent de s'écouler à me mettre à l'écoute de nos partenaires, à comprendre leurs besoins, en me rendant sur le terrain et en me refusant à tout *a priori*.

Ce contact avec des réalités, souvent difficiles à concevoir dans un pays développé comme le nôtre, m'a permis de proposer au Gouvernement, qui l'a accepté, une redéfinition de notre politique de coopération autour de quelques principes simples, voire ambitieux.

C'est ce que je voudrais vous indiquer maintenant, en vous faisant part à la fois des constatations que j'ai pu faire, des orientations nouvelles de la politique française de coopération et des conséquences qui en ont été tirées pour la première fois dans le budget pour 1987.

En quatorze voyages, j'ai visité dix-sept pays et participé à quatre réunions internationales, et même cinq, si l'on compte celle de Lomé, sur les problèmes du développement. Partout où je suis allé, en Côte-d'Ivoire, au Sénégal, au Gabon, au Cameroun, en République centrafricaine, au Zaïre, au Congo, en Guinée, en Haïti, au Tchad, au Togo, au Bénin, en Mauritanie, à Madagascar, à l'île Maurice, au Mali et au Burkina Faso, partout, compte tenu de la diversité des situations locales, j'ai constaté les mêmes difficultés et entendu les mêmes préoccupations.

Ces difficultés, vous les connaissez : la baisse des cours des matières premières, les désordres monétaires, le niveau élevé des taux d'intérêt réels, la restriction de la demande dans les pays industriels, auxquels se sont ajoutés les calamités naturelles - la sécheresse, puis les criquets. Tout concourt à jeter ces pays dans une crise financière qu'ils ne peuvent pas surmonter sans l'aide internationale.

C'est pourquoi nos partenaires ont regretté, sans aucune ambiguïté, la tendance qui, depuis quelques années, faisait baisser la part des dons par rapport aux prêts dans l'aide française, alourdissant le poids des échéances de la dette.

Ils craignent aussi que notre pays ne cède à la tentation du désengagement, alors qu'eux-mêmes, après une analyse lucide et sans complaisance de l'inadaptation de leurs politiques économiques, ont décidé, pour la plupart, dans un sursaut courageux mais qui serait voué à l'échec sans la solidarité de la communauté internationale d'en changer.

Il convenait donc de les rassurer et de leur apporter la preuve concrète que la France ne faillirait pas à ses obligations, parce que le sous-développement au sud et le chômage au nord sont deux facettes d'une même crise et qu'aider l'Afrique c'est, à terme, nous aider nous-mêmes ; la coopération est une priorité dont aucune rigueur budgétaire ne pourrait justifier le sacrifice.

Le Gouvernement, qui en tire les conséquences, se propose donc, malgré la réduction générale des dépenses de l'Etat, de porter, en 1987, la part du produit national brut consacrée à l'aide publique au développement de 0,52 p. 100 à plus de 0,54 p. 100, toutes formes d'aides confondues.

Les retards accumulés ne permettent certes plus d'espérer atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 que le Président de la République avait repris en 1981 à la suite de ses prédécesseurs, dans le délai qu'il avait fixé, c'est-à-dire en 1988. Mais, par une augmentation significative, le Gouvernement a voulu montrer qu'il maintient cet objectif sans toutefois pouvoir en donner le terme exact.

Vous savez que, dès son retour aux affaires, le Premier ministre a voulu se rendre en Côte-d'Ivoire. Je l'accompagnais dans ce voyage où il a rencontré à Yamoussoukro, le 12 avril dernier, le sage de l'Afrique, l'un des plus anciens et des plus fidèles amis de la France, le président Houphouët-Boigny.

Cette visite - qui n'a pas été la dernière - était en elle-même un symbole, et personne ne s'y est trompé, en tout cas pas en Afrique : elle signifiait que les pays africains restent nos partenaires les plus proches.

Ainsi ne manquent-ils jamais de nous rappeler qu'ils comptent sur la France pour les aider - sur leur demande expresse - à défendre leur souveraineté. Garantir la paix et la sécurité dans cette partie du monde est l'une des raisons essentielles qui fait que notre coopération est d'abord tournée vers l'Afrique.

Entendons-nous bien. J'ai dit : « est d'abord tournée vers l'Afrique », et non pas : « doit être exclusivement tournée vers l'Afrique ». Elle l'est, c'est un fait. Et l'on n'a jamais raison contre les faits. Tous les discours mondialistes et tiers-mondistes n'ont rien pu changer à cette donnée de la géographie et de l'histoire : la France regarde vers l'Afrique et l'Afrique regarde vers la France.

Je ne nie pas que l'obligation d'une coopération Nord-Sud soit une obligation globale qui pèse sur l'ensemble des pays développés à l'égard de l'ensemble des pays en développement. Mais dans ce dialogue Nord-Sud universel s'établit nécessairement une division du travail. La France ne peut pas tout. Le mondialisme comme le tiers-mondisme dépassent ses moyens. La coopération, condamnée à n'être qu'un vain saupoudrage, mériterait bien alors d'être accusée de gaspiller l'argent des contribuables français dont, mesdames, messieurs les sénateurs, vous êtes ici pour contrôler l'utilisation.

Cette priorité à l'Afrique, le Gouvernement a tenu à la réaffirmer pour mettre un terme à une situation ambiguë qui avait fini par semer le trouble chez les meilleurs amis de la France. Aussi a-t-il fait du ministère de la coopération un ministère à part entière, interlocuteur disponible et privilégié des pays auxquels nous lient le cœur et la raison, mais interlocuteur qui, naturellement, participe, dans la ligne générale définie par l'ensemble du Gouvernement, à la politique étrangère de la France dont le ministère des affaires étrangères reste tout naturellement le conducteur.

Du dialogue franc et amical que j'ai eu avec nos partenaires s'est dégagée la conclusion que la coopération ne pouvait être efficace que si elle était sans complexe et se réalisait dans l'égalité et la responsabilité.

L'égalité, c'est le respect des choix du partenaire, sans prétendre imposer ni modèle ni projet. Les Africains connaissent mieux que nous leurs besoins. Leur attitude, confirmant leurs propos dans les enceintes internationales, montre qu'ils sont maintenant décidés à compter d'abord sur eux-mêmes et à prendre en main leur destin.

La responsabilité, c'est notre droit et notre devoir de dire librement quels sont les projets de nos partenaires que nous financerons. En effet, pour nous comme pour eux, un franc versé doit être un franc bien utilisé.

La coopération a évidemment un aspect humanitaire, qui est essentiel dans les raisons que nous avons d'aider l'Afrique. Mais elle ne doit pas en prendre prétexte pour échapper à son obligation de rentabilité. Elle doit profiter à nos partenaires et nous devons tirer des crédits que nous y engageons la plus grande efficacité.

Nous devons aider nos partenaires dans leur effort financier et développer avec eux, dans le cadre d'un véritable « partenariat », des investissements productifs tournés vers le développement et la création de richesses.

Il faut en effet que nous tirions, pour ce qui nous concerne, toutes les conséquences du constat et des orientations dégagées au cours de la session spéciale de l'assemblée générale de l'Organisation des Nations unies.

Le Gouvernement a donc décidé de veiller à ce que le projet de budget pour 1987 permette d'accroître les dons plutôt que les prêts, afin de ne pas contribuer au surendettement de nos partenaires, d'accompagner les efforts internes qu'ils entreprennent en accord avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, pour remettre de l'ordre dans leurs économies et leurs finances, et de financer des projets de développement qui soient utiles et rentables.

Si l'aide publique au développement octroyée par la France s'est fortement accrue en 1981 et 1985, il est regrettable que cela ait été dû essentiellement à l'accroissement des prêts, dont la part est passée de moins de 22 p. 100 en 1981 à plus de 35 p. 100 en 1985. En revanche, les dons sont restés stables en francs constants, alors que c'est évidemment de dons que ces pays surendettés ont besoin.

Cette évolution n'est évidemment pas sans lien avec la réduction du rôle du ministère de la coopération dans la distribution de l'aide publique qui est passée de 47 p. 100 en 1980 à 29 p. 100 en 1986.

En effet, contrairement à d'autres départements, le ministère de la coopération n'alloue que des dons. De ce fait, toute augmentation de l'aide distribuée par son canal répond directement à l'objectif du Gouvernement de rétablir un meilleur rapport entre les dons et les prêts.

C'est dans cette perspective qu'il convient de comprendre l'accroissement exceptionnel des crédits destinés aux concours financiers et au fonds d'aide et de coopération tels qu'ils sont prévus dans le projet de budget pour 1987.

Les concours financiers inscrits au titre IV - chapitre 41-43 - augmentent de plus de 38 p. 100, passant de 529 millions de francs à 731 millions de francs. Conformément à la priorité accordée aux dons dans le projet de budget, la part de ces concours allouée sous forme de subventions budgétaires augmente beaucoup plus fortement - 51 p. 100 - que celle qui est affectée à la bonification des taux d'intérêt des prêts d'ajustement structurels accordés par la caisse centrale de coopération économique qui augmente tout de même de 23 p. 100.

On ne saurait trop insister sur le rôle capital de ces concours financiers. Ils servent, en effet, principalement à faciliter le respect par nos partenaires des contraintes, souvent draconiennes, mais malheureusement justifiées, inscrites dans leurs accords avec les institutions de Bretton-Woods, et dont le respect est vérifié à échéances fixes, en général trimestrielles.

Peu de pays - hélas ! - échappent à cette logique implacable. La crise est générale et frappe même les plus riches. Comme vous le savez, ces accords et leur application régulière conditionnent l'octroi par le fonds monétaire et la banque mondiale des ressources financières multilatérales très importantes qui leur sont indispensables. Ils conditionnent également l'ouverture des négociations de rééchelonnement de leurs dettes bilatérales, publiques, au sein du club de Paris et, privées, au sein du club de Londres.

C'est le rôle de la France, conjointement avec les autres amis de l'Afrique, de permettre le franchissement des échéances les plus difficiles et de contribuer à la réussite des programmes d'ajustement structurel.

Mesurez bien, cependant, mesdames, messieurs les sénateurs, à quel point les efforts sont partagés. Dans la plupart des pays africains s'opère actuellement une véritable révolution des esprits, dont leurs dirigeants se sont fait l'écho à la tribune de l'O.N.U. : nécessité d'une révision complète des conditions de fonctionnement de leurs économies, privatisation des entreprises publiques, restructuration et réduction du poids des dépenses publiques, et, d'une façon générale, confiance dans l'initiative privée et l'esprit d'entreprise.

Il est donc essentiel que ces pays qui s'engagent ainsi courageusement dans une voie nouvelle et non sans résistance - en effet, de nombreuses habitudes ont été prises - puissent compter sur la France dans la mise en œuvre de cette politique de redressement. Telle est la raison de l'accroissement des crédits destinés aux concours financiers.

Mais la rigueur n'est qu'un moyen, ce n'est pas une fin. La fin reste le développement, qui suppose la réalisation de projets favorisant l'essor d'une économie moderne de marché, c'est-à-dire : la création d'un environnement juridique, notarial, comptable et bancaire approprié ; la mise en place des moyens indispensables à une gestion économique moderne, tels que les télécommunications et les moyens de transport ; la refonte des systèmes de formation pour les adapter aux besoins réels de ces pays ; la gestion rigoureuse des établissements hospitaliers ; la création d'exploitations rurales et de petites et moyennes entreprises industrielles ou de services, en association ou non avec des partenaires privés français ou étrangers.

Sur tous ces points et sur bien d'autres encore, j'ai écouté la demande de nos partenaires et leur ai soumis des propositions, conformément à l'esprit égalitaire et responsable qui anime notre politique de coopération.

C'est pour mettre en œuvre toutes ces actions nouvelles, dont les résultats se marqueront très vite sur le terrain, que le Gouvernement a décidé de vous proposer un effort exceptionnel au profit du fonds d'aide et de coopération. Les autorisations de programme inscrites à cet égard au titre IV sont en effet accrues de près de 50 p. 100, passant de 1 108 millions de francs en 1986 à 1 650 millions de francs en 1987.

Cet effort est encore plus significatif si l'on prend une vue rétrospective du F.A.C. depuis 1980. A l'époque, le budget avait prévu 942 millions de francs d'autorisations de programme. Celles-ci ont ensuite connu une certaine progression en francs courants jusqu'en 1983, où elles ont atteint 1 328 millions de francs. Puis, elles ont décliné fortement jusqu'à 1 108 millions de francs en 1986, au moment, pourtant, où trois nouveaux pays venaient élarger sur ce fonds : la

Guinée, le Mozambique et l'Angola. Finalement, de 1980 à 1986, le F.A.C. ne s'est accru que de 17 p. 100 en francs courants.

Il était donc indispensable de redresser cette situation grave et compromise ; avec le budget de 1987, une première étape en ce sens sera franchie.

Ces 1 650 millions de francs d'autorisations de programme doivent s'accompagner de 1 216 millions de francs de crédits de paiement, montant qui résulte de l'application arithmétique de la décision que j'ai pu obtenir, consistant à augmenter de trois points - 27 à 30 p. 100 la part des autorisations de programme donnant lieu à paiement au cours de la première année de leur engagement. Cette augmentation, qui vise à « coller » de plus près à la réalité de l'échéancier moyen du paiement des autorisations de programme, sera appréciée par les entreprises attributaires de marchés financés par le F.A.C.

Enfin, le Premier ministre a bien voulu accepter que la réserve de crédits mise à sa disposition pour faire face à des circonstances exceptionnelles - calamités ou autres - soit maintenue à 10 p. 100 du montant du F.A.C., et non pas relevée à 20 p. 100, comme cela avait été initialement envisagé.

Si j'ai été aussi long - vous voudrez bien m'en excuser - dans mes commentaires sur le fonds d'aide et de coopération, c'est que je considère que ce doit être l'instrument privilégié d'une coopération par projet, financée sur dons.

C'est avec le F.A.C. que l'on transforme en Mauritanie des régions désertiques en rizières irriguées aux rendements exceptionnels, grâce aux gigantesques travaux réalisés en amont sur le fleuve Sénégal et les rivières adjacentes.

C'est avec le F.A.C. que l'on contribue à la restructuration des entreprises publiques, notamment en Guinée.

C'est avec le F.A.C. que l'on pourra, en particulier, développer le partenariat africain au sein d'entreprises mixtes franco-africaines, rentables et sources de profits mutuels.

Je voudrais, pour conclure, vous donner quelques exemples des efforts d'imagination que nous avons faits pour trouver de nouveaux instruments de coopération et mobiliser un potentiel inexploité.

En premier lieu, je soulignerai que le ministre de la coopération n'est pas seul. S'il appartient aux pouvoirs publics d'être les initiateurs de la coopération, ils ne sauraient en être les seuls acteurs.

Le ministère de la coopération n'entend donc pas se substituer aux producteurs ni aux partenaires qui agissent sur le terrain, mais souhaite assurer la cohérence et l'orientation de l'aide aux pays en développement et jouer un rôle de catalyseur et de multiplicateur.

La coopération entre maintenant dans une phase nouvelle où toutes les composantes de la société doivent s'engager et où les opérateurs les plus divers doivent prendre leur part de l'aide au développement : les associations, les collectivités locales, mais surtout les entreprises, les organisations professionnelles, bref tout ce qui, en France et en Afrique, peut porter le beau nom d'entrepreneur.

C'est pourquoi la coopération française s'oriente désormais vers un encouragement systématique des initiatives du secteur privé. Pour cela, nous avons créé au sein du ministère un guichet industriel chargé de renseigner et d'orienter les candidats au partenariat et à la promotion des P.M.E. africaines.

De nouveaux moyens ont été mis à la disposition de l'aide aux entreprises. Je viens de rencontrer les dirigeants d'une centaine d'entreprises françaises, ce qui m'a permis de me mettre à leur écoute et d'organiser des relations régulières pour l'avenir entre la coopération et les milieux économiques français.

La rencontre de quelque quatre cents entrepreneurs privés et détenteurs de capitaux français et africains, que j'organise avec le Président Bongo à Libreville, en janvier prochain, sur le thème de « l'entreprise et le développement », contribuera à favoriser les rapprochements concrets ainsi que les créations d'entreprises et les investissements en Afrique.

De même, dans le domaine de la santé, face à la dégradation des structures hospitalières en Afrique et aux problèmes de gestion et de maintenance, ai-je pris l'initiative de créer la fondation hospitalière internationale dont j'ai présenté les grandes lignes à la presse le 7 novembre dernier.

Constituée par des partenaires privés et publics, cette fondation proposera aux pays intéressés des contrats de gestion et de maintenance sur de longues périodes - dix à vingt ans - de certains hôpitaux, avec, pour corollaire, la formation de personnels à tout niveau et la contribution de l'hôpital à la mise en œuvre de la politique de santé publique du pays contractant.

Par ailleurs, j'ai entrepris, en collaboration avec nos huit partenaires francophones d'Afrique de l'Ouest, la réorganisation de leurs structures de santé publique, dans le cadre de l'O.C.C.G.E., l'organisation pour la coopération et la coordination pour la lutte contre les grandes endémies.

De même, le ministère de la coopération entend-il associer d'autres partenaires, notamment européens, à ses projets, pratiquant ainsi ce qu'on appelle le « bi-multi ». Ce champ d'action, actuellement mal défriché, que j'ai appelé en langage imagé « l'Airbus coopération », reste à faire. Nous ne pouvons pas tout seuls, mais nous avons de bonnes raisons d'entraîner des partenaires à nos côtés.

Mesdames, messieurs les sénateurs, ce budget jette donc les bases d'une coopération plus moderne et plus active, égalitaire et responsable. Il rend une place plus importante à ce ministère dans la politique française.

L'administration de mon département sait qu'elle doit faire un effort de renouveau et de créativité pour s'adapter aux changements rapides du monde. Les exemples que je vous ai donnés vous prouvent qu'elle s'est attelée à cette tâche avec ardeur, consciente que c'est à ce prix que la France pourra tenir son rang et conserver son rayonnement. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le ministère de la coopération est devenu un ministère à part entière - nous venons d'en entendre l'affirmation par le ministre lui-même, et cela m'a fait plaisir - au sein duquel des modifications ont été réalisées, permettant la prise en compte d'une nouvelle répartition des compétences entre la rue Monsieur et le ministère des relations extérieures.

Ce réaménagement, destiné à plus d'efficacité, revient à l'autonomie entière de chaque ministère dans des limites géographiques définies, restreignant ainsi l'action du ministère de la coopération principalement à l'Afrique sub-saharienne francophone, Madagascar et l'île Maurice, Haïti et les Petites Antilles, quelques rares enclaves anglophones et lusophones africaines et quelques îles de l'océan Indien, le Quai d'Orsay s'occupant du reste des pays en voie de développement.

De plus, parallèlement à cette réforme, de nouvelles structures ont été mises en place, qui aboutissent à une concentration des compétences et à un allègement des directions, puisque l'une d'entre elles a été supprimée ne laissant la place qu'à celle de l'administration générale et celle du développement. En outre, cinq services sont rattachés au ministère : les études financières, le service de la communication et de l'information, la délégation de l'inspection générale, le cellule d'urgence et de veille, et la mission militaire.

En conséquence, des transferts d'emplois ont suivi cette nouvelle répartition de l'administration centrale. La coopération a récupéré 869 emplois, dont 754 à l'administration centrale, et les crédits d'assistance technique ont fait l'objet de transferts croisés, puisque 3 400 postes sont allés de la coopération vers les affaires étrangères et 1 430 dans le sens inverse.

L'allègement des structures et la nouvelle répartition des compétences doivent permettre d'accroître sensiblement l'efficacité des interventions françaises envers nos partenaires, mais il est difficile, monsieur le ministre, à travers ce seul budget, d'apprécier l'ampleur de l'aide publique au développement. Les échanges entre le ministère de la coopération et celui des affaires étrangères, les transferts de personnel sont, pour nous, bien complexes.

Ces changements importants rendent la comparaison des crédits entre 1986 et 1987 plus difficile et nécessitent, pour tenir compte des modifications de la présentation budgétaire,

de recalculer les crédits de la loi de finances initiale pour 1986 sur les bases de la nouvelle structure du projet de loi pour 1987.

Cette correction étant opérée, les crédits du ministère de la coopération, inscrits dans le projet de budget pour 1987, s'analysent comme suit.

Le montant global des crédits de la coopération prévu pour 1987 s'élèvera à 5 869,14 millions de francs, soit une diminution apparente de 7,4 p. 100 par rapport aux crédits votés en 1986 et une diminution réelle de 1,07 p. 100 en comparant les crédits de 1986 et 1987 à structure constante.

Les crédits du budget civil de la recherche, dont la maîtrise n'appartient pas directement au ministère de la coopération, passent de 29 millions de francs à 21 millions de francs en 1987. C'est l'un des points faibles, monsieur le ministre.

A structure constante, la baisse des crédits des dépenses ordinaires pour 1987 est modérée, puisqu'elle ne porte que sur 2,47 p. 100 avec, toutefois, une progression des crédits du titre III de 1,3 p. 100, compte tenu des économies liées aux suppressions d'emplois - vingt-trois dans l'administration centrale et six dans les services étrangers - et une diminution des crédits d'intervention de 2,8 p. 100 sur un montant de 4 191 millions de francs.

Cette diminution porte, notamment, sur l'appui aux initiatives privées et décentralisées - moins 14 p. 100 - la réduction touchant les organisations non gouvernementales et la coopération décentralisée; les établissements français à l'étranger; l'assistance technique militaire qui voit ses crédits amputés de 10,5 p. 100 - c'est le deuxième point inquiétant de ce projet de budget, mais souvent un collectif vient en cours d'année pour remédier à la situation; les crédits d'assistance technique, avec moins 4 p. 100 en moyenne.

Votre commission a craint, d'ailleurs, que cette baisse des crédits d'intervention ne se répercute sur les bourses, puisque, initialement, une diminution de 9 p. 100 était envisagée après des baisses de 4,4 p. 100 en 1986 et de 10 p. 100 en 1985.

Mais je tiens à rendre hommage à l'Assemblée nationale pour l'initiative prise ainsi qu'au Gouvernement qui a permis - vous nous l'avez d'ailleurs annoncé tout à l'heure - de reconduire en francs courants le volume budgétaire de ces bourses à l'étranger permettant ainsi la continuité d'un indispensable rayonnement de la culture française.

Il convient que la France honore ses engagements à l'égard de ses partenaires africains qui traversent une période économique particulièrement difficile. La reprise de l'économie mondiale enregistrée en 1984 n'a pas permis à l'ensemble des pays du tiers monde d'améliorer leur situation. En effet, cette reprise a surtout concerné les pays en développement producteurs de biens manufacturés, principalement les pays d'Asie tels que la Corée du Sud, Hong Kong ou même la Thaïlande. En revanche, nos partenaires traditionnels d'Afrique, essentiellement producteurs de matières premières, n'ont pas connu d'évolution favorable de leurs exportations, en valeur comme en volume.

Si l'on compare la situation dans laquelle se trouvaient l'Afrique et l'Asie voilà trente ans, que constatons-nous? A cette époque, le continent asiatique était confronté à une grave crise alimentaire; aujourd'hui, la famine n'existe pratiquement plus. De 1972 à 1985, la production alimentaire par habitant en Asie est passée de 96 à 115 alors que, dans le même temps, elle passait sur le continent africain de 102 à 81 malgré les multiples initiatives humanitaires qui se sont succédé.

Les Africains posent toujours les mêmes questions: comment remédier aux problèmes de l'endettement, de la stabilisation des cours des matières premières ou des carences alimentaires? La France n'a pas d'autre réponse que celle de prendre largement sa part; elle souhaite - vous l'avez dit également tout à l'heure - que les pays industrialisés prennent conscience de cette situation et assument leurs responsabilités.

Je voudrais insister plus particulièrement sur la baisse des cours des matières premières du début de 1984 au début de 1986, obérant les ressources des rares pays africains producteurs. L'indice global des minerais - cuivre, fer, phosphates - dont la production est excédentaire, de même que celui des végétaux à vocation industrielle - coton, oléagineux, cacao, caoutchouc - a chuté de 14 p. 100, alors que la cote des prix du pétrole, elle, s'est effondrée de 65 p. 100 en un an. Cette baisse des ressources a permis de mettre en évi-

dence la montée particulièrement importante de l'endettement de ces pays pour certains desquels le seul service de la dette absorbe une part de plus en plus grande de leurs exportations.

Les répercussions financières de la crise des matières premières viendront modifier considérablement les équilibres financiers de ces Etats.

Dans ceux de la zone qui ont entamé depuis une ou plusieurs années une restructuration de leurs finances publiques sous l'égide du F.M.I. - le Sénégal, le Togo, la Côte-d'Ivoire, le Mali, la République centrafricaine, la Guinée équatoriale - les incidences défavorables de la forte baisse des cours sur les finances publiques risquent, si elles se prolongent, de remettre en cause la capacité des Etats à réaliser les critères de performance prévus. Ainsi seraient remis en cause les efforts d'assainissement financier déjà réalisés, qui auraient dû permettre de passer du stade de la restructuration financière à celui de la restructuration économique en vue du développement.

La prolongation de la dépression des cours poserait alors le problème de savoir comment la communauté internationale pourra se procurer les fonds nécessaires pour financer les suppléments de déficits financiers attendus.

Je tiens à mettre tout particulièrement en évidence le cas de l'Afrique sub-saharienne où le service de la dette atteint 11 milliards de dollars cette année, soit le double du chiffre de 1982.

Face à cette situation, les concours financiers connaissent, dans votre budget, de fortes augmentations, passant de 529 millions de francs en 1986 à 730 millions de francs en 1987.

Ces crédits concernent l'aide budgétaire à des Etats africains particulièrement en difficulté et la bonification des prêts d'ajustement structurel accordés par la caisse centrale de coopération économique dans le cadre des procédures financières multilatérales.

En effet, lors de la session des Nations unies de mai 1986 consacrée au développement, il était apparu que les Etats les plus démunis ne pouvaient ajouter de nouveaux emprunts à la dette sous laquelle ils ploient. L'accroissement des dons est, par conséquent, la réponse à ce nouveau handicap. Le budget en prend acte par l'importante augmentation des concours financiers du titre IV et du fonds d'aide et de coopération du titre VI.

Les concours financiers inscrits aux chapitres 41 et 43 augmentent de 38 p. 100, passant de 529 millions de francs à 730 millions de francs ; ils comprennent l'aide budgétaire directe à des Etats particulièrement en difficulté et la bonification des prêts d'ajustement structurel. La répartition pour l'année de gestion en cours n'est établie que pour les concours financiers d'ores et déjà accordés, pour lesquels des conventions d'aide budgétaire ont été signées au cours du premier semestre.

Les priorités essentielles en 1987 devraient concerner le Tchad, la Guinée et Haïti. Cela correspond à un assainissement économique et financier ainsi qu'au rétablissement d'institutions démocratiques entrepris dans ces pays.

En ce qui concerne le fonds d'aide et de coopération, les autorisations de programme passent à 1 650 millions de francs, en augmentation de 48,9 p. 100, ce qui permettra de soutenir à un haut niveau les versements du F.A.C. dans les années qui viennent, quant aux crédits de paiement, ils progresseront en 1987 de 4,7 p. 100.

Monsieur le ministre, cela a une seule conséquence : vous serez condamné, l'année prochaine, à augmenter largement les crédits de paiement. Votre budget va dans le bon sens, mais il faut dès maintenant le signaler.

De même, il faut noter que les opérations exceptionnelles sont financées à hauteur de 165 millions de francs, contre 110 millions de francs en 1986, tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement.

Cette dotation est utilisée de façon discrétionnaire par le Gouvernement pour des opérations d'urgence.

Parallèlement à ces orientations, la caisse centrale de coopération économique doit sensiblement accroître en 1987 les prêts des premiers guichets : d'une part, les prêts à conditions spéciales consentis pour une durée de trente ans avec un différé d'amortissement de dix ans, par exemple, et un intérêt

de 2 p. 100 aux pays les « plus défavorisés » ; d'autre part, les autres prêts consentis pour une durée moyenne de quinze ans avec un différé moins long.

Tout comme la Banque mondiale, qui a déjà amorcé l'augmentation sensible de ses engagements en Afrique subsaharienne du 1^{er} juillet 1984 au 30 juin 1985, puisque le montant des aides pour l'Afrique s'est élevé à 1 597 millions de dollars pour être augmenté, durant la même période de 1986, de 28 p. 100 en passant à 2 046 millions de dollars.

En cumulant le fonds spécial pour l'Afrique et l'A.I.D. - association internationale de développement - il apparaît que le groupe de la Banque mondiale a consacré sur le dernier exercice 43 p. 100 de ses financements concessionnels à l'Afrique au sud du Sahara, marquant ainsi le renforcement de la priorité qu'il accorde à ce continent.

La France est le pays qui contribue le plus au fonds spécial pour l'Afrique, et sa participation annuelle pour les années 1986 et 1987 est de 500 millions de francs.

L'aide publique au développement, répartie sur plusieurs ministères sous forme de prêts et de dons, atteindra 27,5 milliards de francs en 1987, chiffre extrêmement important puisqu'il marque, par rapport à 1986, une augmentation de 9 p. 100, ce qui devrait correspondre à 0,54 p. 100 du produit national brut.

Dans le cas de cette aide publique totale, une participation accrue est consacrée à l'aide multilatérale, qui atteindra 8 milliards de francs en 1987.

Grâce à cette augmentation, les engagements contractés auprès des organisations internationales et de nos partenaires devraient être entièrement respectés.

Je ne voudrais pas conclure cette intervention sans avoir abordé quelques points qui me tiennent particulièrement à cœur : la francophonie, la situation au Tchad et au Gabon, et l'image de notre politique de coopération.

En ce qui concerne la francophonie, je tiens à rendre hommage au Gouvernement pour avoir créé un secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la francophonie, dont la maîtrise est assurée par Mme Lucette Michaux-Chevry et qui est destiné à assurer dans le monde le rayonnement de la culture française.

A cet égard, je voudrais citer M. Daniel Johnson, ancien Premier ministre du Québec, qui avait déclaré : « La francophonie, c'est d'abord et avant tout une façon de penser, de voir, de réagir, une façon d'être qui est commune à tous les francophones ».

Devant les assauts des langues saxonnes, l'idée que m'a exprimée le président Senghor voilà moins de quinze jours me paraît très judicieuse : il s'agit de joindre à la francophonie les langues d'origine latine, espagnole et portugais par exemple, qui sont très proches, et ensemble nous devrions nous joindre pour défendre cette culture commune. C'est une heureuse idée et, avec l'appui du président Senghor, elle pourrait être utilement appliquée.

Ces projets sont à prendre en compte, sans aucun doute, à un moment où les pays industrialisés connaissent des difficultés dues en partie à une reprise économique incertaine, et je souhaiterais que, outre les actions contenues dans ce budget et notamment celles du maintien des bourses d'études, qui me paraissent particulièrement indispensables, un effort tout particulier soit fait en faveur du développement des stations d'émission des postes de radio de langue française.

En ce qui concerne le Tchad, j'ai eu l'occasion, il y a maintenant deux ans, de faire, dans le cadre du contrôle budgétaire sur pièces et sur place, au moment de l'opération « Manta », un voyage dans ce pays.

La situation géographique particulièrement stratégique du Tchad nous fait sentir les difficultés que nous rencontrerions si les Tchadiens perdaient le contrôle de ce pays. Il semble que nous arrivions maintenant à une trêve entre les deux grands opposants, mettant fin à la guérilla intérieure pour permettre l'indispensable union pour assurer la stabilité et le développement du Tchad.

J'ai là une crainte toute particulière en constatant que l'enveloppe de l'assistance technique militaire diminue de 10 p. 100. En effet, cette diminution apparaît peu opportune au moment où les menaces s'étendent en Afrique et où la sécurité institutionnelle des Etats démocratiques est une des conditions de leur développement.

D'autre part, j'ai eu l'occasion plus récemment de faire un voyage d'étude au Gabon, à l'issue duquel j'ai publié un rapport où j'ai voulu mettre en évidence l'effort considérable mis en place par le Gouvernement de ce pays et par son président, Omar Bongo, pour la création du Transgabonais, véritable « épine dorsale » de cette contrée, qui a été pendant un temps le plus grand chantier entrepris au monde.

De nombreux travaux étaient alors en cours et je souhaiterais connaître avec plus de précision quelles seront les décisions du Gouvernement français envers ce pays sur l'économie duquel la baisse des cours du pétrole et des matières premières a eu de très importantes répercussions.

Enfin, si j'ai pu souligner à travers cet exposé tout le bien-fondé de la politique de l'actuel Gouvernement en matière de coopération puisqu'il a sensiblement, je le répète, augmenté l'aide publique au développement et renforcé les dons par rapport aux prêts et en acceptant la demande du Parlement d'augmenter les bourses, je souhaiterais, monsieur le ministre, dans ma conclusion, vous rendre hommage.

La France a la chance d'avoir avec vous un homme dont la connaissance en matière de coopération est bien connue et qui n'a pas hésité - vous l'avez rappelé tout à l'heure - à effectuer, en quelques mois, quelque treize voyages, à visiter un certain nombre de pays et à participer à de nombreuses réunions internationales sur les problèmes du développement.

Partout où vous êtes allé, compte tenu de la diversité des situations locales, vous avez constaté les mêmes difficultés et entendu exprimer les mêmes préoccupations.

A cet égard, vous avez souhaité développer de nouvelles formes de coopération avec nos partenaires, notamment en organisant des rencontres avec des responsables d'entreprises afin qu'ils puissent étudier l'opportunité d'installer des filiales à l'étranger.

La conférence de Libreville que vous envisagez pour le mois de janvier est un exemple caractéristique de cette nouvelle politique d'aide et de développement que je ne peux qu'approuver.

En revanche, monsieur le ministre, s'agissant du « sommet » de Lomé, je n'ai rien trouvé de réjouissant pour l'Afrique. On a beaucoup parlé de l'évolution du problème tchadien. Ce processus de réconciliation nationale est heureux et nos représentants ont fait preuve de beaucoup de prudence, ce que je trouve raisonnable. Toutefois, j'aurais souhaité qu'en dehors de cet important problème ce « sommet » soit l'occasion de faire, en plus grand, ce que vous prévoyez de faire à Libreville. Les rencontres devraient permettre de multiplier les contacts et les conversations bilatérales, d'envisager un large échange de vues sur les problèmes qui assaillent l'Afrique et de rechercher des contacts avec les entreprises, de préciser les projets de développement, en un mot de faire avancer les décisions. Sur ce point, j'ai été déçu.

Par ailleurs, j'ai été choqué en entendant par la suite le plus haut responsable critiquer la France à l'étranger, et ce en visite officielle. Il a toujours été de tradition de ne pas évoquer hors de nos frontières les problèmes intérieurs de la France.

Avec ce budget, la France, une nouvelle fois, répond présente aux demandes de ses partenaires et notamment à ceux d'Afrique. Ce changement d'attitude était indispensable pour mettre fin à une situation qui est extrêmement confuse - vous nous l'avez démontré tout à l'heure - et qui, malheureusement, pour la plupart de nos compatriotes et de nos partenaires, est devenue, dans bien des cas, l'affaire du Carrefour du développement, sur lequel je ne ferai aucun commentaire, laissant à la justice le soin d'en démêler les imbrications.

Mais il ressort de cette affaire qu'il est nécessaire d'améliorer le contrôle de l'utilisation des deniers publics, notamment par le biais d'un contrôle parlementaire. Une amélioration sensible doit être recherchée en manifestant tout d'abord une présence parlementaire au sein de la caisse centrale de coopération économique qui est le centre de tout dispositif financier, ensuite en transmettant chaque année au Parlement un rapport annuel pour apprécier l'utilisation des crédits affectés à la coopération lors de l'exercice précédent.

Ce budget, qui est présenté devant nous, bien qu'il accuse une baisse relative par rapport à celui de l'an dernier, est un bon budget qui, avec la réorganisation des services du ministère de la coopération, doit permettre d'accroître le rayonnement de notre pays à l'étranger.

Je terminerai, en vous invitant à l'approuver, mes chers collègues, par une citation de Lamartine : « Ma patrie est partout là où rayonne la France. » (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Paul d'Ornano, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans les dix minutes qui me sont imparties, je ne peux que survoler les différents aspects de notre politique de coopération, mais vous trouverez dans mon rapport écrit, du moins je l'espère, les informations et les précisions que vous souhaitez.

Ce budget marque d'abord un retour aux priorités géographiques traditionnelles de notre politique de coopération, rendu nécessaire par l'échec de la précédente politique mondialiste, par le capital d'amitié et de confiance qui existe entre les pays d'Afrique francophone et la France et qui a créé entre ces pays et le nôtre des liens spécifiques très forts, et par le fait que le continent africain, traditionnellement pauvre et sous-développé, a vu sa situation économique se dégrader par son appauvrissement en ressources alimentaires, par la chute des cours de ses matières premières, par l'aggravation de son endettement. Enfin, ce recentrage se justifie d'autant plus que nous constatons une émergence en Afrique d'un état d'esprit nouveau plus réaliste et plus responsable.

Cette nouvelle politique de coopération a conduit à une réforme administrative qui présente deux lignes directrices : d'une part, le retour aux critères géographiques par la délimitation des compétences d'un ministère de la coopération redevenu indépendant et, d'autre part, le rôle général du ministre en matière de coopération.

J'ai longuement décrit, dans le détail, cette réforme dans mon rapport écrit et je ne m'y étendrai pas.

Nous allons maintenant examiner rapidement quelles sont les grandes orientations de l'effort français en matière de coopération.

L'aide publique au développement regroupe tous les flux financiers qui participent à la politique de coopération suivant les critères du comité d'aide au développement de l'O.C.D.E.

Quel est son montant ? Il sera, en 1987, de 27,5 millions de francs, soit 0,54 p. 100 du produit intérieur brut. Il faut rappeler qu'il n'était, en 1975, que de 25 millions de francs, soit 0,33 p. 100 du produit intérieur brut. Il a donc triplé en huit ans.

Comment se répartit cette aide ? Elle est marquée, d'une part, par une prééminence de l'aide bilatérale par rapport à l'aide multilatérale, qui tient, bien entendu, à nos liens privilégiés avec l'Afrique, et, d'autre part, par une priorité donnée aux Etats africains, et plus récemment aux pays les moins avancés, ce qui n'est pas contradictoire car il existe en Afrique une majorité de pays défavorisés.

Enfin, sa grande caractéristique est la volonté du Gouvernement de revenir sur la politique précédente en rétablissant la prééminence des dons par rapport aux prêts.

Quels sont maintenant les objectifs généraux de la politique de coopération du point de vue tant géographique que sectoriel ? J'ai largement détaillé dans mon rapport écrit les orientations géographiques de notre aide aux pays « hors champ ». Je me bornerai à parler brièvement des pays « du champ ».

Je traiterai d'abord des pays africains. A l'intérieur de l'ensemble africain dont la place est prépondérante, les pays francophones font l'objet d'une priorité renforcée. Ces pays occupent, avec les Etats du Maghreb, l'intégralité des vingt premières places dans la liste des Etats destinataires de notre aide.

Je passe au Vanuatu. Malgré l'aide généreuse que ce pays a reçue de la France, il n'a cessé d'avoir vis-à-vis de notre pays une attitude inamicale, tant dans le Pacifique que dans les instances internationales. Aussi cette aide a-t-elle été réduite en 1986 et le sera-t-elle encore plus en 1987.

J'évoquerai enfin Haïti. Sa qualité d'Etat francophone l'a toujours fait bénéficier d'une priorité dans notre politique de coopération dans les Caraïbes. Cette aide atteindra 80 millions de francs en 1987, ce qui nous mettra en deuxième place derrière les Etats-Unis dans l'aide apportée à ce pays.

Sur le plan sectoriel, je vais énumérer les principales priorités retenues.

La première concerne l'action culturelle orientée principalement vers la diffusion de notre langue grâce à l'existence d'un important réseau d'établissements scolaires à programme français, qui favorise la nécessaire présence française et qui permet la diffusion de notre langue et de nos modèles culturels vers les ressortissants des pays d'accueil et des pays tiers qui fréquentent nos écoles. A cela s'ajoutent des projets de formation en français en liaison avec les structures nationales.

La seconde priorité concerne la recherche scientifique par la participation aux programmes nationaux dans ce domaine, par le soutien aux systèmes nationaux de recherche, par des opérations permettant, dans les pays les plus défavorisés, d'améliorer les cultures vivrières et de tirer pleinement parti des ressources naturelles.

La troisième priorité concerne la coopération militaire qui a toujours été marquée par une grande continuité et qui favorise les pays liés à la France par des accords de défense, ceux dont l'indépendance est menacée et ceux dont il convient d'aider le retour au non-alignement. Il faut ajouter une mention spéciale pour le Tchad, aidé par le ministère de la défense et celui de la coopération, et auquel il est apporté un soutien quasi total pour le matériel militaire de ses forces armées. Par ailleurs, notre aide d'assistance militaire assure la formation de cadres spécialistes militaires locaux.

La quatrième priorité concerne l'aide médico-sociale qui inclut la médecine préventive et sociale, la médecine curative, la participation à divers organismes interétatiques et internationaux, et les interventions médicales d'urgence.

Pour terminer sur ce chapitre, il convient de souligner deux orientations dans l'action du ministère de la coopération : d'abord, la pause dans le passage d'une coopération de substitution à une coopération de projets, qui sera désormais développée d'une façon plus souple ; ensuite, l'encouragement au secteur privé, par la création d'une fondation internationale hospitalière, l'ouverture d'un guichet industriel au ministère de la coopération pour orienter les entreprises candidates à une implantation en Afrique, l'organisation d'un colloque à Libreville entre détenteurs de capitaux français et africains afin de diriger ces derniers vers des investissements productifs dans leur pays.

Il convient maintenant de procéder à l'analyse rapide du projet de budget pour 1987 du ministère de la coopération.

La comparaison entre 1986 et 1987 a été rendue difficile par les transferts de compétences et de crédits croisés entre le ministère des affaires étrangères et celui de la coopération, ainsi que par la volonté du ministère des finances de simplifier et de globaliser la nomenclature budgétaire. Vous trouverez dans mon rapport écrit le tableau de concordance des budgets de 1986 et de 1987.

Comment ont évolué ces crédits ?

L'enveloppe globale est stabilisée : le budget pour 1987 s'élève à 5 869 000 000 de francs après transferts croisés avec le ministère des affaires étrangères et sur la base de missions identiques ; il ne subit donc, par rapport à 1986, qu'une diminution de 1,7 p. 100.

Les crédits du fonds d'aide et de coopération et les concours financiers sont en très nette progression. Ainsi, les concours financiers du chapitre 41-43 augmentent de 38 p. 100. Le fonds d'aide et de coopération voit, au titre VI, ses autorisations de programme augmenter de 48,9 p. 100 et ses crédits de paiement de 4,7 p. 100.

Ces augmentations importantes du F.A.C. et des concours financiers ont conduit à des économies nécessaires et parfois rigoureuses, d'autant que l'objectif d'économies fixé par le Premier ministre à tous les ministères est très contraignant.

Au titre III, l'augmentation des crédits n'est que de 1,32 p. 100.

Au titre IV, la diminution des crédits est de 2,8 p. 100.

A l'exception des concours financiers du chapitre 41-43, tous les autres chapitres sont en notable régression. J'en retiendrai quelques-uns, plus significatifs : les crédits d'assistance technique et militaire diminuent de 10,5 p. 100 au chapitre 41-42 et ne sont pas compensés par des crédits d'assistance aux armées nationales du chapitre 68-93, au titre VI, qui baissent de 8,5 p. 100.

Je crains que ne se pose une fois de plus le problème chronique de l'insuffisance des crédits inscrits au budget initial de l'assistance technique militaire.

Le chapitre 42-43, qui concerne l'action de coopération pour le développement, voit ses crédits baisser de 8 p. 100. Cette réduction globale était particulièrement regrettable aux articles 41 et 42, qui concernent les bourses. Ces bourses, outre qu'elles constituent la poursuite naturelle de notre action sur le terrain, sont essentielles pour la promotion de la langue et de la culture françaises, et ce d'autant plus que nous nous heurtons à une forte concurrence anglo-saxonne. C'est pourquoi je me suis réjoui que le Gouvernement ait reconsidéré ce problème et qu'une rallonge de 20 millions de francs ait été finalement accordée ; ainsi, le montant des crédits est plus conforme à nos ambitions et à nos besoins.

Le chapitre 42-24, qui concerne l'appui à des initiatives privées, voit ses crédits diminuer de 15 p. 100 ; mais la possibilité, pour les différents organismes concernés, de bénéficier des crédits du F.A.C. devrait compenser en partie cette évolution.

Le chapitre 42-25, relatif aux établissements français, voit ses crédits diminuer 5,97 p. 100. Même si les moyens affectés aux écoles françaises ne baissent que de 5,3 p. 100, je regrette profondément cette évolution et espère qu'elle ne sera pas poursuivie dans l'avenir. J'insiste sur ce point dans mon rapport écrit.

Au titre V, les crédits de paiement sont en augmentation de 52 p. 100, du fait du transfert des crédits d'équipement du ministère des affaires étrangères au ministère de la coopération et de la mise en œuvre d'un effort d'amélioration des conditions de travail.

Au terme de ces développements, je résumerai en quelques mots mes impressions.

J'approuve sans réserve le retour à l'ancienne définition des compétences du ministère de la coopération, redevenu ministère à part entière, tout en regrettant l'insuffisance de la part qui est la sienne dans notre aide publique au développement.

J'appuie entièrement les nouvelles priorités de notre politique de coopération, qui se traduisent par un recentrage vers l'Afrique francophone et Haïti ainsi que par un renforcement de nos dons plutôt que de nos prêts dans notre aide publique au développement. De ce fait, je me félicite de l'exceptionnelle progression des crédits du fonds d'aide et de coopération et de nos concours financiers. Je ne peux également qu'admettre qu'un semblable effort n'aurait pu être effectué sans que soient imposées de sévères économies aux autres chapitres de notre action.

La commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a, dans sa majorité, partagé ces points de vue. Elle avait toutefois souhaité un relèvement significatif des crédits de bourse, dont elle estimait le montant insuffisant ; or, ces crédits ont été substantiellement augmentés.

Dans ces conditions, c'est sans aucune réserve que la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées demande au Sénat d'adopter les crédits du ministère de la coopération pour 1987. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 6 novembre 1986 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, 16 minutes ;

Groupe de l'union centriste, 10 minutes ;

Groupe socialiste, 16 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, 16 minutes ;

Groupe communiste, 15 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 15 minutes.

Quant au groupe de la gauche démocratique, il a souhaité que son temps de parole soit reporté sur un autre fascicule budgétaire.

La parole est à M. Bayle.

M. Jean-Pierre Bayle. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je dirai d'abord quelques mots du retour au « pré carré » africain, tant il est vrai qu'il est

impossible d'examiner les crédits affectés à votre ministère sans prendre en compte la réforme intervenue le 17 juillet 1986.

Le ministère de la coopération, redevenu donc ministère de l'Afrique sub-saharienne, retrouve, en fait, l'organigramme Triboulet, qui date du début des années soixante, au nom du prétendu échec d'une politique mondialiste menée par les gouvernements précédents. Retour en arrière de près d'un quart de siècle : bonjour la modernité !

La réforme de 1982 était guidée par plusieurs objectifs : d'une part, assurer la nécessaire liaison entre la coopération française et l'aide internationale au développement, prenant en compte tous les problèmes liés à l'évolution de l'ordre économique mondial, d'autre part, globaliser les actes de coopération.

Ces objectifs, conformes à l'esprit de Cancun - faut-il le rappeler ? - mettaient en relief la nécessité d'affirmer le lien entre coopération et politique étrangère. Pourquoi, en effet, limiter à l'Afrique une intervention d'aide au développement alors que les deux tiers des Etats de la planète souffrent du « mal-développement » ?

Peut-on se dispenser d'une vision d'ensemble des causes de ces fléaux et des remèdes à y apporter ?

Je ne prétends pas que la réforme de 1982 ait été parfaite, qu'elle ait apporté une réponse satisfaisante à l'ensemble des problèmes posés à l'échelle de la planète ; mais le passage d'un critère purement fonctionnel à un critère purement géographique - le retour au *statu quo ante* - ne peut satisfaire que ceux qui ont une vision très restrictive des problèmes liés à l'aide au développement.

J'aurais compris, pour ma part, le sens d'une réforme visant à regrouper davantage de moyens au service de l'aide au développement, en s'appuyant sur le critère fonctionnel. C'est la démarche inverse qui a été choisie : le rétrécissement géographique.

Cela dit, cette réforme de 1982 a-t-elle conduit à un quelconque saupoudrage mondialiste au détriment de l'Afrique ? La réponse est « non ».

Contrairement aux affirmations entendues ou lues ici ou là, la France n'a pas diminué son aide au développement de l'Afrique entre 1981 et 1986. En effet, monsieur le rapporteur de la commission des finances, les crédits consacrés aux pays de l'Afrique sub-saharienne ont toujours dépassé les trois quarts de notre aide bilatérale ; le chiffre le plus bas de ces dix dernières années est celui du budget de 1981, où ce pourcentage est tombé au-dessous de 75 p. 100 - 74,6 p. 100 pour être précis - et nous n'en étions pas responsables, convenez-en !

Les infléchissements « mondialistes » intervenus à la suite de la réforme de 1982 n'ont pas eu de conséquences négatives sur notre aide aux pays d'Afrique, puisque l'accroissement très net du pourcentage de l'aide publique au développement par rapport au produit national brut, s'agissant notamment de l'aide aux pays les moins avancés, a permis de maintenir cette priorité liée à l'histoire, à la géographie et à l'amitié qui nous lie à ces peuples, amitié dont vous n'avez pas le monopole, mes chers collègues de la majorité sénatoriale.

Il n'y a donc jamais eu de « retour inavoué à l'Afrique », ainsi que j'ai pu le lire dans le rapport pour avis, pour la bonne raison qu'il n'y a jamais eu de départ !

Au-delà de l'aide bilatérale, comment ne pas mentionner le rôle prépondérant joué par la France dans les instances européennes et internationales où le sort de l'Afrique était en cause ? N'avons-nous pas largement contribué, au sein de la Communauté économique européenne, au succès des discussions concernant la convention de Lomé ? L'action du Président de la République n'a-t-elle pas été particulièrement efficace, en ce domaine comme dans bien d'autres, au cours de l'exercice de la présidence du conseil des communautés, de janvier à juin 1984 ? Et nous savons tous que c'est grâce à notre pays que la dotation du sixième fonds européen de développement a été portée à 7,4 milliards d'ECU, au lieu des 7 milliards prévus initialement, que c'est grâce à la France que le Stabex - système de stabilisation des recettes d'exportation - a été renforcé, malgré l'opposition de la Grande-Bretagne et de la République fédérale d'Allemagne.

De plus, le rôle joué par la France dans la programmation de l'aide européenne aux Etats A.C.P. n'est plus à démontrer.

Le choix des objectifs prioritaires que sont, pour les cinq prochaines années, la recherche de l'autosuffisance alimentaire et le développement rural, ne profite-t-il pas, en priorité, à nos partenaires et amis africains ?

Enfin, faut-il mentionner que c'est sur proposition de la France qu'a été créé, en février 1985, le fonds spécial pour l'Afrique, dont notre pays est le principal participant, avec une contribution de 154 millions de francs, ou évoquer l'intense activité de la France lors de la préparation et de la tenue de la session extraordinaire de l'assemblée générale des Nations unies sur l'Afrique ?

Ces rappels, vous l'avez compris, monsieur le ministre, mes chers collègues, ne visent qu'à relativiser le prétendu « désintérêt » ou « désengagement » de nos gouvernements pour l'Afrique entre mai 1981 et mars 1986 - « relativiser » étant ici un euphémisme.

L'Afrique représentait hier, comme aujourd'hui, une priorité indiscutable. Toute affirmation contraire tendant à jeter le doute ou la suspicion sur les choix passés relève d'une démarche purement politicienne, qui ne devrait pas avoir sa place dans un débat concernant l'aide au développement.

Mais trêve du passé, tournons-nous vers l'avenir !

La coopération est évolutive, qui le contesterait ? Les facteurs conjoncturels que sont l'endettement, la chute des cours des matières premières, donc des recettes d'exportation, les contraintes imposées par le fonds monétaire international doivent être prises en compte, de même que l'évolution des mentalités dans les pays développés, mais aussi - et peut-être surtout - dans les pays du tiers monde.

Qui dit évolution dit inéluctablement adaptation. La formation de formateurs, notamment, devra remplacer à terme l'envoi de coopérants poursuivant une tâche de substitution dans les enseignements nationaux.

Que l'on me comprenne bien : il ne s'agit pas d'une quelconque condamnation - ce serait stupide - de la coopération de substitution. Dans certains pays, le recours à une telle forme de coopération sera utile encore longtemps et pas seulement dans le domaine de l'enseignement. Mais l'objectif réaffirmé doit bien être la coopération par projets, associant étroitement nos partenaires à la définition de ces projets, à leur suivi et à leur évaluation. Il serait souhaitable, d'ailleurs, d'associer bien davantage les coopérants, qui, il ne faut pas l'oublier, sont les acteurs privilégiés de notre coopération, à l'ensemble de cette démarche.

Par ailleurs, l'évolution de la coopération peut-elle s'appuyer sur des *a priori* relatifs à la forme de l'aide dispensée ? Je pose cette question, vous l'avez compris, à cause du débat sur les dons et les prêts. Je ne joindrai pas ma voix au chœur des partisans, car j'avoue ma conviction que ce débat est déjà bien dépassé. Ces deux formes complémentaires d'aide au développement seront pérennisées, compte tenu de la variété des situations recensées et des possibilités budgétaires des différents partenaires.

Il est un autre élément important d'une réflexion concernant l'évolution de notre aide au développement : la poursuite et le renforcement de la coopération industrielle. J'ai bien dit « la poursuite », car de nombreuses mesures ont été prises avant mars 1986 ; je citerai, sans être exhaustif, les fonds d'études remboursables, les fonds d'appui au démarrage des projets productifs, les dispositions relatives au développement industriel dans l'accord de Lomé III, dans la négociation duquel la France a joué un rôle actif ; l'encouragement aux créations de petites et moyennes entreprises ; le développement de la coopération décentralisée ; l'Anvar pour les pays en voie de développement ; les actions spécifiques concernant la normalisation et la qualité des produits, etc.

Comment poursuivre cette politique de développement dans le tiers monde ? Comment encourager les petites et moyennes entreprises à investir dans les pays d'Afrique francophone ? Existe-t-il aujourd'hui des perspectives de marchés qui seraient susceptibles d'assurer une rentabilité minimum aux investissements ? Peut-on opposer l'intervention de l'Etat et le partenariat industriel alors que, dans ce domaine également, la complémentarité semble indispensable ?

Ces questions méritent d'être posées. La création d'un « guichet industriel » au ministère de la coopération ne paraît pas constituer une réponse adaptée à la hauteur de l'enjeu.

Toutefois, venons-en à l'examen des quatre priorités sectorielles définies par l'un des rapporteurs : l'action éducative et culturelle, la recherche scientifique, l'aide militaire et l'aide

médico-sociale. Si l'on observe le montant des crédits affectés à ces priorités, force est de constater un décalage préoccupant entre le discours et les chiffres.

L'action éducative et culturelle subit une diminution de crédits variant de 5,2 p. 100 pour les écoles françaises en Afrique à 16,2 p. 100 pour les centres culturels.

Les écoles françaises en Afrique, qui avaient bénéficié, depuis la réforme de 1982, de substantielles augmentations tant du nombre des enseignants détachés au barème que des différentes subventions - de fonctionnement et d'investissement - provenant de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, sont aujourd'hui très pénalisées par la réforme de 1986 et par votre projet de budget. Sur quels chapitres ces économies seront-elles réalisées ? Là encore la question mérite d'être posée.

Vous savez, monsieur le ministre, pour avoir déjà beaucoup voyagé en Afrique, que de nombreuses écoles françaises demandent, à juste titre, à bénéficier de subventions d'investissement. Je pense en particulier à Conakry, où j'ai eu l'occasion de me rendre voilà peu de temps. L'accroissement des effectifs justifierait des investissements dans cet établissement scolaire. Sur quels crédits pourront être effectués ces travaux ?

Dans le même temps, la direction régionale des relations culturelles, scientifiques et techniques voit ses crédits augmenter.

Où est donc l'effort plus important en faveur des pays d'Afrique ? A moins que vous ne comptiez mettre le fonds d'aide et de coopération à contribution !

La recherche scientifique aussi est malmenée, la diminution est de 25,6 p. 100. Elle touche l'O.R.S.T.O.M., le B.R.G.M. et bien d'autres structures indispensables à ce secteur. Voilà malheureusement qui est cohérent avec la politique globale de ce gouvernement qui, dès le collectif budgétaire de juin dernier, remettait en cause les crédits affectés à la recherche alors qu'il s'agit, selon nous, d'un investissement vital.

L'aide militaire baisse dans des proportions préoccupantes. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les rapporteurs. Vous avez évoqué, monsieur le ministre, dans votre introduction, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, les garanties de paix et de sécurité à apporter aux pays d'Afrique. Que ne serions-nous d'accord avec vous ! Force est de constater encore une fois que les chiffres ne répondent pas à cette attente puisque les crédits de paiement diminuent dans le prochain budget de 8,5 p. 100 et qu'il en va de même pour les crédits destinés à l'aide sociale.

Au vu de cette énumération de crédits en diminution, nous sommes en droit de nous poser une question : avez-vous évoqué devant nous la coopération dont vous rêviez ou celle que vous mettez effectivement en place ?

Je traiterai brièvement des acteurs de la coopération : les coopérants. La baisse des crédits affectant l'assistance technique après transfert suscite de très légitimes interrogations en ce qui concerne les salaires des coopérants, qu'ils soient enseignants ou techniciens, titulaires ou volontaires du service national actif. Pour ces derniers, est-il exact que, à partir du 1^{er} janvier 1987, le montant de l'indemnité d'expatriation et de sujétions spéciales - la fameuse I.E.S.S. - serait déjà menacée pour leur période civile complémentaire ?

Pourriez-vous tenir sur ces différents chapitres en crédits de paiement ou envisagez-vous dès aujourd'hui le recours au traditionnel collectif budgétaire, à moins d'accélérer la déflation à la rentrée 1987-1988, ce qui est contraire à votre souhait ?

Par ailleurs, la pause de la déflation ou l'application de la limitation du temps de séjour n'a-t-elle pas conduit, à la rentrée dernière, à des doubles emplois ou à des nominations en surnombre ?

Enfin, monsieur le ministre, en marge de la discussion du projet de budget, pensez-vous pouvoir régler rapidement le problème de la titularisation des coopérants techniques, qui se trouvent au chômage en fin de mission ? Concernant les autres catégories de personnels - en particulier les enseignants - la même question sera posée bien évidemment à votre collègue M. le ministre de l'éducation nationale.

Quant aux autres acteurs de la coopération - collectivités locales, organisations non gouvernementales, associations de volontaires - la baisse des crédits qui les affecte traduit une suspicion globale tout à fait injustifiée, alors que leur utilité leur dynamisme ont largement contribué à l'aide au dévelop-

pement. Les diminutions de crédits s'élèvent à 63 p. 100 pour les collectivités locales et 30,6 p. 100 pour les organisations non gouvernementales.

Si l'on peut se féliciter de l'utilisation des crédits du F.A.C. - fonds d'aide et de coopération - la hausse importante des crédits du titre VI doit être ramenée à sa juste proportion. En effet, cette progression ne concerne véritablement que les autorisations de programme et non les crédits de paiement. L'augmentation des crédits en autorisations de programme ne sera donc pas concrétisée en 1987 et il faudra attendre 1988 pour en voir les effets.

De fortes baisses ont été imposées dans d'autres secteurs pour gager l'abondement du F.A.C. Le bon fonctionnement de ces autres moyens de coopération est nécessaire à la poursuite des opérations mises en place, et la baisse des crédits qui leur sont affectés risque de produire une rupture dommageable au bénéfice d'un chèque en blanc signé sur l'avenir. Pour illustrer ce propos, je dirai que votre budget est de nature à susciter un nouvel adage populaire : « Deux tu l'auras valent mieux qu'un bon tiens ».

En conclusion, monsieur le ministre, votre projet de budget est à dissocier de votre discours concernant la nouvelle politique de coopération. Vous nous parlez en effet d'une coopération abstraite, la réalité des crédits budgétaires dont vous allez disposer ne permettant même pas d'assumer la priorité africaine que vous vous êtes fixée. Des pans entiers de nos actions d'aide au développement sont sacrifiés sur l'autel de la politique gouvernementale, qui se caractérise par la régression dans de trop nombreux domaines.

Pour toutes ces raisons, vous l'avez compris, le groupe socialiste ne pourra pas voter votre projet de budget, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Les rapporteurs, MM. Voisin et d'Ornano, ont présenté de façon complète les grandes lignes de ce budget de la coopération et exposé les idées générales qui ont présidé à son élaboration.

Monsieur le ministre, vous avez vous-même indiqué la « philosophie nouvelle », les principes essentiels qui vous ont guidé dans les choix des objectifs et des voies par lesquelles vous pensez les atteindre.

Nous avons noté, en particulier, mais on vient de l'évoquer longuement, que le Gouvernement a renoncé à une conception tiers-mondiste de l'aide aux régions en voie de développement, jugée inefficace de par son caractère impersonnel et éparpillé, et qu'il a opté pour un resserrement de ces aides autour de pays du tiers monde qui sont particulièrement liés à la France, d'un point de vue historique et sentimental. Il s'agit principalement des pays d'Afrique francophone, d'une part - mais il faut reconnaître qu'à aucun moment il n'ont cessé d'avoir une priorité dans tous les efforts de coopération - et, d'autre part, de Haïti et de quelques îles des Petites Antilles, au total vingt-huit nations.

A propos de ces pays dits du « champ », j'ai lu dans les rapports de nos collègues de l'Assemblée nationale et du Sénat que le Vanuatu en faisait partie. Cet ancien condominium franco-britannique figure en effet dans le décret du 17 avril 1986, mais je crois savoir que le ministère des affaires étrangères va le reprendre. Ayant reçu à ce sujet des informations contradictoires, et, puisque nous avons des problèmes à Port-Vila et à Luganville, j'aimerais savoir, à quel ministère il convient de s'adresser.

Monsieur le ministre, nous nous félicitons de votre approche des questions que vous aurez à traiter avec ces pays. Vous avez parlé en particulier, non pas ici ce soir mais en d'autres lieux, d'une « coopération déculpabilisée ». En effet, ce n'est pas parce que la plupart des pays avec lesquels vous allez travailler étaient des colonies françaises à un certain moment que nous devons en rougir, bien au contraire.

Il est à mon avis assez stupide de prétendre, quelquefois à cette tribune même, que la colonisation - un mot dont on se gargarise - est la cause de tous nos maux. Sans nier certains excès ou certaines erreurs, nous pensons que, dans l'ensemble, l'œuvre coloniale a été positive.

Dans la même veine, il est ridicule, à mon sens, de considérer, comme cela a été dit parfois, que l'aide aux pays du tiers monde devra être une réparation, une compensation du mal qui aurait soi-disant été fait par l'homme blanc. Je suis heureux de penser que désormais, ce mythe pervers d'une « coopération-repentir » a été complètement écarté.

Nous allons maintenant travailler à une coopération librement consentie, négociée entre des partenaires sans « complexe » - c'est le terme que vous avez utilisé ce soir, monsieur le ministre - sur un plan d'égalité et de réciprocité ; vous avez tout à l'heure, à cet égard, parlé de « partenariat ».

Pour ma part, j'approuve entièrement ces orientations. Il n'en reste pas moins que nous avons des devoirs envers ces pays, notamment celui de les aider, de les soutenir par tous les moyens et dans toute la mesure du possible, sans pour autant, bien sûr, ignorer ni les obligations auxquelles nous devons faire face en métropole, ni les contraintes d'un budget toujours difficile à équilibrer.

En cet instant, je ne reprendrai pas tous les chapitres de ce projet de budget - d'autres l'ont fait - et je bornerai mes observations à quelques remarques et à quelques questions qui vous auraient d'ailleurs été posées par le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles s'il n'avait pas été jugé, afin que ce débat ne se prolonge pas trop tard dans la nuit, que deux rapports suffisaient.

Les crédits du ministère de la coopération figuraient l'an passé dans le budget des relations extérieures. Il faut donc examiner comment les transferts se sont opérés.

J'ai remarqué que, dans le projet de loi de finances pour 1987, les crédits de la direction générale des relations culturelles, où se trouvaient en 1986 ceux de la coopération, augmentent très sensiblement - nous le verrons dans quelques jours, mes chers collègues. Ils s'élèvent aujourd'hui à 3 696 millions de francs, alors qu'ils n'atteignaient l'an passé que 3 305 millions de francs, soit une augmentation de plus de 10 p. 100.

En revanche, si nous consultons la table de concordance des budgets 1986 et 1987, qui figure dans le rapport écrit de notre excellent collègue M. Paul d'Ornano, nous constatons, avec regret, que sur quarante-cinq lignes budgétaires énumérées, les crédits affectés aux mêmes actions sont en diminution dans trente cas et en augmentation dans quinze cas seulement.

Certes, ces différences peuvent provenir des choix effectués. Il n'en reste pas moins que si la dotation de la D.G.C.R.S.T. augmente de plus de 10 p. 100 - tant mieux pour elle ! nous nous en réjouissons - les crédits de la coopération baissent. Des chiffres ont déjà été cités : les dépenses ordinaires diminuent de 2,47 p. 100 et le titre IV baisse de 2,82 p. 100 ; il est vrai que le titre III augmente de 1,34 p. 100 et que les titres V et VI progressent très considérablement - nous y reviendrons tout à l'heure.

Dans l'ensemble, le budget de la coopération reste assez stable, il s'élève à quelque 5 800 millions de francs, soit une diminution de 1 p. 100 ; c'est relativement peu. Les dépenses sont stabilisées. Cependant, étant donné cette disparité entre l'augmentation de 10 p. 100 du budget de la direction générale et la diminution de 1 p. 100 de votre budget, n'avez-vous pas l'impression, monsieur le ministre, que vous avez été quelque peu défavorisé et sommes-nous bien sûrs que les transferts qui devaient être faits à votre ministère l'ont bien été ? C'est la première question que je me suis posée.

A cet égard, un chapitre m'inquiète particulièrement : le chapitre 42-25, qui concerne les établissements français à l'étranger. Les chiffres totaux sont les suivants : 209 488 000 francs en 1986 et 196 972 000 francs en 1987, soit une diminution de 5,9 p. 100.

Le détail est le suivant : à l'article 10, relatif aux écoles françaises, 196 895 000 francs en 1986 et 185 575 000 francs en 1987, soit une réduction de 5,2 p. 100 ; à l'article 20, concernant les centres culturels, 11 704 000 francs en 1986 et 9 803 000 francs en 1987, soit une réduction de 16,2 p. 100 ; à l'article 30, relatif à l'Alliance française, 1 880 000 francs en 1986 et 1 596 000 francs en 1987, soit une diminution de 15,6 p. 100.

Ce sont là, monsieur le ministre, je n'hésite pas à le dire, des nouvelles très graves. Certes, l'Alliance française n'a nullement en Afrique la même importance qu'en Amérique latine.

Néanmoins, certains centres avaient été créés, d'autres se développaient, mais cette progression va être stoppée.

Les centres culturels, bien que répartis dans vingt-huit pays, ne bénéficient que de 11 500 000 francs environ. Cette réduction très importante - plus de 16 p. 100 - risque d'amputer gravement leurs possibilités d'actions. Quant on sait à

quel point Africains et Haïtiens souhaitent connaître la culture française à travers nos centres et nos institutions, on ne peut que déplorer une telle réduction.

En ce qui concerne les établissements d'enseignement, je ne rappellerai pas ici l'importance et le caractère remarquables du réseau de nos collèges, lycées et écoles. Leur nombre n'a pas diminué en Afrique, heureusement, mais les frais qu'entraîne leur entretien n'ont malheureusement pas diminué non plus. Comment expliquer cette réduction de 5,9 p. 100 ? Où les parents d'élèves et les gestionnaires de ces établissements vont-ils trouver les 12 millions de francs que représente la diminution de cette ligne budgétaire ? Ce sont là, monsieur le ministre, des questions très sérieuses que je suis obligé de vous poser.

J'ai naturellement interrogé vos services, qui m'ont apporté toutes sortes d'apaisements. Ils m'ont assuré, par exemple, qu'il n'y aurait aucune diminution du montant des subventions de fonctionnement qui ont été versées l'année dernière. J'aimerais que vous me le confirmiez.

Vos services m'ont assuré également qu'il n'y aurait aucune réduction du nombre de postes d'enseignant dans les établissements d'enseignement français. Vous serez cependant obligé de supprimer des postes de coopérants, puisqu'il est prévu une diminution de 5,2 p. 100 du budget des rémunérations d'enseignants à l'article 12, chapitre 42-23 du titre IV. Je souhaiterais donc que vous me confirmiez, monsieur le ministre, que les établissements d'enseignement français, qui ne sont pas du tout gâtés en attributions de postes budgétaires, ne souffriront d'aucune réduction.

Enfin, je déplore la baisse importante des bourses culturelles, mais j'ai entendu M. le rapporteur de la commission des affaires étrangères dire que vous songiez au collectif budgétaire pour réparer ce qui a semblé être une amputation trop grave. Nous vous en félicitons, et nous souhaitons que vous puissiez, d'ici là, monsieur le ministre, trouver quelques autres millions, ce qui nous rendrait infiniment plus heureux à la fin de cette session que nous ne le sommes actuellement.

Certes, en contrepartie, il faut souligner la progression spectaculaire des titres V et VI. Les crédits du F.A.C., notamment, tournent maintenant autour de quelque 1 703 millions de francs.

Outre les aides que cette progression va permettre en faveur des pays africains, je souhaite très vivement que l'on pense à aménager, à équiper, voire à bâtir certaines installations indispensables, comme des établissements pour scolariser les enfants de coopérants. Sans possibilité de scolariser ses enfants, personne n'acceptera de partir en coopération ; or, sans coopérants, la coopération n'existerait plus.

Telles sont les observations que je souhaitais présenter sur le projet de budget qui nous est soumis. Si certains points sont positifs - le F.A.C. et les titres V et VI - d'autres sont très alarmants. Je pense spécialement aux réductions de crédits pour l'enseignement français, les centres culturels, les alliances, les enseignants coopérants, les techniciens culturels, les bourses, etc.

Ces aspects négatifs, dont les conséquences risquent d'être graves pour nos compatriotes de l'étranger, ne me permettront pas, monsieur le ministre, d'approuver ce projet de budget, à moins que vous ne m'expliquiez que les chiffres que j'ai cités peuvent être mieux interprétés - notamment en ce qui concerne l'enseignement français en Afrique francophone - et que les mesures que vous allez prendre, dans un collectif ou ailleurs, ainsi que les instructions que vous allez donner pourront faire en sorte que les restrictions budgétaires soient obliérées et que la vie de nos compatriotes établis hors de France soit rendue plus aisée, afin qu'ils y poursuivent la grande tâche qu'ils accomplissent. (M. Millaud applaudit.)

M. le président. La parole est à M. Colin.

M. Jean Colin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, m'exprimant au nom du groupe de l'union centriste, je limiterai mon propos à quelques observations afin de ne pas dépasser le temps de parole qui m'est imparti.

La coopération, dont nous examinons ce soir le budget, est le moyen pour la France de témoigner efficacement sa solidarité aux pays en voie de développement, et plus spécialement à nos anciens territoires. Mais l'œuvre que nous menons, dans la droite ligne des traditions humanitaires de notre pays, n'est pas toujours comprise par beaucoup de nos

concitoyens : elle est considérée comme insuffisante par les bénéficiaires, mal comprise dans l'Hexagone, où des critiques parfois excessives tendent à accréditer l'idée qu'il s'agit de largesses consenties souvent aux moins nécessiteux. Il en résulte, vous l'avez dit, monsieur le ministre, une tentation de désengagement.

Vous avez donné des exemples d'anomalies qui laissent à penser qu'il convient de montrer plus de rigueur dans la gestion de votre département ministériel et vous avez cité un certain nombre de domaines où des réformes doivent être entreprises. Cela prouve, peut-être, que le bon sens populaire ne l'avait pas toujours emporté. Je ne peux donc qu'applaudir aux mesures que vous avez annoncées quant à la rigueur nouvelle qui présidera à la gestion de vos services. En effet, il est important que votre politique apporte la preuve de sa réussite et de sa totale efficacité.

Sur le terrain, nous sommes arrivés à un tournant. Les difficultés - vous l'avez d'ailleurs souligné - sont très importantes. Certes, un certain nombre de pays africains ont « décollé », ils ont pris leur essor et leur avenir n'est pas en danger ; les relations économiques avec la France se font au profit des deux parties ; d'autres, en revanche, ont toujours un niveau de vie très insuffisant et ne font qu'ajouter à la grande misère du tiers monde. Quelle aide faut-il leur apporter pour contribuer à les sortir de cette situation angoissante ? Nous devons les aider à augmenter leur niveau de vie, à assurer leur sécurité et à les mettre ainsi à l'abri d'aventures qui, lorsqu'elles se produisent, n'aboutissent qu'à des régimes utilisant des procédés autoritaires n'apportant aucun progrès.

La solution n'est pas simple à trouver et je voudrais vous interroger sur un problème que vous n'avez pas évoqué, à savoir la création d'une caisse centrale qui serait amenée à remplacer le F.A.C. ou à se substituer en partie à lui. Certes, vous avez dit beaucoup de bien du F.A.C. et je vous en remercie ; j'en déduis cependant que cette idée a peut-être été abandonnée et que votre conviction n'est peut-être pas entièrement faite. C'est pourquoi mon propos, à cet égard, peut être utile. Je me permets donc de vous interroger sur ce point.

A mon avis, les difficultés d'une telle réforme sont nombreuses ; ainsi, un tel organisme ne risquerait-il pas d'engendrer une fonctionnarisation stérile, d'énormes frais généraux et, par voie de soustraction, des résultats médiocres sur le terrain ?

Je crois, pour ma part, que la préférence doit être donnée à des interventions ponctuelles pourvu qu'elles soient bien choisies. Je prendrai pour exemple le problème de l'eau, qui est essentiel. Chacun se souvient du drame récent vécu par le Sahel. Ce pays possède pourtant des réserves d'eau, y compris au Tchad, mais il faut l'extraire du sol ; toute la question est là ! La résoudre équivaut à lutter contre la progression du désert, phénomène dont les conséquences sont devenues angoissantes.

Nous maîtrisons des techniques qui permettent d'obtenir des résultats spectaculaires et nous possédons également des hommes. Nous savons, d'ailleurs, que la simple assistance, la simple charité dans cette zone ne sont que des palliatifs. Même si ces actions humanitaires sont indispensables et méritent le respect, elles n'apportent pas de solution. Il faudra prendre les choses en main, tout en respectant les souverainetés nationales.

Pour mener ces actions, pourquoi ne pas songer à l'expérience irremplaçable des anciens administrateurs de la France d'outre-mer, qui ont engagé dans cette lutte toute leur énergie et leur compétence ? Bien sûr, les choses ont changé : les pays sont devenus indépendants et, par conséquent, de tels personnages ne pourraient agir qu'en tant que conseillers, dans le respect des nations concernées. De tels conseillers pourraient cependant guider au mieux sur le terrain les initiatives des Etats concernés.

Mais je pense à d'autres hommes encore : j'ai récemment constaté que de jeunes géologues, sortant de nos écoles et achevant leurs études, se trouvaient sans perspective d'emploi, la profession étant malheureusement totalement saturée. Je sais que ce serait compliqué et que la gestion du personnel ne dépend pas de votre département ministériel, mais permettre à ces jeunes gens de se réaliser, au Sahel ou ailleurs, serait prodigieusement bénéfique car cela permettrait d'assurer l'avenir et même la survie de régions entières consi-

dérées aujourd'hui comme des régions désertiques et sans espoir. Ce serait, monsieur le ministre, vous le savez bien, une grande et noble tâche.

Le style de la coopération doit donc évoluer. Parmi les coopérants, on compte - je ne le critique pas, je le constate - beaucoup d'enseignants dans des pays qui, souvent, parlent fort bien le français, tout aussi bien que vous et moi. Certes, on ne peut condamner la volonté de maintenir l'essor de la francophonie ; mais que les coopérants soient des enseignants dans la proportion de quatre sur cinq parfois, c'est beaucoup. Il faut également apporter autre chose à l'Afrique.

En outre, certains coopérants vivent en cercle fermé. Ils forment une sorte de club sans contact avec la population, qu'ils ne retrouvent naturellement pas sur leur terrain de golf habituel ou dans des cercles encore plus limités. C'est la raison pour laquelle notre action doit être repensée. Amener les populations à des solutions concrètes, faciliter ainsi leur mode de vie, et même leur survie, leur redonner l'espoir, voilà qui aurait un tout autre retentissement.

Peut-être, monsieur le ministre, trouverez-vous mon analyse un peu acide et marquée du coin de la caricature ? Je souhaite me tromper et j'espère que les faits ne sont pas aussi graves que je l'ai signalé. Toutefois, j'avais pour objectif d'appeler, en quelques minutes, votre attention sur des exigences qui sont non seulement les nôtres, mais également celles de pays que nous devons judicieusement aider.

Les remarques que vous avez formulées dans votre propos liminaire, monsieur le ministre, vont parfaitement dans le sens que nous souhaitons. Vous avez, dans une tâche difficile, un grand rôle à jouer. Pour vous permettre de le tenir pleinement, mes amis du groupe de l'union centriste et moi-même vous apporterons tout notre soutien en votant votre budget. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Bécart.

M. Jean-Luc Bécart. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, développer une grande politique de coopération est indispensable à plus d'un titre.

D'abord, par souci naturel, humaniste, pour mettre un terme à la famine, à la misère qui frappe les pays du tiers monde. Cinquante millions d'êtres humains, dont la moitié d'enfants, meurent chaque année de faim. Cinq cents millions de personnes subsistent au-dessous du seuil d'alimentation considéré comme minimal. Les moyennes d'espérance de vie restent très basses, même si elles augmentent dans ces pays depuis vingt ans, entre autres, notamment, grâce à une pratique de la vaccination qui a commencé à se répandre.

L'alphabétisation demeure largement minoritaire, pour ne pas dire marginale dans de nombreux cas.

De tout cela, tout le monde ou presque en convient. Mais cette situation - nous le pensons - n'est pas le fruit du hasard ; elle n'est pas fatale.

Elle résulte en partie de l'héritage colonial. La carte de la faim et du sous-développement épouse, à quelques exceptions près, la carte de la colonisation passée.

Elle résulte également des pratiques des grandes sociétés multinationales, de la loi du plus fort, qui sous-tend l'organisation du monde capitaliste. Il faut mesurer le poids dramatiques de la dette extérieure qui pèse sur l'économie ultra-fragile de ces pays et les effets des échanges inégaux.

La seconde raison de la nécessité de développer une grande politique de coopération réside dans l'intérêt bien compris de notre pays. Nous avons tout à gagner à parier sur la croissance, sur le développement de ces pays. Des progrès économiques chez eux, c'est aussi la création d'emplois chez nous.

Je ne développerai pas plus mon propos, mes chers collègues, vous connaissez les aspects généraux des problèmes Nord-Sud.

La France dispose d'atouts très sérieux, notamment en Afrique. Une telle politique suppose que l'on consacre une aide importante pour favoriser l'autosuffisance alimentaire, que l'on arrête surtout de jouer le capital contre les hommes, que l'on recherche la multiplication des coopérations mutuellement avantageuses.

Elle demande que la France utilise son poids international pour contribuer à la création d'un nouvel ordre économique mondial qui établirait de nouveaux équilibres. Nous sommes

d'accord, monsieur le ministre, pour accroître le rôle du F.A.C. Tellement d'accord que nous voulons aussi augmenter ses crédits.

Avec un peu moins de 5 900 millions de francs, les crédits de la coopération ne représentent finalement que 20 p. 100 du total de l'aide publique au développement. Certes, techniquement, ce ne serait pas simple, mais il conviendrait, pour des raisons évidentes de clarté, de regrouper sous un même chapeau ministériel - pourquoi pas ? - l'ensemble des crédits d'aide publique au développement.

Monsieur le ministre, il est fort regrettable que tant les crédits affectés aux transports de l'aide alimentaire que ceux qui sont contenus dans le budget de l'agriculture au chapitre de l'aide alimentaire régressent. Il est vrai, pour prendre l'exemple du Sahel africain, qu'après la sécheresse catastrophique de 1984 la saison des pluies de 1985 et, dans une moindre mesure, celle de 1986 ont permis une amélioration des récoltes. Il aurait mieux valu, cependant, convertir une partie de l'aide complémentaire d'urgence ou d'extrême urgence en aide en matériel d'irrigation, en matériel agricole, en aide à la formation des populations locales, pour conforter ce chapitre.

En réalité, à structure constante, les crédits de ce budget diminuent de 1,07 p. 100, touchant notamment, au titre IV, l'assistance technique, les actions d'aide au développement incluant les bourses, la recherche et l'appui aux initiatives privées et décentralisées. Les crédits allant aux organisations non gouvernementales régressent également de 30 p. 100, alors que celles-ci supportent le financement de nombreux projets et ont, de ce fait, des frais de fonctionnement parfois importants.

Je souhaiterais savoir, monsieur le ministre, si la baisse des crédits d'assistance technique va se traduire par une diminution du nombre de jeunes effectuant leur service militaire national au titre de la coopération.

En outre, il serait souhaitable que votre ministère apporte un soutien actif et incitateur aux initiatives que peuvent prendre les collectivités locales, associées ou non à des associations locales, voire nationales. Je veux parler, par exemple, des jumelages et, plus particulièrement des jumelages-coopération, encore trop peu nombreux à mon avis et qui ont de multiples avantages. Ils permettent de démultiplier l'aide et l'effort de coopération, de sensibiliser l'opinion en profondeur, à la base, sur ces questions, de mobiliser à l'échelon d'une commune ou d'une petite association locale nos concitoyens, singulièrement les jeunes, autour de projets et d'idées généreuses, porteuses de formation humaine.

Je suis maire d'une commune minière de 13 000 habitants, jumelée depuis peu avec un secteur du Nord malien, en plein pays touareg, et avec un chef-lieu de département situé dans le sud-ouest du Burkina Faso. Il faut voir l'engouement suscité par ces jumelages dans les milieux les plus divers de ma commune ! Il faut voir l'ampleur des projets qu'il est possible de mettre sur pied en s'appuyant sur l'enthousiasme des jeunes, et ce en liaison avec des associations comme le Secours populaire français ou le Parti du cœur !

Ces initiatives méritent le soutien financier de votre ministère. Elles pourraient, avec la mise en place d'une politique d'incitation, se multiplier rapidement à l'échelon des communes, des organismes intercommunaux, des départements - pourquoi pas ? - et des régions.

Certes, un contrôle rigoureux s'impose sur l'utilisation de ces crédits éventuels alloués aux projets de jumelage, par exemple émanant des collectivités locales, comme s'impose d'ailleurs, à la lumière de certaines affaires, un contrôle plus régulier et plus assidu de l'utilisation des fonds de votre ministère.

Pour l'heure, monsieur le ministre, compte tenu des reculs de crédits et de la logique de la politique du Gouvernement, les sénateurs communistes ne peuvent s'associer à votre projet de budget.

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Girault.

M. Jean-Marie Girault. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il n'est jamais facile de parler de la coopération et de l'aide au tiers monde, bien que ce soient des sujets dont on parle beaucoup dans les livres, dans la presse ou au cours de conversations.

C'est avec une certaine satisfaction que je vous ai entendu, monsieur le ministre, évoquer une indispensable réorientation de l'aide au tiers monde, par-delà les slogans et les appels à

la sensiblerie de l'opinion pour lui faire quelquefois - veuillez excuser l'expression - « avaler des couleuvres » sous couleur de bien faire.

Je ne suis même pas sûr qu'il faille, pour se convaincre du bien-fondé de votre projet de budget, faire des comparaisons avec les budgets précédents, comme si l'efficacité à l'égard du tiers monde devait uniquement dépendre, en 1987, de comparaisons avec les chiffres de l'an dernier. Dès l'instant où la philosophie de l'intervention se modifie, elle ne doit pas nécessairement conduire à de plus grandes dépenses, l'essentiel étant que les dépenses proposées soient bien appliquées.

On peut bien dire ici que, le jour où il sera acquis que tous les fonds donnés par la France et tant d'autres pays au tiers monde sont convenablement utilisés, nous aurons fait une révolution ensemble.

Présentement, on en est encore bien loin. Mais nous savons, monsieur le ministre, que vous vous engagez dans cette voie, alors que le scepticisme s'est effectivement installé dans l'esprit de nombre de nos concitoyens. On peut même dire - je ne fais pas allusion à « l'affaire », je ne la connais que par la presse - que tous ces scandales qui accompagnent des aides massives à certains pays contribuent à ce scepticisme. Ces aides font appel, à travers les médias, au cœur des gens qui, ensuite, s'étant donné bonne conscience, ne savent pas trop ce qui s'est passé, mais finissent à la longue - l'opinion a du bon sens - par se demander si tout cela est bien utile.

Je sais bien que la suprématie des relations d'un Etat comme le nôtre avec les Etats du champ, pour ne parler que d'eux, c'est-à-dire ceux de l'Afrique noire, est une considération importante contre laquelle il sera difficile de lutter. Je comprends très bien que la France veuille conserver avec les Etats africains des relations privilégiées qui sont fondées sur des relations historiques bien connues.

Mais - il faut dire les choses comme nombre d'entre nous les voient - les aides accordées d'Etat à Etat, généralement sous forme de prêts, qui ne sont pas toujours remboursés, ne font pas l'objet d'une vérification de leur efficacité. Il ne suffit pas de dire que l'on consacra un jour 0,7 p. 100 de la richesse nationale au tiers monde pour être assuré que l'aide aura bien été mise en œuvre dans cette proportion.

Si je ne conteste pas cette suprématie des relations de la France avec certains Etats en voie de développement, je dis qu'il faudrait tout de même y regarder de près. Certes, cela ne relève pas de votre compétence, mais bien plutôt de celle du Gouvernement pris collectivement ou de celle du ministère des affaires étrangères. Il n'empêche que c'est un vrai problème auquel il faut songer. Il ne s'agit ici d'accuser personne. Je dresse simplement ce que je crois être un constat partagé par de nombreux citoyens de ce pays.

Tout à l'heure, notre collègue M. Jean-Pierre Bayle, qui estimait que certains crédits prévus pour l'an prochain étaient inférieurs à ceux des années précédentes, a employé une formule lapidaire ; il a dit : « Bonjour, la modernité ! »

Monsieur Bayle, si l'on admet qu'est mise en œuvre une philosophie quelque peu revue et corrigée de l'aide au tiers monde, envisagée sous un autre angle qu'une assistance à coups de milliards de francs, pensez-vous que, pour autant, on s'écarte de la modernité ? D'ailleurs, qu'entendez-vous par « modernité », alors que le problème qui se pose cruellement, en Afrique particulièrement, est tout simplement celui que je vais vous exposer ?

M. Jean-Pierre Bayle. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Girault ?

M. Jean-Marie Girault. Je n'y suis pas disposé pour le moment, mon cher collègue. Je suis engagé dans mon propos et je tiens à le terminer. Je ne vous ai pas interrompu, tout à l'heure, pour vous demander ce que vous entendiez par « modernité », je voudrais donc continuer.

Le problème, aujourd'hui, est donc tout simplement mais cruellement celui-ci : comment assurer la survie de millions d'hommes, de femmes et d'enfants vaincus par un déboisement qui est largement l'œuvre des hommes de cette terre d'Afrique qui, pour se procurer du bois, ont assassiné la forêt et qui n'en ont pas encore tout à fait pris conscience ?

Ces hommes, ces femmes, ces enfants ne trouvent, en définitive, les moyens de leur survie que dans l'assistance des pays étrangers qui ne se manifeste qu'à coups de colis et de

conteneurs. Ils ne se voient rien proposer qui puisse, dans leur vie quotidienne, les inciter à assurer eux-mêmes leur subsistance, et pas nécessairement avec de l'argent.

A la condition que, sur le plan moral, sur le plan intellectuel, sur celui de l'éducation, on leur ait appris ce qu'ils peuvent faire de leur terre, celle de leurs ancêtres, pour leur permettre de s'affirmer, d'être eux-mêmes, d'avoir une identité - c'est cela qu'ils réclament, et non des milliards - à conditions de les amener à avoir des raisons d'exister, de cultiver, de reboiser, de trouver dans leur sol, sur leur terre, autour d'eux, dans leur environnement des raisons d'espérer, nous pouvons les aider.

C'est pour cela, monsieur Bayle, que leur « modernité » est simplement, pour eux, la possibilité d'exister et, non pas d'essayer de nous ressembler, ce qui est tout à fait inutile, et ils ne le demandent pas.

Plutôt que de les voir fuir leur campagne pour devenir chômeurs dans les grands centres - nous les connaissons bien ! - il faut leur donner les moyens de s'accrocher à la terre.

Hélas ! il faut reconnaître, monsieur le ministre, que les grands projets ont été une faillite. On voit encore la trace de l'un d'entre eux inscrite sur la terre africaine. Ils n'ont eu aucune efficacité et n'ont entraîné aucune retombée de richesses ou de mieux-être pour ces populations.

Avez-vous vu ces hôpitaux qui fonctionnent mal ou pas du tout, pourvus de blocs chirurgicaux, de matériels dont on ne sait pas comment on va les utiliser ? Voilà des milliards de francs qui, au nom de la modernité, ont été données à ces Etats alors qu'ils n'ont pas les moyens de les utiliser. C'est de l'argent perdu et la santé des habitants des pays du champ ne s'en trouve pas améliorée.

Que sont devenues ces grandes cultures qui devaient profiter à tous grâce à l'exportation et qui se sont poursuivies dans l'échec et le renoncement ?

Je pose la question : ne faut-il pas tout reprendre par le début plutôt que de continuer à attribuer des sommes fantastiques qui n'aboutissent pas aux résultats escomptés ?

En vous écoutant, monsieur le ministre, j'ai compris que les propos que je tiens correspondent en grande partie à ce que vous ressentez vous-même. Néanmoins, les Etats, la France en particulier, devront continuer leur action mais avec un peu plus de curiosité. Des milliards de francs arrivent dans une capitale du champ, mais on en connaît très mal les retombées sur les projets annoncés. Des sommes considérables sont données mais leur efficacité est loin d'être acquise.

Vous vous êtes rendu au forum d'Agen, quelques jours après avoir présenté votre budget devant l'Assemblée nationale et vous avez déjà sûrement entendu en partie les propos que je tiens à cette tribune.

Je connais quelque peu le milieu des organisations non gouvernementales ; j'ai beaucoup appris à leur contact et je sais aujourd'hui que, dans les milieux politiques gouvernementaux, dans les milieux décideurs, ceux auprès desquels on peut obtenir des fonds d'aide, la philosophie de l'aide au tiers monde, qui commence par assurer la subsistance des peuples que l'on veut aider, fait son chemin.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, je vous poserai quelques questions sous forme non pas d'accusation, mais de réflexion.

Pensez-vous qu'en matière de coopération, nous ayons commencé par le commencement en construisant des hôpitaux, en élaborant des plans élargis de vaccination et en lançant de grandes réalisations ?

Les projets de coopération ne devraient-ils pas être élaborés sur place et en collaboration étroite, « sur le terrain », comme vous le disiez tout à l'heure, avec les Africains, qui se sentiraient davantage concernés, y travailleraient du début jusqu'à la fin au lieu de s'y intéresser des bureaux des capitales africaines ou de Paris ?

La sécheresse - on le sait - n'est pas une fatalité. Liée à la désertification qui est principalement le fait de l'homme - il s'agit là d'une réalité moins connue - la grande priorité en matière de coopération ne serait-elle pas de planter des forêts protégées en y associant la jeunesse ? Quel est votre sentiment ?

Pensez-vous que l'amélioration de la situation de l'autosuffisance alimentaire, action prioritaire à égalité avec le reboisement, ne pourrait pas se faire en recréant là où il n'y a

plus rien - à tel point que parfois, quand on y passe, le regard est désespéré, particulièrement au nord du Sénégal - des villages qui ramèneraient les jeunes ainsi motivés des grandes villes vers leurs racines ?

Avez-vous l'intention de poursuivre l'aide alimentaire régulière, inadaptée et aliénante pour l'homme qu'elle empêche de se confronter à la nature afin de la vaincre et tirer ainsi d'elle - pour ce qu'elle est, de ce qu'elle est - ses moyens de vivre ? Pouvez-vous nous dire comment pourrait être adaptée cette aide et sous quelle forme ?

L'amélioration profonde du réseau ferroviaire ne favoriserait-elle pas les échanges entre régions, entre pays et de ville à ville si un progrès était réalisé en matière agricole ? Il s'agit en somme de créer ou de recréer dans ces pays un véritable tissu social !

Verriez-vous d'un bon œil l'énergie solaire prendre une place plus importante dans l'aide au développement ?

Avez-vous l'intention de soutenir l'action des organisations non gouvernementales ?

Ne pensez-vous pas qu'il serait indispensable d'instaurer maintenant une sérieuse coordination entre ces organisations et l'Etat - lorsqu'il les aide - de façon à ne pas se retrouver à plusieurs au même endroit à mener la même action ? Au Sénégal, pays que je connais le mieux, c'est chose courante dans les régions touristiques côtières.

La tâche est considérable et son accomplissement demandera de très longues années. Après vingt-cinq ans d'échecs qui correspondent aux années de l'indépendance, comme le prévoyait M. Dumont dans un livre ancien, mais toujours d'actualité : « L'Afrique est mal partie. Si les pays qui l'aident ne prennent pas conscience de réalités aujourd'hui constatées, elle connaîtra un destin fatal ! »

Pour conclure, monsieur le ministre, mes chers collègues, je vous lirai quelques lignes d'un article qui a été écrit par M. Jean-Paul Ngoupandé, qui est le ministre de l'éducation de la République centrafricaine et l'ancien doyen de la faculté des lettres et des sciences humaines de l'université de Bangui. Ecoutez, c'est un Africain qui écrit : « Lorsque les peuples des pays en développement revendiquent le développement, ils ne cherchent au fond à atteindre rien d'autre que cet état, qui est l'état normal de tout état humain, collectif ou individuel, le pouvoir de choisir son chemin, la responsabilité de son destin, et donc la maîtrise de toute initiative concernant sa propre vie. En termes sartriens, on dira : la possibilité d'agir au lieu d'être agi. »

Jusqu'à présent, nous les avons traités au passif. Il nous appartient, à condition de mener la réflexion nécessaire, de faire en sorte qu'ils puissent agir eux-mêmes. Les organisations non gouvernementales sont là pour le faire, et elles ne sont pas seules, en étroite collaboration avec l'Etat. Ces organisations sont sur le terrain, animées d'une compréhension extraordinaire de ce qui se passe sur le sol au-delà des théories et de la modernité dont j'entendais parler tout à l'heure, et qui étaient lancées dans votre champ d'action comme un mauvais caillou. C'est ce qui importe.

Je vous remercie à l'avance de votre réponse. Je suis persuadé qu'elle sera positive. En tout cas, elle correspondra à un changement de philosophie et de politique. Voilà de quoi nous et nos amis africains avons le plus grand besoin. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'Union centriste.)*

M. Jean-Pierre Bayle. Je demande la parole.

M. le président. Je ne peux vous la donner maintenant. Vous pourrez cependant intervenir lors de l'examen des crédits.

La parole est à M. Michel Giraud.

M. Michel Giraud. Monsieur le ministre, « le Sud est l'avenir du Nord ».

Nous en sommes tous convaincus. C'est pourquoi je me réjouis de constater certains changements opportuns au sein du ministère de la coopération : champ d'action autonome bien délimité, allègement des structures, choix de certaines priorités accordées notamment aux dons sans retour.

C'est vrai que, si l'on s'en tient aux apparences, le budget de la coopération pour 1987 accuse une baisse globale de plus de 1 p. 100 en francs courants. Mais toute comparaison ne peut que se révéler hasardeuse puisque le champ d'application et la structure du budget sont différents.

Comme vous le faites remarquer à juste titre, monsieur le ministre, « il ne faut pas nécessairement plus d'argent pour faire mieux ». Nous connaissons les dangers du saupoudrage. Gouverner, c'est gérer des priorités.

Puis-je simplement vous demander, monsieur le ministre, de lever une inquiétude après que je vous exprime quelques convictions ?

L'inquiétude, c'est l'effet éventuel du recul de plus de 60 p. 100 des crédits destinés aux initiatives de coopération décentralisée.

Je sais qu'il est difficile d'apprécier, au travers de l'ensemble du budget, l'exacte ampleur des appuis de votre ministère aux actions décentralisées. Mais au-delà des sommes allouées, c'est la conception même de la coopération, ou du moins l'un de ses aspects, qui est en jeu.

Je suis un partisan convaincu de la coopération décentralisée. Pourquoi ? Parce qu'elle me semble non seulement souhaitable pour chacun des partenaires, mais surtout indispensable pour la réussite et l'efficacité de la coopération.

Dans le contexte actuel, la coopération décentralisée est souhaitable pour deux raisons. D'abord les Etats africains changent de langage et d'optique : ils comprennent leurs responsabilités qu'ils ne rejettent plus sur les autres. Ils ont pris conscience des lourdeurs des structures étatiques, de l'insuffisance du développement rural, du rôle moteur de l'entreprise pour leur propre développement. De plus, le surendettement de nombre de pays en voie de développement a marqué la fin des programmes ambitieux d'investissements. Il leur faut penser à d'autres ressorts économiques et politiques.

Ensuite, en France, comme dans d'autres pays industrialisés, des acteurs différents et complémentaires de l'Etat jouent un rôle de plus en plus important dans les relations internationales : les partis, les universités, les églises, les syndicats, et désormais les collectivités territoriales : communes pour les plus importantes d'entre elles, départements, régions. La décentralisation, si on la veut réussie et complète - vous savez que tel est mon vœu - doit pouvoir jouer ses cartes à l'extérieur de nos frontières. La recherche d'un *hinterland* plus vaste permet aux collectivités locales d'épanouir leurs fonctions économiques, culturelles, scientifiques ou techniques. En outre, la multiplication des accords ou des jumelages de coopération sensibilise l'opinion publique aux relations extérieures de leur pays au « partenariat » international.

A cet égard, les efforts déployés par la région d'Ile-de-France, depuis 1982, pour faire vivre des échanges en densifiant leur contenu - le Gouvernement connaît certains de ceux-ci - sont tout à fait représentatifs de cette démarche. Ils contribuent opportunément à faciliter l'accès des entreprises régionales aux marchés locaux.

Nous avons tout à gagner de ce type de coopération. Je puis d'autant mieux l'affirmer qu'ayant fondé, en 1984, l'association mondiale des grandes métropoles - « Métropolis » - et l'animant depuis, je peux constater chaque jour la diversité des possibilités de coopération qui s'offrent à nous.

La coopération décentralisée est tout particulièrement souhaitable à la fois pour nos partenaires africains et leur développement et pour nos collectivités territoriales et le succès de la décentralisation.

Je la crois également indispensable pour la réussite de la politique de coopération. L'intérêt et l'originalité des collectivités territoriales en tant qu'acteurs de la coopération s'apprécient à un triple point de vue.

Premièrement, la coopération décentralisée offre la souplesse. Dans un contexte en constante et rapide évolution, la flexibilité et l'adaptation des interventions constituent un atout majeur.

Deuxièmement, elle établit des contacts à des niveaux semblables, ceux auxquels s'expriment les principales fonctions de la vie collective quotidienne : l'habitat, l'emploi, les transports, l'environnement, la santé, la communication. Elle donne ainsi une dimension très humaine à l'échange Nord-Sud. La sincérité du dialogue s'en trouve mieux assurée, l'identification des domaines d'intervention plus directe. De plus - c'est un aspect non négligeable - les éventuels échecs n'entament pas la crédibilité des Etats.

Troisièmement, en multipliant les acteurs, la coopération décentralisée étend la gamme des interventions économiques, culturelles, scientifiques ou techniques. Elle élargit le champ

géographique de la coopération, elle dynamise considérablement les initiatives. Après tout, la coopération, comme la solidarité, c'est l'affaire de tous !

Mais tout cela, monsieur le ministre, ne peut et ne doit évidemment pas se faire en dehors de l'Etat. Il est l'indispensable partenaire de la coopération décentralisée. Son rôle - son triple rôle - est capital pour que cette dernière soit efficace et constructive.

Il doit, tout d'abord, assurer la cohérence nationale face à la spontanéité et à la diversité des initiatives régionales ou locales. Il doit harmoniser, contrôler parfois, soutenir les actions engagées. Il lui faut également gérer les concurrences entre partenaires français pour limiter les pertes d'énergie, exploiter les dynamismes et favoriser les synergies.

Le programme « solidarité-eau » constitue un exemple de structure de mise en cohérence dans un cadre commun de multiples initiatives sur le seul thème de l'eau.

Ensuite, il appartient également à l'Etat de poser le problème de développement en termes globaux. Il doit se soucier, de manière prioritaire, de l'organisation économique et financière dans laquelle se construisent les projets de coopération, afin que ceux-ci ne soient pas ruinés par des facteurs exogènes : variation des taux d'intérêt, chute du dollar, détérioration des termes de l'échange.

Enfin, l'Etat ne peut limiter son action à la mise à disposition des collectivités territoriales des postes diplomatiques et consulaires, ou des missions de coopération. Il doit apporter une aide financière programmée dans le cadre de projets négociés. A cet égard, la formule des contrats de plan particuliers, timidement amorcée, pourrait être confortée.

J'ai trop apprécié moi-même la valeur d'actions conjointes Etat-région pour m'autoriser, tout en apportant l'appui sans réserve de mon groupe et le mien à votre budget, à émettre une inquiétude - c'est la seule - sur l'orientation restrictive à l'égard des interventions décentralisées.

Monsieur le ministre, en présentant votre budget pour 1987, vous souhaitez que la coopération française soit plus efficace, plus pragmatique et plus inventive.

La coopération décentralisée peut répondre à ce triple souhait si l'Etat ne se désintéresse pas des actions entreprises par les collectivités territoriales. Toute réduction des concours aux actions décentralisées risquerait d'affaiblir les potentialités des nouveaux acteurs que sont les collectivités locales et régionales et de limiter le nombre des échanges économiques, culturels, scientifiques et techniques qu'elles sont à même d'initier ou de prolonger.

Or, dans l'environnement mondial actuel, si l'on veut éviter des clivages que le cœur et la raison récusent, plus qu'une ardente obligation, c'est, monsieur le ministre, une impérieuse nécessité. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*)

M. Michel Aurillac, ministre de la coopération. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Aurillac, ministre de la coopération. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt tant les rapporteurs que les intervenants des différents groupes. La qualité même des questions posées et la connaissance du dossier dont ils ont fait preuve me font une obligation de leur répondre, pas trop longuement pour ne pas lasser votre attention, mais malgré tout avec beaucoup de soin.

J'apporterai tout d'abord une précision s'agissant du pourcentage de régression de mon budget, pour autant que l'on puisse comparer les budgets d'une année sur l'autre. Compte tenu des 20 millions de francs adoptés en première lecture par l'Assemblée nationale, le budget de 1987 est inférieur en francs courants de 0,72 p. 100 à celui de 1986 et non de 1,06 p. 100. C'est une précision que je tenais à donner et qui rend nécessaire, d'ailleurs, un rappel concernant le rôle exact du ministère de la coopération.

Certains ont approuvé une sorte de restriction de son champ d'influence, d'autres l'ont critiquée en soupçonnant le Gouvernement d'une sorte de « repli frileux » sur un « pré carré ». Je n'ai jamais prononcé ces mots - je me garderai bien de les reprendre à mon compte - car la politique de coopération, qui est partie intégrante de la politique étrangère

de la France, n'implique nullement un repli frileux. Elle entraîne - je l'ai dit tout à l'heure dans mon exposé liminaire - une certaine distribution des rôles et une répartition des tâches à travers le monde.

J'ai relevé dans les propos de M. Bayle une sorte de contradiction : ou bien l'ouverture générale sur le monde, que préconisait par exemple M. Jean-Pierre Cot, avait un sens et, dans ce cas, on en aurait vu l'effet budgétaire, ou bien elle n'en avait pas. Effectivement, on s'est aperçu que, dans le budget, l'effort total de la France en matière d'aide au développement, qui s'appliquait en Afrique, au sud du Sahara, à hauteur de 85 p. 100 en 1981, concerne toujours, en 1986, l'Afrique au sud du Sahara pour 83 p. 100. Si bien que cette réforme de la structure du ministère n'est, en fait, que la mise en accord des textes avec les intentions réelles.

Mais pour avoir actualisé ces derniers, on n'a pas pour autant souhaité les rigidifier. A cet égard, je voudrais rappeler que le décret d'attribution du 17 avril 1986, après avoir fixé le champ géographique d'intervention minimale du ministère de la coopération, ajoute qu'à la demande du ministre des affaires étrangères il peut être chargé de certaines missions dans d'autres pays en développement. Cela se produit, d'ailleurs, en particulier dans les Petites Antilles francophones, les îles sous le Vent et les îles du Vent. C'est ainsi que, récemment, le ministre des affaires étrangères m'a chargé d'une mission dans l'ensemble des îles concernées par la mission de coopération sise à Castries, capitale de Sainte-Lucie. Il m'arrive également de sortir des pays du champ à la demande du ministre des affaires étrangères et de me rendre dans des Etats d'Afrique qui ne sont pas nécessairement de ma compétence directe.

J'ajoute que, par le même décret, je suis associé aux négociations internationales relatives aux questions de développement, que je suis les actions de la Communauté économique européenne en matière d'aide au développement - à ce titre, j'ai représenté la France à la Barbade, à la conférence A.C.P. - C.E.E., où étaient représentés bien d'autres Etats que des Etats du champ - enfin, que je représente, en accord avec M. le ministre des affaires étrangères, la France au conseil-développement de la Communauté économique européenne, si bien que mon ministère a une vision globale de la politique de coopération, même s'il ne l'applique normalement que dans les Etats du champ.

Il n'existe donc pas deux politiques de coopération ; il n'y en a qu'une. Cela est prouvé, d'ailleurs, par un autre élément qui est toujours vrai : les missions d'aide et de coopération sont placées sous l'autorité des ambassadeurs de France qui, dans chaque pays, expriment la politique étrangère dans sa totalité. La France n'a qu'une politique en la matière et il était important de le souligner.

A partir de ces éléments, je vais essayer de répondre à un certain nombre de questions ponctuelles qui m'ont été posées.

La première concerne le budget de la recherche. Si on examine strictement les crédits spécifiques consacrés à la recherche qui sont inscrits au budget - ce sont ceux qui figurent au titre VI, chapitre 68-92 - on s'aperçoit qu'en 1986 le collectif budgétaire les a réduits de 10 millions de francs par rapport au budget initial. Ils seront reconduits, en 1987, à hauteur de 29 millions de francs, ce qui était leur niveau réel de 1986.

Cependant, ce serait avoir une vision « étriquée et frileuse » de la recherche que de croire que c'est uniquement sur ce chapitre 68-92 que sont imputées les dépenses la concernant. En effet, la grande majorité des crédits de recherche sont financés sur le titre VI - F.A.C. - ou sur le chapitre 42-23 du titre IV. Ils ont pour caractéristique de ne pas être prédéterminés ; ils se constatent, au contraire, en fin d'année sur la base de la totalisation des projets qui sont approuvés cas par cas. On ne saurait donc faire de procès d'intention au Gouvernement à cet égard. On ne peut pas dire à ce jour que, pour 1987, l'effort financier de recherche effectué sur ces deux chapitres soit en réduction. J'ai même de bonnes raisons de penser qu'il s'accroîtra compte tenu d'un certain nombre de projets qui sont d'ores et déjà connus de mon ministère et que nous avons l'intention de soutenir.

J'en viens au problème des institutions privées décentralisées ou, si vous préférez, les O.N.G. La question a été soulevée par de nombreux orateurs, qu'ils appartiennent à la majorité ou à l'opposition et, en dernier lieu - en des termes

particulièrement nets et émouvants - par MM. Michel Giraud et Jean-Marie Girault. Sur ce point aussi, il convient de répondre.

Les crédits consacrés aux organisations non gouvernementales et à la coopération décentralisée se sont élevés, en 1986, à 36,7 millions de francs. Il est exact que les crédits affectés directement aux O.N.G. et à la coopération décentralisée en 1987 ne s'élèveront plus qu'à 22,5 millions de francs, soit une baisse de 14,2 millions de francs. Mais il s'est produit, entre le budget de 1986 et celui de 1987, un changement considérable, qu'il faut ici observer.

En effet, j'ai décidé d'ouvrir le fonds d'aide et de coopération aux organisations non gouvernementales et à la coopération décentralisée : ainsi, au lieu d'avoir sur un même chapitre et pour un total de 36,7 millions de francs - ce qui est très faible - confusion des subventions de fonctionnement et des subventions destinées à la réalisation de projets, notamment d'investissements destinés au développement, interviendra dorénavant une aide directe à la coopération décentralisée et aux organisations non gouvernementales pour la réalisation d'opérations dans les pays. Comme les autorisations de programme du F.A.C., je l'ai rappelé, augmentent de 542 millions de francs, on peut prévoir sans grand risque que beaucoup plus que 14,2 millions de francs seront consacrés au soutien de ces projets.

Je prendrai un exemple très concret : la ville de Paris s'est engagée dans une opération avec la ville de Nouakchott pour la remise en état de sa voirie, de son assainissement et de son réseau de ramassage des ordures ménagères. Nous allons consacrer une somme de 17 millions de francs au titre du F.A.C. et de la caisse centrale de coopération économique pour l'opération de coopération décentralisée de la ville de Paris en vue de la réalisation de ces opérations à Nouakchott.

C'est peut-être parce que le maire de Paris et le Premier ministre sont une seule et même personne, me direz-vous. Je vous indiquerai néanmoins que j'étais tout récemment au Mali en compagnie de M. le Président de la République. Nous avons vu le développement d'une opération d'adduction d'eau menée par une ville dont le maire appartient à l'opposition - il s'agit de la ville de Saintes - et j'ai annoncé devant les dirigeants de la ville de Tombouctou, et en présence du maire de Saintes, que nous allions apporter notre concours à cette opération de coopération décentralisée.

Il y a donc bien là une volonté de participer réellement à ces opérations de coopération décentralisée. Je réponds ainsi à M. Bécart qui souhaitait que cette aide soit renforcée mais bien contrôlée : elle le sera projet par projet.

L'avantage, c'est que la coordination se fera sur le terrain car j'ai demandé aux missions d'aide et de coopération de participer activement à la mise en place des projets des O.N.G., et de le faire en liaison avec le Gouvernement qui, certes, souhaite le concours de ces O.N.G. mais d'une façon coordonnée et non pas désordonnée.

Toute cette bonne volonté à laquelle j'ai rendu hommage quand je suis allé au forum d'Agen, liée aux travaux de la commission de coopération et de développement du ministère de la coopération, va soutenir notre action et sera une démonstration sur le terrain de l'efficacité des projets que nous entendons aider.

J'en viens à la francophonie. Elle ne se résume pas au champ d'action du ministère de la coopération, premièrement parce que la coopération n'est pas uniquement francophone et, deuxièmement, parce que la francophonie ne relève pas fatalement de la coopération. Je travaille néanmoins en étroite coordination avec ma collègue Mme Michaux-Chevry qui s'appuie sur les structures de tous les ministères qui contribuent à la défense et à l'exaltation de la langue française. Celle-ci ne doit pas être conçue seulement comme une langue de culture, mais comme une langue de développement, c'est-à-dire comme une langue qui permet à des pays à la recherche du progrès et de la technologie d'y accéder directement par l'intermédiaire d'une grande langue de communication, le français.

Notre langue - il faut bien le dire - ne doit plus être conçue uniquement comme la langue des Français, j'allais même dire des Parisiens, mais comme une langue parlée, totalement ou partiellement, par des centaines de millions d'hommes et s'enrichissant de l'apport des différentes cultures qui s'expriment en français. J'en veux pour preuve le

nouveau dictionnaire de la langue française, qui est, cette fois-ci, non pas centralisateur mais centripète. Il s'agit là d'un phénomène qu'il convient de souligner.

Mon ministère participe à cet effort de francophonie. En effet, 24 millions de francs ont été réservés, dans le titre IV, à la mise en place des suites du « sommet » francophone. Une grande partie de notre action - je ne la détaillerai pas pour ne pas allonger le débat - concerne les radios et les télévisions francophones, auxquelles nous apportons un concours extrêmement actif.

On m'a demandé ensuite de parler du Tchad. Il s'agit d'un vaste sujet qui, évidemment, ne peut pas se résumer en quelques mots. Je voudrais simplement mettre en perspective l'effort de la France au Tchad.

La France a d'abord permis à la nation et à l'Etat tchadiens de vivre. En effet, il faut savoir qu'au moment où la France est intervenue, notamment avec l'« opération Epervier », le Tchad était à la fois menacé d'une invasion étrangère et d'une explosion interne. L'autorité légale a pu être maintenue, et plus des neuf dixièmes de la population de ce pays se trouvent désormais sous l'autorité de son gouvernement légal. L'ordre règne à l'intérieur du Tchad, la population s'est remise au travail, la production agricole a recommencé à devenir normale, la circulation se fait sur les routes et les exportations ont pu de nouveau reprendre, malgré les difficultés nées non seulement de la guerre mais aussi, hélas, de la conjoncture internationale que j'ai évoquée.

Dans cette action, la coopération militaire française a joué un rôle déterminant - ce n'est pas le seul que nous ayons joué, tant s'en faut - car nous avons permis au Tchad d'avoir une armée qui, avec la protection aérienne française jusqu'au seizième parallèle, a pu assurer la couverture des zones de production du pays.

Depuis quelques semaines, la situation au Tchad évolue très rapidement : les populations du Nord, dont une partie s'était placée sous la protection de la Libye, ont rejeté cette protection, et cette partie du pays se trouve à la fois en insurrection contre l'occupant libyen et en ralliement au gouvernement de N'Djamena.

La France apporte sa coopération logistique à l'armée tchadienne sans que notre intervention militaire dépasse le seizième parallèle.

Cependant, la situation actuelle au Tchad est celle d'une guerre de libération menée par les populations tchadiennes dans la partie septentrionale du pays. Le temps viendra - je le souhaite - où pourra se réaliser une solution pacifique qui pourrait se caractériser par l'expression : le Tchad aux Tchadiens et peut-être - pourquoi pas ? - la Libye aux Libyens.

Je répondrai maintenant aux questions posées par M. le rapporteur spécial sur le Gabon. Il m'a demandé ce que je pensais de la situation dans ce pays et si la France allait faire son devoir à son égard. Nous avons très largement fait notre devoir vis-à-vis de cet Etat. En particulier, avec l'inauguration, prévue pour le 30 décembre prochain, de l'intégralité du transgabonais entre Libreville et Franceville, un investissement remarquable, qui donne à ce pays une épine dorsale de transports absolument essentielle à sa vie, aura été achevé.

C'est vrai que le Gabon, frappé de plein fouet par la crise pétrolière à rebours, c'est-à-dire par les baisses de tarif du pétrole, a dû accepter les disciplines du Fonds monétaire international et un accord de confirmation qui aboutit pratiquement à réduire de moitié l'importance de son budget. C'est du moins ce que le gouvernement gabonais vient d'annoncer en déposant son budget sur le bureau de l'Assemblée nationale gabonaise.

Dans une telle situation, la France va venir en soutien des efforts de la communauté financière internationale, et je pense, sans vouloir entrer dans les détails, que nous pourrions faire un effort sensible de majoration du F.A.C. vis-à-vis du Gabon - de l'ordre de 50 p. 100 environ en 1987 - et que, par ailleurs, nous lui apporterons, sous forme d'un prêt d'ajustement structurel, un concours financier qu'il ne nous avait jusqu'ici jamais demandé mais qu'il va solliciter d'ici à quelques jours. La France répondra à cette demande et permettra ainsi au Gabon de traverser cette période difficile en appliquant les disciplines auxquelles il s'est librement soumis.

On m'a parlé ensuite de la conférence de Lomé en des termes qui m'ont paru un peu négatifs et pessimistes. Ce fut la treizième conférence franco-africaine ; on ne manque donc pas de termes de comparaison.

En premier lieu, quarante Etats étaient représentés à Lomé, c'est-à-dire le quart des membres de l'Organisation des Nations unies. Quel pays d'Europe, hormis la France, pourrait aujourd'hui participer à une conférence avec un tel nombre de pays en voie de développement ? En cela, c'est déjà un succès.

En second lieu, on s'aperçoit que les résultats des conférences franco-africaines ne figurent jamais dans un communiqué claironnant. On ne peut citer qu'un seul exemple de communiqué détaillé, c'est celui de Kinshasa, mais il était de caractère très technique. A Lomé, le communiqué a été, cette fois-ci, un peu plus détaillé que celui de l'année dernière. Cependant, très volontairement de la part des Etats participants, il est resté extrêmement discret sur le contenu des discussions.

Cela fait partie de la règle du jeu. Tout le monde peut se retrouver dans une telle conférence franco-africaine, quels que soient les régimes politiques de ces Etats et leurs engagements.

Il est tout de même tout à fait symptomatique que les représentants d'Etats aussi différents que la Côte-d'Ivoire et le Mozambique, l'Angola et le Sénégal, aient pu s'asseoir autour de la même table, discuter librement entre eux, ou avec la France, et aborder, sans crise, tous les thèmes les plus difficiles, comme le prouve leur liste mentionnée dans le communiqué. Les échanges, croyez-moi, ont été tout à fait positifs, justement parce qu'ils n'étaient pas publics.

De plus, en marge de la conférence elle-même, de très nombreuses négociations bilatérales ou multilatérales se sont engagées par petits groupes. J'en citerai une parce qu'elle présente un caractère technique et que le fait d'en parler ne présente pas de risque politique majeur. Le problème de la poursuite des travaux de mise en valeur du fleuve Sénégal, travaux d'irrigation qui vont permettre à l'agriculture de se développer en Mauritanie, au Sénégal et au Mali, a fait l'objet d'une réunion entre quatre chefs d'Etat - celui de la France et ceux de trois Etats riverains du fleuve Sénégal - grâce à laquelle on pourra aller plus avant dans cette opération.

Le Premier ministre a eu des contacts très nombreux avec des chefs d'Etat ou des chefs de délégations francophones, lusophones, hispanophones ou anglophones, qui ont permis de faire découvrir, avec la présence du ministre des affaires étrangères français, que la politique africaine de la France est une.

Le bilan de Lomé est donc largement positif, et d'ailleurs tous les participants, sans exception, ont demandé quand aurait lieu la prochaine rencontre. Cela prouve que c'est devenu une quasi-institution, bien que sans statuts, et qu'elle est vraiment nécessaire à l'équilibre du monde et à la paix en Afrique.

Une question m'a été posée sur la caisse centrale de coopération économique. M. le rapporteur spécial a demandé que les parlementaires, membres du conseil d'administration de cette caisse, y exercent un rôle actif. Bien que la caisse centrale soit sous la tutelle du ministre de l'économie et des finances, je crois pouvoir dire, parlant en son nom, que le rôle des parlementaires à l'égard de cette institution doit être examiné et qu'il leur appartient d'agir pour y être présents et actifs afin d'assurer une liaison avec le Parlement pour le meilleur profit de la politique de développement.

On m'a demandé ce qu'il en était du Vanuatu. Ce pays, qui figure jusqu'à ce jour dans la liste des Etats du « champ » du ministère de la coopération, va prochainement en sortir pour une raison tout à fait logique, à savoir que la France a dans le Pacifique-Sud une politique générale de coopération placée sous la responsabilité du secrétaire d'Etat au Pacifique-Sud et du ministère des affaires étrangères.

Intervenir pour le seul Vanuatu dans un ensemble de centaines d'îles où la politique de coopération française doit être coordonnée aurait impliqué soit une extension du « champ » à d'innombrables micro-Etats, pour lesquels notre ministère n'a pas une vocation particulière, ou, au contraire, aurait risqué d'aboutir à un traitement purement spécifique du Vanuatu qui n'apparaît souhaitable ni pour des raisons économiques ni probablement pour des raisons politiques.

Je voudrais maintenant aborder le problème de l'action éducative et culturelle.

Avant de répondre sur le détail, je ferai une observation d'ensemble. Dans cette action éducative et culturelle, il y a, d'abord, l'action au profit des populations des pays avec les-

quels nous coopérons; telle est la vocation première du ministère de la coopération. Il y a ensuite, naturellement, le devoir de la France à l'égard des enfants français qui sont dans les écoles françaises, pour lesquelles le ministère de la coopération a reçu compétence dans les Etats dits du « champ », alors que le ministère des affaires étrangères a compétence dans les autres Etats.

Il ne faut pas mélanger ces deux aspects de l'action éducative et culturelle, car la vision en serait alors totalement faussée.

Il est vrai que les tableaux d'effectifs de personnels consacrés à l'éducation confondent les personnels des écoles françaises et les personnels qui font de la coopération technique, soit pour enseigner dans les écoles qui accueillent des Français mais sont des écoles de statut local, comme au Gabon, soit pour former des enseignants dans les pays qui demandent notre assistance technique, notamment pour leurs écoles normales.

Voyons les chiffres. En 1981, dans les attributions du ministère de la coopération, toutes les comparaisons étant faites dans les mêmes limites géographiques, 8 337 enseignants exerçaient leur action, soit au titre de la coopération, soit au titre des écoles françaises. En 1986 - budget voté à la fin de 1985 - le nombre de ces enseignants est tombé à 6 205, soit, de 1981 à 1986, une perte de plus de 2 000 enseignants, correspondant à plus de un milliard de francs de dépenses de coopération; cette somme a été complètement perdue pour le ministère de la coopération, c'est-à-dire qu'elle n'a pas été transférée sur d'autres dépenses de coopération; il s'est agi d'une déflation pure et simple.

Or, le budget pour 1987 va permettre de maintenir au maximum, à une centaine d'unités près, le nombre des enseignants, c'est-à-dire, au pire, à 6 105, alors que la déflation, au cours des années précédentes, était de plus de 400 par an. Il s'agit donc bien d'un arrêt dans la déflation des effectifs.

Parlons maintenant des écoles françaises.

Grâce à la réorganisation de mes services, le nombre d'enseignants dans les écoles françaises sera porté à 1 050, contre 1 032 l'année dernière; on enregistre donc, non pas une réduction, mais une très légère augmentation.

Il est vrai que les crédits destinés aux écoles sont relativement en baisse. Il s'agit de crédits transférés au ministère de la coopération par le ministère des affaires étrangères, après avoir subi la réduction générale imposée en la matière pour 1987 par le ministère du budget. Mais, contrairement à ce qu'a fait le ministère des affaires étrangères, qui, dans un second temps, a procédé à un redéploiement interne de ses crédits en faveur de ces écoles, je n'ai pas redéployé mes crédits dans la même direction; j'ai d'abord voulu, ainsi que je l'avais annoncé, majorer le F.A.C. et les crédits budgétaires.

Je suis néanmoins décidé à maintenir l'ensemble des moyens financiers mis, en 1986, à la disposition des écoles françaises. J'ai donc arrêté les mesures suivantes.

D'abord, j'ai veillé à ce que les montants des crédits affectés aux subventions aux établissements et à l'octroi de compléments de rémunération aux personnels français recrutés localement n'accusent aucune baisse en 1987; ils restent donc stables dans le projet de budget, avec, respectivement, 21 800 000 francs et 1 400 000 francs.

Ensuite, j'ai prévu de recourir plus largement aux crédits d'assistance technique du chapitre 42-23, pour assurer le financement des postes d'enseignants qui exercent dans les établissements publics étrangers sous convention. En effet, certains pays refusent d'avoir une école française, parce que, disent-ils, leurs écoles sont de niveau comparable au niveau français et appliquent des programmes français; quelques-uns les appliquent un peu plus que d'autres et sont convenionnées pour recevoir nos enfants.

Enfin, une meilleure gestion des postes disponibles a permis de faire apparaître de nouveaux moyens financiers et d'accroître encore la marge de manœuvre.

Quant aux crédits d'investissement, ils resteront stables en 1987 à 9 700 000 francs, avec, pour certains établissements à caractère mixte, c'est-à-dire appartenant aux Etats avec lesquels nous coopérons, une imputation sur le F.A.C.; cela signifie que les 9 700 000 francs que mon ministère utilisait l'année dernière dans le champ et hors champ se retrouveront, en définitive, entièrement dans le champ, ce qui devrait représenter une somme plus importante.

J'en profite pour répondre à M. Bayle sur l'école de Conakry. Je connais bien le sujet: j'étais à Conakry en juin et je viens d'y retourner à l'occasion de la tournée africaine du Président de la République, au cours de laquelle la question a été évoquée.

Le problème n'est pas celui que vous croyez, monsieur Bayle, c'est celui du terrain.

L'école est actuellement installée sur un terrain qui n'est pas propriété de la France, dans un bâtiment provisoire, qui ne peut plus être étendu; on l'a déjà surélevé, mais les fondations sont telles qu'elles ne permettent pas une élévation indéfinie. Le terrain voisin est réservé par le plan d'urbanisme de Conakry à une autre destination.

Nous avons amorcé une négociation qui doit permettre d'installer l'école sur un autre terrain. Lorsque celui-ci aura été trouvé, alors, les crédits nécessaires à la construction des bâtiments seront dégagés. Le problème n'est donc pas une insuffisance de crédits, mais une non-disponibilité du terrain.

Je répondrai maintenant sur le problème, complexe, des personnels de coopération technique.

Tout le monde est d'accord, je pense, pour considérer que la coopération ne peut constituer ni une spécialité définitive, ni une carrière permanente. La finalité même de la coopération est sa disparition: un jour, lointain peut-être, on n'a plus besoin de coopérants ou d'un petit nombre seulement.

Peut-être pensions-nous, nous qui étions à l'aurore de la coopération, dans les années 1959-1960, qu'en dix ou quinze ans cette « parousie » serait atteinte; nous savons maintenant que ce sera beaucoup plus long.

Le problème posé est double. C'est d'abord celui de la relève. M. Colin, je crois, a parlé du rôle des administrateurs de la France d'outre-mer. Loin de moi l'idée de nier son importance, car je suis moi-même le fils de l'un d'eux. Mais une génération d'administrateurs arrive aujourd'hui au terme de sa carrière et se pose le problème de trouver des personnes qui se sentent une vocation pour la coopération et qui s'y préparent. C'est une des tâches de mon ministère que de susciter ces vocations et d'y préparer.

Le second problème est celui du retour. Si la coopération n'est pas une fin en soi, il faut que ceux qui vont coopérer aient un avenir. Pour les fonctionnaires, l'avenir est d'être bien réintégré dans leur administration d'origine, c'est-à-dire en n'étant pas nommés à des postes que personne d'autre ne veut; pour ceux qui ne sont pas titulaires et qui peuvent trouver un emploi dans l'entreprise, l'avenir, surtout s'ils ont servi longtemps, c'est la perspective d'une titularisation. La loi de 1982 sur la fonction publique laissait entendre que tout le monde serait titularisé; nous savons que cette loi n'a pas été appliquée, parce qu'elle ne pouvait pas l'être. Il faudra donc trouver un traitement spécifique pour la coopération, et c'est ce que je m'efforce de faire, en liaison à la fois avec le ministre chargé de la fonction publique et les ministres techniques qui peuvent recruter les non-titulaires dans leur administration.

J'aborderai maintenant le rôle des collectivités locales dans la coopération. Les collectivités locales françaises ont, en effet, un très grand rôle à jouer et il faut pouvoir les y aider. Je suis, moi aussi, l' élu d'un département qui pratique une coopération entre collectivités locales du Nord et collectivités locales du Sud, notamment en Mauritanie et au Burkina-Faso; j'en connais d'autres qui coopèrent avec le Sénégal. Ces initiatives me paraissent devoir être encouragées et coordonnées.

J'ai d'ailleurs créé, lors de la récente réorganisation de mon ministère, un département de la coopération non-gouvernementale, qui couvre à la fois les organisations non-gouvernementales proprement dites et la coopération décentralisée; en outre, j'ai engagé avec le ministre de l'intérieur un échange de réflexions pour qu'une circulaire puisse être adressée à l'ensemble des collectivités locales françaises afin de leur indiquer les facilités qui pourraient être mises à leur disposition en vue d'une coopération décentralisée.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les réponses que je voulais apporter à vos préoccupations.

En conclusion, je retiens de ce débat l'impression que le scepticisme à l'égard de la coopération qu'exprimaient les propos de certains d'entre vous ne correspond pas, en réalité, au fond de leur pensée. Je pense que vous croyez à la coopération comme j'y crois, et c'est pourquoi vous voulez qu'elle soit irréprochable. Eh bien, le ministère de la coopération

vous répondra par ma voix que, tous ensemble, nous parviendrons à ce que la coopération donne de la France une très belle image et constitue un gage de grande efficacité. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. Jean-Pierre Bayle. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bayle, pour répondre au Gouvernement.

M. Jean-Pierre Bayle. Monsieur le président, je voudrais, en fait, répondre à notre collègue Jean-Marie Girault, dont l'agressivité m'a un peu surpris.

Si j'avais demandé à l'interrompre, c'était simplement pour lui faire remarquer qu'il avait vraisemblablement mal interprété mon propos : ma référence à la modernité - référence tout à fait triviale - ne concernait pas l'utilisation comparée des crédits du ministère de la coopération, mais simplement la réforme des structures du ministère de la coopération.

Cela dit, certaines de ses remarques étaient fort pertinentes, et cela ne me pose aucun problème de conscience de le reconnaître et de le lui dire en toute amitié.

Dans les réponses qu'il a fournies aux nombreuses questions que j'avais posées, M. le ministre m'a mis face à nos contradictions. Je serais tenté de dire : « A chacun ses contradictions, et les vôtres valent certainement les nôtres ! »

Le retour à la priorité africaine que j'ai entendu évoquer, n'est pas une invention de mon fait ; cette appréciation figurait dans tous les rapports que nous avons lus ou entendus. Comment ne pas dénoncer une contradiction, puisqu'on entend parler maintenant non seulement des pays de l'Afrique francophone, mais aussi de l'Afrique francophone élargie, des Antilles, de Haïti et du Vanuatu, intégré le 17 juillet, mais retiré depuis ? On a également entendu parler de la Sierra Leone, ce qui se justifierait tout à fait, la demande de coopération avec la France étant très forte et la zone étant une zone sensible puisque située à proximité de la Guinée. Il serait donc tout à fait sain, de notre point de vue, d'accueillir la Sierra Leone dans les pays du champ, ainsi que tous les autres pays qui demanderont à bénéficier de la coopération française et de toutes les autres missions qui vous seront confiées, monsieur le ministre, par votre collègue des affaires étrangères ou par le Premier ministre.

La situation est donc très évolutive et, encore une fois, regardons chacun dans notre jardin avant de dénoncer les contradictions des autres.

En ce qui concerne l'enseignement français en Afrique, vous plaidez, monsieur le ministre, pour la clarté et la transparence dans l'organisation de votre ministère. En fait, il apparaît que le F.A.C. va être mis à contribution pour compenser des baisses budgétaires touchant les écoles françaises de l'étranger.

Je ne me lancerai pas dans une guerre de religion, mais ce n'est pas là, me semble-t-il, le rôle essentiel du F.A.C. Toutefois, si ce sont nos écoles françaises en Afrique qui doivent en profiter, pourquoi pas ?

Cela a d'ailleurs rassuré, me semble-t-il, mon collègue M. Habert, qui, lui aussi espère cette réponse.

Je me suis ainsi borné à mettre en évidence ce qui pourrait, là encore, être interprété comme une contradiction.

S'agissant de l'établissement de Conakry, j'ai pu constater dans le courant du mois d'octobre que les parents d'élèves tentaient d'obtenir une subvention de 10 millions de francs afin de ne pas avoir à augmenter démesurément les coûts de scolarité. Je suis ravi d'apprendre que, d'un coup de baguette magique, né sans doute de la visite du Président de la République, du Premier ministre et des membres du Gouvernement, ce problème a été réglé. Si seulement cela se produisait partout de la même manière, nous aurions tout lieu de nous en féliciter !

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de la coopération et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 5 245 043 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre IV, moins 101 412 683 francs. » - (*Adopté.*)

ETAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 18 millions de francs. » - (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 11 500 000 francs. » - (*Adopté.*)

« Titre VI. - Autorisations de programme, 1 703 millions de francs. » - (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 529 050 000 francs. » - (*Adopté.*)

Nous avons achevé l'examen des crédits relatifs à la coopération.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à ce jour, dimanche 23 novembre 1986 :

A dix heures :

1. - Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1987, adopté par l'Assemblée nationale (nos 66 et 67, 1986-1987).

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie : Moyens des services et dispositions spéciales :

Equipement, logement, aménagement du territoire et transport :

V. - Environnement :

M. Robert Vizet, rapporteur spécial (rapport n° 67, annexe n° 23) ;

M. Bernard-Charles Hugo, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 69, tome XVII) ;

M. Hubert Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 68, tome III).

A quinze heures :

2. - Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1987, adopté par l'Assemblée nationale (nos 66 et 67, 1986-1987).

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie : Moyens des services et dispositions spéciales :

COMPTES SPECIAUX DU TRESOR (art. 41, 42, 44 à 50) :

M. Lucien Neuwirth, rapporteur spécial (rapport n° 67, annexe n° 46).

BUDGET ANNEXE DES MONNAIES ET MEDAILLES :

M. Louis Perrein, rapporteur spécial (rapport n° 67, annexe n° 41).

BUDGET ANNEXE DE L'IMPRIMERIE NATIONALE :

M. Robert Vizet, rapporteur spécial (rapport n° 67, annexe n° 37).

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1987

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1987 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le dimanche 23 novembre 1986, à zéro heure cinquante.)

*Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOIS*